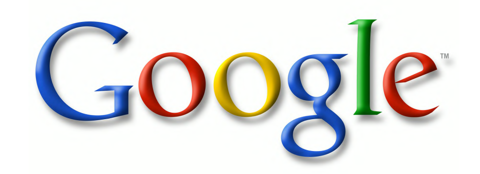




HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU PORT

DE

ROCHEFORT.

TOME I.

ROCHEFORT, TYPOGRAPHIE MERCIER ET DEVOIS,
RUE COCHON-DUVIVIER, 36, PLACE COLBERT.

HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU PORT

DE

ROCHEFORT,

PAR

J.-T. VIAUD,

Secrétaire en chef de la Mairie,

ET

E.-J. FLEURY, D.-M.,

Conservateur de la Bibliothèque de Rochefort.

TOME PREMIER.



ROCHEFORT,

Mme HONORINE FLEURY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PRÈS L'HÔTEL-DE-VILLE.

1845.

A Son Altesse Royale

Monseigneur le Prince de Joinville.

Monseigneur,

Le Port de Rochefort doit sa naissance à la grande pensée qui a fait de la marine une des principales puissances de l'Etat.

Placé à l'embouchure d'un fleuve qui arrose des contrées riches en produits de toute nature indispensables à la marine, ce port a toujours été d'une grande importance pour la France. Et cependant

bien des préventions l'ont quelquefois fait annuler, sinon fermer définitivement. Si, à cause des ressources qu'il offre, il s'est toujours relevé, il n'a plus occupé le rang qui lui fut d'abord assigné parmi les autres arsenaux militaires.

En écrivant l'histoire du Port de Rochefort, nous avons eu le projet de faire ressortir les avantages incontestables de sa position, la part active qu'il a prise dans les guerres maritimes qui ont marqué toutes les époques mémorables des siècles précédents, et de combattre par là les opinions erronées de ses détracteurs.

L'œuvre que nous avons entreprise ne peut avoir de succès qu'autant qu'elle sera placée sous le patronage du Prince sur lequel la marine fonde avec raison de si grandes espérances d'avenir

Daignez, Monseigneur, le lui accorder, en acceptant la dédicace de l'histoire d'une ville, d'un port qui compte un beau jour de plus dans ses fastes, celui de votre passage dans ses murs.

Nous sommes avec le plus profond respect,

De votre Altesse Royale,

Monseigneur,

LES TRÈS-HUMBLES
ET TRÈS-OBÉISSANTS SERVITEURS,

T. Viaud. E.-J. Fleury, d.-m.

Rochefort, 16 juin 1845.

PRÉFACE.

Dans aucune autre époque, peut-être, l'étude de l'histoire n'a été une occupation aussi grave que dans le siècle où nous vivons. On ne se contente pas aujourd'hui de suivre et de méditer les grands historiens : chacun veut consulter les archives particulières, questionner les vieilles chroniques de son pays, afin d'offrir une image fidèle des évènements dont son berceau a été le théâtre. De là naissent les histoires des villes, des provinces, œuvres qui sont comme autant de jalons posés de distance en distance, pour guider dans sa marche celui qui entreprend un travail général, universel.

Que l'histoire soit locale ou qu'elle embrasse toutes les subdivisions d'un État, elle doit être écrite sans flatterie comme sans dénigrement. L'au-

teur doit, sans passion, sans préoccupation, enseigner à estimer ou à mépriser les hommes qui se trouvent sur son chemin.

Mais si celui qui a compris cette mission, sage et impartial, appelle à son tribunal les hommes pour les absoudre ou les condamner, trouve de flatteuses sympathies, il s'expose aussi à des inimitiés. La crainte de la haine de quelques-uns ne doit pas le faire chanceler ; car s'il chancelle, le but de l'histoire est manqué.

Nous ne nous dissimulons pas ce que cette partie de la tâche que nous nous sommes imposée en écrivant l'histoire de Rochefort a de difficile; mais nous ne reculerons pas. Narrateurs consciencieux, notre plume ne sera point trempée dans le fiel, et s'il nous arrive de prononcer des noms qui ont eu un douloureux retentissement, nous le ferons sans aigreur, sans arrière-pensée.

INTRODUCTION.

On est étonné, quand on pense qu'il y a à peine un siècle et demi que la ville que nous habitons a surgi du sein des marais, elle aujourd'hui si belle, si riche en monuments publics.

Quand on voit cette contrée si populeuse, si fertile, on est surpris qu'il n'ait fallu que quelques années pour fonder une ville, un port important, pour assurer à l'agriculture de vastes terrains que la mer avait à peine abandonnés.

De toutes les villes qui nous environnent, une seule existait au temps de l'invasion romaine dans les Gaules; elle est aujourd'hui loin de l'Océan. Plus tard, d'autres se sont élevées sur les points que la mer laissait au continent. Mais jamais, sans la grande pensée qui a fait de la Marine la principale puissance, toute la force de l'Etat, on n'eut créé dans la fange de nos lagunes une cité, un port, bientôt l'objet de l'envie d'un peuple que, dans tous les siècles, nous avons vu l'ennemi de la France.

Quand d'autres villes font vanité de leur haute antiquité, quand elles déroulent avec orgueil les parchemins qu'elles ont conquis, Rochefort se montre brillant de sa jeunesse et de son élégance. Mais avant qu'il comptât au nombre des grands ports de l'Etat, quelque chose avait marqué sa place: une forteresse importante qu'il a remplacée et qui lui a transmis son nom, avait joué un grand rôle dans les événemens dont la Guienne a été le théâtre.

Avant donc d'entreprendre l'histoire de la ville, qu'il nous soit permis de dire quelques mots sur la châtellenie de Rochefort et sur les hommes qui l'ont possédée. Quelques fleurons s'ajouteront à son moderne blason.

Si l'on consulte la carte de Peutinger, si l'on examine la configuration des terrains qui entourent Rochefort, on sera convaincu que le point sur lequel fut élevé le château que la ville a fait disparaître était couvert par les eaux. Le sol est de nature tourbeuse, c'est une espèce de *cespes bituminosus*. De vastes marais, semblables à ceux que l'occupation a fait disparaître, ceignent la ville de tous les côtés : des coteaux plus ou moins élevés, véritables contreforts, marquent les limites des rivages de la mer. Ne doit-on pas conclure de là, que la Charente avait son embouchure non loin du point où fut élevé le château de Rochefort, et que ce château fut construit et fortifié pour défendre l'entrée d'un fleuve qui donnait accès dans toute la Saintonge.

L'érection de ce château, pensent quelques historiens, remonte au onziéme siècle. Il était entouré de douves et flanqué de tours, preuves certaines de la puissance de ceux qui le possédaient et du besoin qu'ils avaient eu de se prémunir contre les incursions des pirates. Mais si la pensée des fondateurs fut telle, leurs descendans surent tirer parti de cette heureuse position : ils mirent des droits de passage sur le fleuve, et ces droits leur fournirent un revenu fort considérable *.

La protection que cette forteresse offrait aux populations faibles et opprimées par les pirates, attira quelques pêcheurs qui se mirent à couvert sous ses murs déjà formidables, et y fondèrent une petite colonie.

Son importance s'accroit ainsi très-sensiblement, et bientôt ses possesseurs figurent avec distinction

* On payait par muid de sel, six deniers ; par chaque tonneau de vin, deux deniers et une maille ; et par chargement de pots de terre, un pot.

dans les guerres entre la France et l'Angleterre, dans les discussions entre les seigneurs de la Saintonge et de l'Aunis, et enfin dans les dissentions religieuses qui ont couvert la France de deuil et de sang.

Nous pourrions bien faire remonter l'existence du château de Rochefort au-delà du XI[e] siècle; car en 1047 ses tenanciers sont de hauts et puissants seigneurs. Mais acceptons cette époque, et suivons le cours des événemens dont la relation nous a été transmise.

1047. A l'occasion de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, les plus nobles personnages de la Saintonge et de l'Aunis sont conviés à l'honneur d'apposer leur signature sur la charte de fondation. Le sire Fouchard de Rochefort signe en sa qualité de haut feudataire *.

* Le père Théodore de Blois dit que les quatre fils de Fouchard signèrent aussi. Il est facile de se convaincre que *Fulconis*, *Gofridi*, *Arnaudi* et *Manardi* étaient les fils du comte d'Angoulême, et non de Fouchard.

1096. Quelques années s'écoulent, et la terre de Rochefort passe des mains de Geoffroy, second fils du sire de Fouchard, en celles de Hugues, connu sous le nom de *Hugo dominus Rocafortis*, et qui, en 1096, signe la charte d'une donation faite par Guillaume, duc d'Aquitaine, à l'abbaye de Saint-Jean.

Divers actes extraits des cartulaires de 1224 à 1239, prouvent que la famille de Mauléon possédait depuis assez longtemps cette terre et son château.

1300. Le samedi d'après la Saint-Luc, de l'an 1300, Yolande, fille d'Aimery, dernier seigneur de Rochefort, dont elle était l'héritière pour cet apanage, fait avec Guillelme, seigneur de Parthenay, un traité par lequel elle le met en possession de son château de Rochefort, de la forêt, des marais, des terres et de son droit de haute et basse justice, moyennant une rente perpétuelle de cinq cent soixante-dix livres, hypo-

théquée sur le manoir du Cluseau, et quatre mille livres de monnaie. Mais Guillelme ne demeura pas long-temps en possession du château de Rochefort. La position de ce château étant favorable à la défense de la côte, Philippe-le-Bel songea à l'incorporer à la couronne. Il fit déposséder Guillelme, et celui-ci remit Rochefort au sénéchal de Saintonge, le 20 juin 1301. Il reçut cinq cents livres de dédommagement, et Yolande, par acte daté du mardi après la Saint-Jean d'été de la même année, eut l'octroi de l'usage de « *la forest de* » *Benon, à couper par pied, à arbarger, à chauffer* » *et à faire quanque mestier lui sera etc. et chasser* » *après lièvre, connils et goupils par toute la dite* » *terre, hors de la forest et garenne du roy.* »

1360. Sous le règne de Jean, règne le plus désastreux que l'histoire présente, la trève entre l'Angeterre et la France venait d'expirer. Les anglo-saxons, maîtres de quelques points très-importants du littoral, et particulièrement du château de Rochefort, commettaient des exactions

nombreuses sur le fleuve et en troublaient la navigation. Les magistrats de la Rochelle résolurent de repousser par la force des voisins aussi dangereux. Ils nolisèrent quelques barques espagnoles qui venaient d'entrer dans leur rade ; ils les armèrent, et la petite flotte, sous le commandement de François Pilleux, vint faire le blocus du château. D'un autre côté, des hommes d'armes commandés par Guichard d'Angles, sénéchal de Saintonge, vinrent camper sous les murs de la forteresse. Les assiégés soutinrent l'attaque avec courage ; mais il fallut céder à la force, et ils se rendirent le 5 septembre. Le roi Jean, instruit de ces faits, en exprima son contentement à Guichard d'Angles, et pour récompenser la bravoure et la fidélité de son sénéchal en Saintonge, il détacha de la couronne la châtellenie de Rochefort, et la lui donna. Mais celui-ci ne devait pas rester long-temps en possession de ce riche domaine. Le traité de Brétigny qui démembra la France, fit passer la Saintonge et l'Aunis sous la domination anglaise. Les habitans résistèrent quelque

temps ; mais sur les instances que fit le roi Jean, ils se soumirent. Un seul cependant résista encore: Guichard d'Angles, soit par dévouement pour son roi malheureux, soit par désir de conserver les biens qui lui avaient été donnés. Il prétexta que la terre de Rochefort n'était plus du domaine royal, et que nul n'avait le droit d'en disposer. Le différend fut soumis à un jury composé de commissaires français et de commissaires anglais. Le jury décida que Guichard d'Angles passerait avec sa terre sous la suzeraineté du prince de Galles. Il s'attacha alors à la fortune de son nouveau maître, et tourna ses armes contre son roi légitime et contre son pays.

1371. L'Aquitaine avait secoué le joug de l'Angleterre. Toutes les villes avaient obtenu du roi Charles V avec l'octroi de nouvelles franchises, le maintien des anciennes, dont elles jouissaient avant d'être détachées de la couronne de France. La Rochelle, surtout, qui venait de servir avec tant de dévouement et avec une si courageuse résistance,

la cause du roi, reçut les plus grandes faveurs. Le 24 novembre 1374, la châtellenie de Rochefort et le bailliage de Marennes lui furent unis et annexés pour agrandir son territoire et le cercle de sa juridiction. La châtellenie de Rochefort réunie ainsi de nouveau à la couronne, ne devait plus, fut-il dit, en être détachée sous quelque prétexte que ce fût.

A la mort de Charles VI, dont le règne fut un long désastre pour la France, le royaume était presqu'entièrement démembré. Au-delà de la Loire, tout était possédé par les anglais. Il ne restait à Charles VII que la Touraine, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, une portion du Languedoc et de la Saintonge et quelques châteaux vers les Pyrénées. Charles VII était menacé de toutes parts. D'un côté, les anglo-bourguignons étaient sur le point de lui enlever le peu de territoire qui lui restât encore : de l'autre, ses capitaines, que des divisions agitaient, allaient abandonner sa cause. Dans

cette dure extrémité, il eut recours au roi d'Écosse, Jacques Ier, et par un traité daté du mois de novembre 1428, il obtint qu'un corps de six mille hommes d'armes lui fut accordé. Mais il acheta ce service par la promesse d'abandonner, en faveur de son allié, le comté de Saintonge et la châtellenie de Rochefort. On sait par quel événement providentiel Charles VII fut remis en possession du royaume de France. Bien que le roi d'Écosse eût, de son côté, rempli les conditions du traité, il ne réclama point l'exécution de la promesse de Charles VII. Ce ne fut que long-temps après, en 1467, que des députés de Jacques III réclamèrent à Louis XI le comté de Saintonge et la châtellenie de Rochefort. Mais l'astucieux monarque qui ne tenait aucun engagement personnel, refusa de se soumettre aux conditions du traité qu'avait signé son père. Il congédia les députés écossais, et la châtellenie de Rochefort demeura engagée à la couronne de France.

Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg,

chambellan de Louis, avait épousé, en 1458, une fille naturelle de Charles et d'Agnès Sorel. Il avait reçu en dot les terres de Royan et de Mornac. Mais, en 1478, ces terres lui furent retirées, et il eut en échange la châtellenie de Rochefort. Cette châtellenie passa peu de temps après entre les mains de Charles d'Anjou, puis, en 1479, elle revint à Olivier de Coëtivy, alors sénéchal de Saintonge. Aliénée à François de la Trémouille, en 1527, elle fut de nouveau engagée à la couronne sous François Ier, en 1538. Détournée encore des domaines du roi, par une libéralité de la cour, elle y fut annexée en 1554, au moment où l'on reçut l'avis qu'une flotte anglaise très-nombreuse devait faire une tentative sur les côtes de l'Aunis. Les fortifications du château furent remises en bon état de défense, et l'on y plaça une forte garnison. Mais il devait être témoin inactif des événemens qui se succéderaient jusqu'au moment où les dissentions religieuses attireraient dans l'Aunis les plus sanglants désastres.

1569. Les guerres de religion venaient d'éclater. La Saintonge était depuis quelque temps le théâtre de cruels exploits des deux partis. Saint-Jean-d'Angély vaillamment défendu par les confédérés calvinistes avait capitulé. L'armée royale, affaiblie par les pertes qu'elle avait faites sous les murs de cette ville, ne put entreprendre tout de suite de faire le siège de la Rochelle. Puytaillé le jeune, (1570) capitaine catholique, avait tenté de s'introduire par ruse à la Rochelle. Son projet échoua au moment de l'exécution. Alors il se replia avec les troupes qu'il commandait, traversa l'Aunis à la hâte, et fit le siège du château de Rochefort, où le prince de Soubise avait placé une forte garnison, cette forteresse étant dans une position très-importante pour les huguenots. Puytaillé allait commencer l'attaque de la place, quand La Noue accourut au secours de la garnison. Sa présence inattendue effraya les papistes qui s'enfuirent dans le plus grand désordre, et comme ils ne connaissaient pas le terrain, beaucoup d'entre eux périrent dans les marais environnants.

Quelque temps encore au pouvoir des réformés, le château de Rochefort fut enfin enlevé par l'armée du roi, (1573,) peu de temps avant le siège de la Rochelle. Mais une année plus tard, les huguenots conduits par La Noue l'enlevèrent d'assaut, ainsi que d'autres places importantes, et devinrent encore une fois maîtres de la Saintonge , de l'Aunis, du Poitou , etc.

1573. Le duc de Montpensier venait d'entrer en Poitou avec dix à douze mille hommes d'armes et de l'artillerie. Tournecoupe, un des chefs confédérés, avait été exécuté par ses ordres, ainsi que quelques hommes de la garnison qu'il commandait. Cette exécution jeta l'épouvante dans la contrée : la plupart des places firent leur soumission, et le château de Rochefort se rendit à l'approche de l'armée royale.

1577. La situation de ce château à l'entrée de la Charente, était telle que les deux partis se l'enlevaient alternativement. Quand Mayenne parut

et vint attaquer Tonnay-Charente, Rochefort était au pouvoir des protestants. Gargouilleau commandait la place; mais il l'évacua à l'approche de Maison-Blanche qui disposait de forces assez considérables. Maison-Blanche y entra et en fut constitué gouverneur.

Repris encore par les confédérés, puis abandonné par eux devant des forces supérieures, Rochefort parut un obstacle à la pacification. Henry III donna l'ordre de le raser de fond en comble. Les événemens qui se succédaient en Aunis s'opposèrent à l'exécution de cet ordre. Le château de Rochefort resta debout, et nous le trouvons plus formidable encore, en 1615, pendant l'insurrection qui éclata en Aquitaine à l'occasion du mariage de Louis XIII avec l'infante d'Autriche. Les insurgés tenaient en leur pouvoir toutes les places de l'Aunis, Marans, Nuaillé, Fouras, Rochefort. Quand Condé jeta un corps d'armée dans le pays pour favoriser le mouvement, les municipaux de la Rochelle se réservèrent la disposition des places

occupées par leurs ordres, et firent à Condé la condition qu'il ne mettrait pas ses troupes dans les postes que tenaient les Rochelais.

1616. Après la paix de Loudun, les insurgés évacuèrent toutes les places qu'ils avaient armées. Mais l'arrestation et l'emprisonnement de Condé causèrent quelques craintes dans un pays qui n'était point encore pacifié. Les Rochelais pour se tenir en garde contre un pouvoir dont ils redoutaient la cruelle inimitié, et ne se trouvant pas efficacement protégés dans leur place de sûreté, s'assurèrent du château de Rochefort et des autres postes de l'Aunis. Ils en firent à grands frais réparer les fortifications et se mirent sur la défensive. Le duc d'Epernon commandait alors en Saintonge. Aussitôt qu'il eût appris ce qui venait de se passer, il fit sommer la garnison de Rochefort d'évacuer la place ; mais la garnison refusa de reconnaître son autorité. Le duc, outré de cette résistance, fit un appel à tous les seigneurs de sa juridiction: beaucoup d'entr'eux

prirent les armes. De leur côté, les Rochelais reçurent des renforts assez considérables. On allait en venir aux mains, quand Marie de Médicis, instruite de cet état de choses, dépêcha au duc d'Epernon le maréchal-de-camp Lahire, et le différend cessa. Les deux partis se retirèrent. Les places furent évacuées de part et d'autre, et le château de Rochefort se rendit à Bourgogne, exempt des gardes du roi.

Ce château ne devait plus prendre part aux évènemens politiques. Réuni aux domaines de la couronne avant les derniers troubles, il avait été cédé par lettres-patentes du roi, du onze septembre 1599 * à Adrien de Lozeré; en 1665 il était en la possession de De Cheusses, qui avait épousé la petite fille d'Adrien de Lozeré.

Nous arrivons au moment où un port militaire va s'élever sur les ruines de la forteresse que les évènemens avaient rendue si redoutable.

* Et non 1594, comme le dit le père Théodore de Blois.

Deux puissances rivales commandaient sur les mers. Une seule était grande et puissante sur le continent. Il ne manquait à la gloire de celle-ci que d'être en état de lutter avec la Hollande et l'Angleterre par l'importance de la marine. Colbert avait compris qu'un seul port militaire sur l'Océan était un bien faible auxiliaire pour que l'on arrivât à cette prépondérance universelle qu'il ambitionnait pour la France. Il songeait à créer un nouveau port entre Brest et l'Espagne. Long-temps la situation financière de l'Etat le força d'ajourner l'exécution complète de ce projet, et l'on se bornait à faire construire sur divers points des vaisseaux d'un faible tonnage, sans doute pour former d'habiles constructeurs dont on utiliserait ensuite les talens et le savoir. Mais une circonstance où l'amour-propre de la cour eut à souffrir de ce que la France ne possédât qu'une apparence de marine, décida de l'ouverture d'un port militaire sur une vaste échelle. Les anglais et les hollandais étaient en guerre. Les deux états combattaient avec des forces à peu près

égales sur mer; le hasard seul pouvait accorder à l'un l'avantage sur l'autre. La Hollande sollicite de la France son alliée des secours pour vaincre l'Angleterre. La France promet, bien qu'elle n'ait que des forces presque nulles à offrir, et le duc de Beaufort qui se ravitaillait sous les murs de Brouage, reçut l'ordre de rallier la flotte hollandaise. Il mit aussitôt à la voile; mais il ne fit pas sa jonction avec les hollandais: on sait que dans aucune des actions où les deux armées belligérantes firent également preuve d'un courage héroïque et de grandes connaissances nautiques, la flottille du duc de Beaufort n'eut aucune part. La cour s'applaudit secrètement de l'absence de Beaufort: car il eut été honteux pour elle, déshonorant pour la France, si vaine et si glorieuse alors, d'accuser son infériorité.

Il fut donc décidé que sur la côte occidentale de la France il serait ouvert un port, où l'on pût à la fois construire des vaisseaux et réparer ceux qui reviendraient après les expéditions qu'on avait le projet d'entreprendre.

Le voisinage de la Charente offrait de grandes ressources pour la marine. Ce fleuve arrose des pays riches en bois de construction et en productions de toutes sortes nécessaires au service naval. A son embouchure existe une rade sûre et commode, formée par les îles d'Aix et d'Oleron. Un instant on eut la pensée de placer le port militaire sur les rives de cette rivière; mais le duc de Beaufort avait équipé sur les bords de la Seudre la petite flotte sur laquelle il avait fait une expédition dans la Méditerranée; les bords de la Seudre eurent la préférence. Les ingénieurs qui furent chargés de faire les études s'aperçurent bientôt que cette petite rivière n'offrait aucune garantie, les vases menaçant de la combler. Le projet fut abandonné et l'on chercha un autre point. Brouage se présenta alors. Sous les murs d'une place aussi bien fortifiée que celle-ci l'était, un port militaire devait trouver une complète protection. On ordonna de faire les dispositions nécessaires. Cette petite ville faisait alors un commerce assez considérable que son importance comme port

militaire augmenterait encore. Les villes voisines, en possession du monopole des opérations commerciales, se voyaient menacées de perdre un avantage dont elles avaient besoin pour se dédommager des pertes considérables que les évènemens dont elles avaient naguère été le théâtre leur avaient imposées. On insinua que la mer laissait à nu une plage fort étendue qu'elle couvrait autrefois; que tout portait à croire qu'elle s'éloignerait bien plus encore et qu'alors l'arsenal maritime n'aurait plus de communication facile avec l'Océan. Brouage avait perdu son importance comme ville ; le priver de l'arsenal qu'il avait espéré, c'était le condamner à devenir aussi désert qu'il était populeux et actif, alors qu'on y fit les armements qui décidèrent de la chûte de la Rochelle, dernier boulevard du protestantisme.

C'est alors qu'on revint à la Charente. Cette rivière parfaitement encaissée et assez profonde sur la plupart des points, à plusieurs lieues de son

embouchure, pour recevoir en tout temps les vaisseaux des plus grandes dimensions, parut offrir toutes les conditions qu'on voulait trouver réunies. Après avoir examiné le terrain avec une apparence d'attention on choisit Soubise, petite ville bâtie sur le sommet d'une colline d'où l'on domine une grande partie de la rivière, et d'où l'on peut battre par l'avant les vaisseaux qui remontent la Charente, et par conséquent leur interdire le passage. Construire un port au pied de cette ville, c'était se prémunir contre toute tentative hostile de l'ennemi. On entre alors en négociation avec le duc de Rohan, propriétaire de la terre de Soubise. Mais ce seigneur qui était attaché de cœur à la religion de Calvin, ne voulut rien faire pour cette France qui avait banni de son sein tant et de si bons citoyens et les avait forcés à emporter dans leur exil leurs richesses et leurs talens. Il refusa de vendre sa terre et l'on n'osa point insister. Cependant la volonté du *maître* était toute puissante. Alors on s'aperçut qu'à basse mer il n'y avait pas assez d'eau pour que les navires tinssent

à flot, et que non loin gisait un rocher dont le voisinage présentait des dangers. Pour la troisième fois on fut contraint de chercher encore ; mais au lieu de descendre la rivière, ce qui semblait naturel, on la remonta. Quand, près de l'embouchure, à peu de distance de la belle rade qu'on avait en vue, il était facile de fonder une ville importante et un port considérable, on s'en éloigna ; six lieues allaient séparer le port et l'Océan. La cour, mécontente de tous les obstacles qui jusque là s'étaient opposés à ses desseins, décida que le port militaire serait construit près de la petite ville de Tonnay-Charente où précédemment des navires avaient été armés et d'autres désarmés, et où quelques chantiers provisoires avaient été élevés. On entra en pourparlers avec le duc de Mortemart, propriétaire de cette terre. Ce seigneur tenant beaucoup à l'héritage que lui avaient transmis ses pères, eut des prétentions exorbitantes : la cour y répondit avec un ton d'aigreur mal déguisé. Le duc de Mortemart

s'en offensa et refusa d'aliéner sa terre à la couronne.

Il fallait une volonté bien arrêtée à la cour pour, après des difficultés sans cesse renaissantes, persister à créer un port maritime sur la côte occidentale de la France; il fallait que l'excellence de la rade fût une cause bien déterminante, pour qu'on ne renonçât pas à la rendre utile à l'Etat. Aussi sommes-nous convaincus que si la terre de Charente eût été aussi convenable qu'on l'avait cru d'abord, la volonté de Louis XIV, sinon celle de Colbert, eût brisé le faible obstacle qui naissait du caprice du duc de Mortemart. Trois fois le *maître* aurait été contraint de céder : à Brouage, à Soubise, à Tonnay-Charente? C'est là cependant ce que s'accordent à dire les personnes qui ont écrit sur les temps antérieurs à la naissance de Rochefort. Cela n'est pas admissible, et nous devons croire que des empêchements, nés du sol, ont fait renoncer successivement aux projets pré-

sentés et que les ingénieurs n'avaient pas suffisamment étudié le terrain. Brouage était abandonné par la mer, et l'on ne s'en aperçoit que quand les tracés se font sur le sol; Soubise est près d'un rocher qui forme écueil dans la rivière, et ce fait n'est reconnu que quand les premières dispositions sont prises; Tonnay-Charente borde la rivière dans une partie où le lit est rétréci, et ce n'est que quand des établissements y sont créés, et que l'expérience a démontré que les navires venus du dehors ne pourront trouver place avec ceux qu'on y construira, qu'on se condamne, sans résistance, à abandonner un point sur lequel un certain temps d'occupation avait été l'occasion de dépenses assez considérables. Les ingénieurs ne furent point exempts de blâme, et la cour leur exprima son mécontentement en termes assez amers. Aussi mirent-ils dans leurs études ultérieures tout le soin qu'exigeait l'exécution rigoureuse des grands projets du roi; et quand ils proposèrent la châtellenie de Rochefort, ils étaient certains que rien

ne devait entraver la volonté de Louis XIV. En amont et en aval du château, la rivière était profonde, large et parfaitement encaissée ; le marais environnant était en grande partie desséché. Une forêt fort étendue ceignait en quelque sorte le périmètre que devait occuper la ville et le port, et l'on pouvait espérer d'y trouver, pour un certain temps du moins, le bois nécessaire pour la construction des établissements, des magasins et même des vaisseaux. Des offres furent faites au tenancier, alors le sieur De Cheusses, petit-fils d'Adrien de Lozeré. A l'exemple de ses voisins, il voulut faire quelque résistance ; mais ce fut en vain ; lutter contre Colbert quand on était sans crédit à la cour, résister au Roi quand on était protestant, c'était de la folie. D'ailleurs la châtellenie de Rochefort avait appartenu à la couronne et était dès-lors rachetable à perpétuité. De Cheusses fut donc dépossédé ; la promesse lui fut faite du remboursement des cinquante mille écus que son aïeul avait comptés aux trésoriers de Henri IV. Il fit valoir que des dépenses considé-

rables avaient été faites par ses devanciers et par lui, pour réédifier le château et les fortifications, pour dessécher le marais, planter des futaies; la cour ne l'écouta point, il fut exproprié.

Les finances de l'état, un moment équilibrées avec les dépenses par suite des réformes faites par Colbert, étaient en déficit. On ne put compter à De Cheusses le prix de sa terre. Il était encore créancier du roi à la révocation de l'édit de Nantes : inspiration malheureuse, tache indélébile dans une grande époque. Toutes les familles qui eurent le temps de fuir s'expatrièrent. De Cheusses abandonna la France, spolié de son héritage, et mourut malheureux sur une terre étrangère.

HISTOIRE

DE

LA VILLE ET DU PORT

DE ROCHEFORT.

Louis XIV était à l'apogée de sa gloire; mais il manquait quelque chose à son ambition. C'était peu pour lui d'être craint sur le continent : il voulait être respecté sur mer; il voulait que la France possédât une marine qui pût lutter bientôt sans désavantage contre les forces navales de l'Angleterre et de la Hollande. Le port de Brest fut doté d'établissements nouveaux : des chantiers de construction s'y multiplièrent, et des vaisseaux de tous rangs s'élevèrent sur ces chantiers. Pendant qu'une activité extraordinaire se déployait dans ce port et sur quelques autres 1665.

1666. points du littoral de l'Océan, M. Colbert de Terron, intendant-général dans la province d'Aunis, prenait possession au nom du roi de la terre de Rochefort, et faisait ses dispositions pour asseoir sur les bords de la Charente un port qui rivalisât avec Brest pour multiplier les ressources de la flotte.

M. de Terron était un homme d'une haute capacité. Il avait compris que dans une partie de l'administration qui intéresse tout à-la-fois la sûreté de l'État et la prospérité du commerce, il fallait que tous les efforts se réunissent pour obéir à la volonté du grand roi et seconder les vues d'un ministre qui rêvait la France riche et glorieuse au-dedans, forte et redoutable au dehors. Il appela près de lui quelques ingénieurs, entr'autres le chevalier de Clerville; conféra avec eux sur l'exécution des projets de la cour. Après avoir ainsi élaboré les bases du travail qu'il devait entreprendre, il se rendit à Rochefort à la fin de 1665. Les premières dispositions à prendre étaient le dessèchement du marais, le défrichement de la grande garenne du château. Bientôt arrivèrent de toutes parts des ouvriers de diverses professions: les travaux furent commencés et poussés avec une telle rapidité qu'au mois de mai de l'année suivante on put tracer sur le sol transformé, les plans des établissemens d'abord indispensables.

Quand on voit le ministre Colbert secondé par des hommes qu'aucun obstacle n'arrête, on cesse

d'être surpris que ce grand homme d'État ait pu en moins de cinq ans augmenter la marine, ou plutôt la composer de soixante vaisseaux de ligne, quarante frégates, huit galères, vingt brûlots, et dix ans plus tard laisser à la France une armée navale forte de cent quatre-vingt-dix-huit bâtiments de guerre, et de cent soixante mille marins propres au service de la flotte et de l'artillerie. 1666.

Pendant que la corderie, les forges, les magasins s'élevaient dans le port, des cales de construction étaient préparées. Des navires de tous rangs étaient montés sur leurs chantiers, et avant la fin de 1666 un vaisseau de ligne et deux galiotes avaient été construits et mis à la mer.

La corderie est le premier établissement qui ait marqué la fondation du port de Rochefort. Cet établissement est sans contredit le plus beau et le plus vaste des ateliers de ce genre. Sa longueur du sud au nord est d'environ cent quatre-vingts mètres et sa largeur est de huit mètres. A l'une de ses extrémités, existe un pavillon d'une architecture simple mais gracieuse. Là, sont les magasins pour les chanvres, les cordages confectionnés et tous les outils et instruments. Au centre, du côté de la rivière, s'élève un pavillon en saillie où a été établi l'atelier de la garniture. Dans le rez-de-chaussée de la corderie on confectionne les cordages de toutes grosseurs nécessaires pour le gréement des vais-

1666. seaux; dans l'étage supérieur on file et on prépare les plus petits cordages.

Les forges, les magasins pour le dépôt de tous les objets ouvrés propres à l'armement et au gréement des navires en construction ou en réparation s'élevèrent avec la même rapidité; et bientôt l'on put mettre à couvert tout ce matériel qui avait déjà absorbé bien des capitaux.

Pendant que d'un côté on créait les ateliers utiles, indispensables dans un grand port maritime, on divisait le terrain qui devait être vendu aux ouvriers, aux maîtres, aux officiers que l'on avait attirés sur ce point, et aux particuliers et commerçants pour lesquels une agglomération spontanée d'individus devait être une source de fortune.

L'ingénieur Blondel fut chargé de tracer le plan de la ville sur les dessins faits par le chevalier de Clerville, alors gouverneur de l'île d'Oleron. Il en appuya les deux extrémités sur les bords du fleuve, de manière à ceindre l'arsenal et à le protéger. Cette disposition a été le motif de critiques assez sérieuses, et l'ingénieur Masse qui nous a laissé d'intéressants mémoires sur l'Aunis et la Saintonge, dit que l'irrégularité de l'enceinte autorise à penser que le hasard seul a présidé au tracé de la ville naissante. Nous conviendrons avec Masse que quand il était facile de diviser la ville en ilots réguliers en donnant aux rues une largeur égale, on ne peut comprendre que

certaines rues forment des lignes brisées et que 1666.
d'autres ne se prolongent pas comme leurs voisines dans toute l'étendue de la ville. Quoiqu'il en soit, peu de villes modernes sont aussi bien percées. Dix rues, dirigées du nord au sud et traversées de l'est à l'ouest par quatorze autres, composent soixante et une îles et trois places bordées de maisons bien alignées. Toutes les rues sont spacieuses : trois d'en-tr'elles ont de dix huit à vingt mètres de largeur; aussi dans le double but de raréfier l'air et de procurer aux habitants un ombrage protecteur pendant la saison des chaleurs, ces trois rues ont elles été garnies chacune d'une double rangée d'arbres. La principale place est située au centre de la ville; elle est une des plus régulières que l'on connaisse : d'abord entourée d'une barrière en bois, elle fut pendant quelques années maintenue comme champ, et la récolte en blé qu'on y faisait était la propriété des intendants. Mais ce champ fut bientôt transformé en promenade et les habitants s'y réunirent pendant les heures de loisir. La clôture en bois avait disparu et la place était ouverte à toutes les communications. Le corps de ville qui en avait obtenu la cession à perpétuité fit dans le siècle suivant établir une barrière en fer à hauteur d'appui, terminée aux quatre angles par une porte à fronton également en fer. Une double rangée d'ormeaux en marqua le tour et en peu d'années cette place devint une promenade agréable.

1668. prenait primitivement la mâture; — les forges; — les magasins pour le gréement et le matériel des vaisseaux; — le magasin général, vaste dépôt de marchandises de toutes sortes, qui, reconstruit à neuf dans le siècle suivant parce qu'il avait été fondé sur un sol peu solide, fut affecté en 1752 et 1753 à l'entrepôt des objets destinés aux îles que possédait la France.

La seconde partie, prise du pont de la cloche, renfermait l'ancien château seigneurial, devenu depuis la résidence du commandant et des ingénieurs de la marine, le logement de l'intendant-général et des officiers de vaisseaux; — la corderie et le magasin des colonies, formant l'arrière-garde.

La troisième partie, entièrement isolée, était séparée de la précédente par un espace de plus de deux cents mètres; elle contenait les chantiers de constructions, le bassin de radoub, autrement dit la forme : nom qui fut donné sans doute parce que les bassins de cette nature présentent un plan semblable aux lignes de contour des vaisseaux. Dans l'espace laissé entre ces deux dernières divisions du port, on a, depuis, pour les besoins du magasin des vivres, creusé un chenal qui a reçu plus tard, quand le commerce a pris naissance à Rochefort, le nom de chenal du port marchand.

Quoique déjà, comme on le voit, toutes les bases d'un grand port fussent jetées, on ne possédait pas

encore les établissements, les usines nécessaires pour 1668.
constituer un arsenal de l'importance de celui qui devait exister à Rochefort. On fut bientôt dans l'obligation, pour fournir aux vaisseaux les pièces d'artillerie qui devaient composer leur armement, de s'occuper de la création d'un atelier dans lequel on pût couler les canons de tout calibre : car les canons et les projectiles que le service des constructions navales avait exigés jusque là étaient fournis par le commerce. La difficulté, les dépenses du transport décidèrent la cour à ajouter à l'arsenal de Rochefort une fonderie. Au mois d'août 1668, on jeta en dehors du port, sur un terrain dont la marine s'était réservé la jouissance pour des besoins ultérieurs, les fondements de cet atelier, et en peu de mois l'établissement nouveau fut en état de fonctionner et de produire les canons et les mortiers en bronze et en fer nécessaires pour l'armement des forts du littoral et pour le service de la flotte.

Le plan de la fonderie était un parallélogramme de soixante mètres de longueur sur environ quinze de largeur. Au sud de l'usine, furent construits des logements pour les maîtres et les ouvriers fondeurs. Depuis lors, ces logements devenus inutiles à la fonderie qui avait perdu de son importance, ont été convertis en caserne et sont occupés de nos jours par les ouvriers d'artillerie. Ils portent encore le cachet de l'époque.

1668. L'atelier se composait de quatre fourneaux à reverbère. Le plus considérable de ces fourneaux pouvait contenir environ soixante milliers de matière pour fonte; le deuxième, trente-cinq milliers; le le troisième, quinze, et enfin le dernier, cinq milliers à peu près. Ces fourneaux occupaient les extrémités est et ouest de l'atelier. Cette disposition avait paru indispensable, parce que l'on avait remarqué que les vents règnent le plus ordinairement dans le pays à l'est ou à l'ouest. Alors, les fourneaux opposés au vent étaient allumés et recevaient leur aliment principal du courant d'air qui était ménagé dans l'espace séparatif; on ne connaissait point alors d'autre système de ventilation. Plus tard, de nouveaux besoins se firent sentir : un cinquième fourneau intermédiaire fut ajouté, et enfin on compléta les moyens d'exécution du matériel d'artillerie par l'addition de deux fourneaux à creuset. On fut désormais en mesure de satisfaire à toutes les exigences et de pourvoir à l'approvisionnement des autres ports, quand leurs moyens d'exécution étaient insuffisants.

L'artillerie des vaisseaux du roi était dans ce temps composée, en très-grande partie, de pièces de fonte; une sorte de vanité était attachée à cela : et ce qui n'était dans le principe qu'une distinction que l'usage, *les convenances* avaient établie, suivant les grades des commandants, devint plus tard, en 1689,

un objet de réglement arrêté par ordonnance 1668.
royale*. La fonderie de Rochefort ne fut donc plus restreinte à la fonte des pièces en bronze : elle fournit aussi des pièces en fonte de fer. Cela dura quelque temps encore, et la fonderie de Rochefort, confiée à des mains habiles, acquit une certaine célébrité. Mais quand les canons en fer remplacèrent exclusivement les pièces en bronze, une autre usine, riveraine de la haute Charente, avait été créée et était en pleine activité. La fonderie de Rochefort perdit de son importance, et après quelques alternatives de chûte et de progrès, nous l'avons vue naguère, en

* Ordonnance 1689, art. 1. Tous les vaisseaux de premier rang, par quelques officiers qu'ils soient commandés, seront armés de canons de fonte sans mélange d'aucune espèce de fer. — Art. 2. Ceux de deuxième rang, commandés par l'amiral, vice-amiral, ou par le lieutenant-général, auront aussi tous leurs canons en fonte; et s'ils sont commandés par un chef d'escadre ou par un capitaine, ils n'auront que les deux tiers de canons en fonte et un tiers de ceux en fer. — Art. 3. Ceux de troisième rang, commandés par l'amiral, vice-amiral ou par un lieutenant-général auront pareillement tous les canons de fonte. — Par un chef d'escadre, les deux tiers de fonte et le tiers de fer. — Mais s'ils sont commandés par un capitaine, ils n'auront que la moitié de canons de fonte et la moitié de fer. — Art. 4. Les vaisseaux de quatrième rang auront un tiers de canons de fonte et les deux tiers de canons de fer.— Art. 5. Ceux de cinquième rang seront armés de trois quarts de canons de fer et d'un quart de canons de fonte. Art. 6. Les frégates légères et tous les autres bâtiments n'auront que des canons de fer.

1668. 1838, au moment où elle dût passer de la direction d'artillerie qui en était en possession depuis son origine, sous la direction des constructions navales, nous l'avons vue presqu'inactive, et employée à la fonte des objets nécessaires plutôt aux constructions qu'à l'armement des vaisseaux.

La fonderie était dans cet état de dépérissement, quand une grande révolution opérée dans l'art de la navigation donna un nouvel essor aux constructions navales. Rochefort parut essentiellement propre, à cause de la facilité qu'il a de s'approvisionner des bois et autres matériaux nécessaires à la marine, à devenir un des centres principaux de la confection des bateaux à vapeur; or, dans cette année 1838, l'artillerie se vit tout-à-coup menacée de perdre la fonderie; elle résista, invoqua les souvenirs du passé et eut un moment l'espoir de rester en possession de ce vieil héritage. La commission qui était chargée de se prononcer dans la question cherchait à concilier les intérêts, les prétentions des deux services. Elle conçut le projet de faire construire une fonderie spéciale pour les constructions navales et de l'ériger dans un emplacement à proximité des grandes forges que l'on élevait alors. Ce projet était rationnel; deux établissements créés l'un pour l'autre doivent exiger au moins les convenances de voisinage et de contiguité. Il fallait pour cela acquérir le massif des maisons qui existent au

pied de la tour des signaux; mais comme cette 1668.
acquisition eût entraîné l'État dans une dépense de plus de cent quatre-vingt mille francs, et que l'érection de l'usine et son installation eussent coûté d'autre part plus de deux cent mille francs, le ministère recula devant de pareils sacrifices, et dans une dépêche de 1839, il laissa pressentir une pensée défavorable à l'artillerie. Un nouvel examen de l'affaire fut prescrit, et la commission se prononça enfin pour la remise aux constructions navales de l'établissement disputé : le sept septembre 1839, cette remise fut irrévocablement décidée.

On s'occupa dès-lors d'approprier le local à sa nouvelle destination. Les fourneaux anciens furent démolis et l'on ne conserva sous la halle aux fontes que ceux que l'artillerie y avait placés pour la fonte des clous à doublage qu'elle fournissait depuis assez long-temps aux constructions navales. Sur l'emplacement des anciens ateliers, d'autres ateliers se sont élevés, et l'on y voit fonctionner aujourd'hui des machines propres à alézer les cylindres, à dégrossir les pièces coulées, etc.

Le chantier de la fonderie est actuellement une vaste usine où se confectionnent les machines des bateaux à vapeur. Si, avant sa transformation et sur la fin de sa première existence, il ne faisait en réalité rien ou presque rien, quoi qu'on en eût pû dire, il a aujourd'hui acquis une importance qui

1668. se développera certainement encore, puisque le port de Rochefort est désormais destiné à fournir à la marine des bateaux à vapeur de toutes les dimensions.

Ce fut pour Louis XIV un sacrifice considérable que les frais de création d'une fonderie à Rochefort. Mais là ne devaient pas encore se borner les dépenses qu'il était indispensable de faire dans ce port pour le doter de tous les établissements qui lui étaient nécessaires. Cependant les ressources du trésor diminuaient, quoique les charges publiques fussent excessives. Le peuple était alarmé; il craignait qu'on ne vainquit la répugnance qu'avait Colbert de créer de nouveaux impôts. Une occasion sembla s'offrir de ramener, pour un moment du moins, quelque prospérité dans les finances de l'état. Louis XIV n'avait renoncé à ses droits à la succession des possessions de l'Espagne que dans le cas où la dot de Marie-Thérèze lui serait payée aux termes fixés par Philippe IV lui-même. Ce paiement n'avait pas eu lieu , et alors la France avait dit : « pas de paiement, pas de renonciation, » et Louis XIV, poussé par ce mouvement et par un amour ardent de conquête, eut la pensée de s'approprier à titre d'héritage le duché de Brabant et quelques autres provinces. Il exigea le paiement des sommes qui ne lui avaient pas été comptées aux échéances, et appuya ses prétentions par trois armées qui

entrèrent en Flandre en même temps et prirent 1668.
plusieurs places que l'Espagne, occupée sur d'autres points, ne put défendre. La Hollande ressentit quelque crainte de voir le jeune conquérant si près de ses frontières; elle fit un traité d'alliance avec l'Angleterre et la Suède, afin de forcer Louis à ne pas étendre ses envahissements. Louis XIV en fut vivement blessé : un moment, il songea à entrer en Hollande; mais il fut retenu par la crainte de compromettre sa marine naissante en la forçant à lutter avec celle de la triple alliance, et la paix d'Aix-la-Chapelle fut signée le 2 mai 1668.

La prudence avait fait reculer le roi de France, quand jusque là rien ne l'avait retenu. Ce fut pour lui un nouveau motif pour donner plus d'activité encore aux travaux de ses ports; et dans cette circonstance, Rochefort eut à fournir un contingent d'armements considérable. Il lui eût été impossible d'exécuter tous les ordres qui se succédaient. Mais Tonnay-Charente conservait encore quelques calles; quatre navires y furent construits, et un certain nombre, ravitaillés.

Des ouvriers levés dans les villes voisines arrivèrent à Rochefort; et pendant que l'on construisait et que l'on mettait à la mer les vaisseaux qui devaient grossir la flotte, on achevait les magasins, les forges et les autres établissements entrepris. L'année suivante, tout étant à peu près terminé, on

1668-69. fit descendre de Tonnay-Charente les navires qui y étaient en radoub ou au mouillage, et de ce moment les navires de guerre n'allèrent plus en amont du port de Rochefort.

La population était devenue fort considérable, mais ce n'était pas une population d'élite. Comme dans toute ville de création nouvelle, beaucoup de gens sans ressources, sans moyens industriels d'éxistence, attirés par l'espoir de faire fortune dans la colonie y affluèrent. Sur leurs traces arrivèrent des femmes que les autres villes avaient répudiées. Tels étaient en partie les éléments confus de cette population, quand Louis XIV, voulant assigner à Rochefort un rang dans son gouvernement, l'érigea en bourg fermé par lettres patentes du 5 mars 1669. Des privilèges fort étendus furent concédés aux habitants, qui, alors, eurent la faculté de « composer un corps et communauté, d'élire des syndics et procureurs du fait commun, en la manière « que les autres bourgs fermés du royaume. Le bourg fut abonné pour le paiement des tailles à deux mille livres par an, et les occupants furent exemptés des droits sur « chairs vives et mortes, bleds et « autres grains, farines, légumes, et autres denrées nécessaires pour l'aliment des habitants; « comme aussi sur les bois à bâtir, planches, chaux, « tuilles, pierres, bricques, plâtre et fer et autres « choses servant à la construction des bâtiments et « vaisseaux. »

Le 18 mars suivant, M. Colbert de Terron fut 1669.
commis et député par le roi pour « procéder à l'exé-
« cution des dites lettres patentes; faire dresser un
« plan et figure du lieu où le dit bourg doit être
« érigé, bailler aux particuliers qui voudraient s'y
« habituer et faire construire des maisons, bati-
« ments et jardins, les places qu'ils désireront à
« titre de cens et rente foncière et seigneuriale, à
« raison d'un denier de cens, par chaque carreau,
« payable à la recette ou ferme de notre domaine
« par chacun an au jour de Noël. »

M. Colbert de Terron fit donc la délimitation du terrain qui fut jugé utile présentement ou dans l'avenir aux besoins du port, et concéda le reste à ceux des habitants qui voulaient se fixer dans le pays. Il assigna un délai pour la construction des maisons, et la ville acquit enfin une importance proportionnelle à celle du port.

Les villes voisines en conçurent de la jalousie. Comme il est dans la nature des choses que tout se déplace, il est certains pays qui craignirent que Rochefort ne leur enlevât les avantages que le temps leur avait assurés jusque là. On insinua que les édifices qui avaient été construits dans le port ayant été faits avec trop de précipitation et sur des terrains peu solides, la ruine en était inévitable. Louis XIV en ressentit une pénible appréhension. Tant d'argent avait été jeté dans ce lieu pour le consti-

1669. tuer en état de port maritime, qu'il craignait d'être contraint de consacrer à la fondation d'un autre arsenal, l'argent dont il avait besoin pour multiplier sa flotte et la rendre promptement brillante et forte, et rivale de l'Angleterre et dela Hollande à la la fois. Le ministre Colbert, l'économe dispensateur des trésors du roi, en eut une vive inquiétude et voulut voir par lui-même l'état des choses. Il arriva inopinément à Rochefort dans le courant du mois d'août, se fit rendre un compte sérieux de tout, et examina les moindres choses avec le soin le plus minutieux. Satisfait en tout point et pleinement rassuré, il approuva tout et adressa au Roi un rapport qui était impatiemment attendu. Le Roi, partageant dès lors la sécurité de son ministre, confirma le port naissant et désormais Rochefort n'eut plus à craindre de voir son existence mise en question.

M. Colbert de Terron était convaincu que le moyen qui devait être le plus efficacement employé pour réfréner les vices de la majeure partie des habitans, gens dont les désordres devaient être une cause de mort prématurée, consistait d'abord à assujétir la population à une police sévère et ensuite à appeler la religion pour en corriger les mœurs. Il fit des réglements et leur observance produisit un effet prompt et salutaire. Il obtint en même temps de Henri de Laval, évêque de la Rochelle, que le

prêche du seigneur de Rochefort * qui était de la 1670
religion protestante, fut érigé en chapelle et qu'un ecclésiastique y célébrât l'office divin. Mais le prêtre qui avait reçu la pieuse mission de ramener à la vertu une population aussi perverse, se corrompit, et le désordre se releva plus fort que jamais. Alors l'intendant Colbert de Terron prit le parti d'appeler à Rochefort une communauté régulière. L'évêque de la Rochelle le seconda et envoya à Rochefort des capucins de Tonnay-Charente. Rien n'était disposé pour recevoir ces religieux ; mais comme leur présence immédiate était indispensable pour mettre un frein aux mauvaises mœurs, on les logea provisoirement dans le pavillon nord de la corderie. Ils y demeurèrent quelque temps, puis ils furent transférés à l'un des angles de l'emplacement sur lequel les halles se sont élevées. Ceux-ci, pénétrés de l'importance de leur mission, remplirent leur devoir saintement ; les mœurs s'améliorèrent et l'on dut songer à maintenir à Rochefort une congrégation si éminemment utile. On s'occupa donc de lui assurer un asile convenable, fixe, où les membres eussent la facilité de se livrer au recueillement. L'évêque de la Rochelle autorisa, en juin 1673, le séjour à Rochefort des capucins qui jusque là ne s'y trouvaient qu'accidentellement. Il donna

* Aujourd'hui l'église de la Vieille Paroisse.

1670-71. son agrément pour la construction , pour eux, d'un couvent et d'une chapelle. On se mit aussitôt à l'œuvre, et sur un terrain situé au centre de la ville que l'intendant accorda à la congrégation , s'éleva soudain le couvent. Les capucins demeurèrent en possession de ce patrimoine jusqu'au moment où , déclaré bien national, il fut vendu par les administrateurs du département le 21 juillet 1796. Aujourd'hui il n'existe plus rien du couvent et de la chapelle. Le collége a été bâti par la ville en 1829 sur les ruines de cette communauté , et l'église Saint-Louis a remplacé, en 1835, l'ancienne chapelle des bons religieux.

La crainte de compromettre sa marine adolescente avait forcé Louis XIV à ajourner ses projets de conquête sur la Hollande. Mais depuis lors, la marine française, considérablement augmentée et digne enfin d'un grand monarque, fut assez forte pour que l'on osât défier la triple alliance. Le Roi résolut d'asservir un état voisin qui naguère l'avait arrêté dans sa marche victorieuse. Cela lui parut d'autant plus facile que cet état avait tout sacrifié pour rendre sa marine puissante et forte, et qu'il avait négligé de maintenir son armée de terre sur un pied respectable. Il fallait un prétexte pour déclarer la guerre, et ce prétexte fut inspiré. Louis XIV devenu convertisseur, voulait combattre l'hérésie et établir sur les ruines du protestantisme la religion et la foi catholiques. Il voulait encore, lui roi absolu,

écraser le républicanisme, si voisin de ses états. 1671.
La Hollande se prépara pour la défense, et comme elle comptait sur ses alliés pour le maintien de ses institutions, elle leur fit un appel. Mais déjà la France avait entrepris de l'isoler et de détacher de l'alliance qu'elle redoutait, la Suède et l'Angleterre. Tous les moyens furent donc mis en œuvre, un seul devait réussir, c'était le trésor de la France; et bien que les finances de l'État fussent obérées, un subside fort considérable n'en fut pas moins donné à Charles XI, roi de Suède, qui, à ce prix, promit de garder la neutralité. Quant à Charles II, roi d'Angleterre, il fut convenu qu'on lui ferait l'abandon, après la conquête que l'on croyait certaine, de quelques îles de la Hollande et de la Zélande; on lui fit espérer également qu'une rente annuelle de trois millions lui serait accordée.

Pendant que ces négociations se tramaient dans le secret du cabinet, les armements étaient pressés dans les ports du roi. Les vaisseaux sortaient comme par enchantement de leurs chantiers. Treize vaisseaux, une galère et plusieurs brigantins furent construits et mis à la mer à Rochefort, en même tems que l'on y ravitaillait trente et un navires de tout tonnage. Bientôt la France eut à la mer soixante gros vaisseaux et quarante frégates. On était prêt enfin à commencer les hostilités, et le six avril 1672 parut la déclaration de guerre de la France aux états

1671. généraux des Provinces Unies. L'armée de terre eut d'abord des succès qui rendirent l'agresseur trop confiant; mais bientôt des revers suivirent, et le roi fut humilié. La marine de son côté se fit remarquer; et bien qu'en aient dit alors les anglais que la France n'était point aux avant-postes, il n'en est pas moins positif que l'escadre commandée par le comte d'Estrées, signala la bravoure et l'habileté de nos marins. La défaite que la Hollande essuya alors sur mer donna une vive commotion à l'Europe. On s'arma pour s'opposer à l'envahissement que l'on croyait le rêve de la France, et la Hollande trouva des protecteurs. Ainsi, la guerre dont on avait supposé le terme prochain et les résultats favorables, se prolongea plusieurs années encore, et quand le traité de Nimègue fut signé, en 1678, la France était épuisée.

L'activité que les préparatifs de cette guerre et sa durée entretenaient à Rochefort, attirait sans cesse de toutes les contrées de la France des gens de professions diverses qui étaient sûrs d'y trouver de l'occupation. La population s'accrut à un point tel que les logements ne suffirent plus. Les moindres bouges étaient enviés, disputés par des malheureux qui y cherchaient un abri pour la nuit et s'y entassaient confusément, mais sans pouvoir y trouver le repos si nécessaire après un travail toujours pénible. La santé du plus grand nombre en fut bientôt

altérée : une épidémie due autant à cet entas- 1671.
sement et aux fouilles continuelles qui se pratiquaient pour l'établissement de constructions nouvelles, qu'aux effluves des marais environnants, sévit sur cette population que des désordres à peine tempérés, et des privations de toutes sortes avaient déjà affectée. Dans cette déplorable circonstance beaucoup d'habitations se transformèrent en autant d'hôpitaux où gisaient, presque sans secours, des familles entières que la mort frappait bientôt. Le mal s'étendait et plus horrible encore; un prompt remède était nécessaire, mais on ne devait l'attendre que du temps; aussi M. Colbert de Terron en fut-il profondément attristé. Déjà cet homme généreux qui ne laissait en souffrance aucune branche du service important qu'il avait mission de remplir, avait, en 1666, converti en hôpital pour les ouvriers et marins du port, le prieuré de Saint-Éloi à Tonnay-Charente. Mais depuis, la population avait doublé, et ce secours, suffisant alors, était, en 1672, presque nul. Tant de malheureux demandaient des soins, que l'on était forcé de faire sortir de l'hôpital des gens à peine en convalescence pour avoir un lit à offrir à ceux que la mort menaçait dans leurs demeures. Les devoirs impérieux de tous les instants qu'avaient à remplir les personnes auxquelles la direction de l'hospice de Saint-Éloi était confiée, n'é-

1671. taient remplis qu'aux dépens de ceux qu'exigeait la propreté de la maison et de son mobilier, l'hygiène en souffrait. De là, résulta une maladie de nature contagieuse qui fit de tels ravages que le service de santé en fut interrompu. On se fera difficilement l'idée de l'horreur de la position de tant de malheureux parmi lesquels était le plus profond découragement, et dont beaucoup succombaient sans secours dans une lente agonie. Les capucins, touchés de compassion, se firent infirmiers et médecins; ils se multiplièrent, et portèrent des soulagements et des consolations dans toutes les familles.

M. Colbert de Terron ne restait pas inactif dans ces moments de calamité, et bien que sa santé fut altérée, il n'en excitait pas moins par ses actes et par ses paroles le zèle et la pitié de ceux qui avaient assez de force pour faire de bonnes œuvres. Le temps amena enfin un adoucissement à tant de souffrances, et les travaux suspendus purent reprendre, en partie du moins, leur cours accoutumé.

La crainte du retour du terrible fléau qui avait décimé la population avait inspiré à l'intendant la résolution de faire construire en toute hâte à Rochefort, un établissement où les malades fussent certains de trouver les soins nécessaires. Il fit dresser le plan d'un hôpital dont il proposa l'érection dans la partie nord de la ville, sur le point le plus

culminant. Il adressa ce plan à la cour et l'accompagna d'un mémoire où la situation des habitants était peinte avec un si touchant accent de compassion, que l'ordre d'exécution de son projet lui fut donné immédiatement. Aussitôt commencèrent les travaux de construction de l'hôpital. Ils furent poussés avec un zèle et une ardeur qui ne se démentirent pas un instant. Il semblait que maîtres et ouvriers fussent excités par la crainte d'être frappés par la maladie, avant que tout fut prêt, avant qu'un lit fut monté pour les recevoir. 1671.

Deux années s'écoulèrent cependant avant que les malades pussent être transférés de l'hospice de Saint-Éloi, dont les capucins avaient la direction, dans l'hôpital de Rochefort; mais ces deux années avaient été moins funestes que la précédente. Enfin, en 1673, cet hôpital fut ouvert, quoiqu'inachevé, et reçut les malades que l'on traitait à Tonnay-Charente, ainsi que ceux qui, dans quelques maisons de Rochefort, recevaient des secours de la commisération publique.

Les capucins avaient rempli un pieux devoir; la reconnaissance de tous leur fut acquise. La cour elle-même les en remercia et en récompense leur donna le prieuré de Saint-Éloi. Ils en firent une maison de campagne qu'ils habitaient une partie de l'année, quand leur ministère n'était pas nécessaire à Rochefort.

1671. L'hôpital de la marine (aujourd'hui la caserne d'artillerie, dite caserne Charente), se composait d'une seule aile, ayant deux pavillons à plusieurs étages, reliés entr'eux par un corps de logis vaste et bien disposé. Il ne renfermait pas, comme hôpital, tout ce qu'on eût pu désirer; tant de précipitation avait été mise dans son érection! cependant des salles spacieuses et bien aérées, des servitudes commodes et suffisantes en firent un établissement remarquable alors. Le service de santé qui y avait d'abord été confié à des religieux de la charité, passa bientôt aux mains de médecins et de chirurgiens spéciaux, entretenus aux frais du roi. Des sœurs de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, furent chargées du soin des malades et des divers détails intérieurs qu'exige le bon entretien d'un établissement de cette nature.

Une autre période, également dévastatrice, devait marquer les premières années de l'existence de Rochefort. A peine l'hôpital était-il entièrement terminé que des fièvres endémiques s'appesantirent de nouveau sur la population. Malgré l'étendue du local, on ne put y recevoir tous les individus qui sollicitaient les secours de la médecine; et d'ailleurs, des affections propres aux gens de mer se dévoilèrent avec un caractère de contagion si terrible que l'on se vit contraint de créer une succursale dans l'intérieur même de l'arsenal. Cette succursale fut affectée spécialement

au traitement des scorbutiques. On ouvrit ensuite 1671.
des communications de l'hôpital au magasin des vivres, alors en construction, et l'on disposa sous les hangars de ce magasin, une ambulance qui resta ouverte quelque temps. Les années qui suivirent furent moins désastreuses pour les habitants; aussi l'hôpital suffit-il toujours aux besoins de la population maritime. Si plus tard on a été forcé d'établir des hôpitaux provisoires au Vergeroux, au port des Barques, à l'île d'Aix, c'est que les escadres qui arrivaient de la mer apportaient de nombreux blessés et des hommes atteints de maladies contagieuses qu'il eut été dangereux pour Rochefort de transporter dans ses murs.

Le service de santé étant désormais assuré, il fallut porter son attention sur une autre branche d'administration non moins importante. Dans ce temps là, la subsistance des troupes et des marins n'était point fournie par l'État. Par suite d'un abonnement fait avec les officiers supérieurs des divers corps, ces officiers devaient fournir aux individus placés sous leur commandement les rations alimentaires fixées par les réglements. Les plus graves inconvénients devaient résulter de cet étrange mode d'administration. On a vu en effet, la cupidité des chefs condamner souvent leurs subalternes à se contenter de rations insuffisantes ou d'aliments peu convenables. De nombreuses plaintes s'élevaient

1671. sur la parcimonie et l'inhumanité de certains chefs. Ces plaintes devinrent enfin si souvent répétées, que le ministre Colbert dût songer à y apporter un remède prompt. L'État, pensa-t-il, doit assurer la nourriture des hommes qu'il appelle ou qu'il force à le servir, et non laisser ce soin au caprice, à la volonté de chefs chez lesquels le désir d'amasser de la fortune pourrait l'emporter sur le devoir de soigner avec sollicitude des malheureux que le hasard place sous leurs ordres. Il proposa donc au roi de traiter avec des munitionnaires, pour la fourniture des vivres de la marine. Cette proposition fut accueillie par Louis XIV qui, par arrêt du 2 octobre 1669, créa un munitionnaire pour sa marine, et s'engagea à mettre à la disposition de cet agent les établissements dont il aurait besoin dans les ports pour préparer les vivres nécessaires aux besoins de l'armée de mer, et pour faire les approvisionnements que ce service exigerait. Les dépenses considérables que le roi avait faites pour achever les magasins et les ateliers du port de Rochefort, le forcèrent à retarder la construction d'un magasin particulier pour les vivres. Ce ne fut qu'en 1671 que l'on pût s'occuper de cette construction. Les plans présentés ayant été adoptés, M. Colbert de Terron reçut l'ordre de mettre sans retard les ouvriers à l'œuvre. Le magasin des vivres, l'un des plus beaux et des plus vastes monuments en ce genre que possède la

marine, fut entrepris sur tous les points à la fois, 1671.
et arriva en peu de temps à sa perfection. Le style de ce bâtiment porte le cachet de l'époque. Elevé sur le même alignement au nord, que l'hôpital de la marine, on a fait des deux établissements un profil régulier dont la largeur est d'environ 250 mètres. Les ailes en retour du magasin des vivres ont près de cent mètres d'étendue et sont liées entr'elles sur l'arrière par des constructions vastes où étaient dans l'origine les greniers d'approvisionnement. Au rez-de-chaussée de l'est avaient été construits dix-sept fours dans de grandes proportions. Des caves voûtées et bien aérées qui font le tour de l'édifice, servaient à l'emmagasinage des vins, des salaisons et de toutes les denrées nécessaires à l'alimentation des équipages des vaisseaux.

Quelqu'activité que l'on eût mise à la construction de ce bel établissement, les travaux ont duré près de trois années. Ce n'est qu'à la fin de 1673 qu'il a pu être entièrement achevé. Mais avant cette époque, les munitionnaires en disposaient et fournissaient à la flotte le biscuit, le pain, les farines dont elle avait besoin, et confectionnaient en outre assez de rations pour assurer la subsistance des troupes que le roi entretenait dans son port et dans ses colonies.

La marine n'avait pas alors d'abattoir particulier. Les animaux qui étaient nécessaires pour le service

1671. des subsistances étaient tués au magasin des vivres dans une des salles de l'établissement. Le local n'avait pas sans doute été disposé pour cet usage; mais quand le munitionnaire eut reconnu que les bestiaux que produisait la contrée pouvaient suffire à tous les besoins, et qu'il lui était facile de tirer à peu de frais du Limousin les porcs nécessaires pour les salaisons, il préféra se charger lui-même de faire ses approvisionnements en viandes, au lieu de traiter avec le commerce. Plus d'un siècle s'est écoulé avant qu'on se décidât à construire un établissement spécial pour abattre les animaux; et pendant la durée de ce siècle, le port de Rochefort a eu bien des alternatives de prospérité et de vicissitudes : quand les événements lui rendaient son activité native, on signalait les inconvénients, et pour le voisinage et pour la conservation des vivres confectionnés, de l'existence sous la même clôture de l'abattoir et des magasins. Mais alors on était contraint de subir cette nécessité, parce que les finances de l'État, souvent insuffisantes pour le maintien de la flotte, ne permettaient pas qu'on fondât à terre de nouveaux établissements: quand l'état de paix et conséquemment de calme et d'inoccupation dans les ports succédait aux époques de la guerre, le trésor public était obéré, endetté, et il était impossible qu'on songeât de longtemps à faire des dépenses autres que celles d'entretien

du matériel naval. Toutes les ressources que l'État 1671.
parvenait à réaliser étaient réservées parce qu'on voulait être prêt à la première agression de l'ennemi. Ce ne fut que sous le règne de Louis XVI qu'on éloigna l'abattoir. Alors on s'occupait de travaux de sanification, et l'existence d'un établissement de cette nature dans le voisinage de l'hôpital et au centre du mouvement du commerce, parut être une cause d'insalubrité, qu'on se hâta de faire disparaître; et comme la marine possédait un vaste terrain vague entre les murs d'enceinte de la vieille forme et le chenal du port marchand, on y fonda l'abattoir. Cette amélioration longtemps désirée dota la ville d'un monument nouveau, vaste et parfaitement disposé; et quand l'État se chargea lui-même de la fourniture des vivres dont les troupes de mer avaient besoin, il trouva à Rochefort les moyens de confection établis sur une grande échelle; aussi ce port a-t-il souvent été chargé de fournir aux autres les vivres que ceux-ci ne pouvaient produire en suffisante quantité.

Jusqu'à nos jours, le biscuit avait été manipulé suivant les procédés traditionnels de la panification; souvent même la pâte était foulée avec les pieds à la manière des vendangeurs qui foulent le raisin dans les cuves. Un de nos compatriotes, homme de génie et de savoir, a proposé et fait adopter un procédé mécanique qui a décuplé les produits de la

1671. fabrication, tout en procurant une notable économie dans les dépenses de main-d'œuvre. Un vaste pétrin circulaire, mobile, reçoit au centre au moyen d'une manche qui part de l'étage supérieur, la farine nécessaire pour une quantité donnée de biscuit. A l'orifice de ce pétrin, existe un robinet qui fournit à volonté le volume d'eau déterminé. Quand le mélange est fait dans les proportions voulues, un manège, mu par des chevaux, donne l'action à un mécanisme placé dans l'axe du pétrin. La pâte saisie est façonnée au moyen de lames de fer qui ont un mouvement propre de rotation, et d'un pressoir en bois qui tourne également sur lui-même et prend d'un côté la pâte que lui envoient les lames de fer, pour la repousser après l'avoir comprimée. Lorsqu'elle est ainsi suffisamment préparée, et cela a lieu en quelques minutes, elle est enlevée et placée sur un chassis incliné sur lequel elle glisse, pour se présenter à l'action de deux cylindres tournant en sens contraire et qui ont entr'eux l'espace qui doit former l'épaisseur de la galette de biscuit. En laissant les premiers cylindres, la pâte laminée tombe sous un plateau et passe sous le cylindre coupe-pâte sur lequel elle s'enroule et qui lui donne la forme et les dimensions qu'elle doit désormais avoir. Lorsque ce dernier cylindre a fait un tour sur lui-même, la galette de biscuit en est détachée par un repoussoir qui la renverse à plat sur une tablette où elle se trouve coupée,

trouée et disposée avec une sorte de symétrie. Là, des hommes la prennent et la placent sur la toile métallique qui doit l'accompagner dans le four, pour qu'elle n'ait aucun contact avec la cendre, et ne soit pas exposée à être brûlée dans certaines parties sur lesquelles le feu aurait séjourné. Quelques minutes suffisent pour la cuisson; puis les gens qui sont chargés de défourner jettent les biscuits dans de grands paniers qui sont conduits sous une trappe; ici les paniers sont pris, enlevés et déposés dans les étages supérieurs : des ouvriers s'emparent des biscuits et les rangent dans les soutes où ils doivent séjourner jusqu'à ce qu'une destination leur soit donnée. 1671.

L'ingénieux mécanisme que nous venons d'esquisser d'une manière bien imparfaite sans doute est dû au talent inventif de M. Aubouin, maître de l'atelier des tours à métaux de la marine. Dès que l'application en fut faite à Rochefort, il y a quelques années, les autres ports nous envièrent ce précieux avantage, et sur leur demande, le ministre envoya l'auteur, M. Aubouin, à Toulon pour qu'il y disposât un appareil semblable. Si le gouvernement a cru s'acquitter envers notre compatriote en lui décernant une récompense qui l'honore, il est du devoir de l'historien de lui accorder une mention qui perpétue le souvenir de son talent et appelle sur lui la reconnaissance publique.

L'année 1671 fut, on le voit, aussi fertile que

1671. l'année 1666 pour la création à Rochefort des établissements qui constituent un grand port de l'État. Des calles de construction existaient sur plusieurs points dans l'arsenal; mais on n'y possédait pas encore de forme ou bassin de radoub. On supposait que le sol des rives de la Charente ne présentait pas assez de solidité pour que l'on pût fonder d'une manière durable un établissement de cette nature. Un point parut cependant offrir quelques garanties : on avait cru remarquer que dans la troisième partie de l'arsenal gisait à peu de profondeur, un rocher d'une certaine solidité ; des sondages vinrent en confirmer l'existence et bientôt une fosse y fut creusée. Dès lors on n'éprouva plus de difficultés pour réparer la plupart des vaisseaux que la mer ou les événements de la guerre avaient avariés. Mais un bassin de radoub était bien insuffisant pour un port où il existait autant de mouvement. Aussi dès 1683 jeta-t-on les fondements d'une autre forme vis-à-vis du logement de l'intendant; ici on éprouva de plus grandes difficultés : des sources jaillissantes, qu'on ne pouvait ni tarir ni détourner, remplissaient incessamment le bassin et l'on se vit forcé d'abandonner les travaux commencés. Ils restèrent dans cet état jusqu'au moment où l'on tenta, au moyen d'un appareil hydraulique, de mettre à sec le fond du bassin. Enfin après bien des expériences souvent infructueuses, mais qui ne découragèrent pas, on

parvint à combattre, à vaincre cet obstacle, et en 1671.
1728 seulement, on put se servir de la nouvelle forme. C'est à partir de ce moment que la partie du port où existe la forme creusée en 1671 prit le nom de Vieille-Forme, nom qu'elle a conservé jusqu'à nous

Par lettres patentes du mois de novembre 1594, Henry IV avait accordé à la Châtellenie de Rochefort, trois foires par an, lesquelles devaient avoir lieu le 4 mars, le 11 juillet et le 11 novembre, et un marché qui aurait été tenu le jeudi de chaque semaine. Le peu d'importance que prirent d'abord ces foires sur un point écarté, isolé en quelque sorte au milieu d'un marais d'un accès quelque fois difficile, les fit promptement abandonner. Mais quand la châtellenie de Rochefort fut transformée en bourg fermé et en port de guerre, et que la ville compta, après cinq ans au plus d'existence, plus de vingt mille âmes de population, les habitants reconnurent qu'ils trouveraient un très-grand avantage dans le rétablissement des foires et des marchés autorisés dans le siècle précédent; d'autant plus que par suite des privilèges et des franchises qu'ils tenaient de la libéralité de Louis XIV, ils devaient jouir de l'exemption des droits sur la plupart des marchandises que le commerce extérieur importerait chez eux. Ils firent donc toutes les dispositions nécessaires pour que la foire

1671. qui devait être tenue le jour de la Saint-Adrien, le 4 mars, fut abondamment pourvue de toute espèce de choses. M. Colbert de Terron qui, depuis longtemps en avait senti l'importance dans l'intérêt de la marine, avait fait tout préparer pour recevoir les marchands étrangers : des halles simples, mais vastes, dont il avait fait les frais sur les ressources disponibles de quelques articles de son administration, s'ouvrirent aux commerçants qui, de toutes parts, avaient répondu à l'appel des habitants de Rochefort. Mais les agents de la ferme royale de Tonnay-Charente élevèrent de sérieuses difficultés et exigèrent le paiement de droits sur tous les objets exposés en vente. Ils prétendirent que les lettres patentes de 1669 qu'invoquaient les habitants dans leur défense n'avaient point confirmé celles de 1594, et que les franchises qu'elles accordaient à Rochefort, ne pouvaient concerner que l'usage ordinaire des occupants et non les spéculations du commerce.

Les habitants s'agitèrent : des désordres graves étaient imminents. Il ne fallut rien moins que la présence de l'intendant pour les prévenir; aussitôt que sa voix se fit entendre le calme se rétablit, tant étaient grande la vénération et la reconnaissance des habitants envers ce chef dévoué à leurs intérêts. Les marchands se retirèrent; mais comme on avait à craindre que ce qui venait d'avoir lieu ne

les empêchât de retourner en d'autres temps à Rochefort, l'intendant promit que les choses seraient réglées et auraient une issue favorable au commerce et aux consommateurs. 1671.

La cour qui fut aussitôt instruite des événements, donna des instructions aux fermiers généraux et autorisa M. Colbert de Terron à rétablir les foires anciennement fondées. Les travaux des hallcs se poursuivirent alors, et le 23 mars 1672, l'intendant fit un réglement portant entr'autres choses que les trois foires par an et le marché qui avaient été créés à Rochefort par Henry IV seraient rétablis. Ce réglement porte que comme Sa Majesté a fait de très-grandes dépenses pour la construction des halles, tous les blés, grains et farines qui seront amenés à Rochefort ne pourront être vendus qu'au minage après qu'on en aura acquitté le droit spécial de plaçage, à peine de confiscation et de dix livres d'amende. Mais cette nouvelle tentative n'eut encore aucun résultat satisfaisant. Si les fermiers généraux avaient reçu l'injonction de respecter les franchises de Rochefort, lcs gens en faveur desquels ces fermiers avaient trafiqué du produit des taxes en Aunis et en Saintonge n'y eurent point égard, car ils exigèrent de nouveau les droits sur les objets qu'on voulait apporter dans ce lieu. M. Colbert de Terron se plaignit amèrement de ce qui se passait et sollicita un arrêt du Roi pour le rétablissement des foires

1671. Mais cette aliénation était incommutable et les acquéreurs ne purent prendre que le titre d'engagistes. Ceux-ci s'aperçurent bientôt qu'ils avaient fait un marché onéreux; aussi dans l'intention de s'indemniser, ils commirent fréquemment des exactions, et eurent souvent alors des difficultés avec les usagers. Leurs héritiers obtinrent, en 1764, après de nombreuses sollicitations, la résiliation d'un contrat dont l'exécution leur avait été transmise. D'autres acquéreurs se présentèrent, mais les foires de Rochefort avaient pris de l'importance, et les nouveaux tenanciers restèrent en possession des halles jusqu'en l'an neuf de la république, époque à laquelle l'établissement fut vendu à M. J. Pelletreau. Enfin en 1815, la ville en devint propriétaire pour la somme de cent soixante-quinze mille francs.

Les halles de Rochefort ont été longtemps citées * par les hommes de métier, à cause de la hardiesse et de la complication de la charpente qui les recou-

Note de l'éditeur : * Depuis que ces lignes sont écrites, la ville vient d'arrêter (1845) que les halles seraient reconstruites. D'après le programme du conseil municipal, l'établissement nouveau renfermera la chambre et le tribunal de commerce, la bourse, le bureau des courtiers maritimes et celui des courtiers de marchandises et d'assurances.

vre. Pour nous qui sommes moins que nos pères 1671-73.
admirateurs de ce chef d'œuvre, nous n'avons pas pour lui le respect qu'on a pour les monuments des siècles passés. Dans une ville qui compte avec orgueil des édifices remarquables, on ne voit pas sans peine debout encore une construction qui, vieille et caduque, n'est plus en harmonie avec nos goûts et les exigences de l'époque.

Pendant toute la durée de la guerre que la France soutint contre la république Batave, les ordres d'armement se succédèrent nombreux au port de Rochefort. Une activité extraordinaire y était maintenue, et cependant on voulait plus encore. Est-ce que déjà on avait compris qu'à cette grandeur maritime qui se réalisait, il manquait quelque chose, l'âme du peuple par exemple? Mais les évènements marchaient: il fallait faire plus qu'on n'avait fait, et les préoccupations de la cour se traduisaient en reproches qui frappaient les administrateurs des ports.

Rochefort qui, plus que tout autre peut être, fournissait un fort contingent à la flotte, était depuis quelque temps l'objet des boutades du ministère; on lui reprochait son peu de célérité. M. Seignelay y fut envoyé tout exprès avec la mission de raviver le zèle qui paraissait moins vif. Il arriva à Rochefort dans les premiers jours d'avril 1673, et aussitôt il fit une inspection dans le port. Quelques agents de la marine lui parurent au-dessous de la hau-

1673. teur de leur mission; il excita les uns, fit remplacer les autres, et un nouvel effort eut lieu. Dans le cours de cette année, l'arsenal arma vingt-six gros vaisseaux, six brûlots et plusieurs autres navires de rang inférieur. Mais quoi qu'on fit, ce n'était pas assez encore. On craignait de succomber dans la lutte engagée de toutes parts, et d'un autre côté peut être il existait une impression fâcheuse contre ce port qui avait surgi soudain, et dont l'importance grandissant, menaçait d'annihiler celle des lieux environnants; on regrettait sans doute à cause de cela l'énormité des sommes qu'il avait absorbées, et déjà l'on avait l'arrière pensée de mettre des limites à ce mouvement qui le faisait s'élever avec tant de rapidité.

Si la cour considérait ainsi un port qui, jusque là, lui avait fourni tant et de si utiles ressources, les puissances rivales de leur côté, ne voyaient pas sans crainte pour leur avenir maritime, et sans jalousie, se développer un arsenal qui devait leur interdire toute tentative hostile contre les côtes occidentales de la France. Les Hollandais surtout qui étaient profondément blessés de leur défaite de l'année précédente résolurent de le détruire. Une occasion leur parut favorable pour l'exécution de ce projet, et ils la saisirent avec avidité. Ils savaient que la plupart des vaisseaux armés à Rochefort, en 1673, avaient été envoyés en Amérique au

secours de la Martinique que Ruyter voulait enlever à la France, et que d'autres avaient reçu la mission d'aller soutenir l'insurrection de Messine qui cherchait à secouer le joug de l'Espagne. Louis XIV avait promis aux Messinois de les protéger, afin que les espagnols occupés de ce côté, fussent impuissants à se défendre ailleurs. 1674.

Rochefort ne possédait plus un navire à flot lorsque l'amiral Tromp à la tête d'une flotte de soixante-douze voiles fut chargé de l'expédition projetée contre ce port. Mais ce projet avait été divulgué à la cour de France quelque temps avant l'époque à laquelle l'exécution en devait avoir lieu : on eut donc tout le temps de se mettre sur la défensive, et quand l'ennemi parut, on put le défier. Toutes les côtes de l'Aunis avaient été fortifiées à la hâte; l'entrée de la Charente surtout avait été flanquée de forts retranchements, et à mi-distance de la redoute de Fouras et de celle du Vergerou qu'on avait disposées, M. Colbert de Terron avait établi en travers de la rivière une estacade solide, composée de mâts de vaisseaux et de chaînes, et dont les deux extrémités étaient soutenues par des batteries armées complètement. Des soldats de marine, les marins disponibles de la province, les milices bourgeoises d'une partie de l'Aunis et de la Saintonge occupèrent tous les postes sur l'une et l'autre rives. La noblesse de la contrée se donna rendez-vous sur

1674. tous les points, afin d'exciter par sa présence le courage et le dévoûment.

Tromp parut enfin, et le 4 juillet il poussa la reconnaissance jusqu'à l'île de Ré. Mais là aussi on était sur ses gardes, et l'ennemi n'osa tenter une descente : il prit le large dans l'intention de se diriger dans la Charente; des forces plus imposantes encore que celles qui l'accueillirent dans l'île de Ré, le firent reculer; pas un point n'était sans défense : partout de l'artillerie, partout des hommes armés prêts à vendre chèrement leur vie. Tromp n'eut pas confiance dans les forces dont il disposait, et la rage au cœur, la honte au front, il se replia, et alla ravager et mettre à contribution l'île de Noirmoutier, qui ne pouvait lui opposer une sérieuse résistance.

L'armement des forts fut maintenu pendant quelque temps, et ce ne fut que quand la Hollande dut concentrer ses forces ailleurs que les troupes retournèrent dans leurs cantonnements et que le désarmement des côtes eut lieu.

Peu de temps après cet événement, M. Colbert de Terron dont la santé était chancelante fut remplacé dans l'intendance de Rochefort par M. de Muin, protestant converti. Cependant la cour ne pouvait pas se priver des services d'un homme d'un mérite aussi grand : elle lui donna l'année suivante la mission de se rendre à Messine pour

maintenir l'esprit des habitants et les conserver 1674-75.
fidèles à la France, à Louis XIV qui leur avait offert et promis son appui.

M. de Muin avait une tâche difficile à remplir. Il fit tous ses efforts pour continuer l'œuvre commencée avec tant de succès par son prédécesseur. A son arrivée à Rochefort, il avait trouvé la population encore sous l'impression de la crainte qu'avait causée l'apparition de Tromp à l'embouchure de la Charente. Il comprit que si le port était à l'abri de toute tentative par mer, il était sans défense dans le cas où l'ennemi viendrait l'attaquer par terre. D'après le projet arrêté par M. de Clerville, Rochefort devait être entouré de fortifications; mais ces fortifications n'avaient point été élevées, parce que le ministre Colbert qui avait concentré sur la marine toutes les ressources qu'il avait pu réaliser, voulait commander, sans partage, dans ce port dont il était en quelque sorte le créateur. Si Rochefort avait été entouré de murailles, une part de cette autorité eut appartenu à Louvois, alors ministre de la guerre. C'est précisément ce que Colbert ne voulait pas.

M. de Muin n'avait pas deviné la pensée du maître. Les plans qu'il trouva assignaient à la ville et au port une enceinte de défense, et il se crut dès lors autorisé à la faire construire. Le 25 avril 1675, il jeta les fondements des murailles et poussa l'exécution

1675. des travaux avec tant de zèle, que l'année suivante Rochefort était presqu'entièrement entouré de murs et de fossés. Les trois portes principales se construisirent alors, et il leur donna les noms qu'elles ont conservés jusqu'à nous et qui étaient ceux des points principaux auxquels communiquaient les routes qu'elles indiquaient : Martrou, la Rochelle, et Charente. Ce travail fut dans la suite la cause avouée de la disgrâce de M. de Muin.

Pendant que les travaux de maçonnerie circonscrivaient la ville, les mouvements de l'arsenal marchaient avec une remarquable rapidité : quatorze vaisseaux y étaient armés pour l'expédition qui devait bientôt avoir lieu dans la Méditerranée. Mais quand il fallut composer les équipages, on manqua de marins. La cour n'hésita pas pour s'en procurer ; qu'importait alors les besoins du commerce, la dignité de l'État n'était-elle pas la première loi. Par une ordonnance datée de Versailles, le 19 avril, les ports de commerce du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis furent fermés momentanément, et les marins de ces ports furent levés et placés sur les vaisseaux du Roi.

L'escadre, armée et équipée en peu de temps, mit à la voile, et se rendit dans la Méditerranée pour se ranger sous le commandement de Duquesne qui allait au secours des Messinois. Ruyter l'attendait, Ruyter qui soutenait les espagnols, avait à se venger de sa dé-

faite aux Antilles. L'occasion lui parut favorable et déjà 1676-77.
il rêvait un triomphe éclatant. Mais au combat de Stromboli qui eut lieu le 8 janvier, l'amiral français l'attaqua avec une telle vigueur et un courage si héroïque que Ruyter crut sa perte certaine. Il échappa cependant; mais quelques mois après au combat d'Agouste, l'amiral hollandais perdit la vie. L'escadre française marchait ainsi de succès en succès contre les alliés de l'Espagne, et le 3 juin, la flotte hollandaise fut entièrement détruite.

La marine française en conquérant un nouveau titre de gloire fit des pertes assez considérables. La plupart des vaisseaux avaient des avaries majeures qu'il importait de réparer promptement, afin d'être prêt à entreprendre de nouvelles expéditions. La sûreté de l'État dépendait peut-être de la célérité qu'on apporterait à se mettre en mesure de soutenir la position qu'on s'était si glorieusement acquise. Le port de Rochefort ne demeura pas en arrière dans cette circonstance : plusieurs navires y furent ravitaillés et armés; on y construisit en même temps trois vaisseaux, deux frégates et deux flûtes.

Les possessions de la France aux Antilles étaient menacées : la Hollande dont le commerce maritime avait acquis un grand développement voulait s'y approprier quelques points que la France possédait depuis 1635. Jean d'Estrées fut envoyé en Améri-

1677-78. que avec six vaisseaux, armés presque tous à Rochefort, pour défendre nos colonies. L'amiral hollandais Binkes s'y trouvait déjà, et occupait une position avantageuse : il était embossé dans le cul de sac de Tabago, et pouvait de là défier sans crainte, pensait-il, un ennemi supérieur en force. La victoire ne lui parut pas douteuse, quand il vit la faible escadre de la France, d'ailleurs il avait le sentiment de sa supériorité en connaissances nautiques. Mais si l'amiral français n'était pas au même degré instruit dans l'art d'engager une affaire, l'honneur parlait haut à ses armes, et il osa s'engager dans un canal étroit malgré le feu des batteries de la côte, pour aller attaquer l'ennemi bord à bord. L'affaire fut terrible : onze vaisseaux, dont quatre français, furent brûlés. D'Estrés ne pouvant plus continuer la guerre, parce que ses deux derniers vaisseaux avaient besoin de grandes réparations, les ramena en France; il prit à Rochefort de nouveaux navires et aussitôt fit voile pour l'Amérique, afin d'achever la conquête d'une île qui lui parut un point important pour la France. Les Hollandais voulurent encore opposer de la résistance; mais d'Estrées les vainquit, et vers la fin de l'année il s'empara de cette île qui avait été témoin de sa bravoure.

Les préliminaires du traité de Nimègue ralentissaient les hostilités. Après la signature de ce traité,

la France dut se borner désormais à protéger son commerce maritime et à entretenir ses colonies. A l'activité extraordinaire des années précédentes, succéda dans les ports du roi un calme de quelques années, calme dont la France avait besoin pour se reposer et réparer les pertes qu'elle avait éprouvées. Le port de Rochefort naguère si animé tomba dans une sorte d'abandon qui se prolongea jusqu'en 1684, époque à laquelle la marine commença à se relever pour se préparer de nouveau à la défense contre l'Europe qui se coalisait. 1678.

Les habitants alors peu occupés eurent plus de loisir pour construire leurs maisons et pour se donner dans leurs demeures tous les agréments et toutes les commodités dont ils avaient été privés jusque là. Dans cette longue période de calme, la ville prit une physionomie plus régulière; le sol des rues fut amélioré et bientôt on n'y trouva plus que peu de ces cloaques permanents dont les émanations putrides avaient souvent compromis la santé publique.

Si M. Demuin s'était acquis quelques droits à la reconnaissance des habitants de Rochefort, par les mesures qu'il avait prises pour assurer une bonne police, et pour défendre en quelques circonstances les intérêts et les priviléges de la ville contre les prétentions sans cesse renaissantes des agents des gabelles, d'un autre côté, il perdit l'estime d'un grand nombre d'entr'eux par son prosélytisme aveugle et ses

1678-81. efforts à contraindre les protestants à abjurer leur croyance. Lui autrefois leur coréligionnaire, était aujourd'hui leur persécuteur, comme s'il eut voulu par ses rigeurs outrées se faire pardonner en haut lieu ses moments d'erreurs religieuses.

Des crimes se commettaient sur diverses parties de la France contre les sectateurs de Calvin. L'édit de Nantes dont on avait si souvent méconnu, foulé aux pieds les dispositions conciliatrices, n'était plus une garantie pour les protestants, et l'on prévoyait déjà le moment où cet acte serait annulé. Les conversions s'opérant avec lenteur, on eut la pensée de les multiplier promptement par des moyens vigoureux. Les missions bottées de Louvois commencèrent alors; c'était le prélude des dragonnades, de ces scènes affreuses dans lesquelles une partie de la population, la plus intelligente, peut-être, et la plus riche, fut à la merci de soldats que le marquis de Boufflers excita sans pitié à tous les crimes.

M. Demuin qui avait reçu un avis secret, expédia sur quelques points de son département des soldats avec ordre de forcer les dissidents à se convertir. Ces soldats commirent des exactions de toutes sortes et amenèrent, par la crainte de leur présence, beaucoup de gens à abjurer leurs principes religieux. Ils outre-passèrent, sans doute, les instructions qui leur avaient été données, car à Moëze, près Rochefort, à la Tremblade, à Mauzé, ils mirent les

habitants à contribution d'une manière cruelle. Le directeur de la poste de cette dernière ville chez lequel on avait, à cause de sa résistance, tout détruit, et dont la vie avait été menacée, se plaignit amèrement à M. de Louvois, au service duquel il avait été longtemps et dont il avait la protection, de ce qui venait de se passer. M. de Muin fut mandé à Paris, et comme on voulait convaincre Louis XIV qui, de bonne foi, croyait aux conversions volontaires, qu'on était prêt à punir les agents coupables de violences contre les sujets convaincus d'hérésie, on menaça cet intendant d'une disgrâce. Il se justifia en prouvant par une lettre particulière du ministre Seignelay qu'il n'avait été que l'instrument d'une puissante volonté. On le renvoya alors dans son département; mais il apprit bientôt qu'on ne se justifie jamais aux dépens d'un plus puissant que soi. 1681-82.

M. de Seignelay, dont le nom avait été si maladroitement prononcé par M. de Muin dans sa défense, arriva à Rochefort au commencement de 1682. Le ministre trouva beaucoup à redire dans l'arsenal, il n'épargna ni le blâme ni les reproches pour les moindres choses. Sa mauvaise humeur éclata surtout, quand il vit que des murailles entouraient une grande partie de la ville, travail que son père avait refusé sous M. Colbert de Terron. Il exprima son mécontentement en termes peu flatteurs pour M. de

1682. Muin, et rassemblant tous les faits qui, à diverses époques, avaient motivé contre cet intendant des remontrances de la cour, il le fit remplacer immédiatement.

M. Arnoul, fils de l'ex-intendant de Toulon, fut appelé à l'intendance de Rochefort. Il mit plus de zèle que son prédécesseur à l'exécution des travaux de l'arsenal et à la conservation de tout le matériel naval. Pendant qu'il s'occupait de compléter et d'améliorer les établissemens de la marine, il amenait quelques habitans à bâtir en pierres beaucoup de maisons qui, dans l'origine, avaient été construites en bois et en terre; il excitait les autres à surhausser leurs habitations qui, à simple rez-de-chaussée, étaient menacées d'un enfouissement prochain, par suite de l'élévation successive du sol.

Le nouvel intendant avait remarqué avec étonnement que les équipages des vaisseaux de Rochefort étaient privés des secours de la religion, pendant toute la durée de leur séjour à la mer. Il demanda donc que l'on traitât avec le supérieur général des Frères de la mission, pour que celui-ci fournit des aumôniers sur tous les vaisseaux du Roi. Cette demande fut accueillie avec grande faveur, et dans le cours de février 1684, Louis XIV approuva un traité passé à cet effet le 15 octobre précédent, par-devant de Beauvais, notaire au châtelet; il confirma en même temps le

don qu'on avait promis de faire annuellement aux 1674.
prêtres désignés pour être aumôniers de ses vaisseaux à Rochefort, d'une somme de quatre mille huit cents livres pour leur subsistance et leur entretien, à raison de quatre cents livres chacun. Les largesses de la cour ne se bornèrent pas à cela : elle accorda aux Frères de la Mission toute exemption sur le vin destiné à leur consommation personnelle, et il leur fut passé, par année, trois muids de sel aux conditions du franc salé.

Les Frères de la Mission se rendirent aussitôt à Rochefort, et pendant que les dispositions se faisaient pour qu'ils eussent les logements nécessaires, ils partagèrent avec les capucins le soin de ramener au catholicisme les nombreux protestants qui existaient encore en cette ville ; il n'y avait point alors de cure à Rochefort : les missionnaires demandèrent qu'il en fut érigé une et que la direction leur en fut donnée en récompense du service qu'ils feraient sur les vaisseaux du Roi. Un instant on balança, parce qu'il fallait pour cela s'imposer des sacrifices : détacher du personnel des aumôniers quelques prêtres pour la paroisse, c'était s'obliger à appeler de nouveaux frères. Louis XIV s'y décida cependant ; alors huit prêtres furent demandés en supplément, et on leur fit une rente annuelle de deux mille livres sur les deniers du roi, et de mille livres par l'union à la cure de Rochefort du prieuré de Saint-Vivien de Saintes. La

1684. cour promit en outre d'accorder à la congrégation cent mille livres pour la construction d'une église et d'un couvent, et alors un contrat fut passé le 10 mars 1687, entre le supérieur de l'ordre et M. Seignelay, commis à cet effet. Mais le trésor royal n'était pas en mesure de supporter immédiatement ce sacrifice, aussi ordonna-t-on que l'ancien prêche des protestants, déjà érigé en chapelle, serait réparé et disposé pour servir provisoirement d'église paroissiale. On y travailla aussitôt, la petite église fut mise en l'état où elle est encore aujourd'hui, et le 15 août 1688, les frères de la mission en firent l'inauguration et en prirent possession.

Depuis que le ministre Colbert avait appris que Rochefort était entouré de murailles, et qu'il se voyait dès-lors contraint d'abandonner à son collègue de la guerre une partie de l'administration et de la police de cette ville, il se montra moins favorable au développement du port. M. Seignelay qui lui succéda, mu par la même raison d'indifférence pour un point qui n'était plus exclusivement port maritime, puisqu'une garnison pouvait y être placée, eut un moment la pensée d'en faire construire un nouveau qui s'enrichirait des dépouilles de celui-ci, et il jeta les yeux sur le Vergerou. Nous puisons dans les mémoires de l'ingénieur Masse une note intéressante à cette occasion : « Il s'en fallut de bien peu qu'en 1684 le port « de la marine ne fut porté à la fosse du Vergerou.

« Les fonds étaient déjà faits pour y bâtir une forme 1684.
« ou bassin à radouber les vaisseaux, et j'ai aidé à le
« tracer. Mais M. Arnoul para le coup. Comme il
« était grand partisan de la maison Colbert, il fit
« entendre à M. Seignelay que ce serait ternir la
« mémoire de son père et celle de M. Colbert de
« Terron, ancien intendant à Rochefort, ce qui fit
« révoquer cet ordre. »

C'est donc à M. Arnoul que le port doit d'avoir été maintenu à Rochefort. Mais il était à craindre que la plus légère négligence qui s'y commettrait dans le service ne devint le prétexte d'une fermeture définitive. L'intendant fit en conséquence les plus grands efforts pour que les travaux qui lui seraient ordonnés n'éprouvassent plus de ces retards qui avaient attiré à M. de Muin quelques réprimandes si acerbes de la cour. Un ordre parfait fut établi partout; les établissements se perfectionnèrent et le port prit enfin un aspect remarquable qui séduisit M. de Vauban à son passage à Rochefort. Le maréchal qui venait de visiter quelques places de l'Aunis fut surpris de voir dans ce port les choses si bien réglées, mais il lui parut de l'intérêt du roi de mettre à l'abri d'un coup de main tant de richesses amoncelées sur un point sans défense. Il forma le projet de rectifier les irrégularités de l'enceinte et de remplacer par d'importants ouvrages en maçonnerie des murs qui n'avaient que l'apparence de fortifications. Il voulait aussi faire creuser sur la rive gauche

1684. de la Charente, en regard du port, un vaste bassin demi-circulaire dans lequel se seraient rangés comme dans une rade les vaisseaux que l'on tenait à flot; puis entourer ce bassin de murailles assez fortes pour que les vaisseaux au mouillage fussent parfaitement protégés. Ce projet plut d'abord. Quinze ans plus tôt on l'eut exécuté certainement; mais cette grandeur maritime qu'on avait rêvée et réalisée, s'affaiblissait; le trésor obéré ne pouvait plus faire de dépenses, quoiqu'elles fussent utiles : on écarta donc le projet de Vauban, et la ville et le port restèrent accessibles aux ennemis de la France.

Cependant il y eut encore une pensée d'avenir pour la marine, et cette pensée la noblesse l'eut. Elle proposa de composer un corps spécial de jeunes gentilshommes, véritable pépinière où se recruteraient les officiers de vaisseaux. Déjà en 1668 un sieur de Cajac avait formé une compagnie de cent jeunes gens de race noble, qui recevaient l'instruction convenable pour être plus tard de bons officiers de la flotte. Cette troupe privilégiée que l'on désigna à sa naissance sous le nom de compagnie des Cajacs, fut ensuite appelée des Vermandois, du nom d'un fils légitimé de France qui était alors amiral. Elle subsista quelque temps d'après la constitution que lui avait donnée son fondateur; mais les œuvres de l'homme n'ont de durée que celle que le hasard ou le caprice leur assigne; les Cajacs-Vermandois furent licenciés après quelques

années, et alors le corps des officiers de vaisseaux 1684.
devint ce qu'il avait été avant, un ramas d'hommes de toutes armes et de toutes conditions.

La noblesse se souvint de cette institution quand, en 1682, le ministre de la guerre, dans le but d'ouvrir une carrière à bon nombre de gentils-hommes sans fortune, forma des compagnies de Cadets. Elle pensa que la marine devait offrir une ressource à la jeune noblesse qui n'avait pu trouver place parmi ceux-ci, et le rétablissement des Vermandois fut demandé. On les rétablit en effet; mais sous une autre dénomination, par ce qu'on ne voulait pas accepter du passé une qualification. La jeune troupe forte bientôt de huit cents jeunes gens choisis tous par Louis XIV, en 1683, reçut le nom de Garde de la Marine, et l'année suivante on la répartit entre les trois grands ports du Roi. Des maîtres d'écriture, de dessin, de mathématiques, de pilotage, d'hydrographie, de danse, d'escrime, de maniement d'armes et de manœuvre des vaisseaux furent chargés à Brest, à Toulon et à Rochefort, d'instruire cette jeunesse d'élite.

L'école de ce dernier port qui comptait environ 90 élèves fut ouverte dans une maison du Roi située près du port, à l'un des angles de la rue qui, de ce moment, a pris le nom de rue des Vermandois.

On voulait astreindre ces jeunes gens à suivre exactement tous les cours qui leur étaient ouverts;

1684. ils surent s'en affranchir en prétendant que les traiter ainsi ce serait rendre leur existence claustrale et fatiguante : dès lors les exigences du programme d'instruction furent sans effet. Tout le mérite consistait, selon eux, à servir le roi de leur épée et non à pâlir sur des livres

Les maîtres furent bientôt impuissants pour contenir cette jeunesse que de longs instants de loisir enlevés à l'étude, adonnaient au désordre et rendaient turbulente et querelleuse. Les heures de travail devenaient de plus en plus rares, et se passaient presqu'entièrement en complots d'écoliers dont les bourgeois paisibles étaient toujours victimes.

Le désordre une fois introduit grandit tellement qu'on tenta, mais en vain, par divers moyens de ramener à l'observance de leurs devoirs des jeunes gens dont la conduite était devenue fort répréhensible. Les menaces de punitions furent sans effet sur eux. Alors, on crut que la religion serait un frein à leurs dérèglements, et le ministre ordonna, en janvier 1688, que les gardes de la Marine, assistassent à la messe avant leurs exercices de chaque jour. Il fallut bien se soumettre ; mais on le fit sans recueillement, et aucune amélioration n'en résulta.

La présence journalière de près de cent jeunes gens dans une église aussi petite que celle de la

paroisse privait beaucoup d'habitants de remplir leurs devoirs religieux. Le clergé sollicitait une église vaste, et le supérieur des frères de la mission saisit habilement ce prétexte pour faire remarquer au Roi l'insuffisance de la chapelle de Rochefort, et pour demander que l'on s'occupât promptement d'en construire une dans des proportions conformes aux besoins. Il fit en même temps remarquer que le secours de cent mille livres qui avait été promis à la congrégation pour qu'elle fît construire une église en ville était de beaucoup insuffisant. La cour se montrait bienveillante; mais les vœux qu'elle accueillait ne devaient pas se réaliser sitôt : il fallait attendre des temps meilleurs où le trésor du Roi serait en position de pourvoir aux dépenses d'exécution d'un projet que l'on avait conçu depuis longtemps, pour l'amélioration de l'esprit et des mœurs de la colonie de Rochefort. 1684-86.

Pendant les quatre dernières années de l'administration de M. Arnoul, le port demeura dans un état d'engourdissement qui laissait craindre que la menace récente encore du ministre de Seignelay ne s'accomplît, et que ce port ne fût transporté sur un autre point plus rapproché de l'embouchure du fleuve.

Un événement remarquable se passa dans l'Aunis et la Saintonge pendant l'année 1686 : Un saint

1686. apôtre, un ministre de paix et de miséricorde descendit dans cette contrée, autrefois le foyer du calvinisme, pour ramener au catholicisme des frères égarés. Le passage à Rochefort du vertueux Fénélon est à peine mentionné dans les chroniques du temps; il s'y arrêta cependant, et nous en prendrons texte pour combattre un fait erroné, écrit peut-être avec un peu de légèreté par un jeune écrivain notre contemporain.

Louis XIV était convaincu d'après les rapports qui lui parvenaient que presque tous les protestants étaient convertis, ou près de l'être. Ce fut ce qui le porta à révoquer l'édit de Nantes le 18 octobre 1685. Une expression de douleur accueillit la nouvelle de cette révocation et dans toutes les parties de la France on s'agita, en apprenant la violation d'un engagement solennellement pris par Henri IV, et qui paraissait d'autant plus sacré que les serments de Louis XIV l'avaient sanctionné. Des troubles sérieux étaient prévus de toutes parts : alors partout on mit en mouvement les convertisseurs de Letellier et de Louvois.

L'irritation n'était pas moins forte dans l'Aunis et dans la Saintonge : tant de calvinistes s'y trouvaient encore, que là, plus qu'ailleurs peut-être, des désordres graves allaient avoir lieu. On faisait ses dispositions pour y commencer les dragonnades et un grand nombre de soldats y arrivèrent. Leur

présence, la crainte des horribles cruautés dont d'autres provinces étaient le théâtre, calmèrent un instant les esprits. Les protestants songèrent à fuir, malgré la rigueur du châtiment dont les menaçait l'article 10 de l'édit de révocation; mais depuis assez longtemps la fuite était impossible, car l'intendant de Muin qui était ingénieux à tourmenter ceux dont il avait partagé les croyances religieuses, s'était fait autoriser à envoyer croiser sur les côtes des navires armés qui avaient ordre de s'opposer au départ des huguenots. Depuis ce moment les croisières s'étaient continuées; on avait même augmenté le nombre des navires qui devaient arrêter tout individu cherchant à s'expatrier. 1686.

Dans toute l'étendue du royaume des missionnaires, escortés par une soldatesque effrenée, arrachaient les conversions par milliers. L'Aunis et la Saintonge tremblaient de voir arriver dans leur sein ces misérables agents qui répandaient partout le deuil et l'infamie. Fénélon parut dans ce moment de désespoir général; il n'avait d'autre escorte que l'abbé Fleury et quelques prêtres qu'il avait sans doute jugés dignes de le seconder dans l'œuvre, toute de piété qu'il avait à remplir. Un pressentiment rassura : on sut bientôt que quand le jeune prélat apprit en prenant congé du Roi, qu'on allait lui donner comme aux autres missionnaires, une escorte de dragons, il avait dit à Louis XIV : « Sire,

1686. « loin de nous le bruit des armes! notre ministère
« est un ministère de paix, de concorde et de
« persuasion. Nous allons vers des frères égarés,
« nous les ramènerons par la douceur; ce n'est pas
« par la violence que l'on fait pénétrer la convic-
« tion dans les âmes. Nous imiterons les apôtres,
« et Dieu nous secondera, car il lit dans les cœurs.
La sécurité revint parmi ceux qui avaient tout à redouter de l'approche des convertisseurs armés, et cette sécurité devint complète quand ils surent que Fénélon avait exhorté les commandants des troupes qui voulurent se mettre à sa disposition, à s'éloigner le plus possible des lieux qu'il parcourrait.

Partout les calvinistes l'accueillirent avec respect, avec reconnaissance. Presque tous se montrèrent sensibles à sa parole si pleine de douceur et de persuasion, et il ramena à l'église beaucoup de dissidents qui s'en étaient écartés. Les fruits de son saint apostolat en Aunis et en Saintonge furent abondants, et cependant sa conduite lui attira d'amères censures de la cour. On lui reprochait de ne pas agir sévèrement contre des gens qu'on s'obstinait à croire opiniâtres. Calme et résigné il répondait à ces reproches : des moyens rigoureux ne font que des hypocrites et l'église ne gagne rien par la contrainte.

Dans son pélerinage au milieu des marais de

l'Aunis, Fénélon apprit que des navires du roi 1686.
croisaient sur les côtes pour ôter toute pensée de fuite aux protestants. Ce moyen lui parut plutôt propre à irriter les esprits et à les faire persévérer dans l'erreur, qu'à les amener à la soumisson. Alors en se rendant à Marennes pour y répandre ces paroles de paix et de charité qui lui avaient attiré jusque là tant de sympathies, il conjura l'intendant de Rochefort de faire rentrer les bateaux croiseurs: « Je suis convaincu, dit-il, que personne dans la « contrée ne songe aujourd'hui à abandonner sa « patrie. » Ce dernier acte de tolérance, de bonté du vertueux prélat ne put lui être pardonné par la faction hypocrite et haineuse qui dominait le Roi, il fut rappelé.

Après lui, passèrent les missionnaires bottés, et des crimes désolèrent ces provinces qu'un ange de paix venait de traverser. Les populations gardèrent longtemps le souvenir de Fénélon. La tradition conserve encore son nom dans certains lieux où le digne apôtre a promis au nom de Dieu paix et miséricorde.

Pendant la longue période d'inactivité du port, les habitants eurent à supporter des charges d'autant plus lourdes que leurs ressources étaient diminuées par le manque de travail. Aussi beaucoup d'entr'eux en éprouvèrent-ils une grande gêne. Il n'y avait point alors de casernes à Rochefort: Les

1688. troupes que le roi entretenait dans ce port pour la garde des établissements et pour le service des vaisseaux, étaient logées chez les habitants, et comme le défaut d'armement rendait ces troupes stationnaires, chaque assujetti au logement était contraint de se priver, même des choses les plus nécessaires, pour fournir un asile et un lit aux soldats. M. Arnoul assaya de les affranchir de cette charge ruineuse : il se fit autoriser, après bien des instances, à construire un édifice spécial pour recevoir les troupes de la marine, et aussitôt les casernes furent entreprises. Mais il n'était pas réservé à cet intendant de conduire à sa fin l'exécution d'un projet dont il avait commencé la réalisation. Son successeur acheva la tâche entreprise, et quelque chose de plus difficile encore était réservé à celui-ci : la cour avait refusé de fournir les objets de literie nécessaires, parcequ'elle ne voulait pas que les habitants se crussent dispensés d'une charge qu'ils devaient supporter. La pensée vint alors au nouvel intendant de demander qu'on les autorisât à lever sur le vin qui se vendrait dans la ville et dans les faubourgs la moitié des droits que percevaient les fermiers des aides, avec obligation pour eux d'en employer le montant à l'achat de meubles pour les casernes. Cette demande d'abord écartée fut combattue vivement par l'intendant qui appuya ses observations du tableau de la

misère des personnes que la charge du logement 1688.
atteignait. Enfin, par arrêt du 21 avril 1693, la ville fut autorisée à percevoir des deniers d'octroi sur les boissons consommées en ville, et à affecter le produit des taxes accordées, à l'achat de lits à l'usage des troupes. C'est à partir de ce moment que la caserne fut ouverte, et pendant près de soixante ans, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où des troupes de la guerre ont été cantonnées à Rochefort, les habitants ont été dispensés d'une charge évidemment trop onéreuse pour eux dans l'origine.

Cette caserne que l'on appela Martrou, parce qu'elle bordait la chaussée qui conduisait à un village ainsi nommé, situé sur la rive gauche du fleuve, occupe avec ses dépendances une superficie de quatorze mille cinq cent trente-quatre mètres. Le corps principal qui existe entre la cour d'entrée et le champ de manœuvre est terminé à chaque extrémité par une aile en retour et deux pavillons; le tout est divisé en salles spacieuses pour les soldats et en logements et cabinets pour les officiers et les sous-officiers. L'établissement pouvait contenir, en 1693, environ mille hommes. La partie qui longe la rue à laquelle on a donné depuis le nom de Martrou, forme façade et fait, avec le corps principal et les ailes, un carré presque régulier au milieu duquel a été ménagée une cour vaste et entièrement pavée. Cette partie se

1688. compose du corps-de-garde, de la salle de police, de la prison, de la cantine et de quelques autres servitudes. Derrière le corps principal, s'étend le champ de manœuvre, immense emplacement que depuis, dans une pensée de salubrité, on a garni de plusieurs rangées d'arbres.

Si M. Arnoul mérite nos éloges et notre reconnaissance pour avoir jeté les fondements d'un monument si utile à nos devanciers, il ne peut échapper à la critique, au blâme même, pour avoir, quand il existait alors tant d'emplacements convenables, choisi la partie la plus déclive de la ville pour fonder une caserne. Ce qui surtout étonne, c'est que l'on n'ait pas élevé le rez-de-chaussée qu'on avait fait habitable, de façon à garantir les hommes qui devaient l'occuper de l'influence de l'humidité presque constante du sol dans cette partie. Les eaux pluviales et les eaux ménagères du tiers à peu près de la superficie de la ville sont dirigées vers la porte Martrou, où existent des égouts qui les reçoivent, et où elles stagnent quelques jours avant d'aller se perdre dans la rivière. Longtemps à cause de cela, cette caserne a compté relativement plus de malades que les autres établissements de ce genre créés depuis. Aussi en a-t-on, il y a vingt-cinq ans environ, retiré les marins pour les placer dans des succursales ouvertes dans l'intérieur du port. A la même époque, le bagne re-



MICHEL BEGON

né en Décembre 1638.



décédé le 14 Mar 1710.

Imprimé par Gauvin

célait un nombre considérable de condamnés, et 1688.
comme une telle agglomération d'individus, déjà dans les conditions les plus défavorables pour la santé, devenait la cause de maladies graves, on eut la pensée de retirer du port une grande partie des forçats pour les placer dans la caserne Martrou. Une aussi étrange détermination souleva de sérieuses réclamations, et la ville obtint bientôt que ces condamnés fussent repoussés de l'intérieur de la ville, pour être réintégrés au bagne, où tous les moyens desurveillance peuvent être facilement pris, et dont l'éloignement des habitations est une garantie convenable de sécurité. La caserne Martrou allait donc être sans destination; mais quand on créa les équipages de ligne, on y revint encore; et alors on fit ce qui, depuis longtemps, aurait dû avoir lieu : le rez-de-chaussée, habité précédemment, fut converti en servitudes, en magasins pour l'habillement, salle d'escrime etc.; l'étage supérieur, seul, servit au casernement des hommes, et depuis lors, ce bâtiment, un des beaux édifices de la ville, ne fournit pas plus de malades que les autres casernes.

Ce fut la dernière œuvre de M. Arnoul que l'ouverture des chantiers de construction de cet établissement, car le 15 septembre 1688, il quitta Rochefort et le même jour M. Begon qui le remplaçait y entra.

1688. M. Begon avait exercé plusieurs magistratures avant d'arriver dans nos murs: sa réputation l'y avait devancé. Les habitants espérèrent beaucoup d'un homme qui, à tant de titres, avait l'estime du monarque et l'amitié sincère du ministre Seignelay, son parent. M. Begon était un de ces hommes généreux qui se dévouent avec conscience à l'accomplissement des devoirs que leur impose leur position et l'humanité; qui savent allier les exigences de ces devoirs avec le désir de faire le bien de tout ce qui les entoure. Aucun intendant, avant ni après lui, n'a travaillé avec autant de zèle à la prospérité et à l'embellissement de cette ville encore au berceau. Ses prédécesseurs, et surtout Colbert de Terron, avait beaucoup fait, sans doute; mais l'œuvre n'était qu'à l'état d'ébauche grossière; la main de l'artiste y avait manqué; et dès que M. Begon eut vu quelle part belle et grande lui était réservée, rien ne l'arrêta, et en peu d'années, malgré les difficultés de l'époque, il parvint à rendre cette ville un séjour agréable. Nous le verrons, pendant les vingt années de sa présence à Rochefort, toujours actif, toujours occupé du bien être, des intérêts de sa ville d'adoption; et quand la mort viendra enlever à l'affection des habitants un homme si estimable, nous aussi nous suivrons son cercueil, et nous déposerons sur sa tombe une larme de regret. Comme nous aurons alors parcouru toutes les pha-

ses de la transformation de Rochefort, pendant l'administration de M. Begon, nous écrirons nous aussi sur les dalles de la chapelle dans laquelle on aura déposé son corps, cette épitaphe simple, mais pleine de l'éloquence de la reconnaissance : J'ai « trouvé la ville en bois, je l'ai laissée en pierres. * 1688.

Pendant la durée du passage à Rochefort de M. Begon, cette cité était le rendez-vous presque constant des hommes qui, dans les sciences, les arts et la littérature avaient acquis une place honorable. Il était leur émule à tous, et tous aspiraient à son amitié.

Son arrivée en cette ville fut un présage de prospérité, une garantie d'existence pour le pays. Le port depuis quelques années languissant, se vit revivre. La marine, avait dit le nouvel intendant, a le plus grand intérêt à conserver sur le Ponent un arsenal aussi heureusement situé au milieu de contrées abondamment productives en tout ce qu'un port de l'État exige et consomme, et il ne craignit point alors de blâmer la susceptibilité jalouse qui avait presque fait prononcer l'abandon d'une œuvre si sagement conçue.

On ne songea donc plus à déplacer le port, et

* Nascentem hanc urbem ligneam invenit lapideam reliquit.

1688-89. d'ailleurs y pensa-t-on encore, les événements allaient le consacrer : l'orage s'amoncelait de tous côtés sur cette France que la cour avait faite si vaine et si altière.

On sait avec quelle hauteur Louis XIV qui s'était posé en arbitre de toutes les puissances continentales indisposa, humilia tous les Princes. Il était facile de prévoir que ceux qu'il voulait maîtriser se réuniraient contre lui, et qu'une ligue formidable se formerait pour abaisser ce roi qui pensait faire tout et partout à son gré.

Il s'est trouvé un homme plus ambitieux encore que Louis XIV. Le Prince d'Orange voulait humilier la cour de France, et en même temps détrôner le Roi d'Angleterre et régner à sa place. Il se ligua secrètement avec l'Empereur, le Duc de Lorraine, l'Espagne, la Savoie, le Pape, Venise, la Suède et plus de cinq cent mille protestants français que les agents de Louis XIV, à force de persécutions, avaient forcés de s'expatrier. Le Roi de France ne pouvait compter que sur Jacques, successeur de Charles II. Mais Jacques qui avait voulu lui aussi devenir roi absolu, et qui rêvait l'établissement en Angleterre de la religion et du crédit des jésuites, perdit l'affection de son peuple et se vit bientôt chassé de ses états et remplacé par son gendre, l'ennemi de la France, qui régna sous le nom de Guillaume III. Louis XIV resta donc seul;

mais telle était sa confiance dans une issue heu- 1689.
reuse des événements, que tout en luttant contre la coalition, il voulait rétablir Jacques sur le trône d'Angleterre. Après avoir donné à cet allié l'hospitalité la plus fastueuse pendant quelque temps, il arma treize vaisseaux de premier rang pour le conduire en Irlande, où un parti catholique qui paraissait puissant était favorable à Jacques. Les ports de France fournirent les armes nécessaires pour armer les troupes irlandaises qui devaient combattre contre Guillaume.

Rochefort seul livra dix mille mousquets, et telle était alors la richesse de la salle d'armes qui avait été disposée dans une des dépendances du magasin général, que ces dix mille mousquets retirés, il restait encore assez d'armes pour quarante vaisseaux et dix mille hommes de troupes de terre.

Peu de temps après, en mai 1689, vingt-trois vaisseaux et beaucoup de navires de transport commandés par Chateau Renaud, mirent en fuite une flotte anglaise qui voulait s'opposer à leur passage, et quelques jours plus tard ils capturèrent sept navires de commerce Hollandais dont les chargements avaient une valeur très considérable.

Quelques-uns de ces vaisseaux avaient été armés et construits à Rochefort. Ce fut là pour ce port le prélude du mouvement qui allait y régner; car

1689. bientôt après, des ordres arrivèrent pour mettre sur les chantiers le plus de navires possible et pour faire l'armement de tous ceux qui rentreraient sur les côtes du Ponent.

La marine de Rochefort, si long-temps inactive, avait laissé épuiser ses approvisionnements, et quand ces ordres vinrent au port, on manquait de bois de construction. Alors M. Begon envoya des agents dans toute la contrée pour en acheter de propres à la marine, et fit en même temps abattre une quantité assez considérable d'arbres dans la forêt de Rochefort. Il fut en peu de temps en mesure d'exécuter les ordres, et avant la fin de l'année trente-trois vaisseaux furent armés complètement dans le port.

Le nouvel essor que prenait la marine devait attirer beaucoup d'ouvriers. La population de la ville allait devenir considérable, et alors on pouvait craindre que par suite de l'incommodité des logements, de leur insuffisance même, des maladies ne se développassent et que les malheurs de l'année 1671, dont on se souvenait encore avec deuil, ne se reproduisissent. M. Begon mit donc tous ses soins à combattre les causes d'insalubrité qu'il avait déjà remarquées. Il était convaincu que le peu d'élévation des maisons était une de ces causes, la plus déterminante. Il chercha donc à amener par des exhortations beaucoup d'habitants à exhaus-

ser, non seulement le sol de leurs habitations qui 1689.
était au-dessous du niveau de la voie publique, mais encore leurs cabanes dont les passants touchaient la toiture de la main. Quoi qu'il parlât dans l'intérêt de tous, il fut peu écouté : on attribuait sa persistance dans ses démarches, à un désir de faire plus que ses prédécesseurs et de critiquer ainsi leur administration. Tout autre que M. Begon se fut découragé; mais rien n'arrête l'homme qui agit dans l'intérêt de l'humanité. Ce qu'il n'avait pu obtenir par la prière, il allait l'obtenir par la contrainte. En effet, un arrêt du Roi du 24 octobre 1689 ordonna aux habitants d'élever avant un an leurs maisons d'un étage. Cet arrêt qui se terminait ainsi : « Faute de quoi elles « seront rasées et le terrain accordé à de nouveaux « habitants qui seraient en état de faire bâtir » amena la soumission de beaucoup d'individus. Cependant le plus grand nombre des propriétaires ne purent se soumettre, à cause de leur état de gêne; aussi l'intendant se montra-t-il peu sévère à leur égard; mais après quelques années, pendant lesquelles un grand mouvement dans les travaux avait répandu un peu d'aisance dans toutes les classes de la population, M. Begon fit de nouveaux efforts et menaça de l'exécution de l'arrêt royal de 1689 ceux qui résistaient; il ne réussit encore que très imparfaitement : aussi par un arrêt du 14 jan-

1689. vier 1693, il réunit au domaine de Sa Majesté des emplacements voisins du couvent des Capucins, et d'autres longeant les grandes rues, emplacements sur lesquels il n'existait que des maisons au rez-de-chaussée ou à un simple étage. De nouvelles baillettes furent faites au nom du Roi, à la condition pour les acquéreurs des terrains ainsi revendus, de bâtir deux étages au moins, et de rembourser aux précédents propriétaires la valeur des matériaux.

Cette rigueur devait amener enfin un changement notable dans l'aspect de la ville. Mais soit la difficulté qu'on avait de se procurer des matériaux pendant la guerre que la France soutenait alors, soit l'impossibilité de trouver des ouvriers, car le port employait pour les armements tous ceux qui se présentaient, l'arrêt de 1689 et l'arrêté de l'intendant de 1693 ne furent pas généralement observés. Alors, M. Begon qui voulait qu'on se soumît avant tout aux ordres donnés, prescrivit le 28 mars 1698 que les maisons au rez-de-chaussée et celles à un étage seulement qui étaient situées tant au tour de la place des Capucins que dans les grandes rues, fussent à la diligence du Maire et des Echevins démolies dans un court délai et les emplacements vendus à de nouveaux individus.

Rien ne pouvait plus être prétexté par les retardataires : on avait depuis la paix diminué de beaucoup le personnel des chantiers du port ;

un grand nombre d'ouvriers pouvaient être utili- 1689.
sés dans les travaux de maçonnerie; les matériaux étaient devenus moins rares, de l'aisance régnait partout; aussi en peu d'années la ville se rebâtit et les principaux quartiers furent couverts de constructions élevées.

Une autre amélioration avait paru urgente à M. Begon quand, en 1689, il obtint l'ordre de faire élever les maisons. Les rues de la ville n'étaient point pavées; les pentes pour l'écoulement des eaux avaient été seulement déterminées, en sorte que dans la plus grande partie de l'année, les communications étaient presqu'interdites dans beaucoup de rues, par suite de l'existence permanente de flaques d'eau que l'action du soleil pouvait seule faire disparaître. Cet état de choses viciait l'air, et la santé publique en éprouvait de funestes atteintes, surtout pendant quelques mois chaque année. M. Begon, à force d'instances à la cour, obtint enfin un arrêt du Roi du 24 octobre 1689, qui décida que la ville serait nivelée et pavée sur les fonds du trésor. Aussitôt, l'intendant qui voulait embellir cette ville, et la rendre avant tout salubre, fit des dispositions. Déjà il avait fait régler les pentes pour le facile écoulement des eaux vers la rivière, lorsque la guerre qui se éclata l'obligea à interrompre les travaux commencés. Argent et hommes, tout avait été détourné de la destination donnée,

1689-90. et la ville parut condamnée à demeurer indéfiniment, à de faibles exceptions près, dans l'état où M. Begon l'avait trouvée. Cela ne découragea pas cet homme dévoué. Comme on ne pouvait prévoir le terme des sacrifices que l'état aurait à s'imposer pour soutenir la guerre que l'Europe déclarait à la France, il avisa à un autre moyen pour faire paver Rochefort; il obtint, par arrêt du 21 avril 1693, qu'une partie des deniers d'octroi qui seraient perçus sur les boissons consommées en ville, seraient consacrés aux dépenses du pavage. Alors les travaux marchèrent avec assez de rapidité : chaque année sur les ressources réalisées, il faisait exécuter quelques rues, et avant la fin du XVII siècle, tout était à peu près terminé. L'état sanitaire en fut amélioré d'une manière très-sensible, et l'on n'eut plus à déplorer une mortalité aussi considérable.

L'année 1690 était à peine ouverte, que déjà le port de Rochefort avait mis à la mer deux vaisseaux et deux frégates et équipé quarante navires qui tous allèrent se ranger sous les ordres de Tourville; et au mois de mars, cet amiral à la tête de soixante-douze voiles vainquit, après dix heures de combat, une flotte Anglo-Batave de soixante vaisseaux qui furent en partie démâtés, désemparés; tandis que celle de la France n'essuya que de légères pertes. Louis XIV eut enfin l'empire de la mer, son désir et son espoir de plus de vingt années.

Le ministre Seignelay voulant consolider cet empire, eut la pensée de couvrir l'Océan de galères pour inquiéter le commerce des puissances ennemies et le ruiner même, s'il était possible. Marseille entretenait alors un assez grand nombre de navires de ce genre qui sillonnaient la Méditerranée; on les lui retira, et tous ces navires furent amenés sur les côtes du Ponent. Rochefort en construisit en même temps quinze, que des condamnés envoyés dans ce port équipèrent; et bientôt avec cet auxiliaire devenu puissant, on fit sur l'ennemi des prises considérables qui amenèrent en France la prospérité et l'abondance. 1690.

Mais cette prospérité pouvait-t-elle être durable, quand Louis XIV dépensait avec tant de libéralité tout l'argent de la France pour fournir des secours à Jacques II, bien qu'il s'aperçut que son allié ne savait pas tirer parti de l'appui qu'on lui donnait?

Une partie des ressources que cette piraterie procurait au roi fut employée dans l'Aunis et la Saintonge à des travaux de fortification indispensables. On se rappelle qu'après la prise de la Rochelle, un arrêt qui porte la date de 1628, prescrivit de demanteler toutes les places que possédaient ces deux provinces, places fort redoutées alors, à cause de leur esprit de rebellion et de réfo me. Mais quand soixante ans environ après, la coalition

1690. Européenne se présenta si formidable, Louis XIV s'aperçut que l'Aunis et la Saintonge étaient ouverts de toutes parts, qu'il importait, pour la sûreté de son port de Rochefort, que les murailles des villes de guerre fussent relevées, et que des forts se construisissent sans retard sur tous les points qui pouvaient défendre l'entrée de la Charente. Alors la Rochelle, l'île-de-Ré, l'île-d'Aix, l'île-d'Oleron, le Chaput, Brouage, boulevards naturels de Rochefort, se virent couverts de murs et de forts, et le port fut mis une seconde fois à l'abri des tentatives de l'ennemi. Quand lord Barklay, à la tête d'une flotte assez considérable vint mouiller devant l'île-de-Ré et en faire le siége, il jugea que ses projets contre Rochefort échoueraient, et il n'osa pas affronter le feu de batteries si multipliées.

Pendant que les forts du littoral s'élevaient, Rochefort était mis en état de soutenir une première attaque, et d'attendre les secours qui lui seraient envoyés par terre. Si quelques années plus tôt, la construction des murs d'enceinte avait été l'objet d'un vif mécontentement de la cour et de la disgrâce de l'intendant qui avait pris sur lui de les faire ériger, cette mesure de précaution était aujourd'hui jugée utile, indispensable, car la France se voyait menacée de toutes parts et sentait l'urgence de se tenir sur la défensive en cas d'attaque

sur ses côtes. Des valeurs bien plus considérables 1690.
qu'en 1674, époque de l'apparition de Tromp, étaient entassées dans le port du roi, et l'ennemi qui voulait à tout prix arrêter l'essor de la marine française et ruiner un état dont la gloire et la hauteur le blessaient, pouvait tenter encore de brûler le nouveau port.

Le ministre prescrivit donc dans ses dépêches du 18 mai et du 16 décembre 1690 que l'on fermât les brêches qui existaient dans les ouvrages de Rochefort, et que l'on continuât la construction de l'enceinte. Un premier fonds de dix mille livres fut mis à la disposition de l'intendant, et il fut autorisé, en même temps, à consacrer aux travaux de défense une somme de neuf mille cent quatre-vingts livres, provenant de la vente de tous les bois de la forêt de Rochefort qui n'avaient pas été jugés propres aux constructions navales. * On travailla donc avec la plus grande activité, et vers la fin de l'année tout fut à peu près terminé. Les mesures étant prises, on attendit les événements sans les craindre, et le port put continuer ses opérations sous la pro-

* La forêt de Rochefort partait du point occupé aujourd'hui par l'hôpital de la marine, et allait de l'est à l'Ouest jusqu'au delà du village de Marseille. Elle s'étendait du sud au nord, jusqu'au Breuil-de-Magné et contenait 663 arpents. L'arrêt du Roi qui ordonna de la couper, porte la date du 29 février 1689.

1690. tection des forts qui le défendaieut jusqu'au delà des pertuis.

Si les habitants de Rochefort avaient souvent trouvé dans les mouvements du port des moyens d'existence assurés, la pensée ne leur était pas venue de chercher dans les spéculations du commerce un changement, une amélioration de position. Par fois ils s'étaient vus réduits à la misère par la réduction des armements, et quoiqu'une nouvelle période d'activité du port fût prévue, longue et lucrative pour eux, quelques-uns crurent prudent de se préparer contre les effets de la stagnation des travaux, en ouvrant à la contrée riche et productive des rapports de commerce avec l'intérieur et même avec l'étranger. Ils sollicitèrent donc l'autorisation de jouir de la faculté de l'entrepôt pour les vins, eau-de-vie et autres denrées de la Saintonge; pour les fers du Languedoc, les charbons de terre de l'Angleterre et les plombs dont ils pourraient ensuite approvisionner tous les lieux circonvoisins et même les colonies françaises.

Les demandes plusieurs fois renouvelées furent d'abord accueillies avec froideur par le ministère qui ne voulait pas que Rochefort fut autre chose qu'un chantier maritime, et qui avait promis de garantir à la Rochelle le monopole des exportations.

M. Begon avait dirigé, sans paraître agir, les dé-

marches des habitants. Mais quand il vit la résistance 1690.
du ministère, il entreprit d'applanir les difficultés. Il fit comprendre à la cour que la marine aurait dans toutes les circonstances un très-grand avantage, dès qu'elle trouverait sur les lieux mêmes les objets nécessaires à son usage. Cela détermina la cour, et par arrêt du Roi du 3 octobre 1690, il fut ordonné que les habitants jouiraient de l'exemption des droits d'entrée sur les vins, eaux-de-vie et autres boissons qui se consommeraient à Rochefort de quelque part qu'ils vinssent, et qu'ils seraient dispensés des droits de la taille de Tonnay-Charente pour les mêmes produits. Cet arrêt leur permit en même temps de charger, non seulement pour l'intérieur de la France, mais encore pour les royaumes étrangers, les objets qu'ils avaient la faculté d'entreposer.

Dès ce moment, le commerce prit naissance à Rochefort. Les ordres d'armement qui se pressèrent pendant quelques années au port, en favorisèrent le développement en semant un peu d'aisance partout; et nous le verrons quelques années plus tard, en état de fournir lui-même à la marine toutes les munitions navales dont elle avait besoin, et rendre ainsi facile et prompte l'exécution des ordres que le ministère donnait à l'intendant. Le bien-être se répandit ainsi dans toutes les classes de la population, et l'on était enfin arrivé au

1690-91. point d'être moins sensible au décroissement de l'arsenal, si les circonstances devaient amener du ralentissement dans les travaux.

L'année 1691 imprima un grand mouvement à la marine en France. Les exigences du protectorat accordé à Jacques II par Louis XIV et les mesures que prenait le Roi pour résister aux forces réunies des États maritimes qui étaient entrés dans la ligue, firent déployer partout la plus grande activité. Rochefort qui pouvait beaucoup faire, à cause de ses facilités pour s'approvisionner de bois et de fer, eut une large part dans les armements ordonnés. Dans cette année quarante-sept vaisseaux y furent mis en état de prendre la mer, et une grande partie allèrent se ranger sous le commandement de Nesmond qui devait porter en Irlande les hommes, l'artillerie et les équipements que Louis XIV envoyait à son allié; l'autre partie sous les ordres du comte d'Estrées eut la mission de bombarder Barcelonne.

Les derniers vaisseaux armés dans le port, l'Assuré, le Courtisan et le Fougueux, avaient été chargés de transporter à Brest 1333 matelots provençaux. Le départ de ces vaisseaux était tellement pressé par le ministre, que les officiers de port se décidèrent à les faire partir pour la rade dans la même maline. Ils descendirent donc la rivière ensemble.

Le Fougueux, de 64 canons, que commandait M. de Sainte-Maure, louvoyait, favorisé par les courants,

quand dans une accalmie il fut drossé sur le rocher du Vergeroux où il échoua, laissant très peu d'espoir de se relever. Dès que la nouvelle de cet evènement parvint à l'intendant, il se rendit lui-même sur les lieux, afin de faire exécuter tout ce qui paraîtrait urgent pour remettre à flot un vaisseau qui était attendu avec tant d'impatience à Brest. Mais tous les efforts que l'on fit furent inutiles; on pensa à le désarmer et à mettre en magasin le matériel qu'il contenait. Le ministre instruit aussitôt, ordonna qu'une enquête sévère eut lieu, et il envoya à Rochefort le marquis de Villette, lieutenant-général des armées navales, pour présider le conseil de guerre qui devait prononcer sur le compte de M. de Sainte-Maure. Le conseil s'assembla le 3 avril et fut unanimement d'avis de continuer « à décharger le dit vaisseau, à tâcher de « le démâter pour sauver les mâts et profiter de « la maline prochaine pour le haller le plus à terre « qu'on pourra, au moyen de futailles et autres « machines dont on est convenu, afin d'éviter l'in« convénient qu'il y aurait en entreprenant de l'a« mener dans le port dans l'état où il est, lequel « inconvénient serait de faire obstacle à la sortie « des autres vaisseaux, s'il venait à couler bas. De nouveaux efforts furent donc tentés, mais tous demeurèrent impuissants, et l'on se vit contraint à abandonner sur le rocher la carcasse du vaisseau. 1691.

1691. On la surmonta d'une balise pour en défendre l'approche aux navires qui monteraient ou descendraient la rivière; ainsi se réalisèrent les premières paroles du commandant, lorsqu'il répondit aux questions du lieutenant général de Villette.

L'enquête étant terminée, le conseil de guerre assemblé de nouveau, déclara unanimement « qu'il « n'y avait rien à redire sur la conduite du sieur « Sainte-Maure non plus que sur celle du pilote. Le ministre ordonna en conséquence que cet officier continuât ses services et que le pilote qui avait été détenu préventivement fût mis en liberté.

Cet évènement avait causé un retard de quelques jours dans l'armement de plusieurs des navires qui composaient la flotte réunie dans la rade de Brest, aussi le ministre qui craignait que ce retard ne fût funeste aux projets de la cour, en éprouva-t-il une vive contrariété. Il lui en resta une idée défavorable au port de Rochefort, et il décida qu'il ne serait construit et armé à l'avenir dans ce port que des vaisseaux de quatrième rang. Cette décision était un avant-coureur de l'abandon qu'on avait en vue, et si alors les circonstances ne l'avaient pas modifiée, si la guerre n'eut pas exigé de nombreux armements, le port eut été fermé peu de temps après; mais comme on ne pouvait pas, quand les choses marchaient avec tant de rapidité,

se condamner à renoncer tout de suite aux ressources que l'arsenal offrait pour les constructions, il fut maintenu, et bientôt la décision du ministre fut oubliée par le ministre lui-même. 1169.

Les mesures prises l'année précédente pour la défense de l'entrée de la Charente, avaient rassuré la population, et les habitants étaient loin de penser que les anglais formassent encore le projet d'incendier le port. Cependant on remarquait avec étonnement, que les batteries des forts étaient armées avec une sorte de précipitation. Chacun cherchait à deviner le motif des dispositions qui étaient prises, quand plus de célérité encore, mise à l'occupation de ces forts, fit comprendre que l'on était menacé par des forces considérables. En effet, la cour avait reçu secrètement l'avis que les anglais devaient envoyer, vers la fin de mars, une escadre composée de vingt vaisseaux et de cinq brûlots dont la destination était l'embouchure de la Charente. Mais comme M. Begon ne pouvait croire à l'existence d'un projet aussi hardi, il avait voulu épargner aux habitants la connaissance des ordres qu'il recevait pour se mettre sur ses gardes. Ce n'est que quand l'évènement lui parut certain, qu'il se décida à en donner la nouvelle, afin que chacun se tînt prêt à repousser courageusement l'ennemi annoncé. Tous les bourgeois valides s'organisèrent aussitôt et se chargèrent de la garde de la ville que les troupes

1691. venaient de quitter, pour aller occuper les forts du littoral. On attendit quelque temps dans une pénible anxiété, quand enfin on apprit que l'ennemi inquiété sur d'autres points par la marine française et peu confiant d'ailleurs dans le succès de ses tentatives, y avait renoncé.

Louis XIV devenait de jour en jour plus ardent à rétablir son allié Jacques sur le trône d'Angleterre; cependant il voyait se perdre sans résultat favorable les sommes considérables qu'il dépensait dans ce but; mais il avait l'espoir que Jacques comprendrait enfin que le salut commun, peut-être, dépendait de la part personnelle qu'il prendrait dans la guerre que, pour sa cause, on allait porter sur les côtes de l'Angleterre.

Tous les ports du Roi avaient préparé de nombreux armements pour une affaire qui devait être décisive: Rochefort seul, naguère tombé en nouvelle défaveur, avait armé quarante-neuf vaisseaux de tous rangs.

Jacques comptait beaucoup sur les intelligences qu'il croyait avoir sur la flotte anglaise; aussi insistait-il pour que le débarquement en Angleterre des troupes assemblées dans le Cotentin fut opéré avant que la marine Hollandaise eût fait sa jonction avec celle que commandait l'amiral anglais Russel.

Le succès de l'affaire dépendait certainement de

la promptitude que la France mettrait à réunir ses 1692.
forces; aussi d'Estrées sortit-il à la hâte de Toulon avec trente voiles qui devaient renforcer la flotte de Tourville. Si les deux flottes avaient pu se réunir comme l'ordre en avait été donné, la fortune eût été favorable à la France; mais les vents contraires empêchèrent cette jonction, et quand le 29 mai le corps d'armée de Tourville, composé seulement de quarante-quatre vaisseaux, fut en vue des forces combinées de l'Angleterre et de la Hollande, qui comprenaient quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux, une sorte de stupeur frappa un moment les marins français. Mais le Roi avait dit à Tourville : « vous attaquerez les anglais forts ou faibles » et quoi qu'on n'eût plus d'espoir sur l'arrivée de d'Estrées, il fallut commencer l'action.

Le désastre fut grand. Les vaisseaux français attaqués inégalement ne purent manœuvrer de concert : ils furent contraints de se disperser et de relâcher dans les ports sans défense, de la Hogue et de Cherbourg. Là, ils furent brûlés par les anglais.

La fortune de l'Angleterre l'emporta. La puissance maritime de Louis XIV avait été brisée pour ne plus se relever. Cependant l'honneur de la marine n'avait point failli : une circonstance malheureuse contre laquelle on avait inutilement lutté avait causé notre défaite; on n'avait point à rougir au souvenir du passé.

1692-93. La France essaya de réparer ses pertes : tout fut mis en œuvre pour cela. Les ports reçurent des ordres pressants pour mettre sur les chantiers autant de vaisseaux qu'il serait possible.

Rochefort qui, d'après la décision prise deux ans auparavant, ne devait construire que des navires de quatrième rang, en construisit en 1693 deux de premier et deux de second — . Il fit en même temps l'armement de cinquante bâtiments, dont vingt-deux de soixante-quatre canons, dix brûlots, huit garde-côtes, huit bâtiments de charge.

La plupart de ces navires, placés sous le commandement du comte d'Estrées, secondèrent puissamment le maréchal de Noailles qui faisait le siège de Roses en Catalogne, et hatèrent la reddition à la France de cette place importante.

L'année 1693 effaça une partie du désastre de 1692. La marine française rétablie, lutta avec avantage en diverses circonstances contre les forces navales de l'Angleterre et de la Hollande : et nous voyons ce même Tourville, vaincu par les éléments en 1692 faire payer chèrement aux Anglais, en juin 1693, leur triomphe passé. Il met en fuite l'amiral anglais Rooke qui escortait une flotte marchande de quatre cents voiles; prend vingt-sept de ces navires de commerce; en brûle quarante-cinq; disperse les autres et fait ensuite, en côtoyant l'Espa-

gne, éprouver à l'ennemi des pertes considérables à 1693.
Cadix, à Gibraltar, à Malaga, etc.

Dans le cours de cette année, le port de Rochefort fut chargé de faire un autre armement assez important. Il envoya dix-huit vaisseaux dans les îles que conservait la France, au Canada et en Acadie, pour la défense de ces possessions que les puissances coalisées voulaient lui enlever, afin de détruire entièrement son commerce extérieur. Nos colonies furent respectées, et l'Angleterre qui avait été contrainte de s'en éloigner, échoua de nouveau peu de temps après dans ses projets contre la Martinique, Terre-Neuve, etc.

On comprend facilement que la France qui faisait de si grands efforts pour reprendre le premier rang parmi les puissances maritimes, devait être épuisée en hommes et en argent. Cela était en effet; mais le ministre Pontchartrain qui dirigeait la marine avec le même esprit que Colbert et Seignelay, pouvait-il s'arrêter avant que Louis XIV fut encore Roi sur la mer?

Des hommes? le royaume en pouvait encore fournir. De l'argent? on avait trouvé le moyen de s'en procurer par la fonte des monnaies, en élevant la valeur du marc d'or et du marc d'argent pour les pièces de fabrique nouvelle, et en abaissant celle des pièces qui étaient en circulation.

Cependant ces ressources devaient être bientôt

1693. absorbées; aussi Louis XIV pensa-t-il à porter des paroles de paix, et l'on commença à entrer en négociation. Mais comme il importait beaucoup qu'on parût être prêt à tout évènement, afin de ne pas subir une paix honteuse, on continua les armements dans les ports du Roi : Rochefort arma, en 1694, trente-trois vaisseaux; en 1695, trente-cinq, et, en 1696, trente-six.

L'année 1695 avait vu s'épuiser presque totalement le trésor et l'armée. La refonte des monnaies avait ramené un peu d'aisance dans les caisses de l'état; mais tout était dépensé, et il fallait encore paraître fort. On se créa alors d'autres ressources, et la capitation, c'est-à-dire l'impôt par tête, fut établie. Dans l'origine, personne ne devait en être exempt, pas même le Roi. Chacun s'y soumit sans contrainte, parce que toutes les classes de la population étant atteintes, cela établissait une sorte d'égalité qui flatta le peuple. La population de Rochefort qui, on le sait, était composée presqu'entièrement d'ouvriers, ne fut imposée pour la capitation qu'à une somme de quatre mille livres environ, et les collecteurs en eurent bientôt fait le recouvrement.

Ce prêt du peuple au Roi combla pour un moment le déficit, et alors on marcha rapidement, suivant le nouvel élan donné à la marine. Quand l'année 1696 s'ouvrit, Louis XIV avait repris

une position qui lui permettait de faire une paix 1693.
honorable.

La plupart des puissances belligérantes éprouvant le même épuisement que la France, Louis XIV espéra qu'en déployant un appareil imposant de forces, il amènerait promptement la conclusion d'un traité de paix avantageux. Une flotte considérable, à laquelle Rochefort seul fournit trente-six vaisseaux de tous rangs, fut préparée; mais on donna à cet armement un prétexte qui devait tromper l'ennemi sur le projet que l'on avait encore une fois, de replacer Jacques sur le trône d'Angleterre. Cette dernière tentative fut aussi sans résultat, parce que les mesures de Jacques avaient été mal combinées, et l'on vit s'évanouir la dernière espérance que l'on avait eue.

Si la France, en faisant ce nouvel effort, était arrivée à un état de dépérissement presque complet, les puissances coalisées étaient comme elle, entièrement épuisées. La paix pour toutes les parties devait être un bienfait; elle était désirée de toutes parts et le moment de sa conclusion ne pouvait être éloigné. On y préluda par quelques traités particuliers, et enfin, le 20 et le 30 septembre 1697, la France, l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre signèrent à Ryswick un traité par lequel Louis XIV restitua toutes ses conquêtes sur la Hollande, reconnut Guillaume III, comme

1693. Roi d'Angleterre, évacua Philisbourg, Brisach, etc., mais garda Strasbourg.

A partir de cette époque, les armements diminuèrent annuellement dans tous les ports du Roi, et pendant plusieurs années, Rochefort se borna à faire le ravitaillement des navires qui alimentaient les colonies, et qui devaient servir d'escorte aux vaisseaux du commerce que les corsaires auraient pu inquiéter.

Nous avons vu que par les lettres patentes du 5 mars 1669 qui érigent Rochefort en bourg fermé, les habitants de ce lieu furent autorisés à composer un corps et communauté, et à élire un syndic suivant les formes d'élection mises en usage dans le royaume, par l'article 429 de l'ordonnance de Louis XIII, du mois de janvier 1629, ou code Marillac. Les habitants notables de ce bourg, désignés par le gouverneur de la province, procédaient en assemblée à la nomination de ce syndic qui était tenu de résider à Rochefort, et qui ne pouvait résigner volontairement sa judicature. Ce fut pendant vingt-quatre ans la seule magistrature municipale qui fut exercée ici. Mais quand les habitants en créant dans ce lieu un centre d'opérations commerciales devenu bientôt assez étendu, lui eurent donné une certaine importance, et furent en position d'offrir un secours utile à la marine, pour ses approvisionnements de toute nature, ils sollicitè-

rent l'honneur d'être constitués en commune, et 1693.
d'élire un maire et des échevins, comme cela se pratiquait dans tous les autres lieux du royaume, par suite de l'édit du 27 août 1692. M. Begon qui avait reconnu lui aussi que la colonie pouvait être admise à posséder tous les offices de judicature créés par cet édit, appuya les demandes itératives des habitants, et enfin un arrêt du Roi du 21 avril 1693, ordonna « que les habitants de Rochefort s'assem-« bleront incessamment pour élire quatre échevins « en la manière accoutumée dans les élections qui « se font dans les autres villes du royaume; lesquels « en feront les fonctions pendant deux ans après « lesquels il en sera élu deux autres à la place des « deux anciens, et ainsi d'année en année le jour et « fête de la Saint-Jean évangéliste, pour entrer « en exercice le premier jour de l'année suivante, « et jusqu'à ce que Sa Majesté ait pourvu à la « place de maire, de procureur du Roi, ordonne « que le juge et son procureur au siége royal de « la contrée en feront les fonctions, et que le corps « de ville choisira un greffier et un receveur qui « seront continués ou destitués, ainsi qu'il sera « trouvé à propos par les dits maire et échevins. »

M. Begon s'occupa aussitôt de choisir parmi les principaux bourgeois soixante personnes; il les investit du droit d'élire sous sa présidence les échevins qui devaient être chargés de l'administration civile

1693. de la commune, jusqu'au moment où le Roi jugerait convenable de nommer un Maire.

Ce moment ne devait pas être éloigné, car les offices et charges municipales étaient à cette époque un moyen de finances, et le fisc royal avait besoin de faire des recettes promptes pour soutenir, ou plutôt pour refaire sa position maritime. M. Pichar, juge alors, fut provisoirement, et aux termes de l'édit, chargé des fonctions de maire; mais bientôt le sieur Ducasse, écrivain du Roi, ayant payé la finance de cette charge, fut nommé maire définitif, et conserva ce patrimoine jusqu'au 9 août 1705, époque à laquelle il fut remplacé par le sieur Hervé qui lui en avait remboursé la valeur. Celui-ci s'en démit en 1708 en faveur de Jean Guillottin, son gendre, qui eut l'espoir de la conserver à sa volonté; mais comme les besoins du fisc allaient toujours croissant, la cour supprima les offices des communes, et, peu après, les érigea de nouveau en charges publiques et vénales, et y ajouta même diverses catégories : ainsi les places de greffiers, de gardes de ville, qui, avant cette époque, dépendaient du maire, furent créés en titre de charge, avec promesse de rester héréditaires.

Le produit de ces ventes se trouva encore au-dessous des besoins tous impérieux; on mit alors d'autres charges dans le commerce en instituant en 1706 des catégories d'offices de maires, de lieutenants de maires qui furent appelés alternatifs et triennaux.

Un tarif avait été arrêté pour la finance de toutes ces charges; mais pour que les parlements ne fissent point d'opposition à l'enregistrement des titres de nominations, le mot vente n'était point indiqué, on le remplaçait par le titre prêt. C'était jouer sur les mots sans doute, et cependant cela suffisait pour que les parlements n'élevassent pas de difficultés. Alors on marcha d'un pas rapide dans la voie des abus. 1693.

M. Hervé qui s'était vu déposséder de sa charge de maire par la création des offices de maires alternatifs et triennaux, acheta la charge nouvelle, et le 27 décembre 1708, il fut installé en cette qualité et la conserva pour lui et pour son gendre, jusqu'en 1718, en payant aux échéances et d'après le tarif les sommes que les trésoriers du Roi exigeaient.

En 1718 s'arrête la première période municipale de Rochefort. Le 5 mars de cette année, une déclaration du Roi supprima toutes les charges de maires, lieutenants de maires et autres quelconques, créées depuis 1690, et autorisa l'établissement d'un Hôtel-de-Ville à Rochefort. Nous n'avons fait qu'indiquer cette première période; nous la reprendrons en suivant les événements qui se sont passés depuis l'édit du 21 avril 1693, et nous ferons connaître les améliorations qui durent résulter pour Rochefort de sa constitution définitive en commune.

1693. L'année 1692 avait été funeste à la population: peu de personnes avaient échappé à la maladie qui, périodiquement, sévissait sur la ville et y faisait de nombreuses victimes. La mort avait laissé sans asile et sans pain un grand nombre d'enfants que la charité publique avait recueillis et qui partageaient la subsistance que les ouvriers donnaient à leurs familles. L'intendant ne pouvait voir sans pitié ces malheureux orphelins, incertains tous si le lendemain la main bienfaisante qui s'était ouverte pour eux ne se fermerait pas.

Profondément attristé, il conçut immédiatement l'idée de fonder un lieu de refuge en faveur de ces infortunés. L'exécution fut prompte : la marine possédait à proximité de la partie sud du port une maison assez vaste pour servir d'hôpital et d'école tout à la fois aux orphelins : il la fit disposer à la hâte, et prit en même temps toutes les mesures afin qu'aussitôt cet asile ouvert, les enfants admis reçussent l'instruction nécessaire pour fournir plus tard d'excellents pilotes, des marins, des ouvriers habiles. Mais la pensée généreuse de M. Begon ne fut pas comprise : les instructeurs des gardes de la marine qui avaient été chargés de donner des leçons aux enfants réunis, secondèrent mal les vues de l'intendant et suscitèrent des difficultés contre lesquelles les efforts de l'homme bienfaisants furent impuissants. D'un autre côté, les frères

de la Mission qui devaient avoir la surveillance et 1693.
la direction de l'établissement, étaient nécessaires sur les vaisseaux du Roi, et la bonne œuvre entreprise ne put être continuée. Les enfants furent répartis dans les équipages de la flotte, et la maison reçut une autre destination.

Le souvenir de cette généreuse tentative de M. Begon subsiste encore dans la dénomination imposée à la rue qui a conservé, jusqu'à nos jours, celle de l'établissement destiné aux mousses.

A l'extrémité opposée de la ville, à proximité de l'hôpital de la marine, s'éleva, dans la même année, une maison où l'hospitalité allait être donnée à trente orphelines de marins. Madame Begon qui, elle aussi, était douée de cet esprit de charité qui répand partout les soulagements et les consolations, avait elle-même choisi ce point, afin que les religieuses qui desservaient l'hôpital de la marine pussent, en attendant que de nouvelles fussent appelées exprès, donner des soins aux jeunes filles qui seraient réunies. Cette pieuse dame présida elle-même aux dispositions qui devaient être prises, afin que ses intéressantes protégées reçussent une instruction convenable qui les mit en position de subvenir plus tard à leurs besoins : elle pourvut aux premières dépenses d'appropriation d'une maison appartenant au Roi, qu'elle avait destinée à servir pour la bonne œuvre qu'elle voulait accomplir.

1693. M. Begon la secondait avec tant de zèle, qu'en peu de temps on fut prêt; mais avant d'ouvrir l'asile, l'intendant crut devoir rendre compte à la cour des dispositions que la pitié lui avait fait prendre, dans le but de récompenser, dans les enfants abandonnés, les services que les pères de ces enfants avaient rendus au roi. Louis XIV loua M. Begon de tout ce qu'il avait fait, et par lettres patentes de 1694, il confirma la fondation de l'hospiee des orphelines et dota cet établissement charitable d'une rente annuelle de deux mille livres imputables sur les fonds de la marine. C'était peu sans doute encore; mais bientôt les ressources s'augmentèrent du produit de donations annuelles que M. Begon prit sur lui d'imposer aux personnes qui obtenaient quelques concessions de terrains dans la partie comprise entre la maison du Roi (le logement de l'intendant) et la chaussée qui conduisait au port, par le pont de la cloche. La création de l'hospice des orphelines excita les sympathies de tous, et deux ans après, quelques legs, faits par des personnes pieuses, avaient permis à M. Begon d'agrandir le local et de tout disposer pour recevoir douze veuves de marins. Le 22 août 1696, avec le produit de ces legs, il acheta au nom du Roi, pour trois mille livres, une maison que les époux Massé possédaient attenant au jardin de l'hôpital : le 13 octobre suivant, il en acquit une nouvelle pour

trois mille trois cent trente-trois livres, et quand il se trouva en mesure de choisir, parmi les veuves les plus malheureuses, les douze qu'il pouvait accueillir, il sollicita l'agrément du Roi. Louis XIV par lettres patentes de 1696 confirma l'annexe que son intendant avait préparée, et lui envoya en même temps le titre d'une rente perpétuelle de deux mille cent-cinquante livres payables par les receveurs des aides et des gabelles de ses fermes de Saintonge et d'Aunis. C'était beaucoup à cette époque, et cependant ce n'était pas assez; il fallut chercher un autre moyen de supporter les charges de l'établissement. La charité est industrieuse à se créer des ressources pour faire de bonnes œuvres. L'hospice des orphelines et des veuves institué et peuplé, n'aurait sans doute pu se soutenir avec d'aussi faibles revenus. Alors, M. Begon qui voulait que les enfants et les femmes infirmes qu'il avait arrachées au déshonneur, peut-être, et à la misère, ne fussent pas exposées aux privations qui les avaient frappées avant, imposa au profit de l'hospice quelques industriels qu'il avait autorisés à placer leurs ateliers sur la voie publique. Des cordiers travaillaient sur le rempart, il les y maintint; mais à condition qu'ils verseraient annuellement à l'hospice un prix de ferme des emplacements dont ils disposaient. Les revenus fixes s'augmentèrent donc, et plus tard des legs faits permirent 1693.

1693. de donner plus d'extension aux bâtiments, et désormais l'établissement, suffisamment doté, eut une certitude d'avenir. Le service religieux n'avait point lieu dans l'hospice; les enfants étaient obligés d'aller à la paroisse pour y suivre l'office divin. Cela présentait des inconvénients, et l'intendant se décida à faire construire dans une dépendance de la maison, une chapelle qui serait desservie par un aumônier spécial. La charité publique vint encore à son aide, et des souscriptions lui fournirent le complément des sommes nécessaires. Une chapelle simple s'éleva bientôt, et sur la demande des habitants qui voulaient perpétuer le souvenir des bienfaits de M. Begon, elle fut mise sous l'invocation de Saint-Michel, patron du fondateur.

La ville ne possédait point encore d'hôpital pour les habitants qui n'appartenaient pas au service du Roi; elle obtint moyennant une somme déterminée prise sur les deniers d'octroi que douze femmes malades fussent reçues et traitées aux orphelines. Cela dura jusqu'en 1733, époque à laquelle un vénérable ecclésiastique, le curé Jouvenon, fonda l'hôpital Saint-Charles.

Pendant quatre-vingt six ans, l'hospice des orphelines fut maintenu tel qu'il avait été créé par M. Begon; mais en 1737 et 1738 la marine lui abandonna le produit de quelques maisons qu'elle avait achetées dans le voisinage, et le prix de loca-

tion d'une métairie, sise au lieu de Beligon. Enfin 1693.
en 1779, cet hospice dont on avait augmenté les revenus en lui affectant la moitié du bail de la boucherie de carême, le montant des dons faits par les marins au retour de leurs campagnes et quelques autres produits, posséda des ressources assez considérables pour que le nombre des orphelines fût porté à quarante, et celui des veuves à vingt.

Il subsista ainsi jusqu'en 1842, époque à laquelle la marine n'ayant pas assez de casernes pour les troupes attachées au port, eut la pensée de déplacer les orphelines et de construire sur la superficie qu'occupait leur hospice un établissement dans de grandes proportions et susceptible de contenir environ deux mille hommes d'infanterie. On balança quelque temps pour détruire une maison que la piété avait fondée et que les habitants considéraient comme un patrimoine, et cependant aucun autre emplacement ne convenait mieux pour l'érection d'une caserne. On se décida enfin, et pour témoigner à la ville le désir que l'on avait de lui restituer l'asile charitable dont on allait la priver provisoirement on acheta dans l'intérieur un terrain *

* Le terrain destiné à recevoir les constructions dans lesquelles on doit continuer l'œuvre accomplie par M. Begon, faisait autrefois partie du jardin du Roi. Il en fut détaché en 1700 pour être donné aux curés de Rochefort qui

1693-94. propre à la fondation d'un nouvel hospice. Les enfants et les veuves furent envoyés à Saintes où la marine possède une succursale pour les convalescents; mais ce provisoire qui ne devait avoir qu'une courte durée se prolonge encore, et nous n'avons aucune certitude de le voir cesser bientôt.

Le domaine royal était propriétaire au commencement de 1694 d'un immense terrain, borné au levant par la corderie et à l'occident par la rue à laquelle quelques années auparavant on avait, sur la demande des Capucins, donné le nom de rue Saint-Pierre, par reconnaissance pour l'intendant Pierre Arnoul qui avait fait achever la chapelle de ces religieux, et qui en avait fait la dédicace. Ce terrain étant inutile à la marine dans toute son étendue, M. Begon se fit autoriser à en vendre au corps de ville la partie qui était comprise entre la rue Saint-Pierre et un mur de clôture que la marine avait fait faire, depuis la place jusqu'à la Fonderie. Il fut mis pour condition à cette vente qui eut lieu par baillette du 15 janvier 1694, que la commune ferait construire du côté de l'Est, un mur parallèle à celui qui bornait le

devaient y construire une église; mais les ressources promises ne leur ayant pas été allouées, ils le conservèrent comme jardin jusqu'à l'époque où compris au nombre des domaines déclarés nationaux, il fut vendu à divers particuliers en 1796.

jardin du Roi, en laissant entre les deux la largeur 1694.
d'une rue nouvelle qui devait être appelée rue des Fonderies.

La municipalité revendit ce terrain en neuf lots, par acte des 29 et 30 juillet 1695, pour la somme de sept cent cinquante livres, à la charge par les acquéreurs de payer aux domaines du Roi un demi décime noble par chaque carreau, et de bâtir en un an, à peine d'être déchus de la vente et d'en perdre le prix.

Aussitôt que M. Begon eut fait la cession à la ville de cette partie du jardin du Roi, il adjugea les travaux de construction du mur qui devait séparer ce jardin de la nouvelle rue qui conduisait aux fonderies.

En élevant ce mur, on fit des dispositions pour ménager les entrées des passages qui conduisaient au logement de l'intendant. Jusque là, les hôtes de la maison du Roi communiquaient avec la ville par la rue Saint-Charles ; cela parut peu convenable et l'on voulut avoir une issue particulière, une issue qui ne fut pas accessible à tout le monde ; alors on ouvrit devant la principale porte d'entrée de cette maison une allée qui aboutit à la rue nouvelle des Fonderies, au point de jonction de cette rue avec la place. Cette allée fut faite large, mais à son arrivée on la retrécit de manière à la fermer à l'ouest par une grille en fer. Ensuite, comme

1694. on voulait bien fixer les limites du terrain réservé aux domaines du Roi, on fit au sommet de la rue Saint-Paul, à l'angle sud-ouest du logement de l'intendant, des constructions qui rétrécirent cette seconde entrée que l'on ferma également par une grille. Ces constructions existent encore.

Plus tard, quand l'État vendit à divers particuliers tous les terrains qui confrontaient à la rue des Fonderies, des acquéreurs s'étendirent dans l'allée particulière de l'intendant, mais les constructions qu'ils firent suivirent les alignements de cette allée et cette disposition a été maintenue jusqu'à nous.

A partir du 30 juillet 1695, un quartier nouveau, couvert bientôt de maisons plus spacieuses et plus élevées que dans les quartiers primitifs, put recevoir ceux des nouveaux arrivants qui étaient dans une position de fortune assez brillante. La population jusque là resserrée sur des points insuffisants put se mettre un peu plus à l'aise, et une notable amélioration en résulta pour la santé publique.

Depuis le commencement de l'année 1691, les habitants étrangers à la marine étaient chargés de la garde de la ville; mais ils faisaient ce service sans être organisés régulièrement, car ils ne jouissaient pas alors du privilége de former une milice bourgeoise; ce droit de cité ne leur avait pas encore

été accordé. M. Begon sollicita des lettres patentes du Roi qui donnassent à la communauté le droit de se garder elle-même; de faire la police dans l'intérieur; de veiller pour la sécurité de tous. Cette faveur se faisait attendre, et beaucoup de personnes craignaient qu'on n'envoyât une garnison dans la place et qu'on ne les contraignît à partager de nouveau leurs demeures avec les soldats. Pour les rassurer, l'intendant prit un arrêté le 6 février 1694, dans lequel il détermina les devoirs que chacun aurait à remplir pour la sûreté publique. Il chargea les habitants de garder, pendant la nuit, les portes de la ville; de faire des rondes sur les remparts et dans les rues, et d'arrêter tout individu qui commettrait du désordre. Chacun mit le plus grand zèle à faire ce service et la crainte de l'arrivée des troupes de la guerre disparut. 1694.

Enfin par un édit, daté de Versailles en mars 1694, les milices bourgeoises furent établies à Rochefort et il y fut créé des offices de majors, capitaines et lieutenants de bourgeoisie. Ce fut un beau jour pour la population que celui où elle reçut l'octroi de ce privilége qui la constituait définitivement en commune.

D'abord, l'élection des officiers de milices appartint aux habitants, et elle se fit avec une grande régularité. Mais déjà les charges publiques étaient devenues vénales; sous un gouvernement qui,

1694. obéré, cherchait à se créer des ressources partout, il en fut des offices de milices bourgeoises comme de toutes les autres des municipalités : on supprima celles qui avaient été conférées par l'élection libre des citoyens, sous prétexte que l'intrigue avait présidé aux opérations; on les rétablit quelque temps après, et celles-ci furent vendues d'après un tarif proportionnel. Les possesseurs qui en avaient remboursé la finance avaient la conviction qu'ils les conserveraient à perpétuité; mais sous divers motifs on les supprima, et de nouveau encore elles tombèrent dans le commerce.

La milice bourgeoise de Rochefort se composait de plusieurs compagnies d'infanterie, portant l'uniforme blanc, doublé de rouge; de trois compagnies de chevaux, dont une de gendarmes, vêtus d'écarlate et portant la plume blanche au chapeau; d'une de dragons à l'uniforme bleu, et d'une de cavaliers ayant des habits gris-blanc, doublés de rouge avec un galon d'argent.

Cette milice faisait exactement le service dans la ville; mais elle était impuissante à empêcher les vols nombreux qui se commettaient journellement dans l'arsenal, parce que là elle ne pouvait pas pénétrer, la garde des établissements de la marine étant exclusivement confiée aux soldats du Roi.

Dans ce temps là, la ville n'était séparée de l'ar-

senal que par des fossés qui, en partie comblés, 1694.
étaient accessibles dans toute leur étendue. Quelque sévères que fussent les ordres de M. Begon aux compagnies franches de la marine qui avaient la garde du port, on ne put arriver à faire cesser les déprédations que maîtres et ouvriers faisaient chaque jour, aussi la cour se plaignait-elle que, bien que le port de Rochefort trouvât de l'économie dans ses approvisionnements comparés aux autres ports, la valeur des constructions était plus élevée que partout ailleurs. L'intendant voulant faire cesser le motif de ces plaintes, décida le 6 février 1694 qu'une « enceinte de bonnes murailles serait faite pour séparer le port et la ville, « et particulièrement aux deux bouts de la cor« derie. Ces murailles furent aussitôt élevées; mais les vols d'abord diminués devinrent bientôt aussi fréquents. Autre chose restait donc à faire, et l'on n'osa l'entreprendre, parce que cela eût été froisser l'amour-propre de gens qui, à cause de leur position sociale, devaient être traités avec ménagement. A la même époque, bon nombre d'habitations d'administrateurs, d'officiers de marine avaient des issues dans le port; quelques maisons particulières même en faisaient la clôture dans certaines parties et particulièrement dans le sud-ouest. Beaucoup de gens trouvaient donc des moyens faciles de dérober impunément des matières

1694. que l'on avait réunies pour les besoins des chantiers et pour le service de la flotte. M. Begon avait le projet de faire élever entre le port et ces maisons un mur de défense pour l'arsenal; mais comme il reçut un blâme de la cour, bien qu'il eût agi dans l'intérêt du Roi, en faisant faire la première clôture, il laissa les choses telles qu'il les avait trouvées et recommanda toutefois que la surveillance se portât vers le point où les vols avaient encore lieu.

Ce qui motiva le mécontentement du ministère contre l'intendant, c'est que les dépense qu'il avait faites pour interdire à tout le monde l'accès facile du port l'avaient contraint à retarder le paiement des traitements de quelquesagents, et particulièrement celui de la rente que le Roi avait promis de servir très-exactement aux missionnaires. Les religieux s'étaient plaints, et leurs doléances avaient produit plus d'effet sur certains individus que le bien réel qui devait résulter pour l'État de la mesure sage qui avait été adoptée.

Cependant quelque temps après on reconnut que M. Begon avait pris des dispositions convenables, on l'en loua même; mais il ne se méprit point sur la cause de ce changement : on voulait l'employer à une négociation assez délicate dont l'estime qui l'entourait pouvait rendre l'issue facile.

Le supérieur du prieuré de Saint-Vivien de

Saintes refusait obstinément de compter aux frères 1694.
de la mission à Rochefort, les droits qui leur avaient été concédés par l'acte d'union de ce prieuré à la paroisse de cette dernière ville, et il motivait son refus sur ce qu'il ne reconnaissait pas au Roi le droit d'éteindre un bénéfice, d'annuler des titres qui avaient été accordés par le Pape. Versailles désirait que cette affaire s'arrangeât sans l'intervention du chef de l'Eglise dont on n'osait sonder les intentions. M. Begon ayant échoué dans toutes ses tentatives, on comprit que tout autre ferait d'inutiles efforts : la cour vivement blessée de cette résistance du prieur se décida à en instruire le Pape et à lui demander la sanction de l'acte d'union. La réponse ne se fit pas attendre : le Saint-Père lança un décret de fulmination qui unit définitivement le prieuré de Saint-Vivien de Saintes, avec toutes ses annexes et dépendances, prérogatives et droits quelconques, à la communauté des frères de la Mission, aumôniers des vaisseaux du Roi à Rochefort, pour que cette communauté en jouît à perpétuité.

Quoique ce prieuré ne fut pas d'un revenu considérable, il fournit assez de ressources aux nouveaux possesseurs pour leur permettre d'attendre un moment plus favorable où le trésor royal pût leur payer l'arriéré de la rente qui leur avait été allouée. Mais ce moment paraissait encore éloigné

1694-96. parce que les finances de l'état étant totalement épuisées, la cour se trouvait dans le plus cruel embarras.

Les dépenses de la guerre étaient énormes, on ne savait plus comment y faire face; créer de nouveaux impôts, quand déjà des charges si lourdes pesaient sur le peuple, c'était impossible. On eut alors la pensée de vendre aux particuliers les domaines du Roi dans toutes les provinces. Les intendants reçurent aussitôt l'ordre de dresser des états de tous les terrains qui pouvaient être aliénés dans leurs juridictions et de trouver des acquéreurs. Peu de temps après, en mars 1696, parut un édit qui prescrivait la vente de tous les biens et droits royaux existants dans toute l'étendue de la France.

Il fut reconnu que le revenu du domaine à la Rochelle, était de dix-huit mille quatre-vingt-dix-sept livres, sept sols, dix deniers; celui de Rochefort, de douze mille six cent quarante-six livres, deux sols, deux deniers, * et celui de Brouage

* Parmi les revenus du domaine de Rochefort, les rentes dues à la seigneurie sur les héritages en roture qui en relevaient s'élevaient à 2717 l. 2 s. 2 d. ainsi composés

Argent.	1124	19	8
224 boisseaux froment à 40 sols. .	568	«	«
1235 boisseaux avoine à 15 sols. .	948	15	«
25 couples de chapons à 25 id. .	31	5	«
21 poules à 8 sols	8	8	«
85 livres 3/4 de beurre à 6 sols.	35	14	6
Total. . . .	2717	2	2

de deux mille trois cent soixante-six livres. Le 1696.
produit de ces ventes en Aunis et en Saintonge donna un capital assez considérable pour permettre de continuer dans le port de Rochefort les armements qui se faisaient pour le rétablissement complet de la marine.

En peu de temps, tout fut absorbé : les dépenses étaient si considérables, elles se succédaient si rapidement, que malgré soi l'on ne put s'arrêter, car on voulait dicter en maître les conditions de la paix qui se négociait depuis quelque temps.

Le besoin est souvent un bon conseiller. La marine était encombrée d'un nombre considérable de bâtiments légers, on les offrit aux négociants qui les achetèrent, et l'on fit ensuite armer en course, par des armateurs des principales places de commerce, les frégates et les autres navires dont on pouvait disposer.

Quand on voit un état naguère si florissant trafiquer ainsi de tout ce qu'il posséde et pencher vers sa ruine, on comprend aisément que la paix dut être en ce moment son seul vœu, son unique préoccupation. La cour la hâta donc par tous les moyens, et modéra même un peu le ton altier qui lui avait fait dicter ses premières conditions.

Cependant un léger espoir sembla renaître, on croyait la marine susceptible d'acquérir une supériorité de manœuvre décisive qui permettrait de

1696. de se poser de nouveau en maître. On fondait cet espoir sur ce qu'un sieur Renaud qui avait pris le commandement de quelques vaisseaux armés dans le port de Rochefort, avait demandé à être autorisé à faire l'expérience sur ces vaisseaux « d'une « machine qui devait les mettre en état de mar- « cher en calme et contre le vent. On conçoit que ce projet dut causer une vive sensation à la cour, aussi l'auteur eut-il toute latitude pour agir comme bon lui semblerait. On mit à sa disposition toutes les matières qui lui seraient nécessaires; mais comme on ne pouvait faire plus, la main d'œuvre fut laissée à sa charge : cependant on lui promit de l'indemniser d'une manière convenable en cas de réussite, et de lui accorder une récompense honorable. Le sieur Renaud se mit à l'œuvre et après quelques mois il appareilla.

Il est à regretter sans doute que les mémoires du temps ne nous aient conservé aucune note sur le système imaginé par cet officier. Peut-être avait-il pressenti les moyens de locomotion que vers la fin du siècle suivant, on employa avec succès et qui plus tard devaient être si répandus et donner à la marine une si grande supériorité. Cependant on doit croire que l'expérience faite par le sieur Renaud n'a pas réalisé les espérances qu'il avait conçues et qu'on avait partagées : car nous le verrons rentrer plus tard, après avoir été maltraité par l'ennemi, hors

d'état de tenir la mer, et il ne sera plus question 1696.
du projet qui, quelques mois avant, avait été accueilli avec tant d'empressement.

Quoique les escadres anglaises restassent à l'ancre devant les Dunes et qu'elles ne manifestassent aucune intention hostile contre les côtes de la Saintonge et de l'Aunis, les dispositions les plus sages étaient prises dans ces deux provinces pour repousser les vaisseaux ennemis qui y tenteraient une descente. M. de Tourville fut choisi par le Roi pour commander sur le littoral du Ponent.

A peine cet officier général eut-il étudié les lieux, qu'il ordonna le réarmement de toutes les batteries de la côte. La diligence que l'on mit à suivre ses instructions n'était d'abord excitée par aucune crainte; mais on ne tarda pas à recevoir l'avis de la sortie précipitée des Dunes de la flotte ennemie. Un courrier extraordinaire envoyé dans le port enjoignait à M. Chateau-Renault qui était mouillé devant la Rochelle, de mettre à la voile au premier vent favorable, pour aller à la découverte et chercher à pénètrer les intentions de l'ennemi.

On préparait précisément en ce moment à Rochefort l'armement de la division qui devait porter des vivres et des munitions de guerre à la colonie de Saint-Domingue. L'ordre arriva de presser par tous les moyens le départ des frégates l'Aigle, le Favori, la Badine et de la flûte la Loire qui avaient

1696. cette mission. La crainte de voir paraître les ennemis sur nos côtes avant le départ de cette expédition avait fait mettre tant de précipitation, qu'en peu de temps elle fut prête, et qu'elle avait pris le large avant même que les anglais eussent adopté un parti.

La marche de la flotte ennemie était incertaine; cette incertitude faisait gagner du temps et permettait à M. de Tourville de compléter la défense du port de Rochefort. Les fortifications de la Rochelle achevées, on construisit un fort sur la pointe des Minimes. Près de cinquante chaloupes armées en guerre dans le port du Roi, furent envoyées devant la Rochelle, pour défendre cette ville contre l'attaque qui, selon les déclarations de quelques espions arrêtés à Rochefort et celles de prisonniers qui avaient été rendus à la liberté sur rançon, devait avoir lieu prochainement. Les batteries de la Charente furent réparées et armées en hommes et en munitions. Toutes les milices de la contrée avaient promis à M. Begon de se rendre d'elles mêmes sur les points menacés ou faibles au premier coup de canon de la côte, afin de s'opposer à la descente de l'ennemi, s'il avait l'audace de la tenter.

On était prêt quand la nouvelle parvint qu'une partie de l'armée ennemie venait de mouiller dans la rade de Quibéron; mais on sut que le nombre

des vaisseaux était trop peu considérable pour que l'on eût à craindre un débarquement ; on s'attendit au bombardement d'un des points du littoral, alors tous les soldats disponibles à Rochefort, les ouvriers valides furent envoyés sur les batteries, et les milices, fidèles à leur promesse, se présentèrent armées sur tous les points. 1696.

La garde de la ville et celle du port furent confiées aux habitants de Rochefort qui se montrèrent bien déterminés à défendre leurs foyers et les richesses entassées dans l'arsenal.

Les courriers de la cour se succédaient chaque jour : M. Begon qui était demeuré à Rochefort, et M. de Tourville qui se trouvait à la Rochelle, reeevaient à tout instant des ordres pour faire complèter les moyens d'une vigoureuse et salutaire résistance.

Partout on était prêt à défier l'ennemi, quand, le 18 juillet, six vaisseaux anglais et à peu près autant de galiotes à bombes, vinrent mouiller devant Saint-Martin-de-Ré. Ils commencèrent le 19 le bombardement de l'île et le continuèrent pendant trois jours encore, après lesquels ils reprirent le large et cinglèrent vers Bellisle, pour rejoindre le gros de leur armée.

Bien que pendant quatre jours ils eussent lancé presque constamment des bombes et des boulets sur la petite ville et sur la citadelle de Saint-Mar-

1696. tin, ils ne firent que peu de mal. Leur départ précipité après cette escarmouche, prouva qu'ils avaient désespéré du succès sur d'autres points et particulièrement sur Rochefort qui était le but de toutes leurs tentatives.

Les habitants de l'Ile-de-Ré dont les propriétés avaient souffert pendant cette affaire, adressèrent une supplique au Roi dans le but d'obtenir une indemnité. Leurs doléances furent appuyées par l'évêque de la Rochelle qui insistait pour que les vingt mille écus de valeur des pertes éprouvées dans cette île fussent remboursés par le trésor de l'État; mais le trésor endetté put à peine réaliser dix mille livres pour les besoins les plus urgents. M. Begon qui savait dans toutes les circonstances embarrassantes trouver des ressources, proposa alors de donner aux habitants de Saint-Martin le montant de la capitation de l'île. Mais la cour qui ne pouvait rien abandonner de ses droits refusa; cependant elle comprit qu'il était de son devoir, de la justice même de donner aux victimes de l'événement qui venait de s'accomplir les moyens de relever leurs habitations ou de les réparer : elle autorisa donc sur de nouvelles instances de M. Begon les habitants de Saint-Martin à imposer certains produits du commerce et à employer les recettes qui en proviendraient à faire réparer leurs propriétés endommagées et à rebâtir leur église qui avait beaucoup souffert.

Les ennemis étaient complètement rentrés dans 1696.
la Manche, que l'on redoutait encore à l'Ile-de-Ré une nouvelle tentative de leur part; aussi demanda-t-on des munitions de guerre pour se préparer à une défense nouvelle, et se mit-on en état de leur faire payer cher le mal qu'ils avaient fait. Toutes ces précautions furent heureusement inutiles; l'ennemi avait renoncé, pour le moment du moins, à son projet de descente sur nos côtes, et quand on fut certain que la flotte Anglo-Batave avait reçu une autre direction, on désarma en partie les forts, et les armes que l'arsenal de Rochefort avait fournies pour les troupes réglées et les milices garde-côtes rentrèrent en magasin.

La salle d'armes du port, toujours bien approvisionnée, contenait plus de six mille fusils boucaniers et un nombre considérable de projectiles de tout calibre. M. de Pointis qui armait alors en course à Rochefort, obtint pour son expédition trois mille fusées, autant de petites bombes et deux mille des fusils qui provenaient du désarmement des garde-côtes.

A cette époque, nos colonies des Antilles et celles d'Afrique souffraient considérablement de l'état permanent de guerre. La compagnie de Guinée, qui, long-temps avait fourni aux premières les nègres dont elles avaient besoin pour cultiver les terres et préparer les sucres importés dans le con-

1696. tinent, ne pouvait plus continuer ce genre de spéculation. Les travailleurs lui manquaient et les colons adressaient en France de pressantes suppliques pour qu'on leur en envoyât comme par le passé. Le ministre prescrivit à M. Bégon de s'informer à la Rochelle si quelqu'un ne voudrait pas entreprendre sous la protection du gouvernement de faire le commerce des noirs. La traite était alors légalement autorisée en France depuis Louis XIII. On s'était servi pour favoriser ce commerce honteux du prétexte que les nègres n'étant pas chrétiens, ne pouvaient prétendre à la liberté d'hommes. En 1696, on avait le même sentiment, aussi offrait-on de venir en aide à ceux qui voudraient spéculer sur l'achat et la vente de ces malheureux que l'on arrachait ainsi à leur patrie pour les vendre comme des animaux immondes.

Un sieur Héron, négociant à la Rochelle, qui, déjà, avait acquis une fortune considérable à faire ce trafic, offrit de s'y livrer encore et il sut adroitement tirer parti du désir qu'on avait de le lui voir entreprendre. Il obtint avec une entière facilité qu'on mît à sa disposition tous les moyens d'exécution nécessaires, et le gouvernement lui-même donna les instructions dont il pouvait avoir besoin pour agir avec des chances certaines de réussite.

Pendant que des armements se préparaient dans

le pòrt pour les expéditions qu'allait faire le sieur 1696.
Héron, une circonstance qui rendit l'État plus libéral encore en sa faveur, mettait en grand émoi les raffineurs de sucre en France. La Martinique ruinée également par le défaut d'hommes propres à la culture, eut la pensée, pour relever son commerce presqu'anéanti, de faire des sucres terrés. Le gouverneur de cette île, M. Robert, qui secondait de tout son pouvoir les efforts des colons, insistait en cour, pour que l'on autorisât cette fabrication : il était convaincu, disait-il, que c'était pour la colonie le seul moyen d'échapper à la ruine complète dont elle était menacée. D'un autre côté, il faisait valoir que les raffineries de France étant en partie abandonnées, par suite du peu de mouvements de la marine marchande, ce ne serait pas faire de mal à la mère patrie, tandis que ce serait procurer un bien immense à la colonie.

Cette question parut grave et de nature à être examinée par des hommes capables; ce fut encore M. Begon qu'on en chargea. Quand celui-ci se vit investi de la confiance de la cour, il convoqua plusieurs des principaux négociants de la Rochelle et de Rochefort; les maîtres des raffineries du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis. Il existait alors beaucoup d'usines de ce genre dans la contrée. Rochefort en possédait une qui, plus que tout autre, jouissait d'une grande prospérité, parce qu'elle était

1696. alimentée par les vaisseaux de l'État qui, à leur retour, rapportaient des cargaisons considérables de moscouades vendues aux raffineurs de la ville.

Des officiers de la marine marchande furent adjoints à la commission; des pilotes, quelques officiers des vaisseaux du Roi, que M. Begon avait distingués, en firent également partie. Enfin, le 3 septembre, cette commission tint sa première séance à la Rochelle. Plusieurs jours furent consacrés aux délibérations et l'assemblée déclara unanimement :

1° « Qu'il serait à propos de défendre aux habitants des îles de terrer leurs sucres, et de leur « ordonner au contraire expressément de ne faire « que des sucres bruts de bonne qualité;

2° « Que le commerce, en général, et la navigation si utile au bien de l'État, y trouveraient « des avantages considérables; pourvu qu'il plût « à Sa Majesté d'accorder l'entrepôt pour les sucres bruts, et la permission de sortir du royaume « sans droits, ceux qui excèderaient la quantité qui « s'y pourrait consommer;

3° « Que dans l'entrepôt, ils estiment qu'on doit « laisser l'habitant des îles dans la liberté de fabriquer telle sorte de sucre qu'il jugerait à propos; d'autant que les obligeant à n'envoyer en « France que des sucres bruts, sans leur accorder en même temps cette permission de les char-

« ger pour hors du royaume, ce serait les exposer 1696.
« à la discrétion des raffineurs; lesquels voyant
« venir plus de moscouades que leurs raffineries
« n'en pourraient employer, les mépriseraient et
« les mettraient à si bas prix que ce commerce ne
« se pourrait soutenir.

Cet avis fut trouvé sage et dicté dans les intérêts bien entendus de la France, le ministre le partagea. Il fit en conséquence défense au gouverneur de la Martinique de laisser continuer la fabrication du sucre terré.

Deux navires du port de Rochefort, la frégate l'Opiniâtre et la flûte le Saint-Jacques, furent chargés de porter cette défense. Ce fut un coup terrible pour l'île, et dès ce moment elle put assigner l'époque prochaine de sa ruine. Mais le sieur Héron qui, pendant la durée des délibérations et de la transmission des ordres, avait réussi dans la traite des nègres, débarqua heureusement à la Martinique un nombre assez considérable de travailleurs, remit cette île à plusieurs fois différentes en position de recommencer la culture qu'elle avait été contrainte d'abandonner.

Les appréhensions qu'on avait eues à Rochefort au commencement de l'année des démonstrations hostiles de l'ennemi, furent de nouveau excitées dans les premiers jours du mois de septembre. On ne doutait plus, d'après le rapport de quelques

1696. espions et de prisonniers français évadés des ports anglais, que l'Angleterre ne fit sortir les divisions de la Manche pour croiser sur les côtes de France et pour aller bombarder la Rochelle.

Les batteries furent de nouveau munies d'hommes en quantité suffisante et le réarmement général eut lieu en peu de jours. Les anglais ne parurent pas et à l'approche de l'hiver, les troupes rentrèrent dans leurs cantonnements et l'artillerie fut remise en magasin.

Guillaume III rêvait cependant toujours l'abaissement de la France, et surtout la ruine des ports d'un ennemi aussi redoutable. Mais il comprenait que ses peuples souffraient beaucoup des efforts constamment faits pour maintenir la ligue ourdie contre cette France qui luttait seule contre toute l'Europe. Il craignait qu'à l'exemple du duc de Savoie, les autres souverains ne se fatiguassent de faire la guerre et ne l'abandonnassent à ses propres forces. Son infériorité l'effrayait alors. D'un autre côté, les pertes éprouvées par le commerce anglais s'élevaient à plusieurs millions de livres sterling, et elles allaient croissant sans cesse, par suite des prises importantes que les corsaires français faisaient souvent, et en raison de l'inaction à laquelle la crainte condamnait les armateurs.

Il était donc disposé à entrer en accommodements; mais il ne voulait accepter pour la tenue des con-

férences aucune des places proposées par Louis XIV. 1696.
Cela prolongeait la durée des hostilités. Toutefois le Roi de France qui prévoyait l'issue prochaine de la longue guerre qu'il soutenait, comptait à tel point sur les effets de la retraite du duc de Savoie, qu'il écrivit lui-même aux archevêques et aux évêques de son royaume pour qu'un *te deum* fut chanté, en actions de grâces du rétablissement de la paix.

Pendant que toute la population de Rochefort assemblée dans l'église et aux alentours, adressait à Dieu des remercîments pour l'heureux événement qui allait ramener le repos et la prospérité en France, on vit entrer dans la Charente les vaisseaux commandés par M. de Saint-Mar qui venait de faire une expédition en course. Les transports d'allégresse des habitants se changèrent en un sentiment pénible, quand on s'aperçut de l'état de délabrement de cette division sortie naguère si brillante du port, et que l'on vit l'air de souffrance des hommes qui en composaient les équipages. L'intendant, sans attendre les ordres de la cour, commença aussitôt le désarmement des vaisseaux, afin de pouvoir les faire réparer en cas de besoin; il licencia les matelots et les renvoya dans leurs foyers, pour qu'ils se remissent de l'extrême faiblesse dans laquelle ils étaient tombés, par suite des privations de toutes sortes qu'ils avaient éprouvées.

1696. Si cet armement en course n'eut aucun succès, un autre qui s'était fait à la même époque et également à Rochefort, fut plus malheureux encore. La division qui le composait, commandée par M. Renaud, arriva peu de temps après dans la Charente. Parmi les équipages, presque tous les hommes étaient ou scorbutiques, ou blessés et hors d'état de continuer le service; les navires étaient tellement avariés et dans un si affligeant désordre qu'ils n'auraient pu tenir la mer plus long-temps, s'ils avaient été loin des côtes de France.

M. Begon crut pouvoir encore prendre sur lui de faire opérer le désarmement de tous ces navires; déjà même on avait commencé, quand arriva de la cour l'injonction de retenir les marins qui montaient le vaisseau le Gaillard; ces hommes étaient prévenus d'avoir pillé une hourque espagnole qu'ils avaient capturée et qui était chargée de piastres. Les malheureux ne purent dès lors être renvoyés dans leurs familles : on les réunit dans une ambulance qui avait été disposée exprès à l'extrémité du port, derrière la tonnellerie.

Les actes de piraterie de certains commandants étaient devenus à cette époque si communs, que la cour voulait infliger une punition sévère à ceux qui seraient convaincus de s'en être rendus coupables. Par ordre du Roi, M. Desgrassiers, officier général, fut envoyé à Rochefort pour informer

dans l'affaire du Gaillard et faire le procès des coupables. M. de Tourville et M. Begon reçurent en même temps la mission d'ouvrir une enquête afin d'arriver à la découverte des valeurs et des objets volés. Ils apprirent bientôt que les espagnols qui montaient la hourque prise et l'équipage tout entier du Gaillard étaient convenus de partager proportionnellement à leur position respective sur les deux navires, les valeurs qui composaient le chargement du bâtiment de transport amariné. 1696.

On trouva en effet entre les mains de tout le monde, des sommes assez considérables, et dès lors on n'eut aucun doute sur la culpabilité et la complicité des officiers eux-mêmes. Mais il en fut encore de cette affaire comme de tant d'autres de cette nature dans lesquelles des personnes de condition noble étaient compromises : après avoir déployé un grand semblant de sévérité et une rigueur extraordinaire, on assoupit l'affaire et l'on se borna à recueillir les sommes qui purent être restituées, pour les envoyer dans les hôtels des monnaies de la Rochelle et de Bordeaux. Cinq cent mille piastres seulement furent acquises à la France.

On se fait facilement l'idée, quand on voit le mouvement qui existait en 1696 dans le port de Rochefort, de l'accroissement journalier de la population. Cela devait être en effet; et quoique par

1696. suite des mesures que M. Begon avait prises, les maisons de la ville s'agrandissent incessamment, se multipliassent même, il était impossible que tous les individus que le service appelait dans cette ville, et ceux que le commerce déjà considérable y attirait, pussent y trouver un asile. Les nouveaux venus se voyaient contraints de bivouaquer provisoirement sur certains points, en attendant que des logements leur fussent ouverts.

Il arriva bientôt que la population primitive fut déplacée : la classe ouvrière qui, d'abord, habitait à proximité de l'arsenal, en fut éloignée progressivement par les officiers du Roi, les employés de la marine; les commerçants dans l'aisance, auxquels les ouvriers vendaient à des prix assez élevés les héritages qu'ils possédaient. Ceux-ci, alors, se p rtèrent hors des murs, et y construisirent des cabanes, les unes en pierres, les autres, et c'est le plus grand nombre, en bois. Telle fut l'origine du faubourg qui, en peu de temps, occupa une superficie égale à celle de la ville.

Le ministre instruit de cet état de choses exprima son mécontentement de ce qu'on eût permis que des constructions nouvelles fussent établies parallèlement au front de l'enceinte, au lieu d'être élevées dans l'alignement des avenues qui conduisaient à la Rochelle; et, dans une dépêche du 28 avril, il prescrivit « que l'on eût à faire compren-

« dre à tous ceux qui avaient bâti suivant la ligne 1696.
« des murailles de la ville, que si les fortifica-
« tions de la place exigeaient dans la suite la dé-
« moliton des habitations existantes, les possesseurs
« ne pourraient espérer aucun dédommagement de
« la part de l'État. » On cessa donc de construire dans la direction du sud au nord, et les rues du faubourg se prolongèrent perpendiculairement au port. Mais de nouvelles exigences de la guerre mirent des restrictions plus grandes encore au droit de propriété : on ne permit plus de donner aux habitations une haute élévation, parce qu'il fallait que la place ne fût point masquée en cas d'attaque.

N'est-il pas à regretter bien vivement, quand on voit les habitants *extrà muros* ainsi gênés dans leurs intentions d'agrandissement, que le projet de Vauban n'ait pas été adopté? Le maréchal voulait, en rectifiant les irrigularités des murs de la ville nouvelle, en étendre le périmètre qui lui semblait insuffisant, car il prévoyait, lui, que cette ville était destinée à prendre un jour un grand développement. Sa prévision se réalisa plus tôt encore qu'il ne l'avait supposé, et l'on eut un moment la pensée de suivre les plans qu'il avait dressés. Mais alors pouvait-on entreprendre des ouvrages de fortifications fort coûteux, lorsque les constructions navales et le maintien sur pied d'une armée nom-

1696. breuse absorbaient toutes les ressources que l'on parvenait péniblement à se créer? Pour la seconde fois les plans de Vauban furent abandonnés et l'on ne devait se les rappeler que plus d'un siècle après.

Bien souvent depuis, on a eu l'occasion de regretter que la ville fut condamnée à demeurer dans les limites étroites qui lui ont été assignées par la précipitation et l'irréflexion de l'intendant de Muin; souvent aussi on a dû croire à un déplacement plus ou moins prochain de la population, quand arriverait le moment où le commerce se fixerait à Rochefort, la nature y ayant marqué sa place. Si cette pensée n'a pas été réalisée jusqu'à nous, c'est que dans le XVIIe siècle, l'industrie ne pouvait marcher d'un pas libre : l'État lui posait des limites, et les mouvements qu'il lui permettait de faire, au dedans et au-delà, étaient autant de privilèges qui se payaient au poids de l'or.

Parfois cependant, à la fin de ce siècle et dans le cours du XVIIIe, le commerce de la place a eu des moments de prospérité; mais des périodes de décadence, amenées par des rivalités voisines, succédaient bientôt, et il fallait alors revenir sur ses pas et recommencer ce qu'on avait précédemment entrepris.

Au commencement du XIXe siècle, le commerce a été presque nul à Rochefort, car on ne peut qua-

lifier de ce nom les opérations en commission qui 1696.
se faisaient avec la marine. C'est donc la génération présente qui verra la réalisation de la pensée de Vauban. Le commerce, après avoir longtemps cherché à conquérir un point aussi avantageux, parait arrivé à s'y fixer désormais et à y prendre un essor considérable. Alors il est supposable que tous les individus qu'il attirera dans nos murs ne pouvant trouver place dans l'intérieur de la ville qui, déjà, est trop restreinte, même pour la population maritime, s'établiront *extrà muros* et y fonderont une nouvelle cité plus vaste et plus belle encore que son aînée. Celle-ci sera le partage exclusif des officiers et des administrateurs de la marine, celle-là renfermera la fraction commerçante.

Les personnes qui comprennent bien la situation topographique de Rochefort ne taxeront point nos prévisions d'utopie, elles les partageront.

Loin de nous sont les temps où la création d'un port du Roi, à l'embouchure de la Charente, avait pour principale mission de museler une ville qui avait si souvent lutté contre le pouvoir de l'État, et où la soumission de celle-ci fut achetée par la promesse que la ville sortie des lagunes de la Charente ne serait jamais qu'un arsenal maritime.

Mais un autre obstacle s'opposera à l'édification de la cité que l'avenir nous promet : les rigueurs du génie militaire sont là qui interdiront de don-

1696. ner de l'extension, de l'élévation aux maisons. Alors, les limites des servitudes défensives pourront être éloignées et le projet de Vauban, la grande pensée de Napoléon seront réalisés : une nouvelle enceinte, fut-elle seulement marquée par des talus en terre, aura une plus grande circonvallation, et dans ce périmètre le commerce jettera les fondements de ses établissements et les habitations de ses agents.

Le 18 mai 1696 fut un jour de joie pour les habitants de Rochefort : tous en habits de fête, s'étaient portés au-devant de Jérôme Philippeaux de Pontchartrain, ministre de la marine; tous voulaient rendre au jeune secrétaire d'État les honneurs dus à son rang et à sa position. Peu au fait encore des affaires de la marine, Philippeaux était envoyé dans les ports par son père, pour y acquérir les connaissances indispensables à un homme qui était appelé par droit d'hérédité à diriger un département aussi important dans l'État.

Il étudia avec soin toutes les branches du service pendant la durée du séjour de près de deux mois qu'il fit à Rochefort, et se forma une idée juste des ressources que ce port pouvait offrir à la marine du Roi. Une chose aurait manqué à son instruction, s'il n'avait assisté à la construction de quelques navires; il donna en conséquence l'or-

dre de mettre sur les chantiers deux frégates qui 1696.
fussent poussées avec toute l'activité possible en sa présence. Mais on lui fit observer que les fonds mis à la disposition de l'intendant ne permettaient pas cette dépense extraordinaire. Alors, comme il tenait à se satisfaire, il autorisa la vente de diverses munitions hors de service dont le produit serait affecté aux constructions qu'il avait résolu de suivre.

Rien ne pouvait plus être objecté, et aussitôt s'élevèrent sur les calles, deux frégates, une de quarante canons à laquelle il consentit à donner son nom, et une de moindre force. Les ouvriers excités par la présence presque constante du jeune ministre travaillèrent avec tant d'ardeur, qu'à la fin de juillet, la frégate le Pontchartrain fut mise à l'eau et disposée pour prendre la mer.

Pendant longtemps, on avait, suivant l'ordre de Colbert, affecté au logement dans le port des matelots de levée, un vaisseau qui ne pouvait plus être utilisé que comme ponton. Cette mesure avait été suspendue par M. Begon, parce que la fréquence des armements faits à Rochefort enlevait, à mesure de leur arrivée, les marins qui devaient composer les équipages des vaisseaux, et qu'alors il lui avait paru d'une sage économie de supprimer les dépenses de traitement de l'État-major que l'on entretenait sur ce ponton-caserne, presque toujours

1696. inoccupé. Tout en louant le motif qui avait fait agir M. Begon de la sorte, le Ministre désira qu'on rétablit les choses comme par le passé, afin que s'il arrivait que des matelots dussent faire un séjour dans le port, ils n'eussent pas la facilité de se livrer à la débauche. « On ne pourrait pas autre- « ment, ajoutait le ministre, les exercer incessam- « ment aux manœuvres des vaisseaux. » La caserne flottante fut donc de nouveau ouverte, et les marins qui, dans la suite, n'étaient pas appelés à la mer aussitôt leur arrivée à Rochefort, trouvèrent place sur le ponton et y restèrent jusqu'au moment de leur embarquement. Cette disposition fut maintenue long-temps plus tard , et ensuite on les logea à terre dans des établissements spéciaux appelés cayennes.

Nous croyons aujourd'hui faire mieux que nos devanciers, et cependant beaucoup de leurs institutions que l'on critique étaient supérieures à celles que nous leur avons préférées. Par exemple, le casernement dans un vaisseau des hommes qui sont destinés à faire de la marine leur unique profession et de ceux qui sont contraints pendant un temps donné à servir l'État, n'était-il pas préférable au cantonnement de ces hommes dans des maisons à terre? Là, les matelots ont à tout instant un sujet d'instruction; ici, ils ne peuvent rien acquérir pour se former dans l'art si difficile de la navigation.

Un marin ne s'improvise pas comme un fantas- 1696
sin; tant de choses doivent lui être enseignées! Si au lieu de laisser les matelots à terre, longtemps souvent sans les occuper de manœuvres, on les plaçait sur des vaisseaux en rade où ils verraient la mer et apprendraient comment on peut la dompter, on améliorerait beaucoup, on changerait même les habitudes de cette classe d'hommes qui a besoin de conserver sa force, son énergie et son esprit de métier.

La vie du matelot mis à terre n'est plus la même; elle appartient tout entière aux cabarets et aux lieux impurs; l'habit qu'il porte semble être l'enseigne du libertinage et de la débauche.

Tandis que si, dès qu'il est appelé au service, on le mettait en position de ne s'occuper que de son état qu'il aime, on tempérerait cette fougue qui le livre aux plaisirs scandaleux, et l'on ferait de ces hommes que d'excellentes qualités relèvent et distinguent parfois, des êtres capables d'aspirer à sortir de la position infime où le hasard, leur goût peut être, les a placés au début de leur carrière. Le seul moyen d'arriver à cette fin, c'est à n'en pas douter d'arracher le matelot à l'oisiveté dans les ports, c'est, nous le répétons, de le placer, à son arrivée, dans une caserne flottante où des moyens d'instruction lui soient offerts réellement.

Malgré les apparences multipliées d'un accommo-

1697. dement prochain des puissances belligérantes, les premiers mois de l'année 1697, année qui devait rendre la paix à l'Europe, virent entreprendre partout de nombreux armements. Louis XIV qui conservait la prétention de tracer lui-même les conditions du traité, fit faire un nouvel effort à la France, et bientôt la marine et l'armée se montrèrent puissantes. Mais c'était le dernier éclair d'un corps lumineux qui s'éteint. Si les autres puissances avaient pu lutter encore, la France serait devenue leur partage.

Tous les ports du Roi déployaient la plus grande activité : les vaisseaux sur les chantiers étaient mis à la mer, les autres étaient ravitaillés et près de faire voile au premier ordre. Rochefort seul, en équipa trente de tous rangs, et les tint à la disposition des officiers qui devaient les monter.

De leur côté, les anglais multipliaient leurs forces, et plus audacieux que jamais, leurs corsaires inquiétaient notre commerce. On fut contraint alors d'employer à leur faire la chasse un grand nombre des navires armés qui se trouvaient dans les ports, et de faire escorter les flottes marchandes qui avaient du fret pour les colonies, ou qui s'y rendaient pour prendre des chargements.

La plupart des vaisseaux équipés à Rochefort devaient être mis sous le commandement de M. du

Magnou et avaient ordre de faire leur jonction 1697.
avec ceux qui s'armaient à Brest, et que devait commander M. de Nesmond. Les deux escadres réunies avaient pour mission avouée de se rendre dans l'Amérique septentrionale, pour défendre les colonies françaises contre les attaques des anglais.

L'ennemi était fort inquiet des dispositions que Louis XIV faisait et de l'activité qui régnait dans tous les ports de la France. Il sut qu'on voulait lui livrer combat, et il résolut de s'opposer au départ de la flotte de M. de Nesmond qui devait attendre sur la rade de la Rochelle le premier vent favorable pour prendre la mer.

La cour eut avis de ce projet, et le ministre écrivit confidentiellement à M. Begon le 21 avril pour l'inviter à prendre des mesures. Sa lettre se terminait ainsi : « Comme le secret est de la dernière « importance, je ne le confie qu'à vous; M. du « Magnou ne le sait pas. Ainsi prenez bien garde « de ne vous ouvrir à personne. Il faut même que « vous aidiez à détourner du véritable dessein ceux « qui pourraient par conjectures le deviner. Il est « à propos que M. Du Magnou croie toujours qu'il « va aux îles de l'Amérique, et que M. de Nes- « mond ne va à Rochefort que pour assurer son « passage jusqu'au cap Finistère.

L'escadre de Du Magnou avait quitté le port et

1697. se trouvait le 29 en rade de la Rochelle quand celle de M. de Nesmond arriva. Les deux escadres assemblées appareillèrent le 21 mai, après s'être fait assurer par des frégates fines voilières que l'ennemi ne se trouverait pas sur leur passage.

A peine cette flotte eut-elle pris la mer, qu'une seconde fut ordonnée et mise sous le commandement de M. de la Gallissonnière; mais l'ennemi qui avait appris le départ des vaisseaux commandés par de Nesmond eut la pensée de l'isoler pour la vaincre sans danger, en s'opposant à la sortie des autres navires que l'on armait dans les ports du Ponent, et particulièrement à Rochefort. Il fit donc croiser sur nos côtes beaucoup de navires, et cette croisière, grossissant journellement, donna la crainte d'une tentative de débarquement en Aunis.

L'armement des batteries du littoral dut donc être complété; mais comme on manquait d'hommes pour cela, le ministre prescrivit que les équipages qui avaient été levés pour l'escadre de M. de la Gallissonnière fussent employés jusqu'au moment du départ des vaisseaux, à garder les batteries de l'entrée de la Charente, en cas d'attaque inopinée de l'ennemi. Les vaisseaux de l'escadre étant prêts on leur fit descendre la rivière et ils mouillèrent en rade du Port-des-Barques, accompagnés des gabares qui portaient leur artillerie. Ils devaient attendre là le moment favorable de prendre le large.

Le principal corps d'armée des ennemis se formait à l'île de Wight. Il était facile de prévoir par les dispositions qui étaient prises, qu'on méditait une affaire décisive, aussi le ministre ordonna-t-il la plus grande surveillance sur les côtes, et la plus grande célérité dans l'armement de tous les forts. 1697.

Rochefort reçut en même temps l'ordre de préparer une nouvelle escadre de cinq vaisseaux, pour escorter à Saint-Domingue trois bâtiments chargés de vivres pour la colonie. Cet ordre fut exécuté avec tant de promptitude que la cour, qui ne se piquait pas alors de beaucoup de courtoisie envers ses agents, en adressa des éloges à l'intendant. Le convoi était prêt, il avait pris la mer, et avait pu s'éloigner sans entraves avant même que l'ennemi en eût eu connaissance.

Cependant l'Océan était couvert de navires anglais et hollandais. L'ennemi avait-il donc le projet de laisser s'éloigner les diverses fractions de nos forces navales pour attaquer avec succès nos ports? La cour en eut le pressentiment, car elle demanda les renseignements les plus circonstanciés sur l'armement des forts, sur les ressources en hommes que la contrée pouvait offrir. M. Begon lui répondit le 14 juillet : « il n'est pas possible d'être mieux « disposé qu'on ne l'est ici, pour bien recevoir les « ennemis s'ils viennent : Il y a deux frégates, une

1697 « demi-galère et un brigantin dehors à la découverte. — Les signaux sont bien établis depuis Noirmoutiers jusqu'à la tour de Chassiron. — Les batteries sont bien garnies. — Nous avons ici les galères, les grandes gabares, et plus de quarante chaloupes bien armées. — Les batteries de la Charente sont aussi bien armées. — Il y a sept brulots au bas de la rivière et les cinq vaisseaux commandés par M. le comte de la Gallissonnière avec les bataillons de marine. – Je suis persuadé qu'avec ces précautions il est impossible aux ennemis de nous insulter par mer, et qu'ils ne peuvent nous faire aucun mal que par une descente que je ne crois pas qu'ils soient en état d'entreprendre avec des forces suffisantes pour se pouvoir rendre maîtres de la terre.

Cela rassura le ministre, quoiqu'il fût persuadé lui aussi que l'ennemi n'avait point le dessein de faire une tentative de débarquement.

Pendant que les flottes ennemies s'étendaient dans un assez grand espace sur l'Océan, pour attendre les escadres françaises ou pour incendier nos ports, les États-Généraux formaient le dessein de faire enlever nos corsaires et nos frégates garde-côtes. Ils promettaient des récompenses assez considérables à ceux de leurs sujets qui feraient sur les français des prises importantes. Cela avait excité les Flessingois à armer plusieurs vaisseaux qu'ils devaient

faire sortir réunis pour attaquer sans désavantage 1697.
nos navires de commerce; mais les précautions furent prises, et ce projet fut en partie déjoué. Les corsaires causèrent du mal au commerce français sans doute par les retards qu'ils occasionnèrent dans les mouvements et par quelques prises isolées qu'ils firent; mais ils ne remplirent que d'une manière fort incomplète les conditions qui leur étaient posées pour obtenir les encouragements que les États-Généraux avaient offerts.

Le port de Brest faisait de son côté de nombreux armements et entretenait à terre et sur les vaisseaux en rade une grande quantité de marins. Les munitionnaires ne pouvaient, dans ce port qui ne possédait pas alors des moyens de production aussi étendus que ceux de Rochefort, confectionner assez de vivres pour approvisionner les escadres et nourrir les troupes. On donna donc l'ordre au port de Rochefort d'envoyer immédiatement à Brest toutes les quantités disponibles en vivres, et d'y faire rendre en même temps plusieurs milliers d'hectolitres de vin de Saintonge. M. Begon nolisa aussitôt quelques bâtiments du commerce et le convoi se mit en mouvement. Mais à peine eût-il gagné les pertuis qu'il fut contraint de se réfugier dans la Gironde à la vue d'éclaireurs ennemis dont il craignait l'attaque. Il resta là quelque temps, observé par les Flessingois, quand sur la demande du port de

1697. Brest qui se trouvait entièrement dépourvu de munitions, l'ordre fut donné à Rochefort de fournir une escorte convenable au convoi, pour qu'il se rendît sans retard et sans difficultés à sa destination. M. Begon expédia aussitôt trois frégates et trois brûlots qui protégèrent le transport et l'entrèrent à Brest.

La cour venait de recevoir l'avis, en août 1697, que les diverses puissances entrées dans la ligue, lasses des sacrifices qu'elles avaient faits, allaient abandonner Guillaume III à ses propres forces, s'il ne s'occupait de mettre promptement un terme à la conflagration générale qui causait la ruine de tous. Elles voulaient que l'on présentât à la France des conditions de paix que Louis XIV pût accepter.

La situation de Guillaume devenait donc fort critique : aussi cherchait-il à temporiser pour arriver à des arrangements qui pussent garantir au peuple anglais des dédommagements suffisants pour les pertes que le commerce avait faites; mais cela ne conduisant à rien de prompt et de décisif, l'Espagne, la première, commença la rupture. On annonça en effet que les français qui avaient été pris par les espagnols en diverses rencontres, et jetés sur les galères, ainsi que ceux qui se trouvaient prisonniers dans quelques places de guerre de la Peninsule, venaient d'être rendus à la liberté.

Cette nouvelle méritait confirmation; cependant on 1697.
ne pouvait se refuser à y ajouter foi, puisqu'elle avait été donnée à un officier français par le capitaine général de Guipuscoa. Louis XIV ordonna en conséquence que par réciprocité, on mit en liberté les espagnols qui se trouvaient en France, à l'exception, toutefois, des officiers qui ne devaient être renvoyés qu'après le complet élargissement de l'Espagne de tous les Français qui pourraient s'y trouver encore détenus.

La cour ne s'arrêta pas là : se trouvant presque complètement rassurée sur les intentions des puissances liguées, elle crut pouvoir commencer quelques réformes. Elle prescrivit donc, mais secrètement, le désarmement graduel des côtes. Alors les équipages de l'escadre de M. de la Gallissonnière qui faisaient le service sur les batteries de l'entrée de la Charente, rallièrent les vaisseaux auxquels ils appartenaient, et cette escadre alla mouiller en rade de l'île-d'Aix, en cas d'une surprise dernière de l'ennemi. Peu de temps après, la sécurité grandissant, on fit rentrer dans le port de Rochefort les cinquante chaloupes armées qui gardaient l'entrée de la Rochelle et on les désarma.

On était à l'époque à laquelle les pêcheurs devaient rentrer du banc de Terre-Neuve et de la grande pêche : quoiqu'on fût à peu près certain que l'ennemi ne tenterait rien contr'eux, deux frégates de

1697. Rochefort, le Fortuné et le Gaillard, furent envoyées en croisière vers le cap Ortégal, tandis que quelques brûlots partirent dans diverses directions avec la même mission.

Ces dernières mesures avaient été prises, parce que l'ennemi conservait encore quinze ou seize vaisseaux vers Ouessant. Les pêcheurs avaient effectué leur retour, et cependant cette station ennemie restait la même et semblait faire un service d'observation. Alors on s'imagina que les anglais avaient l'intention d'attendre l'arrivée de l'escadre de M. de Pointis qui rapportait de Carthagène, dont elle s'était emparée et qu'elle avait fortement rançonnée, des valeurs considérables en espèces. Brest et Rochefort envoyèrent plusieurs vaisseaux à sa rencontre, et cette escadre put enfin entrer sans obstacle dans ce dernier port au commencement de septembre.

L'arrivée de M. de Pointis devait enrichir le trésor de la France des dépouilles de la Colombie qu'on avait pillée; et si la France avait dû prolonger encore les hostilités, des ressources lui auraient été données pour faire face aux nouvelles dépenses; mais les préliminaires de la paix étaient arrêtés et cette prise fut destinée à acquitter seulement une partie de l'arriéré qui était fort considérable.

Quand on débarqua à Rochefort l'argent qui



avait été arraché à cette province de l'Amérique, 1697.
le grand inquisiteur de Carthagène, que l'on ramenait prisonnier en France, exprima beaucoup d'étonnement en apprenant que l'on ne tenait compte au trésor du Roi que de cinq cent mille piastres, lorsqu'il était convaincu, par aperçu de l'importance des prises, qu'il devait y en avoir au moins trois fois autant. Le ministre informé de ce qui se passait, ordonna qu'une enquête fut faite. On acquit la certitude alors que la plupart des officiers, des soldats et des marins étaient nantis de sommes immenses qu'ils s'étaient appropriées, en partageant avec les pillés les valeurs qu'ils avaient trouvées chez eux, et en les amenant à déclarer qu'ils ne possédaient rien.

On fit d'abord grand bruit de cette affaire; un châtiment terrible sembla même menacer les coupables; mais peu-à-peu les esprits se calmèrent, et ce nouveau crime, commis par des officiers de noble extraction et par les équipages entraînés par leur exemple, fut oublié encore cette fois.

Le grand inquisiteur dut avoir une opinion bien défavorable des mœurs de cette France qu'une sorte de prestige entourait de respect partout. Cependant il demanda à la visiter, et obtint du Roi l'autorisation de quitter Rochefort et de se rendre à Paris.

On pressentait dès lors le moment prochain de la

1697. conclusion de la paix : les croisières des anglais, et surtout celles des hollandais, étaient de jour en jour moins nombreuses; mais comme on avait encore la pensée que celles qui étaient maintenues en mer attendaient le retour de ceux de nos bâtiments qui revenaient des colonies chargés au compte du commerce, M. de la Gallissonnière eut ordre d'aller avec les vaisseaux le Saint-Esprit, la Syrène et l'Envieux, croiser sous Belle-Ile, pour en chasser les corsaires et les forcer à rentrer dans la Manche avant le retour des convois qui devaient rallier à cette époque les côtes de France.

Mais à peine M. de la Gallissonnière avait-il mis à la voile, qu'on reçut à Rochefort la nouvelle de la signature des traités de paix. Le ministre prescrivait en même temps de congédier les canonniers et les matelots employés dans les batteries des côtes et de faire désarmer immédiatement tous les vaisseaux.

Ce fut un moment d'allégresse générale. La ville prit aussitôt un air de fête et la population se livra à des réjouissances qui durèrent plusieurs jours.

On s'occupa ensuite de mettre les vaisseaux qui avaient remonté dans le port en position de n'être point détériorés par les neiges et les pluies de l'hiver. C'était le prélude de l'inactivité qui allait régner dans l'arsenal, et parmi les habitants il en fut quelques-uns qui donnèrent un regret au passé.

Les navires garde-côtes furent les derniers désarmés : on les avait maintenus quelque temps sur le littoral pour attendre que les corsaires anglais et hollandais reçussent l'ordre de rentrer dans leurs rades, et afin d'éviter qu'ils ne cherchassent à surprendre les bâtiments français qui étaient encore en retard. 1697.

Quelques jours après, le 16 novembre, le ministre de la marine écrivit à l'intendant : « Les « plénipotentiaires du Roi à Ryswick étant conve- « nus avec ceux d'Espagne, d'Angleterre et de « Hollande que les délais accordés pour la validité « des prises qui seraient faites sur mer courraient « du jour de la signature des traités, c'est-à-dire « du 20 septembre, et tous ces délais étant expi- « rés sur toutes les côtes du Ponent, l'intention de « Sa Majesté est que vous désarmiez tous les bâti- « ments garde-côtes qui se trouveront dans le « port de Rochefort et aux rades de la Rochelle « aussitôt que vous recevrez cette lettre, et les au- « tres à mesure qu'ils rendront le bord; et si vous « pouvez faire savoir les intentions du Roi à ceux « qui commandent ces derniers, il est nécessaire « que vous le fassiez, afin qu'ils reviennent sans « retardement. Ne laissez pas cependant de m'in- « former de ce qui se passera sur les côtes, afin « que s'il a été pris quelques bâtiments français,

1697. « je puisse en faire demander la main levée dans les « pays où ils ont été menés. »

Bientôt après, tous ces navires rentrèrent, et le calme succéda dans le port au mouvement non interrompu qui y avait eu lieu pendant plusieurs années auparavant.

Cependant la cour n'avait point le projet de renoncer à la marine: elle voulut qu'on la maintînt au dégré de splendeur qu'elle avait acquis, afin d'agir au premier besoin. On décida le 18 octobre 1697, que pendant le cours de l'année suivante on construirait dans nos arsenaux maritimes un certain nombre de navires pour compléter la flotte. Rochefort eut ordre de mettre sur les chantiers une flûte de six cents tonneaux et de faire l'armement de trois vaisseaux de troisième rang, de quatre de quatrième, de quatre de cinquième et de deux frégates qui passeraient dans les autres ports. Un peu plus tard, on chargea Rochefort d'armer en 1698 six autres vaisseaux des troisième, quatrième et cinquième rang et trois flûtes dont on pourrait avoir besoin pour divers services, et particulièrement pour être cédés au commerce, qui, dans les années précédentes, n'avait pu, à défaut d'ouvriers, faire les constructions qui lui étaient nécessaires.

Au commencement de la guerre, les habitants de Rochefort avaient, on se le rappelle, demandé

que la garde de la ville leur fût confiée. Ils firent ce service pendant quelques années avec beaucoup de dévoûment sans doute; mais non pas sans fatigue et sans qu'il en résultât de la gêne pour l'exercice de leur industrie, et par conséquent des pertes. Aussi demandèrent-ils aussitôt la paix, d'être débarrassés d'un soin qui pouvait être remis aux soldats du Roi, ceux-ci n'étant plus obligés à des déplacements fréquents pour servir les batteries. La cour y consentit, et le 21 décembre les choses furent remises sur le même pied qu'elles avaient été avant l'année 1690. L'organisation de la milice fut cependant maintenue, afin qu'au premier mouvement les bourgeois pussent être de nouveau préposés à la garde de la commune. 1697.

On a déjà vu que les frères de la Mission ont, à diverses reprises, fait des instances auprès de la cour pour obtenir de la générosité de Sa Majesté le don des fonds nécessaires pour la construction d'une église vaste, dans laquelle ils pussent réunir la majeure partie des habitants. Jusque-là les ressources avaient manqué au trésor et le projet des religieux avait, d'année en année, été ajourné. Mais quand ils surent qu'au moment de la signature de la paix, la marine avait fait des prises importantes qui pouvaient ramener une certaine aisance dans les finances de l'Etat, ils revinrent à la charge et demandèrent qu'une « petite partie des

1697. « sommes enlevées à des barbares, à des peuples « qui s'étaient éloignés de la sainte Eglise, fut con« sacrée à l'érection à Rochefort d'une maison de « Dieu, en remplacement de l'insuffisante chapelle « votive qu'on avait élevée sur un terrain du Roi « entre le logement de l'intendant et la maison du « Roi très-chrétien. »

Mais le moment n'était point encore venu où l'on pût faire un sacrifice aussi considérable que celui qui était demandé, et un nouveau refus fut prononcé. Cependant, comme on voulait en tempérer l'amertume, le ministre chargea M. Begon de pressentir le corps de ville sur ses intentions, et de l'amener à contribuer sur les deniers d'octroi aux dépenses d'agrandissement de la chapelle des Lazaristes, chapelle qui deviendrait plus tard, par des additions successives qu'on y ferait à frais communs, l'église paroissiale de la commune.

Le corps de ville promit de consacrer pendant quelques années une partie des taxes d'octroi à cette destination, et alors le sieur Buisson, ingénieur, fut chargé de dresser les plans de l'extension projetée. Le 11 juillet 1697, M. Begon fit une adjudication des ouvrages de maçonnerie à exécuter pour « allonger l'église jusqu'à l'alignement de la rue » à laquelle on venait de donner le nom de rue Saint-Paul, en mémoire du fondateur de la confrérie des frères de la Mission. Ce n'était pas là cer-

tainement le compte des religieux qui desservaient 1697.
la paroisse; mais ils jugèrent que pour le moment leurs doléances ne pourraient obtenir davantage, et alors comme s'ils eussent voulu par un pieux hommage s'attirer la bienveillance du Roi, ils placèrent l'église agrandie sous l'invocation de Saint-Louis.

A partir de ce moment, on ne désigna plus les missionnaires sous le nom de Lazaristes; mais bien sous celui de curés de Saint-Louis. Nous verrons plus tard comment ce nom a été transmis par une autre génération à la fondation d'un nouvel établissement religieux.

Cependant les prêtres de Saint-Louis ne se considérèrent pas comme déboutés dans leurs demandes. Deux années s'étaient à peine écoulées depuis que leur chapelle avait reçu une assez grande extension, qu'ils firent de nouvelles démarches et les appuyèrent sur ce que, en 1686, Sa Majesté avait elle-même marqué sur un plan de la ville l'emplacement que devrait avoir l'église paroissiale. Le supérieur général de leur ordre disposa favorablement les esprits à la cour, et le ministre écrivit le 13 septembre 1699 à M. Begon pour lui demander des éclaircissements à cet égard, et surtout pour avoir communication du plan qu'invoquaient les pétitionnaires. Le ministre ajoutait que si rien ne s'opposait à ce que la demande des frères de la Mission

1699. fut accueillie, il ne verrait point d'empêchement à ce qu'on leur assignât cette place, en ménageant le terrain pour construire l'église et le séminaire projetés, « d'un côté le long de la nouvelle allée qui « devra continuer la rue Saint-Paul, et de l'autre « sur le prolongement de la rue des Charpen- « tiers. » *

M. Begon n'était point alors à Rochefort. L'intérimaire n'osant prendre sur lui de donner un avis, envoya cette dépêche à Blois, où se trouvait l'intendant, et celui-ci répondit le 10 octobre : « Il y a très-longtemps que les prêtres de la Mis- « sion ont le désir d'être mis en possession d'une « partie du jardin du Roi; mais ce projet a tou- « jours été écarté comme contraire à la commodité « publique et à la décoration de la ville dans la- « quelle il n'y a que deux églises qui se touche- « raient presque l'une et l'autre, n'y ayant qu'une « des îles de maisons entre le couvent des capucins « et la place qu'ils demandent; d'ailleurs la mai- « son du roi en éprouverait de grandes incom- « modités.

Les Lazaristes n'étaient point hommes à se décourager pour cela, et ils ne mirent plus de réserve

* La rue des Charpentiers a été depuis appelée rue des Trois-Maures.

dans leurs démarches. Ils surent qu'un des motifs 1690.
du refus qu'on leur opposait, était que dans toute son étendue, le jardin du Roi avait paru utile à l'intendant. Alors ils exprimèrent leur étonnement de ce que pour une œuvre pieuse on ne voulait pas leur faire l'abandon d'une parcelle de ce terrain immense, quand M. Begon prenait sur lui d'en vendre à tous ceux qui le désiraient, soit pour y bâtir des maisons, soit pour y faire des jardins et autres choses d'agrément.

M. Begon fut péniblement affecté quand il apprit qu'une accusation « mensongère partait de gens « qui devaient agir sans passion et sans méchantes « intentions. » Il répondit aussitôt que les allégations des prêtres étaient fausses ; « que les terrains qui « avaient été distraits du jardin du Roi près des « fonderies, et le long de la nouvelle rue de ce « nom, avaient été donnés par baillettes à des par- « ticuliers qui étaient en état de bastir et de rem- « plir les conditions portées par les concessions, « qui sont de faire des murs de clôture et autres « ouvrages sans lesquels les emplacements qui sont « enlevés au roi seront repris. » Il ajoute en terminant : « j'ai la satisfaction d'avoir augmenté « et embelli si considérablement la ville, par les « soins que j'ai pris de forcer les habitants à bas- « tir, qu'il se trouvera peu de villes nouvelles en « Europe aussi bien basties que le sera celle de

1699. « Rochefort dans peu d'années. » Venant ensuite au passage de la lettre où les religieux disent qu'en 1686 le Roi avait marqué sur un plan l'emplacement qu'il leur destinait, M. Begon dit : « Je ne « doute pas que le lieu destiné pour la paroisse « de Rochefort ne soit marqué dans nos plans : il « est situé au bout de la grande rue (rue Royale) « dans le plus bel endroit et au milieu de la ville « et du port. Il y a du terrain pour bastir la mai- « son des prêtres de la Mission et leur séminaire, « et plus qu'il n'en faut pour les cours et jardins. « Le bastiment rendra l'aspect de l'arsenal beau- « coup plus agréable qu'il ne l'est, y ayant un vide « qui ne peut être mieux comblé. »

A son retour dans son département, M. Begon qui ne conservait aucun ressentiment de ce qui avait eu lieu, examina avec M. Ferry, ingénieur, ce qui pouvait être fait pour la commodité des curés de Saint-Louis. Il y mettait de l'activité même; mais cet examen n'allait pas assez vite au gré des religieux qui en tirèrent un augure défavorable pour eux; ils adressèrent de nouveau au Roi par l'entremise de leur supérieur général, un placet dans lequel ils insistaient plus que jamais encore pour être mis en possession du terrain si ardemment convoité. La cour demanda donc à l'intendant avec une sorte d'aigreur le mémoire attendu et les plans que devait faire M. Ferry, et bientôt après les

ayant reçus, elle annonça le 16 avril 1700 que Sa 1699.
Majesté avait trouvé bon que l'église et la maison des frères de la Mission fussent construits dans une partie du jardin potager de l'intendance qui leur serait abandonnée pour cela « à front de la rue Saint-Charles et vis-à-vis celle de Martrou. » M. Begon fut, par cette dépêche, chargé de régler de concert avec M. Ferry le terrain que l'on pourrait consacrer à l'érection d'une église paroissiale et d'un séminaire.

Les frères crurent encore voir dans quelques lenteurs de l'intendant à les mettre en possession du terrain contesté, la pensée de les en priver. Ils savaient que M. Begon penchait plutôt pour que la partie du jardin en litige fut vendue à des particuliers qui y feraient des constructions, afin de pourvoir au logement commode de tous les habitants : mais comme ils avaient un puissant défenseur dans le supérieur général de leur ordre, ils étaient tranquilles et agissaient comme si déjà ils fussent possesseurs de ce patrimoine. L'angle du terrain qu'ils s'étaient adjugé en passant sur toutes les formalités, l'angle le plus près du logement de l'intendant fut destiné à servir de cimetière, parce que, prétendirent-ils, « le cimetière est trop éloigné de « l'église, et cet éloignement est une grande gêne « pour les prêtres qui doivent faire les cérémonies « extérieures de l'absoute. »

1699. On ne peut croire qu'il y eût là intention marquée d'être désagréable à M. Begon ; mais ce projet dut paraître alors une sorte de vengeance de la préférence que celui-ci voulait donner aux habitants sur les frères, dans la distribution du jardin potager de la maison du Roi.

L'intendant se plaignit au ministre de ce que les religieux voulaient ouvrir un cimetière sous ses fenêtres, lorsqu'il en existait un à l'extrémité de la ville sur un point assez isolé pour que personne n'en dût souffrir. Il fit observer que le lieu de sépulture existant avait été acheté par le corps de ville et clos sur les deniers particuliers des habitants qui avaient encore, pour abréger le chemin, ouvert à frais communs une rue qui avait coûté deux mille écus * Le ministre Lepelletier lui écrivit le 19 juin 1700 : « J'ai rendu compte au roi de ce que « vous me mandez du dessein qu'ont les missionnaires de Rochefort de faire un cimetière entre « l'emplacement de leur église et la maison de sa « Majesté. Il sera aisé de vous garantir d'un voisinage si désagréable. Lorsque je serai sur les « lieux, nous examinerons cela de concert. »

Les choses n'allèrent pas plus loin, et quand le ministre Lepelletier vint à Rochefort dans le mois suivant, il régla tout. Les frères de la Mission ob-

* Appelée depuis rue des Champis.

tinrent enfin le terrain contesté, mais à condition 1699.
qu'ils n'y ouvriraient jamais de cimetière.

Ce premier pas fait, les Messieurs de Saint-Louis comptèrent beaucoup sur un succès aussi satisfaisant dans la demande d'un secours pour la construction de leur église. Mais quelques mots jetés dans la réponse qu'ils reçurent de la cour leur firent craindre qu'on n'en vînt un jour à les déposséder du vaste jardin dont ils jouissaient depuis quelques mois, parce qu'ils n'avaient encore aucun titre qui leur en accordât la propriété stable. Ils suspendirent les démarches commencées dans le but d'obtenir leur église, et sollicitèrent un acte en forme qui les rendît propriétaires immuables de ce jardin. Cet acte leur fut enfin expédié le 21 avril 1701, et désormais ils ne craignirent plus qu'un caprice les privât d'un emplacement qui leur avait coûté tant de prières et de supplications. Le Roi fit faire un mur de clôture dans le prolongement de la rue Saint-Paul; et dans la suite le passage ainsi ménagé prit le nom de rue des Grandes-Allées.

Ils marchèrent dès ce moment d'un pas plus ferme pour amener la cour à leur allouer les sommes qui leur étaient indispensables pour l'exécution de leur projet. Mais une allocation, même minime, était bien plus difficile à obtenir que le terrain enlevé à l'intendant, et leurs demandes souvent renouvelées furent sans résultat : jamais les

1699 finances de l'État ne furent assez prospères pour qu'on pût accueillir leurs vœux. Voyant l'inutilité de leurs efforts de ce côté, ils s'adressèrent au corps de ville pour que l'église fut construite sur les deniers d'octroi. La ville aussi se montrait bienveillante; mais comme l'État, elle était grévée de charges lourdes qui absorbaient ses modiques revenus, et quand quelque fois elle parvenait à ménager quelques reliquats dans l'intention pieuse de fonder une communauté religieuse et une église, le trésor royal, toujours aux expédients, les confisquait à son profit sous prétexte d'emprunt, et la ville fut ainsi impuissante à accueillir les désirs des prêtres de Saint-Louis.

Un autre moyen restait encore et un léger espoir fut donné. Comme on comptait beaucoup sur l'esprit religieux des habitants, on essaya d'ouvrir une souscription : tout fut mis en œuvre pour réussir; mais cela produisit peu et l'on dut y renoncer. Alors on eut la pensée de faire une loterie dont le produit serait affecté à la construction de l'église et du séminaire; c'était la dernière ressource et celle-ci encore manqua. La ville ne pouvait à elle seule réaliser les fonds demandés et les communes voisines étaient indifférentes à une œuvre qui leur était étrangère. Les religieux jugèrent alors de l'inutilité de leurs efforts et ils se résignèrent. Ils firent donc de leur terrain un jardin potager, un lieu de

délassement et le conservèrent dans cet état jusqu'à 1700.
la révolution. La congrégation en fut dépossédée par l'assemblée nationale, et, en 1796, il fut vendu comme domaine de l'État à divers particuliers.

Jusqu'à cette époque, la rue Martrou était interrompue au mur de clôture du jardin de Saint-Louis. La ville obtint qu'on insérât dans l'acte d'aliénation qu'un emplacement serait réservé pour le prolongement de cette rue, et cet emplacement fut marqué par des haies qui subsistèrent jusqu'en 1822, époque à laquelle l'ouverture de la rue la Forêt fut faite. Ce quartier devint alors animé de triste et solitaire qu'il avait été jusque là.

L'église que l'on projetait de construire dans le jardin dit de Saint-Louis devait avoir sa principale façade en face de la rue Martrou. On aurait alors démoli dans la rue Saint-Charles toutes les maisons qui se seraient trouvées devant cette façade, afin de la démasquer.

La paix avait à peine adouci les douleurs de la France que déjà l'on dut se préparer pour la guerre. Il est vrai que l'on commettait fautes sur fautes; et bien que Louis XIV désirât le maintien de la paix, il prévoyait que tôt ou tard une guerre nouvelle éclaterait, peut-être plus désastreuse encore que celle qui avait enlevé à l'État hommes et argent. Il cherchait donc à se ménager des alliances, à pourvoir à toutes les éventualités, et se trouvait

1700. dès lors engagé dans les débats qui agitaient l'Europe en ce moment, et la menaçaient d'une sanglante conflagration.

Les autres puissances élevaient fort haut leurs prétentions : toutes ambitionnaient un agrandissement considérable. La cour de Vienne, constamment à la tête de troupes nombreuses, faisait des propositions qu'elle croyait devoir être agréables à Louis ; mais il était facile de comprendre qu'une pensée qu'on cherchait à masquer dominait dans l'esprit qui dictait ces propositions.

Les possessions de Charles II, roi d'Espagne, étaient l'objet de la convoitise de la plupart des États européens. Ce prince était alors d'une santé si languissante, qu'on pouvait facilement prévoir le moment où l'Espagne passerait sous un autre maître.

Guillaume III qui craignait que la France ne devînt trop puissante si l'héritage du jeune monarque lui était acquis, se posa en arbitre et proposa le démembrement des États de Charles. La France semblait se prêter à cet arrangement, quand secrètement elle agissait pour que l'Espagne appartînt à la maison de France.

Le Roi mourant fut fort piqué qu'on osât disposer ainsi de son vivant de ses immenses possessions. Il déjoua toutes les combinaisons, en ins-

tituant le prince électoral de Bavière son héritier, 1700.
non pour une partie de son royaume, mais pour la totalité. Cette circonstance et les lenteurs calculées de l'Autriche à répondre aux vœux de Louis déterminèrent celui-ci à préférer l'alliance des puissances maritimes. Des intrigues déloyales furent ourdies par la maison d'Autriche et les évènements allaient prendre une certaine gravité, quand la mort prématurée du légataire universel de Charles II remit tout en question et réveilla plus forte que jamais l'ambition de Louis XIV. Il savait qu'un parti favorable à la France agissait à la cour de Madrid pour que la couronne d'Espagne passât à l'un des petits fils de Marie-Thérèse. Il hâtait donc de tous ses vœux l'accomplissement de projets si bien faits pour satisfaire son désir de dominer partout, et en même temps il faisait des préparatifs pour la guerre qu'il supposait avec raison devoir prochainement éclater accablante pour lui.

Les puissances rivales, dirigées toujours par Guillaume, songeaient à de nouvelles combinaisons pour le partage des possessions espagnoles. Bien qu'elles agissent cette fois avec la plus grande discrétion, pour que rien ne vint détruire leurs arrangements, Charles fut instruit de tout et en fut tellement froissé, qu'il se résolut, après cependant bien des indécisions et des consultations diverses, à écouter la voix du sang, et il nomma pour son héritier unique Phi-

1700. lippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Peu de temps après il mourut.

Aussitôt sa mort, arrivée le 1er novembre 1700, la junte qui avait été chargée par acte de dernière volonté de Charles d'administrer le royaume jusqu'à l'arrivée du Roi, notifia le testament à la cour de Versailles. Le conseil hésita, car la guerre était inévitable dans tous les cas, qu'on acceptât le testament ou qu'on le refusât. Louis XIV l'accepta, et les dispositions de départ de Philippe furent aussitôt ordonnées.

Les principales cours de l'Europe en éprouvèrent un profond mécontentement. Les autres tremblèrent en voyant la France devenir si grande et si imposante.

Déjà le 11 septembre une nouvelle ligue avait été formée pour enlever à l'Espagne plusieurs de ses possessions. Cette ligue devint plus formidable après l'acceptation du testament, car alors on voulait empêcher que l'intention apparente de Louis XIV ne se réalisât, c'est-à-dire, que les royaumes de France et d'Espagne ne fussent réunis sous le même sceptre.

La guerre était imminente. Elle commença bientôt sur divers points où la France et l'Espagne étendaient leur domination. Louis XIV recruta une armée nombreuse, fortifia sa marine affaiblie par les luttes à peine assoupies, et se prépara à

combattre, presque seul encore contre toute l'Europe. 1700.

Les nombreux armements que la guerre précédente avait nécessités, avaient, on l'a vu, donné au port de Rochefort une importance considérable. La paix de Ryswick ralentit peu le mouvement de ce port, car alors la France possédait des colonies qui attendaient d'elle secours et protection, et l'on était contraint d'entretenir une flotte assez imposante pour communiquer avec elles et leur donner tous les secours qui leur étaient nécessaires. Le Canada surtout était à cette époque l'objet de la sollicitude de la métropole; il n'était point de sacrifices que le gouvernement du Roi ne fût disposé à faire dans l'intérêt de ce pays, pour se le conserver. Et quand on voit avec quelle ardeur on s'en occupait alors, on ne comprend pas que la France ait pu consentir par le traité de Paris de 1763, à le céder à la Grande-Bretagne.

Dans les premiers jours de l'année 1700, M. Begon dont le zèle ne s'affaiblissait jamais et qui savait à propos faire marcher les affaires de l'État et les intérêts de ses administrés, s'aperçut que les ordres de la cour pour la marine étaient moins multipliés dans le port de Rochefort. Il ne voyait pas sans douleur arriver le moment où le défaut d'ouvrage le forcerait à congédier beaucoup d'ouvriers qui, alors, seraient réduits à une profonde

1700. misère. Cependant il prévoyait que les évènements qui se succédaient ne tarderaient pas à ramener dans l'arsenal l'activité qui donnait la vie à toute la contrée, et alors il chercha un moyen d'occuper les hommes maintenant inactifs, jusqu'au moment où les circonstances réclameraient leur travail d'une manière impérieuse.

Il se fit donc autoriser à vendre les objets hors de service qui existaient dans les magasins du roi, et même de vieux navires inutiles à la flotte, et à employer le produit de ces ventes à la construction de bâtiments dont la marine trouverait facilement l'emploi ultérieur. Grâce à cette sage mesure, les chantiers du port ne virent pas diminuer leur personnel, et la population ouvrière n'eut plus en perspective la misère dont elle s'était vue menacée un instant.

Les prévisions de M. Begon prenaient de jour en jour un caractère de réalité. La cour commençait à se montrer moins indifférente pour la marine, et bientôt enfin se succédèrent dans le port des ordres qui témoignaient que la France aspirait encore à la prépondérance sur mer.

On prescrivit de faire en toute hâte l'armement des vaisseaux le Modéré, le Faucon anglais et le Wesp. Le commandement de cette petite escadre fut donné à M. de la Gallissonnière avec mission d'aller aux îles du vent. Peu après le Zéripzée et

la frégate l'Atalante armèrent pour le Canada. Et bien que la paix ne fût point encore rompue, des approvisionnements de toute espèce s'entassaient dans les magasins afin de subvenir aux exigences de l'avenir. 1700.

Il était facile, vers le milieu de l'année, d'assigner une époque à la rupture des traités de paix. Tout le monde s'en préoccupait, et les habitants de Rochefort qui savaient que dans tous les démêlés entre la France d'un côté, l'Angleterre et la Hollande de l'autre, leur port était toujours le point de mire de l'ennemi, les habitants n'étaient pas sans de sérieuses craintes. M. Ducasse, maire à cette époque, demanda donc au nom de la municipalité que la ville fût mise en bon état de défense, et que des canons fussent placés sur les remparts et sur les points voisins qui pouvaient protéger l'enceinte. Cette demande fut accueillie favorablement : les murailles de la ville de Rochefort furent soutenues par de forts retranchements en terre, et ils eurent dès-lors l'aspect et la solidité de fortifications régulières.

Dans le même temps, le ministre prescrivait au port qu'on se tînt toujours en mesure d'exécuter les ordres qui pourraient être donnés. L'intendant fut chargé d'examiner avec soin tous les vaisseaux en rivière et de choisir ceux qui, au nombre de dix au moins, seraient susceptibles d'être mis à la

1700. mer en peu de jours. La plus grande circonspection lui fut recommandée dans cette inspection, car on ne voulait donner aucune alarme. Peu de jours après, une dépêche plus pressante encore de la cour se terminait ainsi : « mettez-vous en état de « faire promptement tout ce que les conjonctures « que nous supposons pourront exiger, si elles arrivent. »

Rochefort, on le comprend, n'était pas le seul port ou un grand mouvement prenait naissance : un armement fort considérable était fait dans celui de Toulon et avait absorbé tous les approvisionnements que ce port contenait. On y manquait de chanvre, et les contrées du midi de la France n'en pouvaient plus fournir pour les nombreux besoins. Le Ministre écrivit à M. Begon à cette occasion : « La conjoncture présente ne permettant pas « qu'on laisse le port de Toulon dégarni, vous « ferez charger sur le vaisseau le Lion jusqu'à « trois cent mille de fil de carret et de chanvre et « vous y ferez aussi charger cent milliers de bois « de gayac. » En peu de temps, le chargement ordonné fut fait et le vaisseau le Lion appareilla pour la Méditerranée.

Malgré l'importance de cet envoi, le port de Rochefort conservait encore assez de cordage et de chanvre pour l'usage des vaisseaux qui y seraient armés; mais comme on pouvait craindre que dans

l'avenir ce port ne se trouvât à son tour dans l'embarras si la contrée ne pouvait lui fournir assez de chanvre pour le service, il fut décidé sur la proposition de M. Begon que les propriétaires des environs seraient engagés à en récolter dont on leur assurerait le placement; et, pour l'exemple, l'Intendant en fit semer dans l'espace de terre occupé par la forêt de Rochefort, à mesure que les arbres de cette forêt étaient coupés pour l'usage de la marine. 1700.

Partout aux alentours, et à d'assez grandes distances, le chanvre fut cultivé, et l'année suivante une abondante récolte vint combler les magasins des ports de l'État.

La forêt de Rochefort perdait de son étendue : le déboisement progressif en avait lieu et il marchait d'autant plus rapidement que M. Begon croyait que le voisinage de cette forêt était une des causes de l'insalubrité de la ville. Le ministre partagea cette opinion et autorisa la coupe totale des bois à mesure que le service des constructions navales exigerait des matériaux.

Ce qui avait affermi M. Begon dans cette pensée, c'est que l'année 1700 avait été moins meurtrière pour la population que quelques autres du siècle précédent et il avait attribué cette amélioration à la réduction de la superficie de la forêt.

1700. La consommation considérable de bois qui allait avoir lieu dans l'arsenal aurait bientôt atteint jusqu'au dernier arbre de la forêt, si l'opinion de l'intendant ne s'était modifiée, et si plus tard le déboisement ne lui eût pas semblé contraire à la salubrité de la contrée. Quelques observations qu'il avait faites, des études sérieuses auxquelles il s'était livré, lui donnèrent la conviction que le voisinage des terrains plantés en futaie est une des conditions les plus favorables à la santé des populations; que l'air s'y raréfie et que conséquemment les causes morbifiques sont atténuées. La forêt de Rochefort trouva donc grâce cette fois, et l'on prit même quelques mesures pour l'entretien et la conservation des arbres qui avaient échappé à la hache des charpentiers.

Beaucoup d'individus, des malheureux de la ville et des environs considéraient les bois comme leur patrimoine, et y faisaient sans scrupule les coupes qui leur étaient nécessaires pour leurs usages domestiques. Aucune surveillance n'y étant organisée, on ne pouvait atteindre les coupables, et ces dévastations étaient assez fréquentes pour que bientôt peu d'arbres restassent sur pied. Le ministre décida donc en mai 1702, sur les rapports de M. Begon, que deux gardes, relevant de la maîtrise des eaux et forêts de Niort, fussent affectés à la garde de la forêt de Rochefort; qu'ils s'y tiendraient

journellement, afin d'arrêter les coupables et de les 1700.
faire punir. Mais comme l'éloignement de Rochefort du chef-lieu de la juridiction présentait des difficultés et retardait la répression des délits, on créa dans cette dernière ville un siège de gruerie composé d'un gruyer, d'un procureur du Roi et de deux gardes, et cette gruerie fut incorporée à la maîtrise des eaux et forêts de Saintes. Cela n'empêchait pas que fréquemment des arbres ne fussent abattus, et que souvent l'on n'eût l'occasion de déférer à la maîtrise des individus convaincus de ces déprédations. La punition ne suivant pas immédiatement la faute, le mal continuait toujours et l'on en dut venir à la fondation à Rochefort même d'une maîtrise indépendante de celle de Saintes. Or, par édit de décembre 1703, la gruerie de Rochefort fut annulée et remplacée par une maîtrise régulière embrassant dans sa juridiction tout le pays d'Aunis et de Saintonge. L'édit de création de ce siège le compose d'un maître, d'un lieutenant, d'un procureur du Roi, d'un garde-marteau, d'un greffier, d'un arpenteur-juré, de deux huissiers audienciers, d'un sergent collecteur, de six gardes, d'un garde-scel et d'un vérificateur des défauts.

La maîtrise fut d'abord conférée à Jacques de Gaallon; elle passa ensuite aux mains d'un sieur Fichon, subdélégué de l'intendant; mais déjà elle avait perdu de son importance : car la marine avait

1700. pris pour son service une quantité considérable de bois, et peu à peu s'éteignit cette institution par suite de la diminution d'étendue de la forêt que l'État avait lui-même occasionnée en s'y approvisionnant par raison d'économie.

Le port de Rochefort était cette année appelé encore à fournir un assez fort contingent dans les armements que la France aurait à faire. La cour se préoccupait donc des améliorations à y apporter, pour qu'aucune cause de retard ne s'opposât à l'exécution prompte des ordres qui y parviendraient. Le ministre Lepelletier fut envoyé en mission sur le littoral, pour juger par lui-même si la côte se trouvait en état de défense respectable, dans le cas où les évènements dont on paraissait menacé vinssent à s'accomplir. M. Begon fut informé du passage de ce ministre par le ministre lui-même qui lui écrivait le 19 juin 1700 : « Je ne dois pas présumer que l'on songe en aucun endroit à me faire des honneurs et des cérémonies qui ne me sont pas deues, que je ne mérite point et qu'heureusement j'ai évité jusqu'à présent dans toutes mes tournées, même sur les frontières; cependant comme il se trouve quelques fois que des personnes de bonne volonté qui croyent que l'honnesteté engage à ces sortes de choses et que les gens de nostre profession se repaissent volontiers de cette fumée, je vous prie instamment de vouloir bien employer

« vostre crédit, mesme vostre authorité pour m'é- 1700.
« pargner cette mortification à laquelle je vous ad-
« voue que je serais infiniment sensible. » On ne pouvait certes faire preuve de plus de modestie : aussi M. Begon tout en ordonnant les relais sur la route de Nantes à Bordeaux, fit-il des dispositions pour que l'accueil que recevrait le ministre eût l'apparence d'une sorte de spontanéité. M. Lepelletier arriva à Rochefort dans les premiers jours de juillet et y fut reçu avec cet enthousiasme que les populations savent exprimer dans certaines circonstances, lorsqu'elles ont l'espoir, surtout, qu'elles sèment pour recueillir, et qu'elles s'attireront ainsi la bienveillance de ceux qui dispensent les faveurs et les grâces. Rochefort lui parut bien au-dessus de l'opinion qu'il s'en était formée, aussi promit-il qu'il ne serait jamais à l'écart dans tous les ordres que l'État aurait à donner pour le maintien ou l'augmentation du matériel naval.

Après que le ministre eut donné les premiers moments de son séjour aux fêtes qui lui avaient été offertes par le corps de ville et par les divers officiers de la marine, il s'occupa de faire un examen minutieux et consciencieux de tout ce que renfermait le port. Il reconnut qu'il était urgent, pour la prompte exécution des ordres de départ des vaisseaux armés à Rochefort et dans un but d'économie bien entendue des fonds du Roi, qu'on

1700. établit à l'Ile-d'Aix, alors fortifiée et hors d'état de toute surprise, un quai susceptible de recevoir des ancres et des canons, et de permettre aux vaisseaux équipés dans cet arsenal d'y compléter leur armement. On éviterait ainsi, disait-il, les voyages toujours coûteux des bateaux qui accompagnent ces vaisseaux jusqu'en rade, en transportant leur artillerie et leurs ancres. Il voulait également qu'on fondât dans cette île un magasin à poudre, un petit hôpital et enfin des dépôts d'agrès et de cordages.

L'exécution de ce projet eût été une amélioration bien grande sans doute, puisqu'elle eût facilité les armements, accéléré les départs, économisé les frais de battelage et épargné des fatigues aux marins. Mais comme on ne pouvait entreprendre aucune dépense, fût-elle même pour des besoins plus importants encore, les choses demeurèrent dans l'état où le ministre les avait trouvées, et quand, à quelque temps de là, la marine retrouva tout entière son activité des années précédentes, on regretta la non exécution de ce projet ; il fallut continuer à faire accompagner les vaisseaux qui descendaient la rivière, par des gabares chargées du matériel de leur armement.

La cour se voyait contrainte à faire des dépenses immenses pour soutenir son ambition et faire respecter la dignité de la France. Elle avait épuisé

tous les moyens de se procurer des ressources pour 1700.
faire face aux charges nombreuses qui allaient peser sur le trésor et pour liquider l'arriéré; et cependant elle voulait que l'avenir qui s'annonçait devoir être exigent ne restât point grêvé des charges du passé.

Déjà, sans doute, on avait le projet d'augmenter la valeur du numéraire qui pouvait se trouver entre les mains des commis de l'extraordinaire de la guerre et des recettes générales; mais comme en ce moment cette mesure eût été sans résultat bien important pour le Roi, car les caisses publiques possédaient peu de capitaux, on l'ajourna et l'on dut chercher à d'autres sources les moyens de pourvoir aux dépenses que les évènements allaient occasionner. Le Roi décida donc qu'une loterie serait tirée et que le produit en appartiendrait à son trésor. Tous les agents des divers services furent en quelque sorte contraints de favoriser cette entreprise en prenant les billets qui leur étaient offerts, quoique le prix en fût élevé. Pour généraliser ce moyen accidentel de fortune, le ministre écrivit dans tous les ports, et M. Begon reçut le 23 juin la lettre suivante : « comme Sa Majesté est « bien aise de faciliter aux officiers de la marine, « les moyens d'y mettre, je vous prie de les aver- « tir que le commis du trésorier général de la « marine a ordre de recevoir leur argent pour les

1700. « billets qu'ils y voudraient prendre. M. de *Va-*
« *nolles* doit envoyer à ce commis copie de la dé-
« claration qui a été rendue pour cette loterie. »
Personne, on le comprend, n'osa rester étranger à cette affaire et la spéculation eut le succès que l'on en avait espéré. Les finances de l'état un instant équilibrées permirent d'entreprendre ce que la guerre et la marine réclamaient.

Peu de temps après, l'ordre fut donné au port d'armer en diligence les vaisseaux l'Aimable, le Bourbon et la frégate le Marin, pour porter à Saint-Jean-de-Luz deux mille quintaux de biscuit et deux mille bombes. L'intendant fut en même temps prévenu que les mouvements qu'il y aurait du côté de Bayonne, dont le sieur Argoud était chargé, quant à ce qui regardait la marine, obligeraient cet administrateur à avoir souvent recours au port de Rochefort, pour les choses dont il aurait besoin. Alors on chargea M. Begon d'envoyer à Bayonne sans attendre de nouveaux ordres tout ce qui lui serait demandé du port, soit en bâtiments de charge du Roi ou du commerce de l'Aunis et de la Saintonge, soit en approvisionnements de toute nature.

Les circonstances prenaient de la gravité. Les diverses combinaisons qui s'étaient faites sous la direction de Guillaume III pour le démembrement des possessions de Charles II, déplaisaient fort à Louis XIV, mais il n'osait critiquer ouvertement

ce qui se passait dans les conférences de Londres, et secrètement il cherchait à amener le Roi d'Espagne, son beau-frère, à faire des dispositions en faveur des enfants de France. Il prévoyait dès-lors que quelle que fût l'issue de toutes les négociations qui se avaient lieu d'après ses instructions, la guerre était inévitable, et alors il donna l'ordre dans tous les ports que l'on se tînt prêt au premier signal, et le 20 octobre on écrivait à M. Begon : « la con- 1700.
« joncture présente pouvant faire naître journelle-
« ment de nouvelles affaires où les vaisseaux du
« Roi seront nécessaires, il faut que vous ayez
« toujours au port de Rochefort neuf ou dix vais-
« seaux en état d'être armés en tout temps. Voyez
« vous-même dans le nombre de ceux qui peuvent
« être mis en mer avec le moins de retardement et
« de dépenses. Faites préparer tout ce qu'il faut
« pour les armer.

Enfin le 17 novembre suivant, le ministre annonça à l'intendant que le Roi venait d'accepter le testament du feu Roi d'Espagne, et que cela changerait la face des affaires; on donna en même temps contr'ordre au départ pour Saint-Jean-de-Luz du convoi qui devait y porter le biscuit et les bombes déjà chargées sur les navires que l'on avait nolisés exprès.

L'espèce de suspension d'armes qu'il y eut en ce moment n'obligeait pas moins à maintenir sur pied

1700. les troupes que l'on avait rassemblées sur divers points, et à conserver dans les ports les marins qui avaient été levés pour le service. Il en devait résulter des dépenses énormes qu'on songea à réduire jusqu'au moment où l'on jugerait si ces hommes devaient être licenciés ou employés. Alors on décida que les soldats et ceux des marins qui n'étaient pas à des distances trop éloignées des lieux de séjour de leurs familles y pourraient aller en permission, à condition qu'ils revinssent dans leurs cantonnements aussitôt qu'on les aurait avertis de rejoindre. Mais comme on craignait que ces hommes, qui ne servaient pour la plupart qu'avec une sorte de répugnance, ne missent pas assez d'empressement à revenir, ou que quelques-uns ne disparussent, on eut la précaution de leur faire laisser leurs effets d'habillement et on les prévint que si dans les délais fixés pour leur retour ils n'avaient pas reparu, les effets conservés en garantie seraient perdus pour eux et donnés à ceux qui les auraient remplacés.

Philippe V, héritier de Charles II, fut proclamé à Madrid, Roi d'Espagne, le 24 novembre 1700, et aussitôt on s'occupa en France des dispositions de départ du jeune monarque.

M. Begon fit des instances pour que Philippe passât par Rochefort où il prendrait les navires qui seraient chargés de le transporter en Espagne

avec toute sa suite. Le ministre répondit le 8 dé- 1700.
cembre qu'il avait eu la pensée de faire suivre cet itinéraire au Roi d'Espagne, ainsi qu'à MM. les ducs de Bourgogne et de Berry, mais que Louis XIV n'avait pas jugé à propos de modifier en quoique ce fût les premières dispositions arrêtées; la dépêche prescrivait à M. Begon d'envoyer des bâtiments à Blaye aux ordres des Princes, si toutefois le temps le permettait; mais en signant, le ministre ajouta pour que des navires ne sortissent pas du port de Rochefort : « A l'égard de leur passage de Blaye à « Bordeaux, Sa Majesté s'est souvenue que c'était « les jurats de cette dernière ville qui devaient en « être chargés. »

Dans le même moment, le maréchal d'Estrées recevait l'invitation de donner aux officiers des compagnies de la marine qui se trouvaient dans les villes de la Saintonge, de l'Aunis et du Poitou que le Roi d'Espagne et sa maison devaient traverser, les ordres qu'il jugerait à propos pour la garde des princes. Il eut en même temps le pouvoir de faire prendre dans le port de Rochefort tout ce qui lui paraîtrait nécessaire dans la circonstance. Ce port, on le savait, était abondamment pourvu de tout ce qui était utile au service, et il fut mis à contribution.

Les habitants de Rochefort perdirent bientôt l'espoir de voir le jeune Roi Philippe V dans leurs

1700. murs; mais beaucoup d'entr'eux se portèrent sur ses pas dans les villes qu'il devait traverser.

La compagnie des gardes de la marine n'avait à sa disposition en 1700, aucun terrain sur lequel elle put faire ses exercices. On pensa à disposer en champ de manœuvre pour elle l'espace vague qui se trouvait entre les halles et l'ancien château de Rochefort. M. Begon proposa d'en faire une place qui serait nivelée et plantée d'arbres. Mais comme la cour considéra que cet emplacement serait plutôt utile dans la suite aux habitants qu'à la marine, elle décida que la place projetée serait faite sur les deniers d'octroi; d'après cette décision l'intendant adjugea au compte de la ville les travaux à exécuter pour déblais et transport de terre à faire pour cela. La municipalité acquit donc ainsi une sorte de droit de propriété sur cet emplacement, droit qu'elle a plus tard cependant abandonné à ce qu'il paraît, sans observation, peut-être même par oubli des circonstances qui lui en avaient conféré la propriété.

Ce fut en 1701 seulement que la guerre se ralluma au sujet de la succession de Charles II, et que l'on mit pour défendre les nombreuses possessions de l'Espagne et de la France de formidables armées sur pied qui devaient balancer les forces considérables de la cour de Vienne.

Les trois armées que Louis XIV créa presque

spontanément et les escadres qui furent équipées dans 1701.
les ports de Brest et de Toulon absorbèrent bientôt une grande partie des ressources du trésor, et le port de Rochefort se ressentit de la gêne qui allait s'en suivre, d'autant plus encore que l'argent de la France commençait à être employé à soudoyer certains agents du cabinet anglais.

Cependant on fit à Rochefort l'armement de douze vaisseaux pour le corps d'armée. Peu après on y arma la frégate la Néréide, les vaisseaux l'Enflammé et le Saint-Jean. Celle-là était destinée à aller chercher des bois de construction au Mississipy, et ceux-ci furent cédés aux directeurs de la Compagnie de la Chine pour une nouvelle expédition qu'ils voulaient entreprendre. On dirigea ensuite de ce port un convoi considérable sur Cadix pour ravitailler la division commandée par le comte d'Estrées, puis un autre fut envoyé dans les îles de l'Amérique.

Il était rare que les armements faits à Rochefort ne devinssent pas l'occasion de la part du ministre de défendre aux vaisseaux de séjourner en rade de la Rochelle. Les officiers de marine avaient dans cette ville des relations assez étendues et y faisaient un commerce illicite d'autant plus productif pour eux, que leur position de commandants des vaisseaux du Roi leur donnait certains privilèges dont ils savaient tirer parti. A leur retour de la mer, ils

1701. touchaient à la Rochelle pour y déposer les marchandises qu'ils avaient à leur bord, et perdaient souvent à ces transactions, un temps qui pouvait être utilement employé au service. Le commerce maritime de l'Aunis et de la Saintonge souffrait beaucoup de cet abus, et l'intendant avait mission de veiller à ce qu'aucun officier n'enfreignît les défenses faites. Cependant cela avait toujours lieu, aussi proposa-t-on pour interdire d'une manière certaine les spéculations auxquelles se livraient les états-majors, de faire stationner devant la Rochelle un navire sur lequel serait établi un agent qui aurait obligation d'informer le ministre des désobéissances des officiers à cet égard; ce projet fut bien accueilli d'abord; mais quelqu'influence puissante en empêcha l'exécution, et plus que jamais ouvertement les officiers devinrent de véritables auxiliairs du commerce.

Depuis que le jeune Roi Philippe V était sur le trône d'Espagne, les anglais et les hollandais avaient suspendu toute relation commerciale avec la Péninsule. L'Espagne avait l'espoir que la France remplacerait ces deux nations ennemies dans le commerce que celles-ci y faisaient depuis plusieurs siècles. La France qui avait besoin de débouchés pour ses produits industriels et pour les denrées d'importation, fondait de grandes espérances dans l'ouverture de rapports avec un gouvernement ami

dont la consommation devait être une source de prospérités pour elle. Mais soit que de grands approvisionnemens eussent été fournis par l'Angleterre et par la Hollande, au moment de leur disparition des rades foraines de la Péninsule, soit l'influence que les partisans de la maison d'Autriche avaient dans plus d'une province de cette monarchie, plusieurs mois s'écoulèrent avant que les navires français eussent paru sur certaines de ces rades. Le consul de la Corogne en exprima son étonnement à la cour de France, et demanda que le ministère intervînt pour faire comprendre aux négociants et aux armateurs que les ports espagnols leur étaient ouverts librement. 1701.

M. Begon fut donc invité à examiner avec les marchands de la Rochelle et de Rochefort quel genre de commerce ils pourraient faire, et à les exciter à en entreprendre une branche quelconque. On l'autorisa même à promettre la protection du gouvernement. Quelques-uns eurent le désir de s'ouvrir des rapports avec les maisons espagnoles; mais comme les escadres ennemies menaçaient incessamment la côte occidentale de la France, personne n'osa tenter des affaires dont le succès si incertain pourrait compromette les intérêts des plus hardis.

D'ailleurs les fréquentes apparitions des flottes anglo-batave, laissaient pressentir une déclaration prochaine de guerre, et pour nous le besoin de nous

1701. préparer à la défense. Cela absorbait toutes les pensées, et l'on retarda les armements projetés par le commerce pour ne s'occuper plus que des moyens de fortifier le littoral dont les batteries avaient été dégradées par suite de leur inoccupation, depuis la paix de Ryswick. Leur rétablissement paraissant nécessaire, indispensable même, M. Begon fit évaluer la dépense que les travaux occasionneraient, et sollicita du ministre un secours de vingt-quatre mille livres. Le ministre de la guerre ne pouvait pourvoir à cette dépense, et dès lors on prescrivit à l'intendant de faire remettre ces batteries en bon état de défense au moyen de corvées auxquelles seraient assujettis les habitants de la province, ainsi que cela avait eu lieu précédemment, et en prenant dans le port tous les matériaux qui seraient reconnus utiles à ces réparations. On s'occupa aussitôt de ce travail important, et comme la population avait le sentiment que sa sûreté dépendait peut-être de l'accélération des corvées, elle offrit avec empressement son concours et se chargea de la main-d'œuvre. En peu de temps tous les forts, tous les retranchements furent ravitaillés et remis en état d'opposer une salutaire résistance, dans le cas où une attaque aurait lieu par mer.

L'hiver approchait, et l'ennemi que l'on avait craint n'avait encore témoigné aucune intention hostile. Cependant le ministre recommanda qu'on ne

se hâtât pas à faire le désarmement des côtes. « L'ar- 1701.
« mée navale des Anglais et des Hollandais, disait-
« il, est encore à la mer. Je suis persuadé qu'elle
« n'ira pas à la Rochelle ; mais il est bon de se tenir
« en état de n'être pas surpris. » Ce ne fut donc que vers la fin de novembre qu'une partie des troupes retournèrent dans leurs garnisons, et qu'on remit en magasin tout le matériel d'armement.

A cette époque, une escadre assez considérable sous les ordres du comte d'Estrées, était mouillée en rade de Cadix. Quand on n'eut plus à craindre que l'ennemi attaquât les forces navales de la France et de l'Espagne, on destina quatre vaisseaux de cette escadre à aller aux îles de l'Amérique, sous les ordres de M. D'Herbault; mais comme les vivres manquaient, on en demanda en France. Le port de Rochefort était toujours mis en réquisition, lorsque les autres ports ou la flotte elle-même avaient besoin d'approvisionnements. Il reçut donc l'ordre d'expédier à ces vaisseaux trois cent mille rations. Tout fut prèt et chargé en peu de temps sur des navires de transport frétés au commerce, et deux bâtiments du port, le Hasardeux et le Triton, reçurent l'ordre de les escorter jusqu'à leur destination.

A peine ce convoi avait-il pris le large, que Rochefort eut la mission de confectionner quatorze cents quintaux de biscuit pour les équipages des vaisseaux qui s'armaient en très-grand nombre à

1701. Toulon. Le munitionnaire craignant de ne pas produire avec toute la célérité recommandée, sollicita que le nombre des fours fût augmenté dans le magasin des vivres; mais cette demande fut repoussée, cependant les vivres attendus à Toulon purent être expédiés même avant l'époque qu'on avait assignée.

M. Château-Renault qui se trouvait en Espagne depuis l'entrée de Philippe V dans ses états, avait débarqué à Lisbonne une assez grande quantité de canons de tout calibre, pour l'armement de cette place qui paraissait devoir être menacée; mais il n'avait pu lui fournir qu'un très-petit nombre de projectiles. Le Roi de Portugal, alors encore notre allié, fit connaître son dénuement, et ce fut le port de Rochefort qui fut chargé de lui envoyer tous les secours qui lui étaient nécessaires, secours qui, un peu plus tard, devaient être funestes à la France. En peu de temps ce port expédia à Lisbonne cent vingt mille boulets de divers calibres, qui avaient été fondus en partie à Rochefort, et en partie dans les fonderies du Périgord. Il envoya en même temps cent dix pièces de canon de 36, dont il avait pu disposer après avoir réservé ce qu'il fallait pour la défense des côtes.

L'année 1702 devait être marquée par un grand désastre. La marine française allait éprouver des pertes qu'elle ne pourrait réparer, et désormais l'empire des mers que deux fois elle avait conquis,

allait retourner à l'Angleterre, qui ne le perdrait 1702.
plus.

Les États de Hollande et l'Angleterre déclarèrent la guerre aux Rois de France et d'Espagne, alors que la mort de Guillaume III laissait espérer qu'un changement aurait lieu dans la politique des États confédérés. Mais la Reine Anne mit une sorte de vanité à remplir les conditions du traité d'alliance passé par son prédécesseur contre Louis XIV et Philippe V.

La France était-elle en état de soutenir la lutte, quand surtout la direction des affaires était confiée à des mains inhabiles? Les évènements ont prouvé que non. Quand on voit Chamillart, devenu ministre par la faveur de Madame de Maintenon, tenir en main deux portefeuilles, celui des finances qu'il ne pouvait administrer, et celui de la guerre sous le poids duquel Louvois avait presque succombé, on doit appréhender que la France ne devienne le partage de ses nombreux ennemis. Elle, naguère si grande, si puissante par l'impulsion que lui donnait la volonté qui la faisait agir, allait peut-être tout perdre par les fautes que commettrait un homme qui ne savait prendre aucune décision convenable dans ces moments difficiles, et qui s'accusait lui-même d'incapacité quand il écrivait à Catinat: « Je suis un robin qui fait son noviciat dans la « guerre; ainsi entre vous et moi ce que je dis ne veut « rien dire. »

1702. Le crédit public était déconsidéré; et comme il fallait qu'on se créât des ressources pour l'armée de terre et pour la marine, on augmenta encore la valeur des capitaux que l'on avait réalisés en faisant un emprunt mal combiné.

Aussitôt que la guerre fut déclarée, l'ordre parvint dans toutes les provinces de faire saisir immédiatement les effets et rentes que les Hollandais y possédaient. On fondait un certain espoir sur la valeur de ces biens qui devaient être confisqués au profit du trésor. Mais le produit en fut presque nul; car ces étrangers, instruits secrètement depuis long-temps des évènements qui devaient avoir lieu, avaient pour la plupart pris la fuite, après avoir converti leurs biens en numéraire ou en papier sur les places étrangères.

Les armements étaient nombreux dans tous les ports du Roi. Rochefort venait d'armer douze vaisseaux de ligne de premier rang. Cinq autres lui furent demandés pour être envoyés sans perte de temps à Cadix, avant l'arrivée dans la Méditerranée des forces navales de l'Angleterre et de la Hollande.

Indépendamment de ces armements, le port en préparait un assez important pour le service de la compagnie de l'*Assiente*. La France favorisait alors de tout son pouvoir la vente et la fourniture des nègres dont ses diverses colonies avaient besoin, et cette compagnie, dont le siège était en Amérique,

avait pris le nom de compagnie de l'*Assiente*, du titre en vertu duquel elle était instituée. Quelques navires de quatrième rang eurent cette destination et furent loués à bénéfice, pour le Roi, d'un cinquième au moins sur la valeur des opérations. 1702.

On pressait en même temps l'occupation de toutes les batteries de la côte; et comme le ministère craignait que cela n'allât pas assez vite, en raison des évènements prévus, il écrivit le 17 mai : « Je ne « doute pas que toutes les batteries ne soient en état. « Il est temps d'être prêt à recevoir les ennemis s'ils « viennent du côté de la Rochelle. Il paraît par tous « les avis que j'en reçois, qu'ils mettront inces- « samment à la voile. »

Le port de Rochefort fut donc encore une fois dégarni de troupes, les habitants durent de nouveau se charger de la garde de la ville, et même de celle de quelques parties de l'arsenal.

L'escadre partie de Rochefort sous le commandement de M. Ducasse avait fait sa jonction avec celle de l'amiral Château-Renault, sur les côtes de Galice. Un grand nombre de galions espagnols, amenés de la Havane, avaient rejoint la flotte française, et en attendant de nouveaux renforts de la France, tous les navires des deux nations étaient mouillés dans le port de Vigo.

Une flotte anglo-batave, composée de 70 voiles et portant quelques milliers d'hommes de débarque-

1702. ment, se présenta dans le même moment devant Cadix, pour attaquer les forces navales de la France et de l'Espagne qu'elle y croyait réunies : mais elle trouva la rade presque déserte. Elle apprit là que la réunion des escadres qu'elle cherchait s'était faite dans le port de Vigo ; que déjà beaucoup de navires des deux nations y étaient réunis, et que d'autres plus nombreux encore devaient y arriver prochainement. L'amiral Rooke et le duc d'Ormond qui commandaient les flottes alliées, se dirigèrent aussitôt sur le port de Vigo ; après quelques jours d'observations, ils surent à n'en pas douter que de nouveaux renforts, envoyés par la France, étaient attendus, et ils se décidèrent à attaquer.

A la nouvelle de leur approche, l'armée franco-espagnole ferma l'entrée du port par une estacade; car elle n'était pas encore en force pour accepter le combat. Mais cette estacade fut un bien faible obstacle pour l'amiral anglais qui se trouvait en tête de la ligne. Ses vaisseaux, poussés par un vent favorable, brisèrent cette entrave et entrèrent à pleines voiles dans le port. La partie était inégale, et comme l'on ne put opposer qu'une résistance inutile, les officiers français tentèrent de brûler leurs vaisseaux pour qu'ils ne devinssent pas le prix de ceux auxquels la grande supériorité du nombre accordait la victoire. Mais ce projet héroïque ne réussit qu'imparfaitement : douze bâtiments seulement furent la proie

des flammes ; onze autres et une grande partie des galions tombèrent au pouvoir de l'amiral Rooke et du duc d'Ormond, qui se partagèrent ce riche butin. 1702.

La France venait de faire une perte à jamais irréparable ; non seulement en matériel, mais encore en officiers distingués qui avaient jusque-là su faire respecter partout son pavillon.

M. le comte de là Gallissonnière, enlevé de son vaisseau au moment où le feu allait atteindre le magasin à poudre, fut lui aussi emmené prisonnier en Angleterre.

Cet évènement eut une funeste influence sur l'avenir. L'Angleterre venait de reconquérir sa suprématie sur les mers, et la France ne pouvait plus la lui disputer, de long-temps du moins.

Une sorte de stupeur frappa la population entière à la nouvelle du désastre de Vigo : le découragement semblait s'emparer de tous les esprits ; le salut de la France en fut un moment menacé ; mais l'armée de terre venait d'avoir quelques succès, et l'on espéra encore.

Au milieu des préoccupations générales, arrivèrent à Rochefort don Gaspard, gouverneur de Porto-Rico, qui était chargé d'une mission secrète pour son gouvernement, et don Sébastien, gouverneur de Santiago. Le premier faisait ses dispositions pour arriver à Madrid le plus promptement possible, quand la mort le frappa subitement. Cet évènement

1702. causa une profonde sensation sur la population; on avait acquis la conviction que cette mort était le résultat d'un crime : car une caisse appartenant à don Gaspard, et dans laquelle étaient ses papiers, des effets précieux et quatre mille piastres fortes, avait été défoncée et vidée. De graves soupçons pesèrent sur son compagnon de voyage avec lequel il avait été en mésintelligence pendant toute la durée de la traversée. Celui-ci fut gardé à vue; mais bientôt un ordre de la cour interdit toute suite dans cette affaire. Don Sébastien, rendu à la liberté, put prendre la route de Bayonne pour entrer en Espagne où il était rappelé.

Le port de Rochefort ayant été créé pour les besoins de la marine, la marine seule voulait y commander et y exercer toutes les juridictions. On avait seulement établi dans ce lieu un juge pour les affaires ordinaires, et ce juge était en grande partie subordonné à l'intendant. Les choses se maintinrent ainsi jusqu'en 1699, année dans laquelle un édit du mois d'octobre créa à Rochefort un office de lieutenant-général de police, qui avait été vendu au sieur Flamen six mille livres, au profit du fisc royal. On ne songeait plus à changer ce qui existait, quand, en 1700, le juge qui était en exercice depuis long-temps mourut. Quelques personnes eurent la pensée de solliciter l'établissement d'un siège royal à Rochefort. Le ministre adopta d'abord cette idée et demanda qu'on lui fit

parvenir un mémoire raisonné à cette occasion, afin 1702.
d'examiner, disait-il, l'affaire qui lui était soumise, et de contribuer, s'il le trouvait opportun, à faire ce que l'on désirait avec tant d'instances.

Quoique M. Begon vît que la création d'un siége royal à Rochefort enlèverait aux fonctions dont il était revêtu une part très-importante, il ne refusa pas son appui. Mais comme il voulait étudier sérieusement la question, il mit peu d'empressement à faire parvenir au ministre le mémoire attendu. Les auteurs du projet qui aspiraient sans doute aux charges qu'il y aurait lieu de rendre vénales plus tard, firent de nouvelles instances à la cour, et M. Begon fut encore consulté. Il appuya une demande dont la réalisation devait donner une importance plus grande à sa ville d'adoption, et comme l'Etat avait des dettes en Aunis et en Saintonge, il proposa d'employer le produit des charges nombreuses qui seraient créées, au paiement des terrains qui, pendant la dernière guerre, avaient été pris sur divers points de son département, à plusieurs particuliers, pour l'établissement des fortifications.

Le ministre s'étonna de voir M. Begon disposé à se dessaisir ainsi d'une part de son autorité. Il n'était plus alors disposé à favoriser l'établissement sollicité, aussi écrivait-il à l'intendant le 29 septembre 1700 : « J'ai vu ce que vous m'écrivez sur la création d'un « siège royal d'une élection à Rochefort, et après

1702. « réflexion faite, je ne sais s'il convient à la marine » d'installer ces corps de justice dans Rochefort. Il « arrive si souvent des contestations dans les autres « ports entre les officiers de la marine et ceux des « justices réglées, que je crois que cela mérite d'être » examiné avec soin. Le caractère d'intendant de la « province que vous avez empêche que vous ne vous « en aperceviez ; mais comme les choses peuvent « changer, il est bon de prévoir ce qui en pourrait « arriver. »

Les choses en restèrent donc là pendant quelque temps; mais les personnes qui avaient intérêt à cette création et qui voulaient acquérir des charges héréditaires s'adressèrent au ministre Chamillart. Cependant elles ne se dissimulèrent pas que le ministre de la marine étant opposé à leurs vœux, leurs démarches n'auraient aucun succès prochain. Elles sollicitèrent donc pour préparer l'autorisation d'établissement d'un siège royal, la fondation de douze charges de procureurs qui eussent pouvoir d'occuper pour les parties au siège royal de la Rochelle. M. Chamillart qui cherchait avidement des occasions de faire des recettes pour combler le vide que son impéritie avait amené dans le trésor, saisit la pensée qui lui était donnée et parla comme si le projet était venu de lui, d'établir un siège de justice à Rochefort. Les démarches de quelques individus allaient donc avoir une issue favorable aux prétentions des solliciteurs.

Le ministre de la marine jugea qu'il ne pourrait 1702.
résister long-temps, quand on lui opposait les besoins du trésor, et il écrivit à M. Begon le 1.er décembre 1701 : « Je crains bien, si la proposition qui a été » faite réussit, que dans le pressant besoin où l'on est, « on n'emploie le produit de cette affaire à toute au- « tre chose qu'au remboursement des propriétaires « des héritages compris dans les fortifications, à quoi » vous l'aviez destiné.

Près de deux années s'étaient écoulées depuis que le juge était mort, et l'on n'avait point encore pourvu à son remplacement. C'est que l'on avait toujours conservé la pensée de créer à Rochefort une cour de justice.

Enfin par édit daté de Versailles du mois de juillet 1702, un siége royal fut établi en cette ville et se composa d'un président, d'un lieutenant-général de police, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur, de quelques conseillers, d'un avocat du Roi, d'un procureur du Roi et de tous les officiers ministériels nécessaires ou du moins jugés tels, dans un temps où l'on multipliait les charges pour enrichir le trésor. Ainsi l'on eut douze procureurs, des avocats, des huissiers et le fisc royal reçut des sommes considérables; mais comme l'avait prévu le ministre, ces sommes ne furent pas employées à payer les dettes de l'État en Aunis et en Saintonge. Celles-ci ne furent même jamais liquidées.

1702. La juridiction de ce tribunal eut une grande étendue : elle embrassait les salines de l'Aunis, de l'Ile de Ré, de la Saintonge, etc. Cela dut nécessairement froisser les intérêts et blesser l'amour propre des officiers des justices réglées des autres villes : aussi les sénéchaussées de Saintes, de la Rochelle et plusieurs seigneurs particuliers qui avaient droit de justice, élevèrent-ils des réclamations et firent-ils observer que non seulement on les privait d'une partie importante de leur revenu, mais que la chose à laquelle ils étaient le plus sensibles, était que les bornes étroites mises à leur pouvoir consacraient une atteinte grave aux droits que leur avaient accordés et garantis les anciens édits. Ces plaintes parurent fondéés, et alors intervint le 23 décembre 1702 une déclaration royale qui rétrécit l'étendue de la juridiction du siège de Rochefort, et la réduisit *à la levée des sels, aux réparations des marais, à l'entretien des achenaux et autres délits qui se commettent sur les marais*.

C'était restreindre considérablement sans doute les attributions d'un tribunal qui se composait d'un si grand nombre de membres ; mais dans l'année suivante, quand une maîtrise des eaux et forêts fut instituée à Rochefort, ce tribunal fut investi de la connaissance de tous les délits forestiers commis dans le ressort de cette maîtrise.

M. Begon ne tarda pas à s'apercevoir que le mi-

nistre de la marine, dans sa lettre du 29 septembre 1702.
1700, avait eu raison de se montrer peu favorable à l'introduction dans une ville où la marine avait seule dominé jusque là, d'un corps de justice réglée. Les envahissements de cette corporation lui enlevèrent la plus grande partie de ses pouvoirs ; il ne s'en plaignit cependant pas, car il voyait dans l'institution qui annulait son autorité précédente, un bien réel pour Rochefort, c'est-à-dire une position fixe dans l'État; mais dès-lors il prévit le moment où cette première atteinte portée à ses fonctions d'intendant de la généralité, en amènerait la suppression totale: cette pensée ne se réalisa cependant que douze années après environ.

Vers la fin du règne de Louis XIV, les charges étaient en général données, non pas à des hommes qui avaient fait preuve de capacité, mais elles devenaient le privilège presque exclusif de ceux qui, possédant quelque aisance, pouvaient faire un sacrifice d'argent pour les obtenir. M. Begon s'était souvent élevé contre cet état de choses qu'il déplorait, parce qu'il voyait que l'État se déconsidérait, se privait ainsi des services de gens qui, par leurs connaissances, leur intelligence, devaient honorer leur pays. C'est ainsi que, mû toujours par les mêmes sentiments, il avait appuyé chaleureusement, pour la charge de procureur du Roi, un homme dont l'aptitude lui était connue; mais moins que jamais

1702. alors une personne qui ne rapportait pas la preuve qu'elle pouvait *rembourser la finance* d'une charge quelconque, devait prétendre à voir utiliser ses services. M. Begon échoua donc dans ses démarches, et comme son protégé était digne par ses talents d'occuper un poste aussi important, il se disposait à lui faire l'avance du prix de la charge sollicitée, lorsqu'un sieur Thirat obtint cette charge, à l'enchère en quelque sorte, et reçut son titre de nomination. M. Begon fut profondément blessé de ce manque d'égards pour ses recommandations, et quand le titulaire se présenta à lui pour être installé, l'intendant refusa de le reconnaître. Le sieur Thirat se plaignit au ministre de ce refus, et celui-ci en demanda l'explication en termes assez secs. M. Begon pouvait certes signaler l'incapacité du sieur Thirat, et solliciter, pour cette raison, l'annulation du titre de nomination ; mais cela eût été critiquer les actes du pouvoir qui dispensait alors les honneurs et les places, et il aima mieux dire qu'il ne connaissait pas officiellement l'édit qui concernait le sieur Thirat. Le ministre ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre la pensée de M. Begon, car il lui répondit le 2 novembre 1702 : « Je ne puis m'empêcher de « vous dire que l'ignorance où vous prétendez être « de cet édit ne peut vous servir de prétexte pour ne « pas déférer à des provisions d'un officier, bien « scellées, et qui sont dans une forme aussi respec- « table pour vous et pour tout autre. »

M. Begon n'insista plus, et le sieur Thirat fut installé. 1702.

Le tribunal était à peine constitué que déjà les juges étaient en mésintelligence avec les officiers de la municipalité, relativement au rang et aux préséances. Plusieurs édits avaient réglé ce point délicat, et particulièrement une déclaration royale du 19 août 1702. Mais tous ces actes ne concernaient que les cérémonies extérieures, et quand les officiers du siège royal voulurent avoir leur place à l'église et y jouir des mêmes honneurs que dans les processions, le maire et les échevins opposèrent leurs droits anciens et voulurent conserver la suprématie du rang.

De vives discussions eurent lieu, et enfin après bien des négociations de part et d'autre, on parvint à faire cesser par des compromis les différents qui avaient eu lieu, de façon que pour l'avenir les nouveaux titulaires n'eussent aucune contestation, celles qui avaient eu lieu ayant été quelquefois la cause de scandale public. Afin que les conventions fussent stables, on les soumit à l'arbitrage de M. Begon, l'homme dans lequel toutes les parties avaient confiance, et M. Begon prit l'arrêté suivant :

« Veu les deux compromis du 24 de ce mois, par
« lesquels les officiers du siège royal d'une part et
« les maire, échevins de cette ville d'autre part, se
« soumettent à nostre décision pour régler leurs
« prétentions et différents sur le pain bénit, la

1701. « marche aux offrandes et le dais ; le mémoire en-
« voyé à M. le marquis de la Vrillière par les offi-
« ciers du siège, autre mémoire à nous fourni par
« les officiers du corps de ville, la réponse des
« officiers du siège et la réplique de ceux de
« la ville, et tout considéré, après les avoir
« entendus plusieurs fois de vive voix. Nous,
« par jugement arbitral, disons que le pain
« bénit doit estre porté au banc du siège royal et
« ensuite à celuy de la ville, sans examiner le rang
« des officiers qui seront au dit banc ; que pour
« l'offrande, attendu que les officiers de l'un et
« de l'autre corps n'y vont qu'en qualité de parois-
« siens, ils garderont entr'eux les rangs qui sont
« réglés par les arrêts du conseil du 5 décembre
« 1693, et 9 septembre 1698, et par les déclarations
« du 12 mars 1697 et 19 août 1702. Ce faisant que
« les président et lieutenant général, civil, iront
« les premiers à l'offrande lorsqu'ils se trouveront
« présents, et ensuite le maire, après lequel le lieu-
« tenant criminel marchera, et ensuite le lieutenant
« de maire, après lequel marcheront le particulier
« et l'assesseur, et ensuite le premier échevin qui
« sera suiuy par un conseiller et ainsy successive-
« ment jusques à ce que les officiers des deux corps
« ayent passé, sans que les officiers inférieurs en cette
« occasion puissent représenter les supérieurs. Et
« à l'égard du dais aux deux processions du Saint-

« Sacrement, il sera porté par les officiers de la 1702.
« ville, lesquels à ces deux cérémonies ne marche-
« ront point en corps, mais ceux qui ne porteront
« pas le dais pourront marcher à côté un flambeau
« à la main. »

Les choses étant ainsi réglées furent respectées de part et d'autre. Mais si les officiers de la municipalité ne cherchèrent plus à avoir le pas sur ceux du siège royal dans l'église, une autre corporation, également jalouse de ses prérogatives, éleva cette prétention. Quelques années plus tard, les marguilliers d'honneur et autres de la paroisse Saint-Louis, faisant en quelque façon partie du clergé, voulaient avoir le pas sur tous à l'offrande, à la distribution des rameaux et à l'adoration de la croix. L'affaire était sérieuse et fut plus d'une fois l'objet de troubles dans l'église. M. Begon intervint encore et concilia tout : il ordonna que les marguilliers, alors en charge, et non autres, iraient à l'adoration de la croix, à la distribution des rameaux, etc., après les ecclésiastiques, et se présenteraient à l'offrande dans le chœur; mais comme les droits des officiers du siège devaient être respectés, le curé fut prié de recevoir les marguilliers avant de se rendre à l'entrée de la nef où les juges devaient aller à l'offrande. Il décida ensuite que les officiers de justice auraient le rang sur les marguilliers dans toutes les processions intérieures ou extérieures, et que le

1702. pain bénit leur serait porté avant de l'être à ceux-ci.

Chacun se soumit encore à la décision sage de M. Begon, et bien des années s'écoulèrent avant que de nouvelles rivalités vinssent troubler ce qui avait été réglé. Les marguilliers cependant avaient toujours des prétentions sur la préséance; mais comme ils ne pouvaient espérer de passer avant les membres du tribunal, ils voulurent s'arroger ce droit sur les officiers du corps de ville.

Cependant depuis la création d'une municipalité à Rochefort, l'usage avait donné à ceux qui possédaient les charges de ville le rang sur les marguilliers. Un édit de 1706 avait même déclaré qu'on n'entendait déroger en rien aux us et coutumes des lieux pour le rang entre les maires, les échevins, les conseillers et les marguilliers. Toutefois ceux-ci prétendirent en 1717 qu'ils devaient avoir le pain bénit avant les autres et aussitôt que les juges l'auraient reçu. D'aucun côté on ne voulut se faire de concessions, et fréquemment du désordre naissait sur les marches de l'autel. On ne pouvait point invoquer l'arbitrage de l'intendant : car à cette époque l'intendance de terre avait été séparée de l'intendance de la marine, et M. Begon n'existait plus. Le corps de ville fut donc obligé d'en référer au conseil de Régence, qui décida en faveur des

membres de la municipalité, et messieurs les marguilliers durent dès-lors se soumettre à n'avoir le pain bénit qu'après les officiers du corps de ville. 1703.

Dans le cours de 1702, avant le déplorable désastre de Vigo, l'intendant avait été prévenu que les besoins de la marine seraient pour 1703 bien plus considérables que par le passé; qu'il faudrait que ce port armât quinze gros vaisseaux au moins, sans compter ceux qui seraient indispensables pour la garde des côtes et pour le service des colonies. On avait alors le projet d'augmenter la flotte de manière à lutter avec avantage sur tous les points. Dans le même temps, on avait demandé à chacun des arsenaux de Brest et de Toulon, le double de ce que Rochefort était chargé de préparer pour les besoins de l'armée navale. Mais dès le commencement de l'année 1703, le ministre fit connaître à M. Begon que les armements seraient beaucoup moins nombreux, et qu'il fallait qu'il s'arrangeât de façon que sans qu'on se doutât que les circonstances exigeaient une réduction notable, les fournisseurs fissent des livraisons moins fortes que les commandes qu'ils avaient déjà reçues, et que les ouvriers levés fussent renvoyés insensiblement dans leurs quartiers.

Cependant Rochefort eut encore une assez large part dans les travaux, et l'on s'aperçut peu dans cette année que la marine n'était plus un des rêves d'ambition du Roi qui, quelques années auparavant, avait

1703. concentré dans la réalisation de ce rêve toute la gloire de son règne.

Dans un moment où les mouvements s'étaient ralentis dans le port de Rochefort, on n'y comptait pas moins de deux cent cinquante-neuf officiers de vaisseaux, dont un lieutenant-général, le marquis de Villette; trois chefs d'escadre; quarante-et-un capitaines de vaisseaux; douze capitaines de frégates légères; soixante-et-un lieutenants de vaisseaux; capitaines de brûlots; quatre-vingt-dix-huit enseignes; douze lieutenants de frégates, et diverses classes d'officiers.

Néanmoins comme on ne pouvait plus résister par mer aux coups répétés que les puissances confédérées portaient à la France, on dut mettre le plus grand soin à se fortifier sur tous les points. Le littoral était souvent l'objet de l'attention de la cour. Près de deux cent mille livres furent affectées en 1702 et 1703 dans l'Aunis et dans la Saintonge, à compléter les fortifications et à les remettre dans un état respectable; on voulait aussi que l'arsenal fût en mesure de se défendre lui-même, en cas d'invasion, alors on y éleva trois batteries en terre, gazon et charpente, qui furent placées autour des magasins généraux du parc.

Le ministre avait pensé que pour rendre le port inaccessible, il était prudent de rétablir l'estacade qui, quelques années auparavant et pendant les

guerres de la ligue d'Augsbourg, avait été construite 1703.
en face du Vergeroux. Les officiers de marine à Rochefort ne jugèrent pas nécessaire qu'on fît cette dépense en 1703, attendu que les batteries de la Charente offraient, selon eux, toutes les garanties de sécurité que l'on pouvait désirer; mais le ministre mieux renseigné et qui avait des craintes sérieuses, ne put adopter cet avis; il fit observer que tous les ans on s'occupait de mettre les issues de Rochefort en position de soutenir une attaque. « L'ennemi, « disait-il, a toujours le projet de détruire ce port, « et je sais quelles sont ses dispositions pour cette « année. » Il n'eut donc aucun égard aux délibérations du conseil d'amirauté de l'arsenal, et ordonna que l'on mît plus de soin encore que par le passé, à l'armement des côtes. « D'ailleurs, ajoutait-il, l'avis « m'a été donné par M. de Folville, qui vient de « faire séjour en Angleterre et en Hollande, que l'on « construit dans la Tamise deux cents bâtiments « plats pour faire une descente en Saintonge, et « quoiqu'il ne reste en Angleterre après le départ des « dix mille hommes qui viennent d'être envoyés en « Hollande, que peu de troupes que l'on puisse « employer au débarquement dont on nous menace, « il faut que nous ne soyons pas pris au dépourvu. » Il n'y avait plus à hésiter, et les côtes furent aussitôt garnies abondamment de troupes et d'artillerie.

A peu de jours de là, le ministre fut plus pressant

1703. encore, pour qu'on mît l'entrée de la Charente et du port à l'abri de toute tentative. Il avait partagé la crainte que les bâtiments plats que la Tamise allait vomir sur nos côtes, étaient destinés à combler l'embouchure de la Charente, projet que les anglais avaient médité déjà quelquefois. Cette crainte se confirma quand on apprit qu'indépendamment des bateaux plats dont on redoutait l'approche, l'Angleterre construisait des flûtes maçonnées que ses vaisseaux devaient faire couler entre Fouras et le Port-des-Barques, ou peut-être plus avant dans le fleuve.

Cette nouvelle jeta l'effroi dans la ville, et alors on prit des mesures nouvelles : une forte estacade fut établie à peu de distanee de l'entrée de la Charente, et on la soutint par des batteries élevées un peu avant Lupin, et par deux des plus gros vaisseaux du port. Les pièces de canon des forts qui, pour la plupart, étaient du calibre de 12 furent remplacées par des pièces de 18 et de 24. Les plates-formes de la redoute du Vergeroux se rétablirent, et la batterie supérieure fut mise à barbette et surmontée de dix pièces de 24. Enfin pour compléter ce système de défense, on fit une estacade en tête du rocher du *Fougueux* et une en dedans. Ces estacades devaient être soutenues par l'artillerie des remparts de la ville, et par les retranchements des magasins généraux du port.

On avait mis tant de promptitude à toutes ces dispositions, que quand l'ennemi commença un mouvement, on était prêt pour le combattre avec avantage. Une flotte anglaise croisa pendant plusieurs jours entre Ouessant et les Penmarks, comme si elle n'avait aucune mission arrêtée, et ensuite elle vint jeter l'ancre devant Belle-Isle. 1703.

L'anxiété était grande à Rochefort : on était attentif au moindre bruit extérieur; tout semblait annoncer le commencement de la résistance de la côte. La cour de son côté avait de sérieuses inquiétudes, aussi tous les jours de nombreux courriers se succédaient, apportant ou des ordres ou des avis nouveaux.

Comme il était très-important que les estacades ne fussent point, même pour un instant, dérangées, les mouvements du port s'interrompirent pendant quelque temps. Le départ d'une escadre que devait commander M. Desaugiers, et dont la destination pour les îles de l'Amérique était cependant pressée, fut assez long-temps retardé.

Les habitants de Rochefort n'étaient pas les seuls qui, depuis la rade jusqu'à l'entrée du port, se dévouassent au salut commun. Toutes les milices de la contrée étaient présentes dans les batteries, ou échelonnées sur les rives du fleuve avec des pièces de campagne. Elles avaient de distance en distance élevé des retranchements qu'elles gardaient le jour et la nuit, en bivouaquant sous des tentes qui avaient été disposées exprès.

1703. La paroisse de Soubise et la plupart de celles qui l'avoisinaient se firent autoriser à faire à leurs frais une batterie sur le point culminant de ce lieu, et les habitants s'en réservèrent la garde. Le port fournit aux six cents hommes environ qui s'étaient réunis là pour défendre cette partie des bords de la rivière, des tentes qu'ils dressèrent au pied de leur fortification, et sous lesquelles ils firent avec une sévère exactitude pendant quelques mois le service d'observation qu'ils avaient demandé et promis d'accomplir.

Toutes ces mesures étaient bien de nature à rassurer la cour relativement au port de Rochefort. Cependant quelques dispositions furent encore ordonnées. Le ministre invita l'intendant à faire armer aux Sables d'Olonne et à Rochefort, des brûlots qui eurent mission « de tomber à l'improviste sur les « derrières de l'ennemi pour lui faire tout le mal « possible, dans le cas où des évènements de mer « le forceraient à faire côte. »

Les anglais eurent sans doute avis des mesures extraordinaires que la prudence et la peur avaient dictées pour les repousser; car après le mouvement qu'ils opérèrent pour se diriger vers la Rochelle et bombarder cette ville, ils virèrent de bord, se montrèrent à l'entrée de la rade de l'île d'Aix, et peu de temps après, le 15, ils reprirent la route de la Manche.

Comme on supposait que ce pouvait être une tactique

de leur part, rien ne fut changé dans les moyens de 1703.
défense jusqu'à la fin de l'année.

A quelque temps de là, des croiseurs anglais s'avancèrent jusque dans les pertuis; mais ils s'aperçurent qu'on était toujours sur la défensive et prêt à leur faire payer cher leur témérité. Le gros de l'armée ne parut donc plus sur les côtes de l'Aunis et de la Saintonge : il avait fait voiles pour le littoral de l'Espagne et pour la Méditerranée.

Aussitôt que l'ennemi eut abandonné le golfe de Gascogne pour aller dans la Manche et ensuite dans la Méditerranée, on s'occupa à Rochefort de l'armement des navires qui devaient porter des munitions de toute nature dans les colonies françaises; on mit en même temps à la disposition de la compagnie de l'*Assiente* les bâtiments qui lui étaient d'ordinaire confiés à bénéfice par l'État. Le 24 juin un convoi de trente bâtiments partit pour les îles de l'Amérique, sous l'escorte de l'escadre de M. Desaugiers, escadre qui fut elle-même renforcée de deux frégates qui l'accompagnèrent jusqu'au delà des caps.

Peu après un autre convoi fut expédié pour le Canada, sous la protection des vaisseaux le Vermandois, le Faucon et le Wesp.

Pendant que tous ces mouvements avaient lieu et rendaient au port son activité première, on construisait deux corvettes de dix pièces de canon chacune, deux frégates de soixante-quatre, et deux vaisseaux

1703. de second rang, le Magnifique et l'Heureux. On pouvait croire que la pensée de réduction des forces navales avait fait place à celle qui, quelques années auparavant, avait, en se réalisant, rendu la France la première puissance maritime du monde. Au mois d'octobre suivant l'ennemi n'avait point encore reparu sur nos côtes; les craintes s'étaient peu à peu dissipées, et on se trouvait d'autant plus rassuré, que les projets incendiaires des anglais ne pouvaient avoir, pour cette année du moins, leur exécution. M. Begon reçut alors l'ordre de diminuer le personnel du service des batteries. On lui prescrivit ensuite de faire en toute diligence l'armement des vaisseaux le Saint-Esprit, le Sage et l'Arrogant, et de leur donner pour quatre mois de vivres, parce qu'ils étaient destinés pour une expédition importante. La dépêche se terminait ainsi: « Cette affaire est si pressée que « je n'hésite pas de vous dire qu'il faut que vous y « fassiez travailler par préférence à tous autres arme- « ments, même à celui de l'Assiente, » et en signant le ministre ajouta de sa main: « regardez cette affaire « comme capitale. »

Ces vaisseaux étaient destinés à escorter un convoi qui devait transporter en Espagne dix mille hommes de troupes qu'il y fallait faire arriver en toute diligence. Tout fut bientôt prêt: Les navires de transport que M. Begon avait frétés étaient en grande partie dans la rade de la Rochelle, attendant une destination quand

un contre ordre arriva. On avait appris que l'Angle- 1703.
terre informée du dessein de la France, devait tenter d'arrêter le convoi en mer, et alors on s'était décidé à faire passer les troupes en Espagne par la voie de terre.

Le dernier armement qui se fit en 1703 dans ce port, était destiné à porter des vivres à la Louisiane; les navires qui le composaient avaient l'injonction d'appareiller au premier vent favorable, afin d'échapper aux poursuites des alliés. Déjà le vaisseau le Pélican descendait la rivière avec deux frégates pour escorter les bâtiments chargés par l'État et par le commerce, lorsque l'on reçut au port l'ordre de différer le départ de cette division jusqu'à l'arrivée de vingt prostituées de Paris qui étaient expatriées à cause du désordre de leur conduite, et ensuite parce qu'on voulait les faire marier dans cette vaste partie de l'Amérique, dont la colonisation était entreprise.

L'occasion fut en même temps offerte à M. Begon de débarrasser l'Aunis et la Saintonge des filles dont les mœurs étaient l'objet de scandale, et il fut autorisé à faire arrêter dix de ces malheureuses qui, comme les parisiennes, seraient envoyées en exil sur une terre où on leur donnerait les moyens de se réhabiliter. Rochefort fournit à lui seul tout le contingent que la généralité avait la facilité de procurer, et l'enlèvement presque forcé des filles que la vindicte

1703. publique avait dénoncées eut lieu. Cet enlèvement causa une sorte de sensation et produisit un effet salutaire : dès-lors le libertinage eut des bornes, et la population n'eut plus de long-temps à se plaindre de l'insuffisance des réglements de police.

Il existait à Rochefort et à la Rochelle, au commencement de cette année, un certain nombre de zélandais qui avaient été amenés par nos escadres. Louis XIV qui traitait ses ennemis avec magnanimité, donna l'ordre à M. Begon de renvoyer ces étrangers. Les dispositions étaient déjà prises, des sauf-conduits avaient été remis aux individus qui devaient être rapatriés, quand l'avis parvint à la cour que l'on avait commencé à Flessingue à retenir les français qui y avaient été, dans diverses rencontres, faits prisonniers de guerre. Il fut donc prescrit de surseoir au départ des zélandais et de toutes autres personnes appartenant aux États coalisés, de les détenir jusqu'au moment où l'on aurait traité de leur échange avec des nationaux. Le 15 mars, le cartel demandé par la France n'avait point encore été signé de part et d'autre, et cependant les zélandais furent extraits des prisons et conduits jusqu'à la frontière.

On se rappelle que dans le désastre de Vigo, M. de la Gallissonnière avait été fait prisonnier et qu'il avait été conduit en Angleterre. Un si grand nombre de français de considération étaient déjà au pouvoir de l'ennemi, que la cour faisait les plus grands

efforts pour obtenir un cartel et faire rentrer en 1703.
France tous les hommes que le sort des combats avait livrés à la ligue.

L'Angleterre et la Hollande résistaient, confiantes sans doute dans la pensée que le succès de leurs armes leur permettrait de donner elles-mêmes à ceux de leurs nationaux qui se trouvaient détenus dans les places de guerre de la France, la liberté que celle-ci réclamait pour les siens.

M. Begon perdait donc l'espoir du retour prochain de M. de la Gallissonnière, son gendre, quand une circonstance permit à la cour de prouver à cet intendant son degré d'estime. Un envoyé extraordinaire des États-Généraux, demanda que les deux demoiselles d'un sieur Ribault, ci-devant consul des États à la Rochelle, toutes deux enfermées, on ne sait à quelle occasion, dans un couvent de France, lui fussent remises sur rançon. Le Roi repoussa la proposition de faire payer la liberté de ces deux jeunes filles, et alors il fit proposer à l'envoyé de les échanger pour M. le comte de la Gallissonnière, que la Hollande demanderait à la reine Anne. L'Angleterre refusa d'abord : elle ne voulait pas rendre à la France un homme dont elle avait eu l'occasion d'apprécier le mérite et d'éprouver la bravoure; mais peu après la Reine, sollicitée par des personnages influents, parents de la famille Ribault, consentit enfin à l'échange, et M. de la Gallissonnière revit sa patrie,

1703. et y vint chercher une nouvelle occasion de frapper un peuple dont la haîne constante était si fatale à la France.

L'année 1703 se termina malheureusement pour les habitants de Rochefort : un moment ils eurent la crainte que la plupart des établissements, qui, comme on le sait, avaient été fondés sur un terrain peu solide, ne fussent détruits. Une secousse violente de tremblement de terre qui dura plusieurs secondes, ébranla les maisons, et occasionna aux magasins et à presque toutes les autres constructions de la marine des dégradations qui auraient eu de funestes conséquences pour l'avenir du port, si M. Begon n'eût pris sur lui d'y apporter un prompt remède. Comme il n'avait pas de fonds à sa disposition pour payer les dépenses considérables des réparations qu'il prit sur lui d'ordonner, il mit encore en vente des objets inutiles au service, se créa ainsi des ressources suffisantes et put bientôt préserver de leur ruine entière des établissements qui auraient été à jamais perdus pour le port : car il pressentait que l'État serait pour long-temps dans l'impossibilité de fonder de nouveaux magasins et des ateliers. D'ailleurs il s'était déjà aperçu que le Roi n'avait plus pour la marine cette passion ardente qui, dans le siècle précédent, avait produit des merveilles et fait surgir, comme par enchantement, tout ce qui constitue une grande puissanee maritime.

Les magasins généraux du port avaient particulièrement beaucoup souffert de la secousse qui venait d'avoir lieu ; on ne parvint à en arrêter l'écroulement, aisément prévu alors, qu'en y plaçant de fortes armatures en fer, et en les soutenant extérieurement par des contreforts qui rendirent aux murs leur première solidité. 1703-4.

Quelques maisons particulières, d'abord construites à peu de frais et en quelque sorte provisoirement, exigèrent une reconstruction; les murs surplombaient et menaçaient de s'affaiser. Plusieurs de ces maisons furent réédifiées, et M. Begon saisit encore cette circonstance pour ordonner que les nouvelles bâtisses fussent élevées de deux étages au moins.

La France avait éprouvé en Allemagne, à la suite de la bataille d'Hochstedt, un terrible échec. La Savoie, irritée de la conduite des troupes françaises que commandait le marquis de la Feuillade, gendre de Chamillart, passa au nom de son souverain, Victor-Amédée, un nouveau traité d'alliance avec l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande.

L'Espagne, cette monarchie si belle, si orgueilleuse, n'avait ni armée, ni vivres, ni trésor. Des convois chargés de blés et de munitions de guerre partaient sous escorte du port de Rochefort pour aller ravitailler les places fortes de la Péninsule. Malgré les secours considérables que Louis XIV envoyait dans ce royaume, la guerre commençait

1704. vivres allaient lui manquer, il se serait assurément rendu à merci. Mais au lieu de le poursuivre, quand tant de désordre se remarquait dans ses rangs, le comte de Toulouse s'en éloigna, et ainsi fut perdue pour long-temps l'occasion de se venger d'une manière signalée du désastre encore fumant de Vigo. Le sort de la France qui pouvait alors changer d'une façon si importante, ne ressentit aucun bien de ce fait d'armes, car il était resté incomplet.

La flotte française pouvait alors reprendre Gibraltar; mais au lieu de faire un dernier effort dans ce but, sans diminuer ses forces, on n'en conserva qu'une fraction insuffisante, et le reste rentra à Toulon pour se ravitailler. Par une de ces imprévoyances qui étaient trop communes à cette époque, on laissa l'escadre chargée du blocus presque sans secours et comme abandonnée. Aussi quelque temps après, quand l'Angleterre eut eu le temps de réparer son échec, elle expédia des forces considérables pour défendre d'abord le rocher conquis par elle et qui lui était d'un si puissant intérêt, et attaquer ensuite les vaisseaux français qui, trop faibles pour les repousser, furent mis en fuite et contraints de s'échouer ou de se brûler, afin d'échapper à la honte d'être conduits en trophée dans les ports anglais.

L'exploit incomplet du comte de Toulouse fut le dernier fait de quelqu'importance que, pendant toute cette période, la marine puisse compter. A

partir de ce moment la flotte française, déjà sur son 1704.
déclin, ne luttera plus de long-temps avec les puissances qu'elle eût pu réduire, si la pensée qui l'avait créée avait conservé sa force et son énergie premières, si les officiers du commencement du XVIIIe siècle avaient eu l'expérience et la hardiesse de leurs devanciers.

Le matériel naval devenu désormais trop faible pour l'attaque et même pour la défense, fut condamné à une sorte d'inactivité qui le rendit une charge lourde et onéreuse pour l'État.

Les évènements qui se succédaient sur le continent forcèrent la cour à tirer parti de tout ce qui pouvait concourir à combler le déficit énorme qui croissait de jour en jour dans les finances du Roi. Alors la plupart des vaisseaux furent remis aux mains de spéculateurs qui armèrent en course, et dans les expéditions desquels le trésor public était intéressé pour une certaine part de bénéfices.

Était-ce donc pour arriver à ce triste résultat que la France avait en peu d'années absorbé tant de capitaux, enlevés à l'industrie et à l'agriculture !

Cependant le port de Rochefort fut peut-être le dernier à s'apercevoir que la marine ne comptait plus pour quelque chose dans la puissance de l'État : ce port faisait encore des armements assez considérables pour entretenir les colonies. Ceux qu'il prépara en 1704 n'éprouvèrent aucun obstacle, car les escadres

1704. ennemies étaient sur les côtes d'Espagne et de Portugal, et les convois expédiés de la Charente purent prendre la mer sans être inquiétés.

Cette année déjà si calamiteuse pour les armes de la France, le fut encore bien davantage sous le rapport de la température. A un hiver froid et pluvieux succédèrent prématurément de vives chaleurs qui firent se développer partout des maladies multipliées et intenses; les hôpitaux militaires de toutes les places devinrent insuffisants pour recevoir les hommes qui réclamaient des soins.

Les habitants de Rochefort eurent aussi beaucoup à souffrir de l'état de l'atmosphère, et l'on ne manqua pas d'en attribuer la cause, ce qui déjà était assez répandu, à ce que l'air de cette ville était vicié par l'action délétère des miasmes des marais environnants. Cela paraissait fondé alors; mais en ce moment d'autres causes agissaient de concert, et l'on prit des mesures pour les faire disparaître.

En effet les eaux potables étaient fort rares à Rochefort. La petite quantité qui y était importée de la fontaine d'Orange était vendue à un prix si élevé (dix sols le baril), que les ouvriers malheureux ne pouvaient s'en procurer. Ils étaient obligés de faire usage de celles de leurs puits, et ces puits alors peu nombreux étaient, à raison du peu de superficie du sol des habitations, si voisins des fosses d'aisances que les matières contenues dans ces fosses y filtraient et en

corrompaient bientôt la qualité. On était donc contraint d'avoir des citernes que l'on remplissait d'eaux pluviales, et c'était là l'unique ressource pour tous les besoins domestiques. Cet état de choses demandait un prompt remède, et ce qui parut d'abord le plus urgent, fut d'autoriser les habitants à percer sur la voie publique des puits qui seraient communs à un nombre déterminé de maisons. Le corps de ville en fit ouvrir un à chacun des angles de la place, et bientôt on eut assez abondamment de l'eau d'une qualité moins malsaine que celle dont on se servait précédemment. 1704.

M. Begon fit ensuite faire des études sur le projet d'amener à Rochefort des eaux potables, et il eut la pensée de rendre navigable jusqu'à cette ville, la petite rivière qui coule au pied de Surgères. Mais les dépenses que l'exécution de ce projet devait occasionner parurent si considérables à la cour, qu'il fallut se résigner si non à l'abandonner, au moins à l'ajourner. C'était cependant une affaire de la plus haute importance; aussi M. Begon qui ne pouvait comprendre les retards dans les choses utiles, fit de nouvelles instances, et dans le cours de l'année suivante un sieur de Joué dressa, sur le détournement des eaux de la Gère, un mémoire qui ébranla le ministère. Il avait démontré la possibilité d'établir sur divers points du canal de dérivation de cette petite rivière, des moulins à scie qui pourraient être d'une grande utilité

1704. pour le port, et ensuite de diriger à l'entrée des formes de l'arsenal des embranchements qui les nettoieraient en tout temps.

Mais les finances de l'État étaient trop délabrées pour que des travaux de cette nature pussent être entrepris au compte de l'État. Aussi M. Begon fut-il chargé d'examiner s'il n'y aurait pas un moyen d'exécuter le projet sans qu'il en coûtât au Roi. Il mit à cet examen tout le soin désirable ; cependant ses efforts eurent peu de succès : il ne put arriver à trouver des entrepreneurs qui voulussent courir la chance des avantages ou des mécomptes qui résulteraient de ce travail.

Sur ses observations nouvelles, le ministère demanda qu'on lui fît connaître le chiffre de la dépense qu'il y aurait à faire, et surtout que l'on précisât bien les éléments du revenu que procurerait le canal projeté. M. Begon démontra que les concessions d'eaux qui seraient faites aux particuliers produiraient chaque année des sommes assez fortes, et que le péage auquel seraient assujettis les bateaux usagers du commerce dont les mouvements ne pouvaient que se multiplier, offrirait également une compensation fort importante. Il termina en insistant pour que le gouvernement entreprît cette affaire ou qu'il accordât à des capitalistes certains privilèges qui les déterminassent à se mettre à l'œuvre.

Ce mémoire arriva à la cour au milieu des préoccu-

pations de la guerre ; le ministère qui avait paru 1701.
d'abord assez désireux de favoriser les moyens d'amener à Rochefort les eaux de la Gère pour fournir aux besoins du port du Roi, garda le silence, et il ne fut plus question de relier cette rivière à la Charente, bien que M. Begon le rappelât quelquefois.

A diverses époques depuis, le projet de cet intendant a été repris ; mais les choses n'ont pas fait un pas : l'exécution d'un travail qui devait être pour le commerce de Rochefort d'un si grand avantage ne se réalisera peut-être jamais.

Parmi les travaux qui parurent alors d'une urgence absolue pour l'amélioration de l'air de Rochefort, étaient ceux qui devaient procurer un facile écoulement des eaux ménagères; par leur stagnation sur certains points près des remparts, ces eaux infectaient le voisinage et y occasionnaient des maladies. M. Begon fit ouvrir un aqueduc en maçonnerie, traversant le rempart et le mur de la courtine devant la rue la Forêt, pour les conduire dans les fossés extérieurs et de là dans la rivière. Ce fut une notable amélioration, et de ce moment cette partie de la ville qui était presque entièrement déserte, fut en peu de temps couverte d'habitations ; la population put encore se mettre un peu plus à l'aise. Plus tard d'autres aqueducs furent pratiqués, et l'on ne vit plus dans l'intérieur des murs des eaux croupissantes dégager des émanations meurtrières dans tous les environs.

1704. M. Begon que l'on voit sans cesse occupé avec le même dévoûment de tout ce qui peut contribuer au bien d'une ville qu'il aime, et dont la régularité et l'embellissement sont son œuvre, souffrait depuis long-temps d'une affection grave des voies urinaires, pour laquelle il se décida à subir une opération bien douloureuse; il la supporta assez heureusement et en éprouva pendant quelque temps des effets satisfaisants.

Il était retenu au lit, quand il reçut la liste des officiers qui devaient, dans cette année, servir au port de Rochefort. Il s'aperçut avec peine que le nom de son gendre, M. de la Gallissonnière, n'y figurait pas, et il demanda à la cour l'explication de cette omission. Le ministre lui répondit de la manière la plus flatteuse que cela avait été fait avec intention, parce qu'on ne voulait pas que dans la situation fâcheuse où lui, M. Begon, se trouvait, son gendre s'éloignât. Le Roi, ajoutait le ministre, lui réserve le commandement du port; et en effet, à quelques jours de là, cette fonction fut confiée à M. de la Gallissonnière. Une autre preuve de la bienveillance de la cour fut, à la même époque, donnée à M. Begon: il avait demandé que son fils fut admis au service du Roi, et on lui accorda la charge d'inspecteur-général de la marine au port de Rochefort. « Cette charge me « mettra mieux à même, disait le ministre, de lui « rendre service. »

Depuis les derniers évènements, on ne parlait plus 1704.
d'armements pour la flotte au port de Rochefort; tout commençait à rentrer dans le calme précurseur de l'abandon, quand le 20 septembre 1704, une dépêche de la cour, arrivée par courrier extraordinaire, fit connaître à l'intendant qu'on avait besoin sans retard de six vaisseaux pour une expédition pressée : quatre de soixante ou soixante-six canons, et deux de cinquante. Ces vaisseaux devaient mettre à la voile à la fin de novembre au plus tard; aussi employa-t-on pour les préparer tous les ouvriers dont on pouvait disposer.

Ils étaient sur le point de descendre la rivière, lorsque la cour, abandonnant le projet qu'elle avait eu d'abord, écrivit le 5 novembre : « le Roi n'aura « pas besoin de sitôt des six vaisseaux que je vous ai « donné ordre de préparer. » Il fallut donc remettre en magasin tout le gréement, afin de le tenir prêt pour le printemps suivant, époque à laquelle le port aurait à fournir huit vaisseaux pour le corps d'armée, un vaisseau et une flûte pour l'Amérique.

L'année 1704 touchait à sa fin, quand on eut l'avis que deux navires de vingt-huit et trente canons, équipés à Rotterdam, devaient venir croiser dans l'Océan, depuis la hauteur de la rivière de Bordeaux jusqu'à Belle-Isle. L'un de ces vaisseaux portait sur son arrière les armes de France, et l'autre celles d'Espagne, et tous les deux étaient gréés avec un

1704. soin qui devait tromper l'œil du marin le plus exercé. On les signala à tous les gardes-côtes, et le projet des expéditeurs, bientôt connu sur tout le littoral, échoua complètement : ils ne purent donc faire de mal à notre commerce qu'ils voulaient particulièrement gêner et même ruiner ; et après avoir tenu la mer pendant quelque temps sans aucun succès, ils abandonnèrent nos parages.

Dans cette année 1704, arriva à Rochefort un homme qui devait donner à ce port une haute importance, en y créant une institution qui était destinée à servir de modèle aux autres ports, et à conserver toujours sur ceux qui l'ont copiée cette supériorité qui l'a rendue célèbre.

Jean Cochon Dupuy, médecin, exerçait en cette qualité à la Rochelle depuis quelques années, et s'était fait remarquer par des mémoires d'un grand intérêt pour la science. Sa réputation de savoir fixa l'attention du marquis de Villette, lieutenant-général des armées navales, commandant à Rochefort, et celle de M. Begon qui l'appela dans ce port. Devenu plus tard médecin de la marine, M. Dupuy eut la pensée de fonder une école d'anatomie et de chirurgie, où les jeunes gens qui se destineraient à l'art de guérir pussent puiser les connaissances théoriques et pratiques qui leur étaient nécessaires. La cour adopta le projet, et M. Dupuy se chargea lui-même de professer ces sciences. La supériorité que les élèves



Jn. COCHON  Sr. DUPUY

né à Niort, le 11 Avril 1674.

décédé à Rochefort, le 10 9bre 1757.

Imprimé par Gauvin.

acquirent bientôt sur leurs collègues des autres 1704—5.
ports parut tellement remarquable, que la cour décida que les ports de Brest et de Toulon seraient dotés d'institutions semblables, et qu'on y organiserait les cours d'après les instructions de M. Dupuy. Ces écoles, émules de leur aînée, ne parvinrent que difficilement à atteindre l'importance de celle-ci : l'impulsion, l'esprit du créateur leur manquaient; elles n'étaient point sans doute dirigées avec ce zèle ardent et consciencieux qui rend toutes choses faciles et leur donne un haut degré d'utilité.

Nous suivrons M. Dupuy dans sa longue carrière, nous le verrons toujours occupé de venir au secours de tout être souffrant, et quand une faveur de Louis XV viendra récompenser de ses longs et utiles travaux l'octogénaire encore tout dévoué à la cause de l'humanité, nous applaudirons à un acte de justice qui distinguera l'homme dont la mémoire, impérissable parmi nous, sera toujours honorée dans les écoles qui lui doivent leur existence.

A la fin de l'année précédente, le port de Rochefort avait reçu l'ordre de faire un armement assez considérable pour augmenter la flotte et la mettre en état de s'opposer aux intentions qu'avait la ligue de détrôner Philippe V, et de faire proclamer roi d'Espagne à sa place, l'archiduc Charles.

Cet armement fut poussé avec une telle activité, qu'à la fin de mars les huit vaisseaux qui avaient

1705. été demandés au port purent se rendre à Brest, où se réunissaient les forces navales de la France que le comte de Toulouse devait conduire sur les côtes d'Espagne, afin de déjouer les projets des alliés.

Mais déjà les anglais s'étaient rendus maîtres du royaume de Valence et de Cologne, et Barcelonne venait de capituler devant Péterborough. Les français qui avaient, par une faute impardonnable, perdu Gibraltar qu'ils auraient pu conserver, et s'étaient vu enlever Barcelonne, place importante qui avait embrassé la cause des alliés, eurent néanmoins la prétention de reprendre cette dernière ville.

L'Espagne de Philippe V était bien encore assez étendue; mais elle ne possédait point de généraux et manquait absolument de troupes. La France dut alors faire de nouveau tous les frais d'une dernière tentative, tout insensée qu'elle fût. Trente-et-un escadrons et trente-sept bataillons sous les ordres du maréchal de Tessé vinrent faire le siège de la place; mais à l'approche de la flotte anglaise, le maréchal fit retraite en désordre, abandonnant des approvisionnements immenses de toute nature. Le comte de Toulouse soutenait cependant les troupes de terre avec vingt-cinq vaisseaux que les ports lui avaient fournis. Que pouvait-on espérer d'un si faible soutien, devant les forces si formidables de l'ennemi? qu'il se retirât sans combattre: c'est ce qui arriva; et à partir de ce moment, on ne vit ni sur l'Océan ni dans la Médi-

terrannée de grandes escadres de la France. La marine 1705.
était tombée au point d'où Louis XIV l'avait tirée pour l'élever, la faire grandir et briller en souveraine.

Les sacrifices énormes que l'on avait faits pour aller essuyer une nouvelle humiliation devant Barcelonne, grossirent le chiffre de la dette, de manière à faire craindre que l'on ne pût éviter une sorte de banqueroute. Elle était imminente et prévue, mais il fallait que l'État ne se déconsidérât pas par cet acte extrême ; on chercha donc partout des ressources nouvelles. Une loterie royale au capital de deux millions, pour lequel on promit de constituer deux cent mille livres sur les aides et gabelles, dont cent mille au denier vingt, et cent mille en rente viagère, fut encore organisée. Mais le peuple montra d'abord peu d'empressement à seconder les vues du monarque, et le tirage plusieurs fois fixé, fut souvent ajourné, jusqu'à ce qu'enfin par divers moyens on put parvenir à y intéresser tous ceux pour lesquels c'était un devoir d'y prendre quelque part. Ce moyen étant toutefois insuffisant, les charges vénales furent multipliées : ainsi on créa en titre d'offices héréditaires des capitaines généraux et autres officiers pour la garde des côtes; des greffiers des experts, des courtiers, des facteurs et commissionnaires, des rouliers ; des contrôleurs essayeurs d'huiles; des inspecteurs visiteurs des matériaux propres aux constructions; des essayeurs des ouvrages d'orfévrerie, etc. etc.

1705. Les populations ne montraient pas beaucoup d'empressement à acquérir toutes ces charges, aussi faisait-on des instances de toutes sortes pour les y amener : on accordait aux uns des titres de noblesse, aux autres des faveurs. Enfin, le 7 décembre 1705, le ministre écrivait à M. Begon : « Tâchez de vous em-« ployer à faire acheter les capitaineries dont les « charges sont encore à vendre dans votre départe-« ment, rien n'étant à négliger pour tirer parti de « l'unique fonds que nous ayons jusqu'à présent « pour payer nos dettes de 1704. »

Il ne restait plus en quelque sorte qu'à créer un impôt sur les bénéfices supposés des divers agents du service public ; cela eut un commencement d'exécution : car par édit du 7 juillet 1705, on assujettit à un droit d'un dixième les émoluments de tous les greffes donnés par le Roi en titre de charge.

Dans ce moment de crise financière qui menaçait de bouleverser l'État, un des capucins qui étaient à Rochefort prétendit avoir le secret de convertir le cuivre en argent et en or. Il se fit connaître à la cour et demanda qu'on le mît à l'œuvre, en lui fournissant toutes les matières qui lui seraient nécessaires. L'espoir que l'on eut fit, on le conçoit, une grande sensation sur tous les esprits à Versailles : bien des rêves se bâtirent en un instant sur le succès de cette importante découverte. M. Begon fut invité à faire appeler près de lui, sans perdre de temps, « *le savant alchi-*

miste, » que Rochefort recélait, pour le questionner 1705.
sur ses moyens d'exécution, et pour le faire travailler sous ses yeux dans un lieu secret.

Quoiqu'on eût confiance dans *l'habile homme* qui allait refaire la fortune de la France, la crainte du ridicule perçait encore dans l'espoir que l'on s'était formé. Le ministre écrivait à cette occasion : « en-
« voyez-moi la matière qui proviendra de l'épreuve
« que fera le capucin, afin que j'en fasse faire l'essai.
« Vous aurez soin de m'informer de ce qui se passera
« sur cela. Vous voyez la conséquence du secret, et
« soit qu'il soit bon, soit qu'il ne vaille rien, de
« quelle conséquence il est qu'il ne soit pas connu. »

Le religieux, maintenant l'objet de toute la sollicitude, possédait assez de connaissances pour séduire d'abord. Bien que l'intendant, qui était un homme de profond savoir, doutât du succès des expériences qu'il avait ordre de suivre, il donna au capucin toutes les facilités pour travailler. En peu de jours un lingot de cuivre, préparé pour la transformation, fut, sur la demande de la cour, envoyé à Paris, accompagné d'un mémoire, afin d'être soumis à l'analyse d'un chimiste alors en grande réputation dans le monde savant, et sur la discrétion duquel on avait de suffisantes garanties.

L'analyse ne fut pas aussi satisfaisante qu'on l'avait désiré. Le chimiste parisien exigea quelques éclaircissements et le religieux fut invité à les lui fournir.

1705. Ce que l'on demandait était précisément le secret du capucin, il ne voulut point le communiquer de cette façon, dans la crainte qu'on n'en abusât sans qu'il en tirât avantage: il exprima alors le vœu d'être envoyé à Paris aux frais du Roi, pour achever par lui-même la transformation du métal déjà préparé, promettant d'opérer en présence de tels savants qu'on le désirerait. Quoique l'on commençât déjà à être désabusé, cette demande fut accueillie, et le 21 octobre l'alchimiste prenait place dans le carosse de la Rochelle à Paris.

Mais hélas! on fut bientôt désenchanté, *le cuivre sortit cuivre* du creuset; et après quelques mois de séjour à Paris, le capucin confus fut envoyé dans un couvent en Berry, où il devait rester ignoré et mourir avec son secret.

La communauté qui l'avait reçu apprit l'entreprise qu'il avait tentée, et, comme s'il avait commis une action honteuse, elle le traita avec assez peu d'égards pour qu'il se plaignît au Roi et réclamât sa protection. La cour ne voulait pas paraître, par des démarches officielles, avoir accordé sa confiance à un homme qui avait eu la maladresse d'échouer; on chargea M. Begon de le recommander à quelques personnes de considération dans le lieu où il était, afin qu'on ne lui fît endurer aucun mauvais traitement; et depuis ce moment, on ne songea plus aux projets qui, quelques mois auparavant, avaient été fondés sur le succès des expériences du capucin.

Les évènements de Barcelone avaient en quelque 1705.
sorte dégoûté le Roi de la marine : ce qui le prouve, c'est qu'après avoir ordonné que le port de Rochefort ferait en 1706 l'armement de douze vaisseaux pour le corps d'armée, non compris ceux qui étaient nécessaires au service des colonies et à la garde des côtes, il réduisit à quatre navires seulement ce qu'il voulait que l'on mît à la mer au commencement de février. Et enfin, le 25 novembre, l'intendant qui faisait des dispositions pour remplir les intentions premières de la cour, reçut la lettre suivante : « Je « vous écris cette lettre en secret pour vous faire « connaître que le Roy ne veut point avoir d'armée « navale l'année prochaine ; mais que son intention « est d'en avoir une considérable de bonne heure en « 1707. Pour cet effet, Sa Majesté désire que vous « vous mettiez en état de faire bastir un vaisseau « de soixante-dix canons et une flûte de cinq cents « tonneaux. Il faut que vous prépariez en même « temps tout ce qui est nécessaire pour leur arme- « ment, que vous ferez mettre à mesure dans les « magasins, afin que lorsque ces bâtiments seront « achevés, vous soyez en état de les armer. Envoyez- « moi un mémoire des choses qu'il faudra que vous « tiriez des autres départements.

« A l'égard des autres vaisseaux, ceux à trois « ponts, le Victorieux et le Fulminant, doivent être « conservés en bon état. Il faut que vous prépariez

1705. « de même dans le cours de l'année tout ce qu'il faut « pour leur armement. Pour ce qui est de l'Aimable, « de l'Oriflamme et de l'Africain, Sa Majesté les don- « nera pour les armements particuliers. Il sera né- « cessaire que vous ayez toujours en magasin de quoi « remplacer les consommations qu'ils feront, et vous « aurez la même attention pour le Juste, le Phénix, « le Prince, le Conventry, le François, le Héros, les « flûtes qui sont dans les colonies, les vaisseaux frétés « à l'*Assiente* et dans les colonies. »

Bien que le Roi se fût décidé par insuffisance de ressources sans doute, ou parce qu'il se sentait hors d'état de lutter désormais contre les anglais qui avaient augmenté leur marine par des constructions et par des prises faites sur la France en diverses rencontres, il voulut cependant que les ennemis crussent qu'on faisait dans les ports du royaume de grandes dispositions dans le but de leur disputer encore l'empire de la mer. On donna des ordres dans tous les arsenaux, afin que sans faire de dépenses inutiles on eût l'air d'agir beaucoup, et que l'on persuadât aux officiers qu'il s'agissait d'une affaire très-sérieuse pour laquelle le Roi allait déployer les forces les plus considérables.

L'Angleterre se laissa prendre à ce semblant d'armement : elle envoya sur les côtes d'Espagne des forces imposantes pour soutenir les troupes qui combattaient contre Philippe V et le maréchal de Tessé.

Si la défaite de Ramillies avait enlevé à la France 1706.
une partie de sa gloire et l'espérance de reconquérir un jour l'avantage, de nouvelles disgrâces étaient réservées à nos armes en Espagne. Les alliés y prirent successivement plusieurs places et entrèrent enfin à Madrid où ils proclamèrent l'archiduc Charles, roi d'Espagne.

La flotte française, qui comptait à peine quinze vaisseaux de ligne, s'éloigna sans combattre devant les forces dont disposait l'amiral Leake, et fut témoin impuissante des succès de l'ennemi.

La ligue avait assigné une époque à la chûte d'un gouvernement qui, seul contre tous, lui avait disputé la conquête et n'avait cependant rien perdu de ses limites dans les évènemens précédents. Elle pensait que le peuple, fatigué enfin de cet état perpétuel de guerre qui causait la ruine de la France et moissonnait ses enfans, murmurerait de voir encore se prolonger les hostilités. Dans cette conviction, elle envoya sur tous les points de notre territoire pour recueillir les plaintes, et constater l'état des dernières ressources que la France pouvait encore opposer à la coalition : elle soudoya d'autres agents qui eurent l'infâme mission d'incendier les établissements les plus importants du royaume.

On remarquait en effet de temps en temps dans le port de Rochefort un nombre inaccoutumé d'étrangers qui, sous prétexte de satisfaire leur curiosité

1706. d'artistes, examinaient tout avec une attention qui parut suspecte. Déjà plusieurs fois on s'était vu forcé de chasser de ces individus par suite des indiscrétions qu'ils commettaient en cherchant à être initiés aux dispositions qui étaient ordonnées, quand, au commencement de 1706, il s'en présenta quelques-uns qui trompèrent la surveillance et tentèrent d'incendier l'arsenal. Le feu prit dans le voisinage du magasin général, et fit en un instant des progrès assez rapides. De prompts secours arrivèrent de toutes parts, et l'on parvint, après de pénibles efforts, à préserver la plus grande partie des bâtimens menacés, et à éloigner du foyer les approvisionnements de toute nature qui s'y trouvaient amoncelés. La population avait compris que c'était là son premier devoir, car on eût été à cette époque dans l'impossibilité de remplacer les objets que le feu aurait consumés, et le port eût été condamné pour long-temps sans doute à ne plus rendre de services à l'Etat.

Une enquête fut faite, mais inutilement ; on ne put parvenir à découvrir les auteurs de ce crime. A l'avenir, on fut plus sévère encore à repousser tous les individus qui ne justifiaient pas de leur origine ou qui n'offraient pas de bons et sûrs répondants.

Le maréchal de Berwick venait de remplacer Villars dans le commandement des troupes qui étaient chargées de pacifier les Cévennes, depuis long-temps en insurrection. Cet habile général avait

remarqué que les défaites que la France éprouvait sur 1706. mer et sur les frontières enhardissaient les cévenols. Il demanda donc un renfort de troupes, afin d'arrêter définitivement l'insurrection de ces montagnards, et d'interdire aux puissances étrangères qui les soutenaient, tout moyen de communiquer avec les Calvinistes et de leur faire parvenir des secours.

Comme on ne pouvait, pour satisfaire au désir du maréchal, diminuer l'armée, souvent trop faible sur certains points, on recruta des hommes dans les places du littoral, et on confia la garde de ces places aux habitants qui avaient généralement offert de se charger eux-mêmes du service que la sûreté commune exigeait. Cinquante grenadiers et un bataillon de soldats de marine, fort de huit compagnies, sous le commandement de M. Descoyeux, quittèrent à la hâte Rochefort pour se rendre à marches forcées dans les Cévennes. Aussitôt le départ de ces troupes, la milice de Rochefort les remplaça dans le service qu'elles faisaient dans l'arsenal, et elle le continua jusqu'à la saison dans laquelle les batteries de la côte étant désarmées, on fit revenir les hommes des compagnies franches de la marine qui y étaient depuis quelque temps.

Dès le mois de mai, ces batteries furent armées avec beaucoup de soin. On avait su par un avis parvenu d'Angleterre, qu'une partie de l'armée navale ennemie devait quitter les ports de la Grande-

1706. Bretagne, portant une assez grand quantité de troupes de débarquement, destinées à tenter une descente en Aunis et en Saintonge. Cet avertissement était exact, car le 2 juin huit vaisseaux de guerre de cette nation parurent à l'ouvert de la rade de l'île d'Aix.

Au premier signal de leur approche, chacun se mit à son poste de combat dans les forts et se trouva prêt à défier encore une fois l'ennemi. Cette démonstration suffit comme toujours. Le frère de Marlborough qui commandait les troupes de débarquement jugea qu'il y aurait de la témérité à forcer le passage de la Charente, et il fut d'avis qu'on fît voile pour aller surprendre un autre point. L'escadre ennemie qui n'attaquait jamais que lorsque la supériorité du nombre lui assurait l'avantage, prit donc le large sans rien entreprendre.

Au commencement de juillet, une nouvelle apparition des anglais eut encore lieu à l'entrée des pertuis. L'ennemi disposait de forces plus considérables que précédemment, et l'on dut dès-lors s'attendre à une affaire sérieuse et décisive. De toutes parts arrivèrent bientôt des soldats de milices : les populations entières des diverses paroisses environnantes offrirent d'elles-mêmes leur concours et obtinrent d'être armées par le magasin général du port. L'escadre anglaise prit des dispositions qui semblaient faire pressentir que cette fois elle ne reculerait pas devant le danger de l'entreprise. Les batteries les plus avancées croisèrent

leurs feux pour donner le temps aux officiers du port 1706.
de placer une estacade à l'embouchure de la Charente, et alors il y eut encore un moment d'indécision dans les mouvements des vaisseaux ennemis. La peur les retint à n'en pas douter, et ce qui justifie cette pensée que l'on eut à cette époque, c'est que dans la nuit du 6 au 7 juillet, ils disparurent tous.

Pendant ce tems-là, une nouvelle expédition que devait faire M. le comte de Toulouse se préparait activement; mais la pénurie des matelots était si grande qu'on ne pouvait trouver dans les quartiers maritimes du nord et de l'ouest de la France, assez d'hommes pour composer les équipages de cette division. Alors un ordre du roi du 16 juillet 1706 ferma la navigation du commerce dans les ports de la Normandie, de la Bretagne, du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de toute la Guienne, excepté cependant pour ce qui était de la pêche le long des côtes. A cette époque et surtout depuis quelque temps, le commerce maritime était presque nul, et le nombre de marins que, par suite de cette mesure, l'État put recruter, fut encore insuffisant pous ses besoins; on fut donc dans la fâcheuse nécessité de laisser dans les ports une certaine quantité des vaisseaux qui devaient faire partie de l'escadre du comte de Toulouse. Cela explique pourquoi, quand cet amiral parut sur les attérages de Lisbonne, il disposait de forces si incomplètes.

1706. Quand l'ennemi apprit que la faible flotte de la France était partie pour aller, impuissante, être témoin de ses succès dans la Péninsule, où il possédait de fortes escadres, il résolut de faire cette fois encore une tentative sur les côtes de France. Une armée composée de trente-cinq vaisseaux se forma à la hâte à l'île de Wight. Elle devait attendre là, pour se mettre en marche, l'arrivée de Portsmouth de trois régiments venant d'Ostende, et d'un régiment hollandais à la tête duquel se trouvait ce cévenol, Jean Cavalier, qui serait resté fidèle à la France qu'il aimait, si Louis XIV ne l'eut pas reçu quelque temps auparavant, par « un dédaigneux haussement d'épaules. »

La cour de France qui possédait quelques intelligences chèrement achetées sans doute à Londres, connut à temps le projet hardi de ses ennemis; aussi de nouvelles dispositions, plus grandes encore que par le passé, furent ordonnées et prises immédiatement partout. Des milices bourgeoises fournies par les villes de l'intérieur dans un rayon assez étendu, arrivèrent sur tous les points de la côte, afin de soutenir celles du littoral et de les remplacer, si les évènements le rendaient nécessaire.

L'entrée de la Charente surtout fut hérissée de canons de fort calibre. Derrière l'estacade qu'on avait maintenue et rendue plus forte encore, étaient mouillées un grand nombre de gabares armées, des tinées à transporter en cas de besoin d'un point sur

un autre, les gens d'armes que les circonstances ré- 1706.
clameraient. Les remparts même de Rochefort qui devaient soutenir les estacades placées en amont du Vergeroux, se couvrirent d'artillerie.

Le maréchal Chamilly avait alors le commandement du littoral du Ponent. Il chargea le baron de Pointis de diriger la défense des côtes du Poitou, et envoya Duquesne, avec la même mission, dans l'Aunis et la Saintonge.

Enfin on fut informé que l'ennemi avait quitté l'île de Wight le 21 août, et qu'il faisait voile dans le sud. En un instant tout le monde est à son poste de défense, et des vigies placées sur divers points, sont chargées de signaler l'approche de l'ennemi.

On était ainsi depuis quelques jours sur le qui-vive, quand l'avis parvint que les forces navales annoncées avaient dépassé les caps, et qu'elles étaient en ce moment en vue des côtes d'Espagne. On s'attendit dès-lors à une rencontre sérieuse, car on savait que le comte de Toulouse était déjà mouillé près des points où l'ennemi avait le dessein de faire une tentative. Mais lorsque cet officier général vit sa grande infériorité numérique, il prit le large, jugeant inutile et dangereux d'engager une affaire où la perte des dernières ressources maritimes de la France était inévitable.

Cependant, quoique l'ennemi se fût éloigné de nos parages, rien n'avait été diminué dans la garde des

1706. côtes, parce qu'on supposait toujours qu'à leur retour, les anglais devenus plus audacieux par la retraite de la faible flotte de la France, chercheraient à s'emparer, comme ils en avaient le projet, des châteaux de Talmon et de la Chaume. Mais il n'en fut rien, et à l'approche de l'hiver, l'ennemi, occupé sur les côtes de la Péninsule, ne s'était point montré sur nos rades; on put dès-lors commencer sans inconvénient le désarmement des forts et renvoyer dans leurs paroisses les milices bourgeoises qui avaient fait pendant plusieurs mois de l'année un service aussi actif.

On avait au commencement de la campagne, et par suite de l'incendie des magasins de l'arsenal, interdit aux navires de commerce étrangers qui étaient chargés de marchandises au compte des négociants riverains de la Charente, de remonter le fleuve, quoiqu'ils fussent porteurs de passe-ports en règle. La sûreté du port avait exigé cette mesure, et on l'exécuta rigoureusement. Les habitans des provinces de l'Angoumois et de la Saintonge, privés par suite des denrées dans la vente desquelles ils trouvaient toutes leurs ressources, élevèrent de fréquentes réclamations et demandèrent que des dispositions fussent prises, afin que les équipages étrangers restâssent à l'Ile d'Aix, où des marins français les remplaceraient, feraient franchir le port militaire aux navires, et après avoir opéré au lieu de consignation le déchargement et reçu la valeur des marchandises, rame-

neraient les navires à l'île d'Aix, où, alors, il serait 1706.
rendu compte aux capitaines étrangers des opérations qui auraient été faites. Cette proposition parut sage et le ministre en prescrivit l'adoption. Mais peu de navires voulurent se soumettre à une mesure aussi sevère, et le commerce de la Haute-Charente fut en souffrance. Beaucoup de maisons assez florissantes avant, se virent en peu de temps ruinées et hors d'état de recommencer les affaires, quand la navigation redevint libre pour tous les pavillons.

Un malaise général se répandit donc bientôt sur toute la contrée. La rareté des objets de consommation en fit augmenter la valeur, et il arriva que les ouvriers du port, dont le salaire journalier était peu élevé, ne purent se procurer les choses mêmes de première nécessité. D'ailleurs, depuis plusieurs mois, leur solde déjà si faible ne leur était pas payée, et l'on était dans l'impossibilité de leur donner le plus léger à-compte. Beaucoup murmuraient, et parfois une sorte de fermentation se faisait remarquer parmi eux.

Quelques individus, étrangers à la ville et qui s'y trouvaient depuis peu de tems, tirèrent parti du mécontentement de ces hommes, et les excitèrent au désordre. Bientôt une émeute éclata et présenta d'abord un caractère de gravité assez alarmant. Les agitateurs exigèrent, la menace et l'injure à la bouche, le paiement de l'arriéré, et ensuite l'augmentation

1706. du salaire journalier, toutes choses qu'ils savaient être impossibles.

M. Begon, dont la santé chancelait, était retenu dans ses appartements quand il reçut la nouvelle des évènements : il ne balança pas cependant à se montrer, parce qu'il avait le sentiment que sa présence seule suffirait pour ramener l'ordre que les officiers du corps de ville avaient vainement tenté de rétablir. Il parut donc au milieu de la foule exaltée, vociférante, et qui, déjà armée, allait, dans son égarement, se porter à des actes qu'elle déplorerait plus tard certainement.

La vue de l'homme que tout le monde aimait et vénérait dissipa en grande partie ce rassemblement tumultueux. Le plus grand nombre des ouvriers se retirèrent aussitôt, persuadés qu'ils avaient fait une mauvaise action, puisque M. Begon les blâmait, et bientôt il ne resta plus en présence de l'intendant que quelques mutins, dernièrement arrivés dans les chantiers, et qui, bien qu'étonnés de se trouver sans appui, voulurent faire violence et continuer le rôle qu'ils s'étaient réservé. M. Begon ordonna de les arrêter, et ceux-là même qui, quelques moments auparavant, avaient fait cause commune avec ces misérables, vinrent sur un signe de leur intendant prêter main forte aux soldats de marine. Cet évènement qui se présentait dans le principe comme devant avoir de funestes conséquences n'eut dès-lors aucune suite fâcheuse.

Comme M. Begon savait que l'on ne cessait 1706.
de faire de nouveaux efforts afin d'égarer la population ouvrière, il se décida à prendre des mesures pour ôter tout prétexte à la malveillance, en payant aux ouvriers au moins l'arriéré qui leur était dû. Il insista donc près du ministre et demanda que des dispositions fussent adoptées à cet égard. Mais on lui répondit le 27 octobre, dans l'embarras extrême où l'on se trouvait : « il serait à désirer qu'on pût les « payer plus régulièrement qu'on ne l'a fait ; la dif- « ficulté des temps est cause qu'on ne le peut pas. »

M. Begon dans une conjoncture aussi difficile prit sur lui de se créer des ressources. Il voyait de trop près les souffrances de la population pour ne pas chercher à les soulager, quelle que dût être plus tard la critique du ministre. Il vendit donc au comptant beaucoup d'objets inutiles au service, qui se trouvaient dans les magasins et dans les chantiers du port, et sans attendre une désision de la cour sur l'emploi des valeurs qu'il avait ainsi réalisées, il en employa le montant à donner un à-compte assez considérable aux ouvriers de l'arsenal. Cette mesure produisit parmi les hommes au secours desquels on venait d'une manière si opportune, le plus salutaire effet : ils bénissaient leur intendant, et plus tard, quelle que fût encore leur gêne, on n'eut plus à craindre, tant qu'il vécut au milieu d'eux, le retour des scènes de désordres qui avaient été sur le point d'ensanglanter la ville.

1706. La cour informée de ce qui s'était passé, approuva la conduite de M. Begon, et pour lui donner une nouvelle preuve de sa haute estime, elle accorda au fils de cet intendant, outre la charge d'inspecteur de la marine à Rochefort, dont il était depuis quelque temps investi, celle d'ordonnateur. La dépêche qui annonce cette décision se termine ainsi : « Sa « Majesté a eu en vue de vous soulager et de vous « donner un second en qui vous puissiez prendre « une entière confiance. »

Au milieu de toutes les préoccupations que lui donnaient les évènements de l'époque, M. Begon ne perdait pas de vue son projet d'embellissement de la ville et d'amélioraiion de la santé publique. Les habitants de la rue Dauphine* (aujourd'hui rue Lafayette) ne s'étaient pas, pour la plupart, conformés à l'arrêt royal de 1689, qui prescrivait que les maisons fussent exhaussées. Le corps de ville pria, le 21 mai 1706, l'intendant de prendre des mesures rigoureuses contre les habitants de cette rue, qui jouissaient tous d'une certaine aisance, pour les contraindre à se conformer sans retard à ce qui avait été ordonné. M. Begon rendit donc un nouvel arrêté par lequel il prescrivit que dans le délai de six années, au plus, les maisons à simple rez-de-chaussée ou à

* Lors du mariage du Dauphin, cette rue qui était le chemin du château au temple, aujourd'hui l'église Notre-Dame, prit le nom de rue Dauphine.

un étage seulement, fussent augmentées de deux éta- 1706.
ges. Cet arrêté fut exécuté sans résistance, même avant le délai assigné.

Les capucins qui avaient fondé une communauté à Rochefort, lorsqu'ils y furent appelés pour donner leurs soins aux malades, avaient été remplacés dans l'exercice de ce pieux devoir par les filles de la charité, que, par un édit du 18 juillet 1684, le Roi chargea de desservir l'hôpital de la marine, aussitôt qu'entièrement terminé cet établissement fut exclusivement consacré au traitement des malades.

Ces religieux n'étant plus alors astreints à un service déterminé, se dévouèrent au soulagement des familles que la misère ou les maladies accablaient. Ils rendirent dans cette mission toute volontaire des services si grands aux personnes qui ne pouvaient, à défaut de ressources, se procurer les secours de toute nature dont elles avaient besoin, que M. Begon appela sur eux l'attention de la cour. Il avait su que le seul désir des bons religieux était que leur établissement à Rochefort fût confirmé, et que l'église et le couvent que Louis XIV avait fait construire pour les recevoir, leur fussent concédés à perpétuité. Il en fit donc la demande, et par lettres-patentes du mois de mai 1701, le désir des capucins fut exaucé.

L'église de cette communauté n'ayant été faite que pour l'usage particulier des frères fut insuffisante, quand les habitants, qui avaient reçu des capucins

1706. des soins et des consolations dans leurs moments de souffrances et d'afflictions, invoquaient les secours de la religion, et allaient naturellement dans cette église remplir leurs devoirs de piété. M. Begon ne tarda pas à s'apercevoir que la reconnaissance des habitants donnait la préférence au couvent sur la paroisse, et alors il jugea convenable de faire agrandir la chapelle des révérends péres. Il obtint en 1704 de M. de Pontchartrain, qu'une somme de deux mille livres prise sur les fonds du Roi, fût affectée à construire une aile latérale à cette chapelle. Il y ajouta quelques fonds particuliers et ordonna aussitôt l'exécution des travaux. Les ouvriers travaillèrent avec tant de diligence que l'on put faire l'inauguration du nouveau local le 20 juillet 1704 et y célébrer ensuite une cérémonie religieuse à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne. D'un autre côté, les membres de la municipalité qui ne s'étaient soumis qu'avec une sorte de contrainte, et par respect pour l'opinion de M. Begon, aux dispositions du compromis passé entre eux et les officiers du siège royal, saisirent cette occasion pour fonder chez les capucins une chapelle où ils pussent aller seuls et jouir, sans partage blessant pour eux, des honneurs qui leur étaient dus. Ils proposèrent donc aux religieux de faire exécuter aux frais du corps de ville un nouvel agrandissement de l'église, sous la condition expresse qu'ils auraient dans la partie construite sur

les deniers d'octroi, des bancs à leur usage exclusif. 1706.
Cette proposition fut agréée, et le 5 février 1706, jour de l'inauguration de la chapelle municipale, une baillette fut donnée par la communauté des pères capucins qui, reconnaissante de ce que la seconde chapelle de son église, sous l'invocation de Saint-Jean l'Évangeliste, avait été construite sur les fonds de la ville, consentit « 1° à ce que les officiers du « corps de ville eussent dans cette chapelle des « bancs; 2° qu'ils y eussent leur sépulture pour eux, « leurs femmes et leurs enfants, à perpétuité; 3° qu'ils « eussent dans la sacristie un coffre pour y garder « les ornements de ladite chapelle; 4° que les jours « d'élections, les membres de la municipalité y « fissent célébrer une messe du Saint-Esprit. »

L'église des capucins était par le fait l'église paroissiale, étant devenue plus étendue que celle des frères de la Mission ou curés de Saint-Louis; celle-ci pouvait être considérée comme succursale de la première, et cependant quoique les lazaristes n'eussent plus à faire valoir l'insuffisance de la leur, ils obtinrent de Louis XV une subvention assez considérable pour l'exécution du projet qu'ils nourrissaient toujours; mais ils n'employèrent pas le secours accordé par le Roi à l'œuvre pieuse qu'ils avaient en vue : sous prétexte que ce secours était insuffisant et au-dessous de ce qu'ils présumaient devoir être nécessaire à l'édification d'un monument vaste d'un style convenable,

1706. Ils consacrèrent le montant du don royal à l'acquisition d'un domaine près de Tonnay-Charente ; ils embellirent ce séjour de tout ce qui fait le charme de la vie à la campagne, et fréquemment ils y allaient à tour de rôle chercher le repos et respirer l'air pur des champs.

Les capucins agrandirent encore leur église plus tard : quelques autres chapelles y furent fondées par diverses corporations, et ainsi, par des additions successives, elle est arrivée à occuper toute la superficie que présente l'église paroissiale actuelle qui s'est élevée, en 1835, sur les ruines de la première.

Les officiers municipaux, qui ne fréquentaient plus la paroisse que dans les fêtes publiques, voulurent à quelque temps de là acquérir plus de droits encore chez les capucins. En 1729, la chapelle primitive de ces bons religieux, qui avait été construite à peu de frais et en quelque sorte provisoirement, menaçait de s'écrouler, et la communauté était hors d'état de la faire réédifier : le maire et les échevins se firent autoriser par une déclaration royale du 18 août de la même année, à donner à titre d'aumône une somme de deux mille livres à prendre sur les deniers d'octroi, pour faire face aux dépenses des réparations de cette église. Les révérends pères s'engagèrent en retour à laisser placer par la ville dans le sanctuaire un banc fermé, de quinze pieds de longueur sur quatre ou cinq de largeur, à l'usage des officiers municipaux, et ratifièrent en même temps les droits et privilèges accordés par la baillette du 5 février 1706.

Quelques années après, en 1745, les capucins 1706.
avaient entrepris d'annexer à leur église une autre aile qui devait en faire un bâtiment régulier ; mais les ressources manquèrent, et le corps de ville qui connaissait leur pauvreté leur accorda une somme de deux mille livres, imputable sur les revenus de l'octroi. Cette nouvelle générosité de la municipalité valut aux maires et aux échevins de plus grandes faveurs de la part de la communauté.

Enfin, en 1768, les capucins qui avaient réalisé quelques économies, produit de legs pieux, se décidèrent, pour donner à leur maison un complément indispensable, à faire construire un clocher. La dépense était sans doute au-dessus de leurs moyens; mais ils comptaient sur la ville qui leur avait toujours tendu une main secourable. Le conseil de la commune accueillit favorablement l'humble supplique que lui adressèrent les bons pères, et leur fit don à perpétuité d'une autre somme de deux mille livres. Par reconnaissance, la communauté consentit à ce que le maire édifiât un autel qui fut mis aussi sous l'invocation de Saint-Jean l'Évangeliste.

Ce fut la dernière amélioration apportée à cet établissement jusqu'au moment où l'église, fermée pendant les troubles révolutionnaires et réouverte à l'époque du concordat, exigea des réparations assez majeures, pour lesquelles la ville s'imposa une dépense de vingt-cinq mille francs.

1706. La précipitation mise à l'armement et au départ des nombreux navires qui sortirent du port en 1706, faillit être funeste à l'un des vaisseaux qui, équipés à Rochefort, devaient faire partie de l'escadre du comte de Toulouse. Ce vaisseau avait touché dans la rivière sur l'un des rochers qui existent entre Martrou et Soubise, et un instant on eut la crainte qu'il ne pût jamais se relever. Cet évènement fut l'occasion pour M. Thomas, ingénieur, de proposer un moyen d'enlever les rochers qui, sur divers points, forment dans la Charente des hauts fonds, dangereux souvent à certaines heures de la marée. Le ministre prescrivit à M. Begon de prendre sur le projet qui lui était présenté, l'avis de gens entendus qui auraient à examiner si l'exécution des moyens proposés par l'ingénieur Thomas n'entraînerait pas de sérieux inconvénients pour la navigation. La commission n'osa pas d'abord se prononcer, bien que les plans lui parussent d'une facile application; elle craignait qu'en faisant jouer la mine, comme le voulait l'auteur de ce travail, on ne causât quelque perturbation qui augmentât le mal au lieu de le diminuer. Enfin elle écarta le projet, et comme elle était unanime à désirer une amélioration du lit du fleuve, elle demanda que l'on reprît les travaux qui avaient été commencés en 1684 et que l'on détournât la Charente, en lui creusant un autre cours, dont la ligne, prise en aval du rocher du Fougueux, formerait au sud de la ville un cercle d'un

rayon beaucoup moins étendu que celui que décrit la rivière, et viendrait se terminer à la hauteur de l'avant-garde. La cour, de son côté, repoussa cette demande, parce que les travaux que nécessitait son adoption auraient été trop dispendieux, dans un moment où l'on manquait absolument de ressources; et ensuite, comme le conseil d'amirauté de Rochefort avait été contraire au projet de M. Thomas, elle le rejeta, parce qu'il présentait véritablement de graves inconvénients. 1706-7.

Les choses restèrent donc ce qu'elles avaient toujours été, et jusqu'à nous on n'a plus songé à améliorer le cours du fleuve, depuis la rade jusqu'au port. Souvent cependant on éprouvait des retards dans l'envoi en rade des navires dont le départ était quelquefois fort pressé, et c'est alors qu'on sentait le besoin d'une amélioration.

Il est probable que cela fixera un jour l'attention d'un de ces hommes de capacité que les obstacles ne peuvent arrêter, et que l'on trouvera un moyen facile, sans danger aucun, de débarrasser le fleuve des quelques entraves que la navigation y rencontre.

L'année 1707 fut marquée par des évènements dont le résultat fit concevoir un instant l'espoir à la cour que la fin des hostilités serait moins désastreuse pour la France qu'on ne l'avait supposé d'abord. Les espagnols qui, jusque là, avaient fait peu d'efforts pour soutenir le Roi que Charles II en mourant leur

1707. avait donné, semblèrent prendre courage, quand ils virent que les anglais et les autrichiens, qui avaient jeté des troupes sur leur territoire, étaient battus en détail sur plusieurs points, et que ces troupes manquant de vivres et de munitions de guerre se trouvaient sans forces pour s'opposer au retour de Philippe V à Madrid. Ils firent même éclater des transports de joie assez sincères, lorsque leur jeune monarque revint parmi eux. Ces évènements causèrent une vive sensation en France, et le peuple à son tour espéra. Louis XIV reprit confiance et renforça ses armées en faisant des recrues dans toutes les provinces. Sur un ordre de lui auquel on se soumit alors sans difficultés, les côtes de l'Océan et de la Méditerranée se couvrirent spontanément de milices dont la présence mit en sûreté le royaume.

Berwick, « ce grand diable d'anglais, sec, qui « va toujours devant lui » avait dit la Reine, était resté fidèle à la France; il venait de gagner la bataille d'Almanza, le 25 avril 1707. Le lendemain de cette mémorable journée, le duc d'Orléans enleva aux alliés plusieurs places espagnoles très-importantes, entre autres celle de Lerida.

Le destin de la France, si funeste depuis quelque temps, allait-il donc changer? La cour de Versailles le pensa, et cet espoir, léger d'abord, grandit bientôt quand Villars, rappelé à la tête des

armées, effaça par quelques succès en Allemagne la 1707.
déplorable journée d'Hochstedt.

Cependant il n'en était pas ainsi en Italie où tout était perdu, et en France, où deux provinces, la Provence et le Dauphiné, étaient depuis quelque temps fortement menacées.

Mais grâces aux lenteurs de l'escadre anglaise qui faisait le blocus des ports de Marseille et de Toulon, on put faire arriver à temps des troupes qui avaient été détachées de l'armée de Villars, et ces deux provinces, bientôt délivrées, furent conservées à la France.

Ces évènements, dont quelques-uns furent favorables du moins aux armes de Louis XIV, ranimèrent peu à peu l'esprit abattu de la population. Le Roi qui devenait d'autant plus entreprenant que les chances de la guerre lui présentaient quelques avantages, même passagers, profita de l'élan qu'il sut donner, et commença les dispositions d'un projet qu'il avait conçu, celui de rétablir le fils de Jacques II sur le trône d'Angleterre. Il lui sembla d'un effet accablant pour la ligue, de tenter, quand ses ennemis devaient le croire épuisé et au moment de sa chûte, une chose aussi hardie. Il se flattait d'autant plus de l'espoir de réussir, qu'il se croyait assuré des sympathies d'une grande partie de l'Écosse qu'on lui disait être restée fidèle à ses anciens maîtres, et qu'il savait que des partis opposés divisaient le cabinet anglais.

1707. L'ordre fut en conséquence donné de tout préparer avec la plus grande célérité pour l'expédition qui devait avoir lieu au commencement de 1708. Le port de Rochefort, jusque là languissant, reprit un peu de mouvement, et fit en peu de temps l'armement de quelques navires de transport qui furent chargés de conduire à Brest cinq cent cinquante matelots, péniblement levés dans les quartiers du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, pour équiper une partie de la division qui devait porter Jacques III et sa fortune en Écosse. Ce port arma ensuite quelques-uns des vaisseaux qui, réunis vers la fin de l'année sous les ordres du comte de Forbin et de Duguay-Trouin, battirent et dispersèrent l'escorte et le convoi que les anglais envoyaient en Espagne, dans l'intention de réparer l'échec d'Almanza.

La Bretagne et la Normandie, autrefois si riches en matelots, n'avaient pu dans cette circonstance en fournir assez pour composer les équipages des vaisseaux qui se réunissaient à Dunkerque, quoique par déclaration du Roi du mois de juillet 1707, les ports de commerce de ces deux provinces eussent été fermés. La marine marchande était alors presque nulle partout.

Ce ne fut qu'au mois de mai 1708 que tout étant prêt pour l'expédition projetée en Écosse, huit vaisseaux, vingt frégates et quelques bâtiments de transport, dernier reste de notre grandeur éclipsée,

reçurent six mille hommes de troupes de débarquement commandés par Matignon, et partirent de Dunkerque avec le Prétendant, faisant voile pour les côtes d'Édimbourg. Là un parti attendait Jacques et devait le proclamer roi, par déchéance de la reine Anne. 1707-8.

Mais l'Angleterre qui avait des intelligences en France, connut les projets de Louis XIV aussitôt qu'ils furent formés : elle avait eu le temps de se préparer à la défense, de prendre des mesures capables de repousser le roi qu'on voulait lui imposer et de faire venir de Flandre quelques bataillons pour défendre ses côtes et prévenir l'insurrection des écossais; si bien que quand Jacques se trouva en vue de sa patrie, il n'aperçut aucun des signaux que ses partisans étaient convenus de lui faire. Tout paraissait à terre dans le plus grand calme, et ce calme qui cachait certainement un projet perfide, jeta l'effroi dans la division française. Le comte de Forbin qui commandait cette division jugea prudent de virer de bord et de rallier sans retard les côtes de France. Il était temps qu'il vînt chercher un refuge sur nos rades : car une escadre anglaise, bien supérieure à la sienne, était à sa poursuite, et s'il eût en ce moment écouté les avis de Matignon, qui voulait gagner son bâton de maréchal, c'en était fait des derniers vaisseaux de la France.

La cour commença enfin à comprendre que le des-

1708. tin n'avait pas épuisé ses rigueurs sur la maison des Stuart ; elle regretta un moment cette dernière tentative qui lui avait coûté des sommes assez considérables et qui avait porté un nouveau préjudice au peuple, en suspendant le peu de commerce qui se fît encore.

On conçoit que pendant ces deux années les batteries des côtes durent être, comme précédemment, armées avec beaucoup de soin, et cela était d'autant plus urgent que le nombre des ennemis s'était accru en raison directe de l'affaiblissement de la France. Les corsaires des États confédérés montraient une audace extraordinaire; ils venaient presque jusque dans nos rades épier le moment de la sortie des convois que le commerce ou l'État expédiait aux colonies. Plusieurs fois même on fut obligé de leur donner la chasse et de faire sortir exprès du port de Rochefort des vaisseaux de grande dimension, qui, plus tard, furent spécialement employés comme garde-côtes et protégèrent le littoral incessamment menacé.

L'hiver était la saison du repos. A cette époque, les navires ennemis rentraient en grande partie dans leurs ports pour se ravitailler, et comme alors les côtes n'avaient plus besoin d'une garde bien active, les troupes reprenaient leurs cantonnements et les milices retournaient dans leurs paroisses jusqu'au moment où, sur un nouvel appel, les unes et les autres dussent rejoindre leur poste dans les batteries.

Les occupations de la guerre, quoique constantes, ne détournaient point les autorités locales du soin de sanifier la ville, et si quelques années auparavant on avait eu la pensée que des plantations trop multipliées pouvaient avoir une influence fâcheuse sur la santé publique, cette opinion s'était en 1708 bien modifiée. L'expérience avait alors convaincu au contraire que le voisinage des lieux couverts d'arbres était une cause certaine de salubrité. On plantait donc de toutes parts, et comme la forêt de Rochefort, qui avait fourni aux constructions navales du port la plupart des bois nécessaires, était presqu'entièrement détruite, on se décida à mettre des arbres dans celles des rues de la ville qui, par leur largeur, pouvaient recevoir cet ornement sans gêne pour la circulation : ainsi la rue Royale et la rue Dauphine furent garnies de deux rangées d'ormeaux; la place des Capucins, celle des Gardes de la marine, dont la municipalité jouissait, en furent entourées, et au bout de quelques années les habitants purent, dans la saison des chaleurs caniculaires, trouver abri pendant le jour sous un ombrage bienfaisant. 1708-9.

Ce n'était pas assez des calamités que répandait sur la France alors l'état de guerre perpétuelle; il fallut encore que dans l'année 1709 les récoltes de toute nature manquassent au peuple, déjà privé des autres ressources. L'hiver avait été si rigoureux, que les oliviers gelèrent entièrement, et qu'ailleurs

1709. les grains périrent par le froid excessif et prolongé qui avait commencé le 5 janvier. La misère était déjà partout; à la misère se joignit la famine, et la population éprouvait les plus cruelles souffrances. L'État, obéré, ne pouvait absolument rien pour le peuple dans ces moments douloureux, car le crédit public se trouvait déconsidéré et les impôts étaient improductifs. La cour privée de ses revenus, de même que du produit des taxes nombreuses qu'elle avait décrétées, fut dans la dure nécessité, pour ses propres besoins, d'envoyer une partie de sa vaisselle à la monnaie.

Cependant d'immenses capitaux existaient en France; d'abondants approvisionnements en grains y avaient été accumulés. Mais toutes ces richesses étaient passées des mains du peuple au pouvoir d'accapareurs qui les avaient acquises par des moyens illicites, et ces misérables affichaient, au milieu des souffrances de tous, un luxe insultant. Ils sentaient que leur or pouvait les rendre arbitres du sort de la France, et ils attendaient qu'on le leur demandât, afin de fixer eux-mêmes les conditions dures du prêt qu'ils feraient. L'État se serait peut-être humilié devant des gens qui, agents pour la plupart de la ligue, n'avaient pas pitié du peuple auquel ils avaient arraché la subsistance, quand quelques commerçants de Saint-Malo, qui venaient de faire, à travers les périls d'une mer couverte de corsaires ennemis, une entreprise hardie, revinrent du Pérou chargés de valeurs

considérables en lingots d'or. Une partie fut offerte 1709.
par eux à Louis XIV, à titre de prêt, et cet acte de patriotisme releva l'État abattu et sur le penchant de sa ruine.

Rochefort, plus qu'aucune autre ville, devait, à cause de la nature de sa population, composée en général, comme on le sait, d'ouvriers chargés de famille, peu rétribués et tous créanciers de l'État pour leur salaire, Rochefort devait présenter le tableau de la plus affligeante détresse. Cela était en effet. Le corps de ville, voulant venir au secours de la plupart de ces malheureux qui, souvent manquaient de pain, se hâta de faire un emprunt de vingt mille livres, garanti sur les revenus d'octroi et cautionné par M. Begon sur sa fortune particulière. Il employa cette somme en achat de blé, dont les officiers municipaux s'instituèrent les économes dispensateurs. Ils livrèrent ce blé aux boulangers à un prix peu élevé, à condition que la vente du pain ne dépassât pas un maximum déterminé. Cette mesure sage sauva la population ouvrière ; les plaintes cessèrent et la municipalité qui s'était ainsi attaché par la reconnaissance des milliers d'individus, les dirigea à son gré et put maintenir l'ordre et la tranquillité, lorsque partout, dans les provinces environnantes, une sorte de fermentation hostile au gouvernement se faisait remarquer.

Le tableau de la misère de ses peuples affectait

1709. douloureusement le cœur de Louis XIV. Si jusques là un point d'honneur l'avait empêché de demander la paix à la coalition, et surtout aux hollandais qu'il avait naguère traités avec hauteur, il y aspirait aujourd'hui, parce qu'il voulait donner à la France le repos qui lui était indispensable, après tant de sacrifices de toutes sortes. Il voulait surtout rendre à l'agriculture des milliers de bras qu'elle réclamait pour nourrir les peuples et ne plus les exposer à souffrir de la faim, comme cela venait d'avoir lieu. Mais les nations alliées avaient résolu l'abaissement de sa puissance; il fallait qu'il achetât par la honte la paix qui était si ardemment désirée. Les conditions qu'elles posèrent étaient si humilantes pour la France, si dures pour Louis XIV qui devait non seulement abandonner son petit-fils, mais encore lui ôter la couronne d'Espagne, que la cour les repoussa, et c'est alors que le Roi prononça ces paroles mémorables : « puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux « la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. »

Il fit donc un nouvel appel au peuple, et il trouva encore une armée considérable. Beaucoup d'individus ne servaient pas sans doute par attachement; mais leur fidélité était garantie par la certitude qu'ils avaient que le pain leur serait assuré. Ainsi la disette qui affligeait le royaume fournit au Roi les moyens de tenter une vengeance du ton insultant avec lequel on avait répondu aux paroles de paix que les envoyés

de la France avaient portées devant les représentants 1709.
des nations liguées.

L'armée française pouvait, après la journée de Malplaquet, s'opposer à l'invasion de l'ennemi; mais Villars venait d'être atteint d'un coup de feu au genou et son absence avait jeté le découragement parmi les troupes qui, dans cette journée, disputèrent d'une manière glorieuse la victoire à un ennemi d'ailleurs bien supérieur en forces. Les hollandais qui avaient perdu beaucoup de monde, hésitaient à se porter en avant, mais ils s'enhardirent en voyant notre désordre, et à dater de cette époque fatale toutes les barrières de la France tombèrent sous les armes des confédérés.

Louis XIV trembla de voir les ennemis envahir le cœur du royaume. Il demanda la paix en suppliant, et comme il voulait épargner de nouveaux malheurs à ses peuples accablés, il offrit d'abandonner ou de raser des places importantes qu'il conservait encore, et même de reconnaître l'archiduc Charles pour roi d'Espagne.

Il était d'autant plus difficile d'arriver à mettre fin aux hostilités, que les affaires de la ligue étaient dirigées par Marlborough, qui voulait à force de gloire reconquérir sa popularité de plus en plus affaiblie en Angleterre; par le prince Eugène qui avait juré haine implacable à Louis XIV, duquel il fut humilié, et par Hensius qui aspirait à la vengeance

1709-10. pour un affront que Louvois lui fit essuyer, quand il se présenta à lui comme envoyé du prince d'Orange. Ce triumvirat semblait décidé à forcer la France à plus de soumission encore, et l'orgueil de Louis XIV dut en être cruellement blessé. L'année 1709 se termina donc sans que la France put entrevoir l'espoir du terme prochain de ses souffrances.

Louis XIV se trouva plus tard dans la dure nécessité de faire ce que les ennemis avaient exigé de lui, c'est-à-dire qu'il abandonnât la cause de son petit-fils. Le royaume ne pouvant plus lui fournir assez d'hommes pour qu'il continuât la guerre, et surtout pour qu'il s'opposât à ce que, comme la menace lui en avait été faite par lord Staer, des partis vinssent jusqu'à Paris, la cour fut obligée de faire venir d'Espagne, à marches forcées, des troupes qui y avaient été envoyées, pour affermir Philippe V sur le trône.

Cependant la cause de Philippe n'était pas encore désespérée. La victoire que remporta Vendôme sur les impériaux, dans les plaines de Villa-Viciosa, opéra une révolution qui changea la face des choses et fit naître quelque espérance. Une autre circonstance contribua puissamment à donner confiance dans l'avenir ; c'est que de l'autre côté du détroit existaient des dissentions qui étaient le présage d'une réaction heureuse dans la politique des États confédérés. Marlborough était en quelque sorte disgrâcié à sa cour, quoiqu'il se trouvât encore à la tête des armées.

La France comptait sur l'instant du repos. La population de Rochefort, plus que toute autre peut-être, l'attendait avec ardeur. Depuis que les mouvements du port avaient été réduits à l'entretien et à l'armement des navires qui devaient faire le service des colonies seulement, les travaux étaient presque nuls et beaucoup d'ouvriers sans ouvrage et sans ressources, n'attendaient leur subsistance que de la pitié publique qu'ils invoquaient. Le commerce qui, pendant le peu de durée de la paix, avait pris un développement assez remarquable, était aujourd'hui presque entièrement anéanti, par suite de l'inaction à laquelle les évènements qui se succédaient le condamnaient. Malgré cela, et quoique les habitants eussent perdu de tous les côtés les avantages qu'ils avaient su précédemment tirer de la position de la ville et des mouvements de la marine, ils étaient encore contraints de faire pendant plusieurs mois, chaque année, un service militaire très exigeant pour la sûreté de la ville et la garde du port : car pendant six mois de l'année au moins, les soldats de marine étaient appelés à servir dans les batteries que l'on maintenait toujours en bon état de défense. 1710.

L'espoir du retour prochain de la tranquillité était donc accueilli de toutes parts avec la plus vive impatience, et quand le plus léger avantage était remporté par l'armée, on y lisait le prélude de la fin des maux publics.

1710. La guerre pesait également à tous les peuples qui étaient entrés dans la ligue : à l'Autriche, menacée de l'abandon des princes d'Allemagne qui avaient embrassé sa cause ; à l'Angleterre dont l'argent se dépensait dans la Péninsule et qui perdait sa prospérité intérieure.

Partout on voulait en finir, et alors on se décida à tenter un dernier coup qui devait accabler la France. Des bords du Rhin, où le siège de la guerre avait jusque là attiré toute l'attention, une grande partie des troupes allemandes se rendirent en Espagne, pour se réunir à des corps d'armée assez nombreux fournis par l'Angleterre.

Mais cette France que l'on croyait hors d'état de lutter, se réveilla encore quand elle sentit son honneur froissé: l'accueil blessant que les États confédérés faisaient aux propositions de Louis XIV, servit au Roi pour ranimer l'énergie de son peuple : il lui fit un nouvel appel, et une autre armée se recruta avec diligence.

Pendant que ce mouvement de surexcitation avait lieu dans le royaume, l'archiduc Charles obtenait quelques succès en Espagne et se faisait une seconde fois proclamer roi à Madrid. Philippe V qui avait été battu à Almenara et ensuite à Sarragosse, avait été forcé d'abandonner, aux alliés vainqueurs, la capitale de ses états.

Mais la présence du duc de Vendôme en Espagne

ranima le courage des espagnols, et en peu d'instants 1710.
la Péninsule fournit une armée de seize mille fantassins et de onze mille cavaliers, à l'entretien de laquelle la population s'engagea à subvenir. Le parti de Philippe V reprit l'offensive, et le jeune roi, détrôné par la ligue, fut ramené triomphant à Madrid. L'ennemi étonné voulut faire résistance; mais le général anglais Stanhope fut fait prisonnier le 9 décembre, et le lendemain Stahremberg fut battu à Villa-Viciosa, où il laissa trois mille hommes sur la place et perdit son artillerie et ses bagages.

L'Archiduc ne trouvant que peu de sympathie et d'affection dans le peuple, prévit la perte de sa cause, et cette pensée qu'il exprima causa une impression flatteuse en France, et augmenta encore les divisions intérieures qui partageaient la monarchie de la reine Anne. On avait alors l'opinion que de nouvelles conférences, ouvertes pour la paix, rencontreraient moins de résistance, et que les puissances belligérantes sentant le besoin d'un rapprochement, traiteraient Louis XIV avec beaucoup moins de dédain et d'arrogance.

Deux partis puissants divisaient l'Angleterre : les Wighs et les Torys. Les premiers avaient contribué à donner la couronne à Guillaume III, à l'exclusion de Jacques II. Mais leur influence était aujourd'hui perdue : les Torys à leur tour étaient maîtres du pouvoir. Ce changement avait, on le comprend, causé

1710. une réaction assez forte pour amener enfin le terme de la conflagration qui décimait les populations et leur arrachait successivement toutes leurs ressources. On pensait partout, à la fin de 1710, et en France on était convaincu, que l'année suivante serait marquée par la conclusion de la paix qu'on avait, jusque là, tenté inutilement de rétablir.

Au moment où parvenait au port de Rochefort l'ordre de préparer, comme cela avait lieu chaque année, la défense des côtes pour le cours de la nouvelle campagne qui s'ouvrait, un triste évènement plongeait cette ville dans le deuil et dans l'affliction. M. Begon venait d'être enlevé à l'affection d'une population nombreuse au bien-être de laquelle il avait consacré tous les moments de son séjour à Rochefort. Le 14 mars 1710 s'éteignit, après de longues souffrances, l'administrateur juste et dévoué qui avait élevé la ville naissante au rang des cités les plus remarquables du royaume, l'homme bienfaisant qui avait veillé sur les habitants avec cette sollicitude du père qui veut le bonheur de ses enfants.

Il avait recommandé à son lit de mort qu'on l'inhumât sans pompe et sans éclat, et surtout que l'on n'interrompît pas le travail des chantiers. Mais pour la première fois on ne se conforma pas à sa volonté. Aussitôt que la nouvelle de sa mort se fut répandue en ville, une sorte de stupeur frappa la population; tous les ateliers publics et particuliers se fermèrent,

les opérations commencées furent suspendues ; un 1710.
morne silence régnait partout. On aurait pu croire que chacun avait perdu un parent bien cher dont la mort allait attirer sur la famille les malheurs que le chef avait su conjurer jusqu'à ce moment.

Le corps de ville sollicita la faveur de diriger lui-même les cérémonies de l'inhumation de M. Begon, et de se charger des dépenses à faire pour rendre les derniers honneurs à celui qui, à tous les titres, était si sincèrement aimé, regretté et pleuré. La famille comprit qu'un refus serait blessant pour la communauté des habitants; elle laissa le maire maître d'agir; mais elle lui fit connaître que M. Begon avait prescrit lui-même les dispositions qui devaient être prises après sa mort.

Le lendemain, à l'heure fixée pour la triste cérémonie que la reconnaissance avait préparée, tous les officiers et les fonctionnaires des divers ordres attachés à la ville et au port, se rendirent à l'intendance, et le cortège se mit en marche. Une salve annonça le départ du convoi. Le clergé de la paroisse, les capucins, les sœurs de la charité, ouvraient la marche. Venait ensuite le cercueil porté par les habitants de toutes les professions, et derrière, trente jeunes filles en habits de deuil, suivaient éplorées celui qui leur avait ouvert un asile de piété et de vertu. Après ces enfants, marchaient silencieux et tristes tous les officiers et administrateurs, et à la suite, les ouvriers

1710. de l'arsenal, des vieillards, des enfants, toute la population enfin garnissait les avenues, depuis la maison du Roi jusqu'à l'église des Capucins. Personne n'avait voulu manquer au pieux devoir de dire un dernier adieu à l'homme que tout le monde vénérait.

Quand, au moment de donner l'absoute, le supérieur du couvent auquel on allait confier le corps d'un ami, prononça l'oraison funèbre du bon et vertueux Begon, bien des larmes coulèrent, larmes sincères, le plus bel éloge de celui qui, pendant vingt-deux ans, fut le protecteur et le bienfaiteur de tous, leur ami dévoué, l'arbitre de leur destinée.

Son corps fut réuni à celui de sa fille, madame de la Gallissonnière, qui, deux ans auparavant, avait été déposé dans une chapelle de l'église des Capucins. Son cœur fut, selon son désir, envoyé à Blois et placé au monastère des Carmélites, où deux de ses filles, religieuses, étaient mortes.

Pendant plus de quatre-vingts ans les dépouilles de l'homme qui avait tout fait pour cette ville furent respectées. Mais quand arriva cette époque de douloureuse mémoire qui jeta sur la France un long voile de deuil, des mains sacrilèges osèrent profaner une sépulture que tant de respect avait entourée jusque-là. Qui le croirait! la cupidité seule avait conduit quelques misérables à arracher de leur enveloppe de plomb, les restes de M. Begon et de la mère de ce vaillant amiral qui, en 1756, illustra la

marine et la France. Ces restes jetés épars dans le 1710.
caveau ne durent leur conservation jusqu'à nous qu'à la piété d'un de nos bons ecclésiastiques, M. Jeudy, qui, aussitôt le rétablissement du culte en France, avait été nommé curé de la paroisse de Rochefort. Il recueillit les ossements du père et de la fille et les mit dans des cercueils qu'il replaça dans le caveau.

Lorsqu'en 1835 on s'occupa de la reconstruction de l'église, le premier soin de l'administration municipale fut de rassembler ces ossements et de les déposer séparément dans des coffres de métal; et quand l'église, réédifiée en 1839, fut inaugurée, la première cérémonie que l'on y célébra, après celle de la consécration, fut de rendre à la chapelle où ils avaient demeuré plus d'un siècle, les restes vénérés que l'on avait conservés.

Un service funèbre auquel assistèrent, sur l'invitation de M. Bonnet de Lescure, maire, les officiers et administrateurs des divers corps civil, maritime et militaire, eut lieu le 17 novembre 1839; et au moment où l'on descendait pour la troisième fois dans la terre le cercueil de M. Begon, M. Bonnet de Lescure prononça d'une voix émue, au milieu d'une nombreuse assemblée attendrie, le discours suivant :

« Une imposante et triste cérémonie fut célébrée « le 15 mars 1710 dans l'enceinte qui nous rassemble. « Une foule immense, dans laquelle on distinguait « tous les chefs de la marine et les principaux habi-

1710. « tants de la ville, assistait au service funèbre de
« messire Michel Begon, intendant de la marine à
« Rochefort et des provinces de l'Aunis et de la
« Saintonge. Ce magistrat allait être inhumé dans
« le caveau que nous avons sous les yeux. La vie de
« M. Begon avait été consacrée au service de son
« pays. Il avait été successivement intendant des îles
« françaises de l'Amérique, du Canada, de Roche-
« fort et de la généralité de la Rochelle. Partout il
« avait laissé les traces d'une rare capacité et d'un
« dévouement sans bornes au bien public, non pas
« de ce dévouement qui prend sa source dans l'am-
« bition ou dans le désir d'une vaine renommée,
« mais de celui qu'inspirent la vertu et l'amour de
« ses devoirs.

« Aucun magistrat ne fut jamais plus pénétré que
« M. Begon de l'étendue des obligations qu'il avait
« à remplir. Il se faisait un devoir rigoureux de faire
« tout le bien qui était en son pouvoir et d'empêcher
« tout le mal qu'il pouvait empêcher. Plein de zèle
« pour le service du Roi, il ne se prêta cependant
« jamais à l'exécution des ordres surpris au monarque
« et qui auraient porté le trouble dans sa conscience.
« Il savait obéir, mais il savait aussi résister; pénétré
« des vrais principes du christianisme, il n'exerça
« point de rigueurs contre les protestants, dans un
« temps où la révocation de l'édit de Nantes rendait
« ces rigueurs trop communes. Toute sa conduite

« portait l'empreinte de l'intégrité, de la religion, 1710.
« et d'un désir ardent de faire le bien. Le sang de « Pascal coulait dans ses veines et l'animait de l'a- « mour de la science et de la vertu.

« Il se montra toujours indifférent au soin de sa « fortune. Les revenus des biens qu'il tenait de ses « pères étaient employés par lui à de bonnes œuvres « et à encourager des travaux utiles aux sciences et « aux lettres. Aussi laissa-t-il peu de fortune à ses « nombreux enfants; mais il leur transmit un noble « héritage d'exemples d'intégrité et d'honneur : c'é- « tait un patrimoine dans ce temps déjà éloigné de « nous.

« M. Begon acquit, dans tous les pays qui furent « confiés à son administration, une haute renommée « de talent et de vertu; mais ce fut à Rochefort qu'il « obtint ses plus beaux titres à l'estime et à la recon- « naissance publiques. Cette ville ne faisait que de « naître, lorsqu'il fut chargé de l'importante mission « de la rendre digne du rang auquel voulait l'élever « Louis-le-Grand, son fondateur. Cette tâche était « difficile : elle exigeait un grand dévoûment, beau- « coup de fermeté et une capacité supérieure. Elle « devait être dévolue à un homme comme lui. Il « consacra à cette glorieuse occupation vingt-deux « années de sa vie. Il avait trouvé une ville de bois, « il la laissa de pierres. *Nascentem hanc urbem* « *ligneam invenit, lapideam reliquit*. Telles sont les

1710. « expressions de son épitaphe. Un homme a assez « vécu pour recommander honorablement son nom à « la postérité, quand il meurt après avoir mérité « une pareille inscription sur son tombeau.

« Dès son arrivée à Rochefort, M. Begon reconnut « toute l'importance de la mission qu'il avait à remplir et il se félicita d'être appelé à concourir à la « fondation d'une ville à laquelle sa situation pro« mettait de si grands avantages. Assise sur le bord « du seul de nos fleuves qui puisse recevoir les plus « grands vaisseaux de guerre; située dans un terri« toire fertile, communiquant avec la mer par une « rade excellente et avec l'intérieur des terres par une « navigation de plus de trente lieues, cette ville « naissante offrit aux yeux de M. Begon tous les élé« mens d'une population nombreuse et d'un com« merce étendu. Aussi s'attacha-t-il à tous ses inté« rêts avec une sorte de passion. Ses prédécesseurs « avaient beaucoup fait pour le port; quant à lui il « fit beaucoup pour le port et beaucoup pour la « ville.

« M. Begon était intendant de l'Aunis et de la « Saintonge en même temps qu'il était intendant de « la marine à Rochefort. Ses fonctions représentaient « à la fois celles du préfet de la Charente-Inférieure « et celles du préfet maritime. Quelle immense occu« pation pour un homme qui, comme lui, se faisait « une loi de remplir scrupuleusement tous ses devoirs.

« Cependant il cultivait les sciences; il faisait ses 1710.
« délices de la lecture des livres anciens : il faisait
« graver les médailles d'un grand nombre d'hommes
« illustres dont il possédait les portraits; et malgré
« tant de travaux, il était, suivant le témoignage
« d'un contemporain, d'un accès si facile, que l'on
« aurait dit qu'il n'avait rien à faire. Ce n'était pas
« assez pour lui de s'acquitter de tous les devoirs
« que ses fonctions lui imposaient, il s'imposait à
« lui-même le devoir de la charité la plus active; il
« répandait d'abondantes aumônes, il était plein de
« pitié pour les malheureux qui le trouvaient tou-
« jours disposé à répandre sur eux ses bienfaits. Il
« voulut étendre, même après sa mort, les secours
« qu'il donnait aux pauvres : secondé de sa pieuse
« épouse, il fonda à Rochefort l'hôpital des orphe-
« lines de la marine. Ce fut un grand bienfait pour
« notre ville. Que de malheurs sont soulagés, que de
« vices sont prévenus, que de larmes sont taries,
« dans cet asile ouvert à l'enfance et à la vieillesse
« dénuées de soutien !

« M. Begon eut une famille nombreuse qui retraça
« ses vertus. Ses fils occupèrent avec honneur un rang
« élevé dans la marine et dans l'église; et l'une de
« ses filles, Madame de La Gallissonnière fut mère
« de l'amiral La Gallissonnière. Ce fut à Rochefort
« que naquit ce marin illustre qui remporta en 1756
« une célèbre victoire navale sur les anglais; victoire

1710. « dont ils furent si profondément humiliés, qu'ils « firent périr sur un échafaud l'amiral Bing qui s'était « laissé vaincre.

« Hélas! on l'a vu dans tous les temps : la reconnaissance s'efface bientôt de la mémoire des « hommes, et les services rendus par M. Begon ne « devaient pas échapper à cette commune loi. Mais « l'homme qui, pendant sa vie entière, avait donné « l'exemple de toutes les vertus, qui avait répandu « tant de bienfaits sur notre ville, devait-il s'attendre « que ses restes ensevelis avec tant d'honneur seraient « un jour outragés par une populace impie! Oui, « Messieurs, (que ne m'est-il permis d'éloigner de « nos yeux ce spectacle de honte et de douleur) le « cercueil de M. Begon fut indignement violé en « 1793. Ses ossements furent dispersés avec ceux de « sa fille, la marquise de La Gallissonnière, femme « sainte qui avait passé sa vie à faire de bonnes œuvres « et qui avait été la mère d'un homme dont les exploits « avaient honoré la France.

« Ombres vénérées! que ce jour répare ces actes « de démence et d'horreur! Que ces restes, objets du « respect de la marine et de la ville de Rochefort « reposent en paix dans le tombeau. La mémoire de « M. Begon honorée des savants dont il encourageait « et partageait les travaux, des magistrats dont il « était le modèle, de tous les hommes de bien dont « sa vie si pure et si dignement remplie mérita si

« bien l'estime, doit être l'objet d'un culte particulier, 1710.
« pour nous qui lui devons tant de bienfaits. Malheur aux peuples qui refusent aux grands citoyens les honneurs qui sont dus à leur mémoire. Les hommages rendus à la vertu font naître dans les âmes des sentimens généreux. En rappelant de nobles exemples, en honorant le nom de M. Begon, nous aurons non seulement acquitté une dette sacrée, mais nous aurons produit parmi nos concitoyens une impression salutaire; et nous-même, à qui est confié le soin de la prospérité d'une ville qui lui fut si chère, nous nous sommes mieux pénétré de nos devoirs en vous disant comment il remplissait les siens; la vue d'un tel modèle a échauffé l'amour du bien public dans notre cœur, et nous avons reconnu que ce n'était pas sans fruit qu'on avait sous les yeux une vie comme la sienne, pleine d'honneur et de vertu. »

La foule s'écoula ensuite silencieuse et triste. Pour la seconde fois, des larmes de regret venaient de mouiller les dalles de la chapelle, où la reconnaissance d'une autre génération avait rétabli la sépulture de M. Begon.

Une table de marbre, portant l'inscription suivante, fut ensuite placée à l'un des pilliers de la chapelle, afin d'indiquer à tous que là repose un homme qui, toute sa vie, n'a été occupé que de rendre Rochefort heureux et florissant.

1710. ICI REPOSENT :

MICHEL BEGON,

INTENDANT DE LA MARINE A ROCHEFORT,

NÉ EN 1638, DÉCÉDÉ EN 1710.

NASCENTEM HANC URBEM LIGNEAM INVENIT

LAPIDEAM RELIQUIT.

CATHERINE BEGON,

MARQUISE DE LA GALLISSONNIÈRE,

FILLE DE MICHEL BEGON

ET MÈRE DE L'AMIRAL DE LA GALLISSONNIÈRE,

VAINQUEUR DES ANGLAIS A MAHON.

DIGNE PAR SES VERTUS

D'UN TEL PÈRE ET D'UN TEL FILS.

LEUR TOMBEAU FUT INDIGNEMENT VIOLÉ EN 1793.

LEURS RESTES ONT ÉTÉ RECUEILLIS ET INHUMÉS

AVEC HONNEUR DANS CETTE CHAPELLE

PAR LES SOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE ROCHEFORT EN 1839.

Peu de temps après la mort de M. Begon, arriva à Rochefort, pour le remplacer, M. de Beauharnais, précédemment intendant des armées navales. Succé-

dant à un homme si justement regretté, M. de Beauharnais comprit qu'il avait une tâche difficile à remplir, et il fit tous ses efforts pour que les habitants de Rochefort reportassent sur lui une part de l'estime qu'ils avaient eue pour son prédécesseur. 1710.

Mais M. de Beauharnais avait appartenu au grand corps de la marine, et une sorte de propension le porta à s'occuper plus volontiers de ce qui pouvait flatter ou favoriser les prétentions des officiers de vaisseaux, que de ce qui devait être agréable ou dans les intérêts de ses administrés. Il en résulta que, peu de temps après, une mésintelligence assez marquée divisa les uns et les autres. Les premiers voulurent régner en maîtres et traiter les seconds comme s'ils eussent réellement autorité sur eux.

Ce conflit suscita de part et d'autre des exigences, des prétentions, qu'il eût été facile d'éviter sans froisser l'amour-propre de personne.

Ainsi, si à l'égal des autres villes du royaume, des privilèges avaient été accordés à Rochefort, cette ville paya cher quelques fois ces faveurs; et l'une des plus pénibles obligations qui lui furent imposées était de hâler à la cordelle les vaisseaux de l'État qui descendaient la rivière. D'abord les habitants virent quelque chose de blessant pour eux dans l'accomplissement de ce devoir, et leur premier mouvement fut d'opposer de la résistance. Mais M. Begon leur fit comprendre que l'intérêt du port, que le leur en particulier exigeaient

1710. que les navires n'éprouvassent aucun retard à parcourir la distance qui sépare le port et la rade, et que, dès-lors, pour que le ministère ne revint plus à la pensée de déplacer l'arsenal pour le rapprocher de l'embouchure de la Charente, il fallait que les habitants se prêtassent à faire accélérer les mouvements. On n'objecta plus rien; chacun se soumit, et ce devoir passa si bien dans les usages, que jamais plus, quand une réquisition était faite aux habitants pour le hâlage des navires, on ne trouva de difficultés à réunir le nombre de corvéables nécessaires. Il est vrai que cela arrivait rarement; car M. Begon employait de préférence les ouvriers de l'arsenal et les équipages des vaisseaux.

Mais les choses changèrent quand le nouvel intendant eut pris possession de son département. Sous prétexte que le temps que les ouvriers passaient à tirer à la cordelle, occasionnait une perte considérable à la marine, les officiers du port adressèrent une réquisition au corps de ville pour qu'un certain nombre d'habitants se rendissent pour hâler un vaisseau qui était attendu en rade. A l'heure assignée personne ne manquait. Quand la corvée fut arrivée à l'avant-garde, un sieur Dumas, officier de port, traita avec si peu d'égards les habitants que le maire, M. Guillotin, avait conduits là, que ce magistrat crut de son devoir de rappeler au sieur Dumas qu'il s'écartait des convenances et qu'il devait

traiter avec ménagement des personnes qui voulaient 1710.
bien prêter leur concours pour accélérer le départ des vaisseaux. Le sieur Dumas répondit sur un ton d'aigreur qui blessa justement le maire, et une discussion assez vive s'engagea entr'eux. Celui-là, exaspéré, s'oublia jusqu'à lever sa canne et à en frapper le maire à plusieurs reprises. Les habitants, témoins de cette brutalité, accoururent autour de M. Guillotin, indignés et disposés à venger l'injure grave qui venait d'être faite à tous. Ce magistrat les apaisa; mais il ne put obtenir d'eux que le travail pour lequel ils étaient requis, fut exécuté. Tout le monde se retira, laissant aux officiers de port le soin de faire conduire en rade, comme ils le pourraient, les vaisseaux qui devaient descendre la rivière.

Une plainte fut immédiatement portée à l'intendant par le corps de ville assemblé, et réparation prompte et éclatante fut exigée; mais la réponse se fit attendre, et les habitants qui crurent voir dans ce retard une espèce de déni de justice, murmurèrent et menacèrent d'obtenir vengeance eux-mêmes. Ce fut encore à la prudence de M. Guillotin que l'on dût le maintien de l'ordre. Cependant comme il ne voulait pas qu'un fait aussi grave restât impuni, il se décida à se rendre à Versailles, pour présenter une requête au Roi, et demander la punition de l'officier qui l'avait injurié et frappé dans l'exercice de ses fonctions. M. Guillotin obtint une audience du ministre et lui

1710. exposa ses griefs. Le ministre promit de donner satisfaction prompte et engagea le maire à faire ses efforts pour que le hâlage des vaisseaux se continuât comme par le passé. Le sieur Dumas fut envoyé en punition dans un autre port, et alors les officiers de marine qui avaient approuvé la conduite de leur camarade résolurent de faire repentir les habitants de la disgrâce du sieur Dumas. Comme ils ne s'étaient soumis jusqu'à ce moment, qu'avec une sorte de contrainte, aux divers actes que les privilèges de la ville exigeaient de tous, ils eurent la pensée d'annuler peu à peu ces privilèges, afin de se poser plus tard en maîtres dans un lieu qui leur paraissait devoir rester toujours sous la domination de la marine. Sous prétexte que la garde de la ville n'était faite que par des gens sans consistance, ils voulurent s'arroger le droit de faire faire ce service par les troupes de l'arsenal. Cette prétention fut signalée à M. Guillotin qui était encore à Versailles. Comme il pouvait résulter de cet envahissement de pouvoir que les troupes de la marine fussent insuffisantes pour faire le service, ce qui eut obligé à en appeler un plus grand nombre, que par défaut de logement dans les casernes, on eut mis à la charge des habitants dans leurs propres demeures, le maire adressa de pressantes observations au ministre et en obtint une décision rassurante pour la population.

Cependant le ministre auquel on avait fait un

rapport peu exact sans doute sur le zèle des 1710.
bourgeois à remplir leurs devoirs comme soldats de milices, invita le maire à y veiller à l'avenir, afin que la sûreté publique n'éprouvât aucune atteinte fâcheuse. L'intendant reçut ensuite l'injonction de prescrire à Messieurs les officiers de marine de ne s'occuper plus à l'avenir des affaires de la commune, et de se renfermer exclusivement dans les devoirs qu'ils avaient à remplir.

A la suite de ces différends, une apparente froideur divisa les officiers municipaux et les officiers d'épée. Le temps ne l'effaça pas entièrement, et nous verrons en 1722 se renouveler le désordre de 1710, et les habitants acheter par la soumission certains avantages qu'ils tenaient de l'État pour le traitement de quelques-uns de leurs malades civils.

Les évènements politiques se succédaient alors avec une grande rapidité. La disgrâce de Marlborough faisait pressentir le terme des guerres qui fatiguaient et ruinaient toute l'Europe. Mais ce général n'avait point été rappelé du continent, et voulait, comme on le sait, à force de gloire et de conquêtes, rétablir son crédit entièrement éteint à la cour.

La mort de Joseph II changea la face des choses. L'archiduc Charles, que les alliés avaient décoré du titre de roi d'Espagne, et pour lequel on disputait pied à pied un royaume, était appelé à succéder à l'empire et aux possessions de la maison d'Autriche.

1710. Les mêmes raisons qui avaient fait agir l'Angleterre contre la France à la mort de Charles II, amenèrent la reine Anne à écouter les propositions de paix que renouvelait Louis XIV dans toutes les circonstances malheureuses ou favorables. Le nouvel empereur aurait joint à la couronne que lui léguait son frère les restes encore fort considérables des états de Philippe V, et serait devenu ainsi possesseur de la plus grande partie de l'Europe. Or, malgré les représentations des alliés, et particulièrement de la Hollande, les propositions de la France furent agréées à Londres, le 8 octobre; mais il fut convenu toutefois que les articles fondamentaux seraient soumis à un congrès qui serait tenu à Utrecht, le 12 janvier suivant.

Ces préliminaires n'avaient point arrêté les hostilités; il y avait eu seulement suspension d'armes entre la France et l'Angleterre: le prince Eugène qui conservait une armée formidable à la solde maintenant de la Hollande, s'avançait en France et menaçait d'envahir le royaume.

L'alarme était générale, Eugène marchait en triomphateur. La cour ne pouvant plus, à cause de l'épuisement total de la France, opposer de résistance, eut la pensée de se réfugier à Chambord, et de là Louis XIV aurait fait un appel à toute la noblesse, à la tête de laquelle il aurait marché pour aller chercher une mort glorieuse là où il voulait reculer les limites de son royaume. Le Roi eut certainement, malgré ses soi-

xante-quatorze ans, pris le commandement de l'armée 1711.
d'élite qu'il voulait recruter; mais les exploits de Duguay-Trouin ranimèrent l'esprit abattu partout.

Duguay-Trouin, l'un nos marins les plus célèbres, avait depuis plusieurs années déjà, épuisé sa fortune et sa santé à combattre les ennemis de son pays. Louis XIV sentit qu'un homme qui avait rendu de si importants services à sa cause et si bien servi l'État, avait droit à une restitution de son riche patrimoine entièrement dépensé pour son pays; mais alors il n'avait à sa disposition que des parchemins pour récompenser les actes de dévouement, et il ne pût donner à Duguay-Trouin que des titres de noblesse. Cette distinction que l'intrépide marin ambitionnait depuis long-temps l'attacha plus étroitement encore à la cause du Roi; il eut la pensée d'aller attaquer Rio-Janeiro, et de rapporter en France un riche butin. Aidé par sept riches maisons qui avaient confiance dans sa bravoure et dans ses connaissances maritimes, il forma une escadre de sept vaisseaux de ligne que le Roi lui fournit. Les équipages manquant, on ne balança pas à frapper de nouveau d'inaction le commerce déjà fort réduit, et par ordonnance du 23 mars 1711, tous les ports de la Manche et du Ponent furent fermés, excepté pour la pêche du poisson frais. Un seul vaisseau du port de Rochefort fit partie de l'escadre de Duguay-Trouin. Aussitôt cette armée voguait, pleine d'ardeur, forcer l'entrée de la rade de

1711. Rio-Janeiro, sous le feu des nombreuses batteries qui la défendaient, mettre l'escadre portugaise hors de combat, et enlever d'assaut une place formidable. Cette conquête ne demeura pas à la France : le vainqueur en fit payer la rançon et revint avec l'or et le butin qu'il avait recueillis.

Peu de temps après le départ de l'escadre de Duguay-Trouin, le port de Rochefort fit quelques armements nouveaux ; trois vaisseaux et deux bâtiments légers sortirent de ses chantiers pour compléter la division qui allait défendre Quebec que les anglais, avant la suspension d'armes, menaçaient de nous enlever. La marine acquit là encore un éclatant titre de gloire : le Canada, bloqué par des forces anglaises assez considérables, se serait certainement rendu à l'ennemi, dont les moyens d'attaque croissaient de jour en jour, si l'arrivée des secours envoyés par la France n'eut fait échouer les projets qu'avait l'Angleterre de nous enlever cette riche possession.

D'un autre côté, Louis XIV avait envoyé en Espagne plusieurs vaisseaux de ligne pour soutenir l'armée de terre qui cherchait à faire rentrer sous l'obéissance de Philippe, les provinces que la coalition avait soulevées en faveur de l'archiduc Charles. Cet auxiliaire fut tout puissant, et Charles se vit bientôt réduit à la seule ville de Barcelone. La marine venait de briller d'un nouvel éclat, et peu après une escadre française attaqua une flotte anglaise qui venait de la

Virginie, et lui enleva une partie du convoi chargé 1711.
de denrées et de marchandises d'une grande valeur qu'elle amenait en Europe.

Ces faits d'armes jetèrent de l'étonnement parmi les nations coalisées, et celles qui n'étaient restées fidèles à la ligue que parce qu'elles pensaient que la France était épuisée et sans force, adhérèrent secrètement aux traités préliminaires faits à Londres.

Pendant que l'Europe entière attendait avec anxiété le résultat des évènements qui s'accomplissaient de toutes parts, Rochefort recevait un hôte dont la cause avait entraîné Louis XIV au-delà de ce qu'il aurait dû faire.

Jacques III parcourait le royaume en artiste, depuis que son échauffourée sur l'Écosse avait échoué. Il venait d'être autorisé à visiter les ports de mer et surtout celui de Rochefort qui, alors, avait une certaine célébrité, autant à cause de la promptitude qu'il avait toujours mise à faire les armements qui y étaient ordonnés, que par les ressources précieuses qu'il offrait à l'État par sa facilité de s'approvisionner dans tous les temps.

Le 26 octobre, le prétendant arriva donc dans cette ville; il y fut reçu avec cette distinction que son rang commandait; mais la population, on le remarqua facilement, ne mit pas beaucoup d'empressement à fêter l'illustre visiteur. Son père et lui avaient, par suite de l'appui, de la protection, irréfléchie par fois,

1711-12. que Louis XIV leur avait accordée, contribué à attirer sur la France une partie des malheurs qui l'avaient frappée, et les populations ne voyaient pas sans déplaisir un homme qui venait peut-être encore pour calculer les ressources existantes, afin de fonder sur les débris d'une grande gloire passée, le plan d'une nouvelle tentative sur le trône de ses ancêtres.

Il visita l'arsenal avec beaucoup d'attention, et M. de Beauharnais, qui avait reçu des instructions de la cour, lui donna sur tout ce qui excitait sa curiosité des détails et des renseignements qui durent le satisfaire et qui valurent plus tard à cet intendant une lettre de satisfaction du ministère.

Dans le moment où la France en deuil pleurait la mort du duc de Bourgogne, enlevé prématurément, et sur lequel elle avait fondé bien des espérances de repos et de bonheur, les plénipotentiaires de tous les États européens se réunissaient à Utrecht, pour arrêter les bases des traités de paix. Pendant la longue durée des négociations, la guerre se continuait toujours, l'ennemi s'approchait de la capitale. Villars, en qui le Roi avait une grande confiance, avait juré au vieux monarque, qui lui avait fait le tableau de toutes ses douleurs, de sauver la France. Il se rendit à la tête des armées, et malgré les efforts du prince Eugène, il fit tant de prodiges de valeur que l'armée française reprit l'offensive, et qu'à son tour l'ennemi trembla.

La nouvelle des succès de Villars répandit en France

une sensation bien heureuse. Partout le *Te Deum* fut 1712.
chanté au milieu d'une foule nombreuse, en actions de grâces des avantages remportés par nos troupes sur les ennemis, à l'attaque du camp retranché de Denain, à la prise de Marchiennes, Saint-Amant, Harnon et plusieurs autres places le long de la Scarpe.

Si les plénipotentiaires réunis à Utrecht avaient, avant ces évènements, paru exigeants dans les conditions à imposer à Louis XIV, depuis ils le devinrent beaucoup moins; les négociations avancèrent, et la France, sauvée enfin, put respirer.

Dans un moment où, comme dans toutes les autres villes du royaume, le commerce était à Rochefort dans un état complet de stagnation, cette ville était peut-être plus malheureuse que jamais. Elle ne trouvait plus, comme par le passé, dans les mouvements du port, les ressources qui lui faisaient défaut ailleurs, et les habitants ne pouvaient se soutenir qu'à la faveur des privilèges qui leur avaient été accordés sur les objets de consommation. Cependant les fermiers généraux auxquels le trésor public demandait journellement des recettes, voulurent, par des interprétations des tarifs, pressurer les communes, et Rochefort se vit menacé de perdre les avantages dont ses habitants avaient toujours joui. Ainsi les agents des gabelles exigèrent que certaines marchandises payassent les droits de la traite de Charente, et ceux de la sortie des cinq grosses fermes. De vives récla-

1712 mations furent adressées par le corps de ville contre ces exigences. Elles étaient appuyées sur l'état de misère de la population entière, sur les lettres patentes et les arrêts du conseil d'État qui accordaient et promettaient de garantir les privilèges octroyés. La municipalité demandait enfin que ces privilèges fussent intégralement maintenus. Elle fit remarquer que c'était sur la bonne foi et dans l'espérance de jouir de certains avantages promis, qu'un grand nombre d'individus étaient venus de diverses provinces du royaume et même des pays étrangers pour s'établir dans la ville nouvelle. « Si vous anéantissez nos pri-« vilèges, disait-on, si vous augmentez les droits « d'entrée et surtout la liste des marchandises frap-« pées de droits, il y a tout lieu de craindre que le « mécontentement ne fasse éloigner beaucoup de « gens, et que cette belle ville ne retombe bientôt « dans son premier état. »

Les doléances de la ville furent favorablement écoutées; elle continua à s'attribuer la part d'impôt qui lui était nécessaire pour ses besoins, et à profiter des dispenses de droits que les édits anciens lui avaient accordées. Les fermiers généraux, en hommes qui ne se dessaisissaient pas volontiers de leur proie, voulurent appeler de la décision qui les condamnait; mais ce fut sans succès dans le moment. Plus tard, ils revinrent de nouveau à la charge et cherchèrent à faire annuler ou réduire du moins des privilèges qui

rendaient presque nulle la perception des droits à Rochefort; mais alors le commerce avait pris une certaine consistance et fournissait des ressources à la population, et successivement l'exemption de droits fut modifiée. 1712-13.

La paix, si ardemment désirée et attendue de toutes parts, si chèrement achetée par la France qui dut pour l'obtenir rendre plusieurs places fortes, ses possessions de Saint-Christophe, de Terre-Neuve, de l'Acadie, etc., qui dut détruire les fortifications de Dunkerque et combler le port de cette ville, la paix venait enfin d'être signée à Utrecht, le 11 avril 1713, après deux années employées en négociations entre les puissances coalisées, d'une part, et Louis XIV et l'Espagne, de l'autre.

Malgré l'abaissement dans lequel la puissance, naguère colossale de la France, se trouvait tout-à-coup tombée, la paix fut néanmoins accueillie avec enthousiame par toutes les populations lasses des sacrifices énormes qu'elles avaient faits.

Cet évènement bienheureux fut célébré dans tout le royaume avec des transports de joie indicible. Rochefort partagea l'allégresse générale, et cependant Rochefort avait le sentiment que désormais son port serait annulé. Mais le regret donné au passé fit place à l'espoir d'un autre avenir, et les habitants se livrèrent à des réjouissances qui durèrent plusieurs jours.

Dès que le corps de ville eut reçu l'invitation de

1713. publier les traités de paix, il convoqua les milices bourgeoises, les troupes de la marine, et à la tête de ces divers corps, au son des fanfares, M. Hervé, maire, lut la proclamation du Roi. Il prononça ensuite un discours dans lequel, après avoir fait le tableau des maux passés du royaume, il engagea le peuple à consoler, par son amour et sa fidélité, le Roi que des chagrins domestiques, des pertes douloureuses encore récentes, accablaient dans sa vieillesse.

Le peuple versa quelques larmes d'attendrissement au souvenir des peines qui déchiraient le cœur de Louis XIV; mais qu'il y a de mobilité dans les sentiments de l'homme! quelques moments après, les habitants oubliaient, en prenant part aux divertissements qui leur étaient offerts, tous les maux qui avaient désolé la France et les avaient eux-mêmes privés des choses de première nécessité.

Le trésor public était tellement appauvri, que les officiers et fonctionnaires publics, les ouvriers se trouvaient créanciers de l'État pour des sommes assez considérables. Le ministère désira connaître le chiffre de l'arriéré, afin de pouvoir, dans les années suivantes, le liquider. Cet arriéré était énorme, on le comprend, et il fallut du temps pour le solder.

L'intendant de Beauharnais employa les premiers fonds mis à sa disposition, à donner des secours aux ouvriers; car la misère de ces malheureux l'avait

frappé. D'autres agents voulurent avoir part à la répartition des sommes qui se distribuaient; mais comme l'intendant avait jugé qu'ils pouvaient attendre des temps meilleurs, il continua à venir au secours des pauvres familles d'ouvriers, seules à plaindre dans cette circonstance. 1713.

Les prêtres de la Mission, qui étaient chargés de fournir des aumôniers aux vaisseaux du Roi, devaient recevoir annuellement pour faire ce service une subvention de six mille livres. Cette subvention ne leur était pas payée depuis plusieurs années, et comme ils prévirent que de longtems encore on ne pourrait se liquider envers eux, ils eurent la pensée de demander l'union à leur communauté de la manse abbatiale de Saint-Jean-d'Angély. Le supérieur de la congrégation de Saint-Maur représenta dans sa défense que cette union serait la source d'une foule de contestations entre les prêtres de la Mission et les religieux de son ordre; que ces derniers jouissaient de quelques droits qui étaient fort en règle et dont le revenu servait à entretenir un nombre suffisant de religieux pour le service divin et l'administration des sacrements dont ils étaient seuls chargés à Saint-Jean-d'Angély, où il se trouvait alors beaucoup de nouveaux convertis. Les prêtres de la Mission insistèrent, et comme la cour entrevit dans l'union sollicitée le moyen de libérer le trésor envers les aumôniers de la marine, elle était disposée à l'autoriser. Les religieux de l'abbaye de

1713-14. Saint-Jean-d'Angély s'aperçurent qu'ils allaient succomber dans la lutte, l'intérêt de l'État étant mis dans la balance, et alors pour éviter que des prêtres étrangers à leur ordre vinssent en maîtres partager avec eux l'administration des secours spirituels, ils s'engagèrent à payer au séminaire de Rochefort une pension annuelle et perpétuelle de six mille livres, en lui abandonnant les droits et revenus de la manse abbatiale.

Cette concession fit cesser les différends, et les curés de Rochefort, ainsi pourvus de ressources suffisantes, continuèrent à fournir des aumôniers à la marine, quand dans les circonstances, devenues rares depuis la paix, on avait besoin de leurs services.

Ce premier succès obtenu enhardit les curés de Rochefort qui crurent qu'il leur serait facile de gagner plus encore. Ils savaient que la vieillesse malheureuse du Roi n'était plus qu'une longue suite de pratiques de dévotion; le moment leur parut donc favorable pour qu'ils revinssent au projet de construction d'une église et d'un séminaire, projet qu'ils n'avaient jamais abandonné. Leur supérieur général plaidait chaleureusement en cour dans ce but, et comme on lui objectait toujours la pénurie du trésor, il proposa comme moyen de libérer Sa Majesté des engagements qu'elle prendrait dans cette circonstance, que l'on accordât une amnistie aux forbans qui, dans les mers lointaines, déshonoraient le nom de la France. Les personnes qui seraient chargées d'aller

leur vendre cette amnistie, disait-il, paieraient un 1714-15.
droit modique, et le produit de ce droit serait employé à l'accomplissement de l'œuvre pieuse que les aumôniers de la marine à Rochefort désirent fonder. Cette proposition déplut beaucoup à Louis XIV ; il la repoussa, et cette fois encore les prêtres de la Mission virent ajourner le projet qu'ils nourrissaient depuis si long-temps. Mais ce nouvel échec ne les découragea pas : ils avaient confiance dans l'esprit qui dirigeait le vieux Monarque, et ils se résignèrent.

Si deux ans auparavant les fermiers généraux avaient, sans succès heureusement pour la population, fait tous leurs efforts pour annuler les privilèges de la ville, d'autres agents du fisc cherchèrent, en 1715, à y porter atteinte. Les membres du corps de ville se voyant menacés si souvent et de tous côtés, craignirent que l'on n'en vînt à retirer aux habitants les avantages qu'ils tenaient des libéralités de Louis XIV, avantages qui leur avaient, dans tous les temps, fait supporter avec courage le séjour fâcheux de la ville.

Les engagistes des droits de halle et minage prétendirent que les grains et farines indistinctement qui entraient dans les murs, soit par mer soit par terre, étaient passibles de droits, qu'ils fussent ou non portés au minage. Sur l'opposition de la municipalité qui invoqua, comme par le passé, les lettres patentes du mois de mars 1669, l'édit de 1673, et autres

1715. rendus postérieurement, il intervint un arrêt royal qui débouta les engagistes et rassura de nouveau pour l'avenir la population. Mais nous verrons ces discussions se reproduire, et la ville succomber enfin sous les prétentions du fisc.

A peine cet arrêt, qui témoignait de l'intérêt du Roi pour une ville qu'il avait créée au temps de sa gloire, et qu'il avait élevée en si peu de temps à un point vraiment remarquable, fut-il parvenu à Rochefort, que la nouvelle de la mort de Louis XIV se répandit. Cet évènement auquel on s'attendait cependant causa une profonde douleur, et quand le service funèbre eut lieu à l'église paroissiale, toute la population y assista dans un religieux recueillement.

La ville qui devait tant à Louis XIV exprima le vœu qu'un monument consacrât la mémoire du grand Roi; elle adressa une supplique pressante à M. de Beauharnais, pour que le projet que cet intendant avait eu quelque temps auparavant fût exécuté, et que la statue du feu roi fût placée, soit dans le lieu le plus apparent du parc, soit mieux encore au centre de la place des Capucins. M. de Beauharnais promit de se rendre au désir des habitants; mais comme il s'aperçut bientôt qu'une demande de cette nature trouverait peu de sympathie près du Régent qui n'avait aucun respect pour le testament du Roi dont on voulait honorer la mémoire, il fit connaître au corps de ville que les vœux de ses administrés ne pouvaient

pour le moment du moins, être réalisés. 1715-16.

La reconnaissance des peuples est chose bien éphémère. Le souvenir du fondateur de Rochefort se perdit, entraîné dans le tourbillon des évènements qui marquèrent le passage de la Régence.

Des réformes considérables, quelques-unes bonnes sans doute, furent introduites dans le gouvernement, aussitôt que le duc d'Orléans fut déclaré Régent de France. Le pouvoir étendu accordé aux intendants des provinces avait été long-temps le motif d'observations sérieuses: plusieurs certainement avaient abusé de leur position, et traitaient sans égard et sans ménagement certains individus, et quoique les plaintes, arrêtées en chemin, ne parvinssent pas toutes jusqu'au trône, on modifia alors les réglements relatifs à ces hautes judicatures, et ensuite on réduisit le nombre des intendants. Peu de temps après, quand les ministères supprimés furent remplacés par des conseils particuliers pour chaque département des affaires de l'État, on chargea des conseils différents de l'administration de l'Intérieur et de celle de la Marine: les intendants qui, dans les ports de mer, étaient à la fois administrateurs généraux de ces ports et gouverneurs des provinces, ne pouvant pas ressortir de deux conseils furent supprimés, et les fonctions qu'ils réunissaient, séparées alors, passèrent entre les mains de deux administrateurs indépendants l'un de l'autre.

Dès lors Rochefort ne fut plus le séjour de l'inten-

1716. dant de terre, et l'administration de la police dut rentrer dans les attributions du corps de ville.

Cette prérogative qui appartenait sans contredit aux maires, devint l'objet des prétentions du siège royal, et la cause de discussions entre le corps de justice réglée et les officiers de la municipalité. Ceux-ci espérant sortir victorieux de la lutte, traitèrent l'année suivante avec la veuve du sieur Flamen, lieutenant-général de la police à Rochefort, pour l'achat de cette charge; ils se pourvurent devant le Roi à l'effet d'obtenir les lettres patentes portant réunion de l'office au corps de ville, et les lettres patentes furent accordées; mais lorsque le maire et les échevins voulurent les faire enregistrer au parlement, les officiers du siège royal firent opposition, prétendant que cet office devait être réuni au siège, par la raison qu'il n'existait point d'hôtel de ville à Rochefort. L'argument était accablant, et la communauté des habitants se vit menacée de perdre un pouvoir sans lequel ses attributions n'avaient aucune importance.

Moyennant un dédommagement promis à la veuve Flamen, le maire obtint que la charge, enviée des deux côtés, fut réservée jusqu'à ce qu'une décision intervint sur la demande que les habitants venaient d'adresser à la cour, dans le but d'obtenir la création d'un hôtel de ville. Les démarches que fit la municipalité furent si pressantes, qu'elle fut constituée définitivement en 1718, et alors elle eut l'espoir que rien ne s'oppose-

rait désormais à l'adjonction aux autres charges 1716.
municipales de celle de lieutenant-général de police. Mais les officiers de justice résistèrent, et ce ne put être qu'en 1720, le 4 décembre, qu'un arrêt du conseil de Régence donna la préférence au corps de ville; les officiers du siège furent condamnés à quinze cents livres de dommages et intérêts envers la veuve Flamen, qui, pendant tous les débats, avait dû garder une charge improductive entre ses mains. On avait dès-lors l'espoir que les choses seraient exécutées selon la décision du conseil de Régence; mais les juges renouvelèrent leur opposition à l'enregistrement de l'arrêt d'union à la municipalité de la charge disputée. Les discussions nouvelles duraient déjà depuis quatre ans, quand les officiers municipaux voulant y mettre un terme, proposèrent à leurs adversaires, le 27 janvier 1724, de supporter la moitié des dommages et intérêts que le siège devait compter à la veuve Flamen, à condition que les juges se désistassent de leur opposition. Cette proposition fut agréée, et les débats ayant ainsi pris fin, intervint, le 17 mars de la même année, un arrêt du parlement, rendu sur les différends des officiers de justice et de ceux de la ville, et l'office de lieutenant de police fut réuni à la communauté des habitants. Cet office devint un embarras pour la municipalité: une question délicate se souleva au sein du conseil de la commune, c'était de

1716. savoir auquel des magistrats serait dévolu l'exercice de la judicature nouvelle : tout le monde y prétendait. Enfin on convint que maire et échevins seraient chargés de la police alternativement, pendant un mois chacun. Les choses ainsi arrangées furent maintenues jusqu'au moment où des changements introduits dans la constitution des municipalités tracèrent d'autres règles pour l'exercice de la police.

L'année 1716 fut féconde en discussions dans les diverses corporations : les religieux de Saint-Louis, auxquels, moyennant quelques priviléges et de vastes concessions, étaient confiés le service de la paroisse et la nomination des aumôniers pour les vaisseaux du Roi, mettaient plus que de la tiédeur dans l'exercice de leurs fonctions. Des plaintes arrivèrent en haut lieu, et la Cour se décida à leur retirer une part des attributions qu'ils avaient à remplir. Aussi voyons-nous, le 14 septembre 1716, que sur l'avis donné au corps de ville par M. l'intendant de la généralité, M. Guesdon, procureur du Roi, requiert les officiers de la municipalité de donner leur adhésion au projet de fondation à Rochefort d'un couvent de bénédictins de l'ordre de Saint-Michel-en-l'Herme, ces religieux s'offrant de remplacer les frères de la Mission dans quelques parties de leurs devoirs, jusqu'alors négligées. Le maire, les échevins, tant anciens qu'en charge, les pairs et principaux habitants « déclarèrent consentir à cet établissement par les avantages

« qui en reviendront à la marine et au public, ces 1716.
« religieux offrant de bâtir une grande église à leurs
« frais et d'y tenir un collége, » et pour seconder le dessein de la congrégation, ils prennent, à l'unanimité également, la délibération suivante : « Plus il y
« aura dans une ville d'autels consacrés au Dieu
« vivant, plus il y sera glorifié, plus le sacrifice du
« corps adorable du Sauveur y sera multiplié, et
« plus ses grâces y couleront en abondance; plus il
« y aura de ministres du Seigneur et d'ouvriers évan-
« géliques dans cette vigne nouvellement défrichée
« et plus elle en portera de fruits louables et salu-
« taires. Que ne devons-nous pas attendre d'un
« ordre de religieux qui, tous les jours, donne à
« l'église des personnages illustres par leur profonde
« érudition, par leur riche talent pour l'éloquence
« de la chaire, par l'austérité de leur vie et par leur
« piété exemplaire. Enfin, persuadés qu'outre les
« secours spirituels qu'il y aura lieu d'en espérer,
« leur établissement en cette ville ne peut que lui
« procurer que de fort grands avantages temporels,
« surtout par rapport à l'instruction de nos enfants,
« il nous paraît que nous n'avons que de puissants
« motifs pour consentir au dit établissement. »

Le Grand-Prieur et quelques religieux de cet ordre se rendirent peu de temps après à Rochefort ; mais les prêtres de la Mission qui avaient eu connaissance de l'avis du conseil de la ville, et qui crurent voir dans

1716. les démarches qui se faisaient une revanche que voulaient prendre les Bénédictins, de ce qu'on avait enlevé au couvent de Saint-Jean-d'Angély les revenus de la manse abbatiale, firent tous leurs efforts pour prévenir le coup dont ils étaient menacés. Ils adressèrent donc en toute hâte une supplique au Régent et l'accompagnèrent de la promesse qu'à l'avenir ils rempliraient ponctuellement leurs obligations. Ils offrirent aussi de se charger de l'instruction des enfants et de s'assujettir enfin à tout ce que les Bénédictins promettaient de faire. Leur supérieur fit de son côté de pressantes démarches auprès de celui de Saint-Michel-en-l'Herme, et les choses en demeurèrent là. Les curés de Saint-Louis, rassurés, mirent d'abord quelqu'empressement à se rendre utiles ; mais bientôt ils reprirent leurs habitudes et ne tinrent que très-imparfaitement les engagements que la peur leur avait arrachés. S'ils n'opposèrent aucune résistance à fournir des aumôniers, quand la marine leur en demandait, ils ne s'occupèrent en aucune façon de l'instruction des enfants de la ville, ce soin les eut forcés à faire violence à leur goût qui, déjà, les portait à rechercher la douce oisiveté de la campagne. Ils n'étaient pas encore propriétaires du domaine où plus tard ils se livrèrent dans le silence à des délassements variés, mais ils en prenaient l'avant-goût dans une maison qu'ils avaient disposée pour cela, à à quelque distance de la ville.

Par édit du mois de juin 1717, on avait supprimé 1718. les offices de maires, lieutenants de maires et autres, créés dans les hôtels de ville depuis 1690. Cet édit n'avait point atteint la municipalité de Rochefort, parce que celui de 1693 qui avait autorisé les habitants de cette ville à nommer un maire et des échevins ne parlait point de l'établissement d'un hôtel de ville dans ce lieu; en sorte que toujours considéré comme colonie, il demeura pendant vingt-cinq ans dans un état provisoire qui eût eu de fâcheuses conséquences, si, dans presque toute cette période, l'administration n'avait point été régie par la sagesse et la prudence de M. Begon. Les discussions qui s'étaient élevées en 1717 avec les officiers du siège, relativement à la possession de la charge de lieutenant-général de police, firent comprendre aux habitants qu'il leur importait beaucoup de n'être pas rangés en dehors de la loi commune; ils sollicitèrent donc d'être constitués d'une manière régulière.

La population de Rochefort quoique décroissante, était encore de beaucoup supérieure à celles des communes qui, avant 1690, étaient pourvues d'hôtels de ville. Elle s'appuya sur ce fait et fit valoir, surtout, que depuis la séparation de l'intendance de terre de celle de la marine, diverses parties de l'administration publique que l'intendant-général avait dirigées jusqu'à ce moment, devaient rentrer dans le ressort de la municipalité, et que, dès-lors, la municipalité avait droit à une constitution définitive.

1718. L'intendant de la généralité, M. le marquis de Creil, appuya les suppliques du maire et des échevins, et enfin par édit du 5 mars 1718, le Roi, de l'avis du conseil de Régence, décida qu'il y aurait à l'avenir à Rochefort un corps de communauté et un hôtel de ville qui serait composé d'un maire, de deux échevins et de six conseillers, pour régir et administrer les affaires de la commune.

Cet édit fut accueilli par des transports de joie. Rochefort venait de conquérir un rang parmi les autres villes du royaume, et n'allait plus être considéré comme une colonie. Ce qui, surtout, flatta l'amour-propre des habitants, c'est que précédemment les maires n'avaient rang dans les cérémonies publiques qu'après le corps de justice, tandis qu'à dater de cette époque le maire allait se trouver en tête des cortèges, sur la même ligne que le premier officier du siège royal.

Peu de jours après, le 23 avril, intervient un arrêt par lequel le Roi, en son conseil, nomme pour maire le sieur Guesdon, assesseur au siège royal; pour premier échevin, le sieur Lambert, lieutenant-général; pour second échevin, le sieur Montus, négociant; et pour conseillers de l'hôtel de ville, les sieurs Thirat, procureur du Roi; Jacquard, garde-marteau de de la maîtrise des eaux et forêts; Dumas, ancien major de la ville; Fichon, avocat; Caillaud, procureur, et Callandre, négociant.

Le 13 juin suivant, tous les officiers municipaux 1718.
furent installés par M. de Creil, intendant de la généralité, en présence de la milice bourgeoise assemblée, et de la plus grande partie de la population. A partir de ce moment, une nouvelle ère commença pour cette ville qui pouvait s'administrer elle-même définitivement. Les attributions du corps de ville qui, avant, n'avaient point été déterminées, le furent par l'édit de 1718; mais comme Louis XIV avait dit et que ses successeurs avaient répété: « l'État, c'est moi », le droit public était sous lui et fut après lui, jusqu'en 1789, le bon plaisir du Monarque.

D'abord électifs à Rochefort, les offices municipaux tombèrent bientôt dans la vénalité, et l'État voulut imposer à la communauté des habitants des maires et des échevins qui n'avaient pas les suffrages et les sympathies de tous. Aussi la commune se décida-t-elle à se maintenir dans le droit d'élection, en achetant à grands frais, sur les deniers d'octroi, les diverses charges dont elle voulait avoir la propriété, pour en disposer en faveur de ceux que les habitants assemblés auraient élus.

Mais la ville ne devait pas demeurer propriétaire immuable des offices municipaux qu'elle avait acquis du trésor public. Ces offices furent, comme sous le règne précédent, plusieurs fois supprimés pour être ensuite recréés après quelques légères modifications; cela se renouvelait chaque fois que le trésor public

1718. avait besoin de ressources, et ce besoin se reproduisait assez souvent.

Enfin, après bien des fluctuations et bien des déboursés de la part des villes qui, comme Rochefort, voulaient être administrées par des hommes de leur choix libre, intervint, au mois d'août 1764, un *édit* qui rendit aux villes le droit d'élire à leur volonté les officiers municipaux.

On paraissait alors déterminé à donner aux communes, en reconnaissance des services qu'elles avaient rendus à la monarchie par des sacrifices d'hommes et d'argent, une sorte d'affranchissement, en les organisant sur des bases inviolables. Un édit du mois de mai 1765, régla ensuite les municipalités, en graduant le nombre des offices communaux d'après l'effectif de la population, et en fixant le mode d'élection et les conditions de l'éligibilité des magistrats civils.

Mais les communes ne demeurèrent pas longtemps en possession d'institutions aussi libérales. Un édit du mois de novembre 1771 supprima les offices municipaux dont les villes avaient été mises en possession quelques années auparavant, et en créa d'autres qui furent aussitôt placées dans le domaine du commerce.

Le 27 juin suivant, une déclaration royale prescrivit que les fonctions des officiers d'hôtels de ville en exercice cessassent aussitôt que quelqu'un

se présenterait pour acquérir les nouvelles charges aux parties casuelles. 1718.

La gestion du maire et des échevins était sur le point d'expirer quand cet édit fut promulgué. Le corps de ville demanda à l'intendant de la généralité de lui faire connaître ce que devaient faire les titulaires sortants et la communauté elle-même, attendu que l'État des finances de la ville, affaibli par la suppression presque complète de l'arsenal et par les dettes antérieures, ne pouvait supporter la charge énorme de l'achat des offices nouveaux. L'intendant répondit qu'il fallait que les titulaires se retirassent, et qu'il pourvoirait à leur remplacement provisoire jusqu'à la vente.

Les habitants alors marchandèrent, et après bien des correspondances, ils se décidèrent à offrir pour la finance des offices à vendre, une somme de cinquante-quatre mille livres qu'ils avaient réalisée, tant au moyen de souscriptions particulières, que par l'ajournement de travaux qui avaient cependant un caractère d'utilité générale. Le fisc resta inflexible, car ce chiffre était au-dessous du tarif. La ville fut donc menacée d'avoir pour magistrats des hommes que la communauté verrait avec déplaisir, sans doute, à la tête de l'administration. On se questionnait pour tenter de plus grands sacrifices encore, quand le 5 janvier 1772, M. Dulaurens qui se trouvait à Paris, où il avait été député par le corps de

1718. ville pour défendre les intérêts de la commune, annonça qu'aidé par quelques amis, il venait d'acquérir et de lever aux parties casuelles la charge de maire de Rochefort. « J'espère, ajoutait-il, que cette dé« termination de ma part sera agréable aux habi« tants. Le corps de ville reçut cette nouvelle avec plaisir: M. Dulaurens avait déjà fait preuve de tant de dévouement pour sa ville d'adoption, que les fonctions qu'il venait d'acquérir seraient un titre puissant pour poursuivre les démarches qu'il faisait à la Cour. La réponse des habitants à M. Dulaurens ne se fit pas attendre, il avait les suffrages de tous; et comme on voulait donner à cet homme dévoué des collaborateurs capables de le seconder, on se cotisa, et, en peu de temps, on réunit les fonds nécessaires pour acquérir à la ville, non seulement la propriété de la charge de maire, mais encore celle des offices d'échevins et de conseillers. M. Dulaurens fut appelé, à l'unanimité, à remplir les fonctions de maire, et pouvant alors s'appuyer sur les sympathies de ses administrés, il marcha d'un pas ferme dans la lutte qu'il lui fallait soutenir, pour sauver la ville de la ruine que des jalousies de voisinage lui avaient préparée.

La ville devenue encore une fois, à prix d'argent, en possession de ses offices municipaux, les conserva jusqu'à l'époque où une constitution régulière fut décrétée par l'assemblée nationale.

Là s'arrête la seconde période municipale de Rochefort. Nous l'avons indiquée succinctement, afin de montrer combien étaient fragiles les concessions que l'État faisait aux communes, bien que souvent il fit payer fort cher ces concessions. 1718.

Depuis le traité d'Utrecht, la marine avait en quelque sorte été abandonnée. La mort du Roi qui, seul, conservait encore la pensée du maintien d'un auxiliaire sur lequel il pût compter dans certaines circonstances, avait réduit les ports de mer à un état de nullité dont les populations environnantes souffraient beaucoup. La plupart des villes maritimes se dépeuplaient; les émigrants, privés de ressources ici, se rapprochaient des lieux de production, dans l'espoir d'y trouver la subsistance dont ils manquaient dans les ports.

On ne pouvait prévoir de long-temps une récrudescence favorable à l'existence des villes maritimes: car le Régent avait admis dans sa familiarité des Anglais de haute condition qui ne prolongeaient leur séjour en France que parce qu'ils savaient tirer parti de leur influence sur l'esprit du duc d'Orléans, et qu'ils lui arrachaient des actes favorables à la cause de leur nation.

La marine ne comptait donc réellement pour rien dans l'État, alors; et c'est à peine si dans le cours d'une année on faisait sortir du port de Rochefort quatre ou cinq navires de faible tonnage, pour en-

1718-19. tretenir les colonies qui étaient encore restées fidèles à la métropole. Beaucoup de familles privées, par suite de cette inactivité, de la seule ressource qu'elles eussent pour subsister, s'éloignèrent, et la population, jusque là si nombreuse, se trouva tout-à-coup réduite de plus d'un tiers, et les émigrations se continuaient tous les jours.

L'exemple donné par la cour dissolue du Régent devint contagieux dans les provinces. Rochefort dont les mœurs, grâces à l'administration de M. Begon, s'étaient policées, se corrompirent bientôt et des désordres de toutes sortes eurent lieu dans cette ville.

La municipalité qui faisait tous ses efforts pour arrêter le mal, s'occupa de reconstituer les milices, afin qu'une police sévère eût lieu et que des bornes fussent mises au libertinage qui gagnait de proche en proche toutes les classes.

Le sieur Dumas, ci-devant major de la milice, fut chargé de la réorganisation de ces troupes. Après avoir fait le recensement, il expose au corps de ville assemblé, que la désertion qui, depuis plusieurs années, est causée par la cessation des travaux du port, a diminué si sensiblement le nombre des habitants assujettis au service militaire, que le régiment de Rochefort composé autrefois de dix-sept compagnies d'infanterie, une de grenadiers, une de cadets et trois de chevaux, ne présenterait pas aujourd'hui

la moitié de cet effectif. Il obtint donc du corps de ville que le lieutenant-général des armées fut prié de consentir à ce que ce régiment ne comprît plus que douze compagnies d'infanterie. Cette organisation eut lieu ainsi, et comme alors les milices bourgeoises se trouvèrent composées de la partie épurée de la population, un service régulier fut organisé par la municipalité, et le désordre qui déjà avait grandi eut un frein. 1719.

On était à la fin de 1719 : la deuxième année de l'existence de l'hôtel de ville allait expirer. Il fallut donc s'occuper de l'élection des candidats à présenter au choix du Régent pour remplir les fonctions municipales. Le sieur Guesdon, qui était maire depuis l'édit de constitution de l'hôtel de ville, tenant à conserver cette charge, intrigua dans ce but, avoué par lui, pour que l'assemblée des notables le désignât. Les électeurs demandèrent presqu'à l'unanimité que le sieur Guesdon fut maintenu dans les fonctions de maire, en récompense du zèle qu'il avait mis à administrer les affaires d'une commune dans laquelle il avait introduit de notables améliorations. Ils appuyèrent ensuite leur demande sur ce que, malgré ses efforts, ce magistrat n'avait pu apurer les comptes du receveur absent depuis plus de deux ans, et sur ce qu'il avait travaillé avec beaucoup de soin à l'établissement du nouveau mode de lever la taille dans la ville et dans le faubourg. Ce dernier

1719-20. argument paraissait devoir être tout puissant près du ministre ; cependant M. le comte de Chamilly fit connaître au corps de ville que l'intention de Sa Majesté était que l'on se conformât aux règles prescrites par sa déclaration du 5 mars 1718, et qu'il fallait que l'on indiquât trois sujets pour que le Roi pût faire le choix qu'il jugerait convenable. Alors les électeurs que l'on avait maintenus dans de bonnes dispositions en faveur du maire sortant, le présentèrent le premier sur la liste, et il fut confirmé dans ses fonctions pendant deux nouvelles années encore.

Ce premier succès lui donna l'espoir que dans l'avenir les fonctions qu'il se flattait de tenir des suffrages libres de ses concitoyens lui seraient continuées, et il s'occupa activement de régir les affaires de la communauté. La ville gagna réellement en propreté et en embellissement sous la seconde période administrative de M. Guesdon. Il donna tous ses soins à faire exécuter le pavage des rues dans les parties où ce travail n'avait pu être effectué encore, et à rétablir les pentes qui avaient été réglées pour l'écoulement facile des eaux pluviales et ménagères. Des promenades manquaient aux habitants : il ordonna de niveler le terre-plein du rempart et de terminer les plantations qui avaient été interrompues par la mort de M. Begon. La place des capucins qui, encore utilisée comme champ, n'était accessible qu'à un très petit nombre d'individus privilégiés,

fut également aplanie; et comme cette place n'était 1720.
entourée, depuis 1705, que d'une palissade en bois d'un aspect désagréable, il y fit faire en maçonnerie un encadrement à hauteur d'appui, et l'on y plaça des bancs; on eut donc bientôt au centre de la ville une promenade assez belle où l'on se réunissait de préférence dans les moments de repos.

Désormais cette place rendue à la population fut maintenue en bon état d'entretien. Plus tard, en 1746, un autre entourage en bois remplaça les ouvrages en maçonnerie, et ensuite en 1766, le 29 juillet, une nouvelle génération ayant trouvé avec raison que cet entourage donnait à la promenade l'apparence d'un champ de foire, demanda à être autorisée à remplacer par des barrières en fer le bois de chêne vermoulu qui en faisait la clôture. Des lettres patentes du 9 mai 1767 approuvèrent ce projet, et les travaux, adjugés pour la somme de quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit livres deux sols quatre deniers, furent exécutés, et depuis ce moment aucun changement n'a eu lieu pour l'ornement de la place. Ce que la population de 1766 avait dit des barrières qui existaient alors, nous le disons aujourd'hui de celles qu'on leur a préférées à cette époque, car des clôtures de cette nature accusent plutôt une bourgade qu'une ville de l'importance de Rochefort. Quand, suivant le mouvement imprimé autour de nous, nous sommes pour tout en voie d'améliorations et de progrès, il nous semble

1720-22. que la place des Capucins, qui est une des plus jolies et des plus régulières de France, devrait être débarrassée de sa ceinture de mauvais goût et disposée comme cela a lieu dans beaucoup de villes de même ordre : le sol légèrement exhaussé serait marqué par deux marches régnant dans le pourtour; de cette façon, la place serait accessible aux promeneurs dans toutes ses parties, et les voitures publiques n'y pourraient jamais pénétrer. On trouverait certainement dans la valeur du vieux fer des ressources suffisantes pour introduire cet embellissement vivement désiré.

Cette digression nous a un peu écartés de la relation des évènements qui se succédèrent à Rochefort dans le commencement de la seconde ère municipale de cette ville. Reprenons ces évènements.

Le système financier de Law, inventé pour le malheur de la France, avait complètement ruiné les populations, en faisant passer dans les coffres de la banque, et de là dans les mains de cet agioteur et de ses amis les richesses du royaume. Le commerce était nul partout ; l'industrie était improductive; la confiance publique, entièrement détruite. Pendant la durée de cette période de fâcheuse mémoire qui marqua la Régence, les provinces se virent arracher, au profit de la capitale avide, tout ce qu'elles avaient laborieusement amassé, et la fortune du plus grand nombre allait là s'engloutir dans les serres de l'agio.

Rochefort dut, plus qu'aucune ville peut-être, souf- 1722.
frir du profond malaise qui s'étendait partout; car la marine qui lui avait fourni son premier aliment ne comptait plus pour rien. Les chantiers du port étaient déserts, et la population ouvrière inoccupée murmurait et accusait l'autorité de causer par son incurie les malheurs qui pesaient sur elle. La ville était sans ressources, sans commerce, et dès-lors sans avenir.

Et que pouvait faire le corps de ville dans ces moments de désordre et d'égarements de la cour du Régent? Ses plaintes, ses remontrances, ses sollicitations eussent été vaines.

Aussi était-ce une charge fort pénible alors que celle de maire d'une ville qui ne devait attendre le bien-être de ses habitants que des mouvements d'un arsenal, quand cet arsenal n'existait plus que pour mémoire. Cependant, malgré les difficultés de la position, cette charge était enviée et disputée.

Nous avons vu le sieur Guesdon la conserver deux ans encore après l'expiration de son premier mandat; et quand finit son second exercice, il se présente de nouveau et obtient, par une délibération du conseil de la commune du 18 décembre 1721, d'être proposé au choix à faire par le Roi, pour continuer à régir la communauté. Toutefois, sur des observations verbales de M. de Lacour, secrétaire du comte de Chamilly, qui se trouvait alors à Rochefort, cette délibération fut rapportée, et le

1722. corps de ville dressa une liste de trois nouveaux candidats. Les suffrages se portèrent sur le sieur Thirat, procureur du Roi ; mais ces suffrages n'avaient point été libres, et les habitants qui redoutaient l'envahissement du siège royal, protestèrent contre la présentation de ce candidat. Le sieur Daniaud, négociant, qui s'était acquis l'estime de la population par sa sollicitude pour les malheureux, obtint la préférence et remplaça le sieur Guesdon.

Il était à peine installé dans les fonctions qu'il tenait de la volonté et des sympathies de tous ses concitoyens, que le corps de ville fut requis de fournir une corvée de quatre cents personnes au moins pour hâler jusqu'en dessous du Vergeroux le vaisseau l'Eléphant qui devait se rendre en rade dans la marée du premier mars.

C'était un évènement à cette époque, une sorte de fête, que la sortie d'un vaisseau ; cela était devenu si rare depuis quelques années !

Le maire se rendit donc à la tête de ses administrés à l'avant-garde du port, suivant l'invitation qui lui en avait été faite par le lieutenant-général des armées du Roi.

Les officiers de port eurent, cette fois encore, si peu d'égards pour les habitants, qu'ils traitèrent à l'égal des matelots sous leurs ordres, que le sieur Robert, chevalier aide-major des milices bourgeoises, crut devoir faire quelques remontrances à ces of-

ficiers. La dignité de ses paroles blessa un sieur de 1722.
Barail, capitaine de port, et cet homme osa proférer une menace. Le maire, M. Daniaud, intervint dans l'espoir de ramener à la raison le sieur de Barail, mais il en fut insulté d'une manière grave. Cependant celui-ci comprit qu'aller plus loin contre le magistrat municipal ce serait s'exposer à une disgrâce. Il sembla donc s'apaiser et parut même se repentir d'avoir été entrainé jusqu'à s'oublier d'une façon si étrange; lorsqu'un moment après, le naturel revint, et dans un mouvement, peut-être mal exécuté par les corvéables, de Barail, furieux, rudoya les personnes qui se trouvaient en tête de la ligne et donna des coups de canne à l'aide major Robert. Tout le monde indigné abandonna le travail commencé, et l'outrage allait recevoir une punition immédiate, quand de Barail, pour échapper au châtiment dont il se voyait menacé, prit la fuite et se tint caché pendant quelques jours, jusqu'à ce que sur la demande du corps de ville il fut privé de son grade et forcé de quitter Rochefort dans un court délai. Cette punition prompte et sévère produisit un effet salutaire: les officiers de marine y lurent la perte de l'influence de leur arme et cela les rendit pour l'avenir plus circonspects dans leurs rapports avec les habitants. Des scènes de cette nature ne se renouvelèrent plus, et d'ailleurs il se présenta peu d'occasions depuis dans lesquelles

1722-23. le concours de la population fut invoqué par le port.

Un homme se distinguait alors parmi les prêtres de Saint-Louis, par sa douce piété, sa charité et ses bonnes mœurs, le curé Jouvenon que nous verrons quelques années plus tard fonder en cette ville un établissement où les habitants pauvres seront admis à recevoir les secours de la médecine.

Ce pieux ecclésiastique eut la pensée d'attirer à Rochefort, pour le seconder dans les bonnes œuvres qu'il accomplissait, et pour lesquelles il n'avait pu s'associer ses confrères, une communauté de filles de Notre-Dame. Il demanda, pour la réussite de son projet, l'appui de la municipalité, et cet appui lui fut accordé. Aussi voyons-nous, le 4 mai 1723, le procureur du roi remontrer au corps de ville « que M. Jouvenon, supérieur de messieurs de la « Mission et curé de la paroisse de cette ville, lui a « représenté qu'une personne aussi considérable par « sa naissance que par sa piété, animée d'un esprit « pur de religion, voulant fonder une communauté « de filles de Notre-Dame, a jeté les yeux sur la « ville de Rochefort pour y faire le dit établissement; « offrant non seulement tout ce qui serait nécessaire « pour l'achat d'une maison, pour la construction « d'une chapelle et pour toutes les autres dépenses « et frais; mais encore de donner un fonds suffisant « pour entretenir à perpétuité quatre religieuses. »

Le corps de ville accueillit cette proposition avec 1723.
intérêt, et consentit « sous le bon plaisir de l'in-
« tendant de la généralité, aux conditions proposées,
« laissant à l'auteur du projet de se pourvoir de
« lettres patentes. » Mais cela n'eut pas de suite : car, à cette époque, la cour se jouait des sentiments religieux, de tous sentiments honnêtes, et n'avait aucune attention pour les demandes que lui adressaient les communautés dans le but d'augmenter le nombre de leurs maisons; et quelles que furent les instances itératives de la ville, le silence le plus obstiné fut gardé.

Le bon curé Jouvenon resta donc sans soutien pour accomplir ses bonnes œuvres; mais cela ne le découragea pas : il en eut au contraire plus de zèle, et il sut se multiplier pour aller porter des secours et des consolations partout où la maladie ou la mort étendaient leurs ravages. Plus tard, quand il aura économisé sur les aumônes qu'il reçoit quelques légères ressources, il ouvrira un asile à ceux que la misère aurait moissonnés dans leurs demeures malsaines.

Nous avons vu plus haut que Louis XIV avait cru nécessaire de fonder à Rochefort un séminaire pour les aumôniers de ses vaisseaux; qu'en outre il avait fait ériger une cure pour les habitants, et qu'enfin les prêtres de la congrégation de la Mission avaient été pourvus de cette double fonction par

1723. deux contrats passés avec eux, l'un en 1683 pour l'établissement du séminaire, et l'autre en 1687 pour la cure. Par ces contrats, le Roi leur faisait don, tant pour leur subsistance que pour leur entretien, de la somme de sept mille huit cents livres, exempte de toute charge, en attendant qu'il leur fût procuré un autre fonds amorti de pareil revenu, soit par union de bénéfice, soit autrement.

En effet, dans la suite, Louis XIV, afin de diminuer les charges du budget de la marine, réunit à la cure de cette ville le prieuré de Saint-Vivien de Saintes, pour la somme annuelle de mille livres, et plus tard, en 1713, il fut décidé que les religieux de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély compteraient aux missionnaires de Rochefort six mille livres par an, comme compensation et garantie de ce que l'État devait leur donner. Mais cela ne leur fit pas abandonner l'espoir de recevoir le traitement intégral que devait leur servir le trésor public, et à diverses époques ils adressèrent de pressantes réclamations pour qu'en exécution des contrats passés avec le supérieur général de leur ordre, on leur allouât la pension à laquelle, malgré les avantages obtenus, ils n'avaient point renoncé.

Quand la Régence, ruinée après avoir appauvri les populations, eut fait place à une nouvelle monarchie, les frères de la Mission eurent l'espoir qu'un des premiers soins du jeune Roi serait de leur faire

compter l'arriéré dont le chiffre était assez consi- 1723.
dérable. L'occasion leur parut bonne d'ailleurs, car le cardinal Dubois était alors en grande faveur. Ils « exposèrent que depuis plusieurs années ils avaient « eu beaucoup de peine à toucher leurs pensions « sur lesquelles ils ont fait de grosses pertes, soit « par les billets d'état dont on les a payés et qu'ils « ont été obligés de négocier à perte, soit par les « billets de banque qu'ils ont reçus et qui leur sont « restés, soit enfin par les fréquents voyages qu'ils « ont été obligés de faire à Paris, pour solliciter le « paiement des années 1722 et 1723 qui leur sont « encore dues. » Ils terminent en demandant au cardinal Dubois de procurer à leur maison l'union de quelques bénéfices d'un revenu égal aux pensions que le Roi doit leur faire, et s'appuient sur ce que la Cour a fait de pareilles réunions en faveur des aumôniers de Brest et de Toulon. « Par là, disent- « ils, le Roy déchargera ses coffres des dites pen- « sions, et les missionnaires seront mieux en état « de remplir leurs engagements. D'ailleurs ces « unions de bénéfices procureraient aux prêtres de « la Mission la nomination à plusieurs bénéfices « particuliers, qu'ils pourraient donner aux au- « môniers qui auraient servi avec édification, ce « qui serait un moyen de trouver plus facilement « de bons ecclésiastiques dans ce temps où les « prêtres sont fort rares, ce qui oblige messieurs

1723. « de la Mission de recevoir les aumôniers qui se « présentent. »

Toutes les fois que contraints d'implorer des secours, ils s'étaient adressés en Cour, ils s'en étaient toujours félicités; mais cette fois-ci les humbles suppliants ne furent point écoutés; ils se montraient par trop insatiables; et comme leurs services en qualité d'aumôniers étaient alors inutiles, on parut peu soucieux de leurs intérêts. Ils en furent profondément blessés, car ils avaient espéré un autre résultat de la présence à la tête des affaires du cardinal Dubois. Ils attendirent donc que quelque circonstance heureuse se présentât et que le crédit à la Cour de leur supérieur général fut rétabli.

Si, sous le règne précédent, on avait multiplié sans mesure les charges vénales, la Régence, bien plus avide encore, sut en accroître le nombre à l'infini. Dans cette période qui fut aussi tranchée que le grand siècle de Louis, et que l'on peut considérer avec raison comme l'enfance d'un siècle de révolution et de ruine, les fautes du règne précédent furent érigées en principes, et cette époque se distingue par une langue nouvelle, des réformes subversives de toutes sortes, des mœurs corrompues, des désordres grandissant sans cesse.

Les dettes que Louis XIV avait léguées à la France étaient énormes, les coffres, vides; et comme il fallait beaucoup d'argent pour satisfaire les fan-

taisies étranges de la Régence, on adopta un système 1723.
financier qui ruina les populations au profit de quelques misérables, auxquels Philippe d'Orléans avait donné toute sa confiance et qui conservèrent sa faveur, malgré le cri de la nation et les remontrances des parlements.

Lorsqu'on eut épuisé toutes les combinaisons, tous les trafics de Law, pour arriver à la banqueroute, l'État se trouva plus obéré encore qu'il ne l'était auparavant, quoique l'or des peuples eût été englouti dans ses caisses. Alors on en dut venir à vendre aux enchères les fonctions qui, jusque là, n'avaient pas encore été mises dans le commerce, et l'on en créa une foule d'autres qui composèrent un tarif fort élevé. Nous voyons donc à cette époque apparaître dans les villes des gouverneurs pour le Roi, créés par édit du mois d'août 1723. Et quand on sait qu'à Rochefort, la première provision de cet office s'est vendue à M. Joseph Lemoyne de Sérigny, quarante-quatre mille livres en principal, plus deux sols par livre de décime, on peut juger combien les ressources qui furent produites dans toute la France durent être immenses. Mais cela n'était pas assez; on créa ensuite, sous les ordres des gouverneurs, des majors de ville dont les provisions rapportèrent encore à l'État qui absorbait tout, des capitaux fort considérables; et l'on en jugera quand, connaissant la faible importance relative alors de Rochefort,

1723. on verra que l'office d'aide-major de la ville fut accordé à Louis-Armand Bidé de Maurville, brigadier des gardes de la marine, pour la somme de seize mille cinq cents livres. La raison se soulève vraiment quand on songe à l'avidité que la noblesse mettait à courir après ces charges nouvelles, mais elle était si envieuse de titres et d'honneurs, qu'elle s'occupait fort peu que les places fussent vénales.

C'est dans ces moments déplorables, qui furent comme la première secousse de l'éruption de 93, que Louis XV atteignit sa majorité, le 15 février 1723, et que le Régent lui remit les pouvoirs. Quoique le roi, jeune encore, fût peu capable de réparer les maux qui avaient désolé la France, on salua son avènement au trône par des transports de joie.

Une pensée vague d'espoir ranima un peu les populations, et partout on se livra à des réjouissances qui firent un instant oublier des souffrances encore aigues; et ces réjouissances furent payées par la subsistance du peuple qui se vit contraint de compter aux trésoriers du Roi l'impôt ou droit de *joyeux avènemcnt*. Mais on le fit, sinon sans gêne, au moins sans résistance, parce que l'on se trouvait encore heureux de voir finir cette époque de la Régence qui avait tout détruit, tout corrompu.

La misère croissait de plus en plus à Rochefort; le port était presqu'entièrement dépourvu d'approvisionnements et n'employait plus qu'un petit nom-

bre d'hommes. La fraction de la population qui 1723.
avait précédemment trouvé des moyens d'existence, et même quelques bénéfices assez considérables dans la fourniture à la marine des matériaux et des denrées nécessaires au service naval, ne pouvant plus compter sur cette ressource qui lui paraissait à jamais perdue, essaya de s'ouvrir de nouvelles relations commerciales et de faire de Rochefort une sorte de lieu d'entrepôt pour l'écoulement des produits des pays riverains de la Charente, et pour la fourniture dans ces pays des denrées de toutes sortes que l'on tirerait des colonies; mais aucun commerçant ne possédait de navires, même de faible tonnage, pour tenter les premiers essais et pour arriver progressivement au but désiré; le port ne pouvait en fournir, car il n'y avait alors aucun bâtiment de transport qui pût être vendu au commerce.

Des constructeurs, qui avaient été forcés de chercher ailleurs que dans l'arsenal les moyens d'utiliser leur industrie, avaient fondé, à six cents toises environ de la tête de la corderie royale, un établissement peu important d'abord et de la forme duquel le lieu avait pris le nom de *Cabane-Carrée*. Leurs premières constructions se composèrent de petites gabares pour remonter la Charente, et bientôt ils firent des chaloupes pour le cabotage de Rochefort sur Bordeaux et Nantes, et enfin sur tout le littoral de l'Océan.

1723. Les premiers essais tentés par les commerçants de la ville eurent assez de succès, et l'un d'entr'eux, encouragé, voulut entreprendre de faire la pêche de la morue, ce genre de spéculation ayant procuré à certaines villes et surtout à la Rochelle, des avantages assez satisfaisants. Soutenu par quelques autres maisons de la commune, il fit confectionner par les charpentiers établis à la Cabane-Carrée, deux petits bâtiments qui, équipés par des matelots tirés de Saint-Malo, partirent bientôt pour le banc de Terre-Neuve. Mais soit que les équipages choisis connussent peu la pêche, soit que l'entreprise eût été mal calculée, l'armateur perdit de l'argent et n'osa plus persévérer. Cela rendit craintif, et un excès de prudence retint ceux qui auraient pu faire de nouvelles tentatives.

Cependant les chantiers des constructeurs prirent un assez grand développement. Comme les négociants de la haute Charente avaient la pensée que ces ouvriers, qui avaient été employés pendant long-temps dans le port du Roi, possédaient des connaissances supérieures à celles des charpentiers déjà établis dans les petits ports sur le fleuve, en amont de Rochefort, ils les chargèrent de préférence du radoub de leurs navires et de la confection de nouveaux. La marine militaire favorisait cette industrie: déjà, en 1719, elle avait fait mouiller dans la Charente, en face du point choisi par les cons-

tructeurs, un ponton destiné à faciliter la carène des 1723.
bâtiments du commerce.

La pêche de la morue ayant été abandonnée, on se livra à un autre genre de spéculation, et là on fut plus heureux. Aussi bientôt les commerçants qui avaient trouvé des moyens faciles pour l'écoulement des produits entreposés par eux, tant de l'extérieur que de l'intérieur de la France, firent-ils construire quelques magasins, et la Cabane-Carrée devint en quelque sorte un des faubourgs de Rochefort. Peu à peu la ville reprit l'importance que sous le règne de Louis XIV les travaux du port lui avaient donnée. Ce développement causa de la jalousie dans les villes voisines, et quand, plus tard encore, le commerce de Rochefort, assez florissant, voulut avoir le droit d'armer pour les colonies, l'une des places rivales, la Rochelle, employa tous les moyens pour faire repousser par la Cour les sollicitations de Rochefort.

Quand l'année 1726 s'ouvrit, les habitants avaient déjà fondé dans les opérations commerciales les bases d'un nouvel avenir. Quelques maisons des lieux environnants, qui avaient compris que par sa position cette ville était destinée à un grand développement, y transportèrent le siège de leurs affaires et contribuèrent ainsi à donner à la contrée cet essor qui inspira à la Rochelle des craintes sérieuses et la rendit si ardente à diverses époques, et surtout de

1726. 1760 à 1772, et même plus près de nous, à demander qu'on nous refusât le droit de lutter avec elle pour le commerce des colonies.

Quelques années après sa constitution définitive en municipalité, Rochefort avait donc repris une nouvelle existence. Les commerçants étant en majorité dans les assemblées qui étaient chargées d'élire des candidats aux fonctions municipales, durent tout naturellement donner leurs suffrages à ceux d'entr'eux que les chances de la fortune avaient plus favorisés que les autres. Cela déplut aux officiers du siège royal: aussi à l'occasion de la présentation faite par les habitants pour le remplacement, pendant 1727 et 1728, de M. Daniaud, dont les fonctions de maire allaient cesser, le sieur Thirat, procureur du roi, remontre qu'il parait résulter de l'intention de Sa Majesté, dans son arrêt du 23 avril 1718, que les négociants ne soient point admis aux fonctions de maire; que par suite de la réunion au corps de ville de l'office de lieutenant-général de police, il serait peu convenable que des commerçants, qui n'avaient aucune connaissance en droit, fussent chargés de fonctions roulant souvent sur des affaires qui, certainement, ne seraient jamais suffisamment instruites.

Les électeurs qui avaient, presqu'à l'unanimité, accordé leurs suffrages à M. Guesdon comme maire, et à MM. Jacquart et Busquet comme échevins,

adressèrent quelques observations contre l'opposition 1726.
du sieur Thirat, et cherchèrent à prouver que ces candidats avaient toutes les qualités désirables pour remplir avec distinction les fonctions municipales; qu'il en était même parmi eux quelques-uns de gradués: enfin, en terminant, ils firent valoir que dans beaucoup d'autres villes les charges municipales étaient exercées par des négociants.

L'intendant de la généralité donna raison aux électeurs contre les prétentions au moins ridicules des officiers du siège royal. Ceux-ci, voyant alors qu'ils allaient succomber dans la lutte engagée par eux pour faire manquer la candidature du sieur Guesdon, et le punir de ce qu'il avait résigné les fonctions de juge pour se livrer au commerce, ceux-ci firent naître à quelques habitants la pensée de protester contre les élections, en s'appuyant sur ce que ce candidat avait été nommé par suite de cabale, et que même il s'était donné sa voix. L'intendant de la province fut d'autant plus disposé à accueillir ce dernier moyen d'opposition, que le sieur Guesdon avait précédemment montré le désir le plus vif de remplir sans interruption la première charge municipale. Aussi, par ordonnance du roi du 22 février 1727, le troisième candidat, M. Busquet, fut nommé maire pour les années 1727 et 1728.

L'évêque de Fréjus venait de succéder au duc de Bourbon dans la direction du ministère. Aussitôt son

1727. arrivée aux affaires, son premier soin fut de supprimer quelques impôts vexatoires pour le peuple, et d'en remplacer avec avantage le montant par une augmentation des recettes générales et des fermes royales. Le trésor de l'État se trouva bientôt dans une position assez prospère pour que l'on pût consacrer quelques fonds au paiement d'une partie de l'arriéré et à certaines améliorations dans diverses branches du service.

Les frères de la Mission qui, comme on le sait, ne laissaient échapper aucune occasion, quand elle leur paraissait favorable au succès de leur projet, adressèrent au cardinal de Fleury une humble supplique, dans laquelle ils firent valoir que, par contrat passé en 1687 entre le feu Roi et le supérieur de la congrégation de la Mission, le ministre Seignelay, stipulant pour Sa Majesté, s'était engagé à faire bâtir une église paroissiale, commode pour tout le peuple ainsi que pour les personnes servant sur les vaisseaux du Roi, enfin un logement pour les prêtres et aumôniers. Ils demandèrent donc que Son Eminence voulût bien leur allouer des fonds pour l'exécution des promesses faites au moment de leur arrivée à Rochefort. Tant de choses occupaient alors le parcimonieux cardinal de Fleury qu'il ne fit aucune réponse aux missionnaires. Ces religieux s'imaginèrent qu'en intéressant les habitants à leur cause, c'était en assurer le succès prochain: dans cette pensée, ils

firent signer par la majeure partie de la population 1727-28.
une supplique dans laquelle on sollicitait, comme chose de la plus grande urgence, la construction de la paroisse promise par Louis XIV. Une réponse fut faite enfin, et le ministre laissa espérer aux solliciteurs qu'il examinerait un peu plus tard cette affaire, et que sans doute elle serait exécutée aussitôt que l'arriéré étant liquidé, on pourrait y affecter les fonds nécessaires. Les messieurs de Saint-Louis crurent encore une fois être arrivés au terme de leurs désirs, et ils s'occupèrent dès ce moment de faire dresser de nouveaux plans, afin de donner à leur maison l'importance qu'ils avaient rêvée, pour balancer par là l'influence que les capucins avaient prise dans la ville; mais ils ne devaient pas encore voir la réalisation de leurs espérances.

En attendant ce moment si souvent desiré et qu'ils appelaient depuis si long-temps de tous leurs vœux, ils obtinrent, l'année suivante, de la ville, de la marine et de quelques souscriptions particulières, un fonds de cinq mille sept cent deux livres, qu'ils affectèrent à la construction du clocher de leur église (aujourd'hui la tour des Signaux). Ce fut là, pendant quelques années, à quoi dut se borner tout leur espoir.

L'un des frères, le curé Jouvenon, n'avait point, comme les autres membres de la communauté, l'envie de posséder une maison vaste et commode:

1728-31. une pensée généreuse le dominait. Il songeait aux malheureux, et s'il allait souvent implorer des aumônes chez les gens riches, c'était toujours pour soulager quelques misères.

Il n'existait dans ce temps-là à Rochefort aucun établissement où l'on pût recevoir les malades étrangers à la marine. Cependant quelques femmes étaient traitées à l'hospice des Orphelines, sur l'engagement pris par le corps de ville de servir à cet hospice une rente annuelle de cent francs, payable sur les deniers d'octroi. Mais que pouvait être ce faible secours pour une population composée en partie d'ouvriers presque tous mal logés et toujours mal nourris? Le bien était trop faible pour être sensible. Aussi à diverses époques, surtout dans les années où les fièvres endémiques étendaient leurs ravages sur cette population si à plaindre, le corps de ville avait-il obtenu que, moyennant une rente annuelle de seize cent quarante livres, l'hôpital de la Rochelle reçût un certain nombre de malades. Mais la difficulté des communications, dans un temps où pour se rendre à la Rochelle, par une route en mauvais état, il n'y avait pour tout moyen de transport qu'un carrosse dont les places coûtaient fort cher, empêchait le plus grand nombre des malheureux de profiter de la faveur qu'on leur faisait d'un billet d'admission dans cet hôpital. Aussi beaucoup d'entr'eux mouraient dans leurs bouges, condamnés

à y demeurer sans pain, si la charité publique n'y 1731.
entrait pas pour leur tendre une main secourable.

La municipalité faisait de fréquentes instances pour obtenir que le Roi lui abandonnât la maison et les bâtiments où les orphelines et quelques veuves d'ouvriers privilégiées étaient admises. Elle voulait en faire un hôpital des pauvres qu'elle eût agrandi en y ajoutant quelques maisons ou emplacements dans le voisinage. Mais la marine résistait, et toujours les démarches des officiers municipaux restaient oubliées.

Ennuyé du silence obstiné que gardait la Cour, le corps de communauté se décida enfin, en 1701, à invoquer l'appui du ministre Chamillart, et le supplia de faire accorder à la ville des lettres patentes autorisant l'abandon tant désiré, ou ordonnant la construction d'une maison particulière. Mais soit que le *pauvre Robin* fût occupé à une partie de billard avec son royal maître, quand l'humble placet lui fut remis, soit que trop préoccupé au commencement de la guerre de succession et au début de ses fonctions de ministre, de chercher les moyens d'assurer les services de l'armée, il ne rêvât qu'à la fâcheuse situation des finances de l'État, il ne fit aucune réponse La communauté des habitants, malgré ce silence, ne se rebuta pas. « Nous ne « pouvons pas compter, dit un des échevins, « sur l'appui du favori, adressons-nous à la veuve

1731. « de Scarron; elle est toute puissante sur l'esprit « du Roi, et nous pouvons compter sur le succès. » Il rédigea donc la supplique suivante, que l'on commenta et qui fut approuvée avec acclamations.

« Madame, le pieux vzage que uous faites du prix « de vostre mérite auprès du plus grand Prince « du monde, et la sérieuze attention que uous « donnés à tout ce qui peut contribuer à la gloire « de Dieu, engage les habitans de la ville et port « de Rochefort, de s'addresser à uous pour uous « supplier très-humblement de les honorer de « vostre protection auprès de Sa Majesté pour y « establir un hospital général. Il y a déjà quelques « années qu'il s'est fait dans la dite ville l'établis- « sement d'une maison dans laquelle les filles or- « phelines sont élevées et les pauvres femmes ma- « lades traitées de la mesme manière qu'elles le « sont dans les hostel-Dieu du royaume, et comme « le nombre en augmente tous les iours et que les « charitéz ne sont pas suffisantes pour en continuer « l'entretien, les suplians connaissans la nécessité « qu'il y a de faire un solide establissement d'un « hospital gnal pour estre aussi le refuge de tous « les autres pauvres mendians valides et invalides « qui sont sans aucun secours et à la charge du « public ; voulant bien seconder le zèle de Sa « Majesté et exécuter les pieux proiets de ses dé- « clarations du mois de juin 1662 et 25 juillet

« 1700, ils offrent de fournir à toutes les dépenses 1731.
« convenables pour former et entretenir cet esta-
« blissement par des impositions qu'ils demendent
« de faire sur eux-mesmes, sans qu'il en couste
« rien à Sa Majesté que la continuation des grâces
« et des privilèges qu'elle a eu la bonté de leur
« accorder iusqu'icy. Il suffit, Madame, que ce
« soit l'œuvre du seigneur pour espérer que vous
« en procurerés le succès. Ce sera un nouveau
« monument à vostre religion et à vostre piété »

On ne fut pas plus heureux de ce côté; cela jeta le découragement parmi les membres du corps de ville, et ils attendirent alors un moment plus opportun.

Les capucins qui avaient, depuis le moment de leur remplacement par des sœurs de la charité à l'hôpital de la marine, en 1684, donné des soins non interrompus aux personnes atteintes de maladies et hors d'état de se procurer les secours nécessaires, comprirent la position de l'administration de la commune, et s'empressèrent avec plus de dévouement et plus de zèle encore, de rechercher tous ceux qui avaient besoin de soulagements et de prières. Ils joignirent leurs instances à celles des officiers de la municipalité, et de concert ils demandèrent que dans les moments où l'hôpital de la marine pourrait offrir quelques places à des malades civils, ces malheureux y fussent reçus,

1731. moyennant une légère rétribution. La Cour se montra généreuse : elle accueillit favorablement les supplications et exigea seulement qu'en reconnaissance du bien qui en résulterait, les habitants ne fissent à l'avenir aucune difficulté lorsqu'on les appellerait pour accélérer la sortie du port des vaisseaux qui descendraient la rivière.

Le corps de ville n'ayant plus besoin alors de réserver des fonds pour construire l'hôpital qu'on lui refusait et dont aujourd'hui il pouvait se passer, employa annuellement quelques sommes à l'achat d'une certaine quantité de pain qui était donné à ceux que les maladies enlevaient à leur travail, et auquel avaient droit surtout les femmes et les enfants des ouvriers admis à l'hôpital. Ainsi tous les dimanches, à l'issue des vêpres, le curé, l'assesseur et les échevins se réunissaient en comité et dressaient le rôle des indigents qui, pendant la semaine suivante, devraient recevoir des aliments; et ensuite des commissaires, choisis parmi les habitants notables, étaient chargés de faire porter chez les malheureux inscrits le secours qui leur était accordé, secours qui se composait pour chaque individu d'une livre de pain par jour au moins.

L'hôpital de la marine fut donc ouvert aux malades civils jusqu'en 1710, époque à laquelle l'insulte faite au maire Guillotin porta les habitants à refuser leur concours pour les mouvements du port. Après

cela la population perdit cette ressource, et la misère 1731.
que l'on avait combattue jusqu'à ce moment, se représenta plus hideuse qu'avant. Beaucoup de familles, privées de travail par suite de la réduction brusque des chantiers du port, épuisaient la charité publique; et au bout de quelques années, les malheureux qui étaient atteints de fièvres caniculaires, mouraient sur leurs grabats où pour tout secours un aliment rare leur était offert par la pitié, impuissante alors à donner des soins efficaces.

En 1716, le maréchal d'Estrées, vivement touché de cet état déplorable d'une partie importante des habitants d'un des premiers arsenaux du royaume, « consentit à ce que les plus pauvres d'entr'eux « fussent reçus à l'hôpital de la marine, nourris, « médicamentez et traitez, à condition que les « habitants en général se présenteraient de bonne « volonté pour haller les vaisseaux du Roy lorsqu'ils « descendent la rivière. »

La condition fut acceptée avec reconnaissance; car on ne pouvait par aucun autre moyen procurer quelqu'adoucissement aux souffrances cruelles des malheureux; et d'ailleurs, on fit d'autant moins de difficulté à souscrire à cette condition, que les mouvements du port étaient devenus rares, et que selon toute apparence l'occasion de hâler les vaisseaux ne se présenterait pas souvent. Pendant près de six ans en effet, la population ne fut pas requise

1731. pour faire monter ou descendre des bâtiments de l'État; cela n'eut lieu qu'en 1722, époque à laquelle nous avons vu se reproduire les scènes de 1710; la population humiliée, blessée, aima mieux alors mourir dans ses habitations que de payer, au prix d'injures de toutes sortes, le secours qui lui était accordé.

Des personnes charitables dont, nous le regrettons, la tradition ne nous a pas conservé les noms, firent, à partir de ce moment, traiter à leurs frais dans des asiles spéciaux, beaucoup de malheureux, lorsque la saison caniculaire sévissait sur la ville.

La municipalité elle-même ne restait pas en arrière dans un moment où tant de bonnes œuvres s'accomplissaient, elle faisait tous ses efforts pour sanifier les habitations et fournissait quelques aliments aux gens sans ouvrage.

Le supérieur des prêtres de la Mission, M. Jouvenon, curé de la paroisse Saint-Louis, secondait alors, de sa parole et de ses actions, les louables intentions des personnes charitables. Son désir était depuis fort long-temps de fonder un établissement où pussent être admis et traités les *indigents* qui ne dépendaient pas de la marine. Enfin, en 1731, il put réaliser ce projet de toute sa vie. Dans une maison qui lui fut abandonnée pour ce pieux usage par une demoiselle Gony, il avait placé plusieurs lits, et les malades admis recevaient gratuitement des soins et les secours de l'art. Cet établis-

sement était encore peu important; mais le vertueux fondateur avait la certitude que désormais l'œuvre philantropique entreprise par lui ne se bornerait pas là. En effet, grâce à de nouvelles charités et à de nombreux legs qui furent faits, l'asile ouvert par le curé Jouvenon acquit bientôt un assez grand développement. Le 3 novembre 1731, le corps de ville, persuadé que la création d'un hôpital était de la plus haute importance pour la ville, donnait un avis favorable à la demande que le curé Jouvenon adressait dans le but d'obtenir des lettres patentes qui érigeassent sa maison de la Pitié en un hôpital ayant ses infirmiers, son administration particulière, etc. De nombreuses démarches furent entreprises, et par lettres patentes du 6 mai 1733, le Roi approuva et confirma définitivement l'établissement d'un hôpital pour les pauvres de la ville, et autorisa les administrateurs qui seraient nommés à accepter tous legs et donations; à faire des quêtes; à mettre des troncs, bassins et boîtes dans toutes les églises, carrefours et lieux publics de la ville et du faubourg. Mais cette dernière ressource fut nulle, on le croira facilement, dans un pays où la misère était si grande. 1731.

Ce ne fut qu'en 1739 que les lettres patentes, portant érection d'un hôpital civil à Rochefort, furent publiées par délibération du corps de ville. Le curé Charles Jouvenon qui, depuis l'ouverture de son hôpital y avait consacré tous ses instants et tous ses

1731. soins, en fut alors nommé premier administrateur; mais il ne jouit pas long-temps de son bonheur : car la mort l'enleva le 6 juillet 1741, alors qu'il avait à peine assis sur des bases durables un établissement dont on avait pendant quarante ans sollicité la création. La municipalité décida, peu de jours après l'évènement qui venait de priver les malheureux d'un soutien aussi affectueux, que l'hôpital des pauvres serait à l'avenir vénéré sous le nom de Saint-Charles. Elle croyait par là perpétuer le souvenir de l'homme qui avait tout fait pour soulager les souffrances de ses semblables. Mais est-il quelque chose de perpétuel ici bas? Les belles actions s'oublient lorsque la tombe s'est fermée sur leurs auteurs. Le nom du fondateur de l'hôpital Saint-Charles s'est perdu en peu d'années, parce qu'aucun faste n'avait marqué le passage du prêtre bienfaisant. Il s'est éteint, et la génération suivante l'a oublié, pour nous transmettre les noms de quelques individus, célèbres seulement par ces noms ou par leurs fonctions vénales.

Les secours temporels n'étaient point à cette époque administrés par des religieuses : l'hospice avait à ses gages deux femmes qui veillaient auprès des malades. Mais quelque soin que ces femmes apportassent dans l'emploi délicat qu'elles avaient accepté, on faisait de vives instances pour obtenir que des filles de la Charité, qui desservaient les Hôtels-Dieu du royaume, fussent envoyées à Rochefort. Le développement que

prenait de jour en jour l'hôpital Saint-Charles rendait la présence des religieuses de plus en plus nécessaire : le nombre des lits s'augmentait journellement par des dons, et l'on allait se voir contraint d'admettre prochainement de nouvelles infirmières laïques, quand, en 1742, des sœurs de la congrégation de Saint-Vincent de Paul furent chargées de l'hôpital civil. Depuis ce moment ces pieuses filles se sont légué cette mission, et toutes la remplissent avec une touchante humanité. 1731.

Bientôt l'hôpital devint insuffisant : le nombre des malades croissant sans cesse, on fut obligé d'en placer dans divers appartements, pour la plupart trop petits et mal aérés. Beaucoup succombaient en peu de temps à la violence de la maladie, et cela jeta de l'effroi parmi ceux qui y étaient admis : la population peu réfléchie alla même jusqu'à accuser hautement les chirurgiens d'abréger l'existence de ceux que la misère forçait à chercher un refuge à l'hôpital; et, peu de temps après, personne ne voulut plus y entrer; tous aimaient mieux mourir dans leurs demeures que d'aller, disaient-ils, servir d'objets d'étude aux jeunes gens qui se destinaient à la médecine.

Enfin, en 1750, l'administration qui avait reçu des legs assez importants, et qui jouissait déjà de revenus considérables, fit disposer deux salles dans chacune desquelles quarante lits environ furent

1731. placés. Dès-lors on perdit moins de malades , et la fâcheuse prévention qui s'était attachée à l'établissement s'évanouit.

Comme on le pense, les secours de la religion n'étaient point négligés dans l'hôpital des pauvres: une chapelle avait été ouverte dans la maison même, sous l'invocation de Saint-Charles. On l'agrandit en 1750, et l'office divin y fut célébré par un aumônier *ad hoc*, entretenu par l'administration.

Le service de santé, qui avait d'abord été dirigé par un sieur Goizon, moyennant un salaire annuel de soixante livres, fut, en 1746, confié aux chirurgiens de la marine qui avaient exprimé le désir de s'en charger gratis. C'est là que l'on a vu plus tard M. Cochon-Duvivier débuter dans la carrière de bienfaisance qu'il a si honorablement parcourue. Depuis ce moment tous les chefs de l'école de médecine navale ont considéré l'hôpital des pauvres comme une véritable succursale de celui de la marine, et se sont transmis successivement le devoir généreux de traiter les malades. D'ailleurs cette annexe est utile à l'école qui y trouve toujours des sujets intéressants d'étude que n'offre pas l'hôpital de la marine.

Dans ce temps-là, les enfants trouvés et abandonnés n'étaient pas admis à l'hospice Saint-Charles, et cependant on sentait le besoin d'ouvrir un asile à ces infortunés. A différentes époques, et notamment en 1775, l'administration a demandé d'être autorisée

à compléter l'hôpital par « un Hôtel-Dieu où l'on rece- 1731.
« vrait et élèverait les *enfants bâtards* exposés sur « la voie publique. » Cette demande que le comte d'Artois, à son passage à Rochefort, en 1777, avait promis d'appuyer, n'eut cependant aucune suite. Le puissant protecteur était prodigue de promesses; mais étourdi par les fêtes qui naissaient sous ses pas d'un point à un autre, il oubliait bientôt que son crédit avait été sollicité.

Quelques enfants étaient toutefois traités aux frais de la municipalité; mais ce ne fut pas d'une manière régulière; leur dépense était supportée par le produit des quêtes et aumônes journalières. La loi du 27 frimaire an V trouva donc l'administration toute disposée à ouvrir les portes de l'établissement à ces pauvres êtres qui, avant leur naissance, sont méconnus par leurs pères, et qui, en entrant dans la vie, sont repoussés par le sein qui les a nourris.

Aussitôt qu'il devint obligatoire pour la ville de recevoir les enfants trouvés et abandonnés, on s'occupa de disposer un local dans des proportions convenables. On le voulait grand, parce qu'on était décidé à élever les enfants au *pinton*; aussi, le 2 nivôse an VI, l'administration de l'hospice demanda-t-elle qu'on lui abandonnât les halles, dans l'emplacement desquelles elle eût transféré l'hôpital et fait faire des appartements et servitudes à l'usage *des enfants de la patrie*. La demande, on le comprend,

1731. ne fut pas accueillie, et force fut à l'administration de consacrer au logement des enfants les maisons qu'elle possédait déjà dans le voisinage de l'hospice. De là vient la disparate choquante que l'on remarque dans l'ensemble de l'établissement. Le 4 frimaire an X, les dortoirs, les lits, berceaux et layettes étant prêts, on ouvrit le *tour*, et en peu de temps un grand nombre d'enfants y furent déposés. Mais on fut bientôt forcé de renoncer au projet d'élever les enfans par la méthode artificielle d'allaitement. Le nombre en croissait tellement chaque jour, qu'il n'y avait plus assez de servants pour suffire à ce travail. On chercha donc de toutes parts des nourrices, et on leur confia des enfants qu'elles gardèrent d'abord un an, au prix de sept francs cinquante centimes par mois; ensuite deux ans et enfin plusieurs années.

Nous n'entrerons pas dans la relation des diverses phases que les hospices ont eues depuis ce temps. Un grand nombre de lois, de décrets et ordonnances ont posé les règles d'administration suivies aujourd'hui, et là cesse le domaine de l'histoire.

L'hospice Saint-Charles avait, il y a quelques années, plusieurs maisons situées dans divers quartiers de la ville. Les dépenses d'entretien et de réparations de ces maisons, dont la construction remonte sans doute à l'époque de la création de la ville, absorbaient la majeure partie des revenus. Aussi l'administration les a vendues et s'est créé ainsi un capital

qui, placé en rentes sur l'État, lui donne un revenu 1731.
d'environ huit mille francs. C'est là son premier article de recette. La ville pourvoit ensuite sur le produit de l'octroi aux besoins de l'établissement, et cet hospice qui, à son origine, était peu important, peut aujourd'hui accueillir tous les malheureux auxquels l'hôpital de la marine est interdit.

Le *tour* qui avait été ouvert en l'an X pour recevoir les enfants abandonnés, a été fermé le premier septembre 1843, par un arrêté du préfet du 28 juillet précédent. Cette mesure que des vues d'économie pour les communes et pour le département, et la pensée de l'amélioration de la morale publique ont dictée, a été l'objet d'observations assez vives et d'opinions controversées; mais l'expérience a prouvé qu'en retirant aux femmes qu'un commerce honteux rend mères, la facilité de déposer secrètement à l'hospice le fruit de leur inconduite, on a mis des bornes au déréglement qui, avant, croissait journellement.

Lorsque le bon curé Jouvenon eut jeté les bases de l'asile charitable qu'il avait la faculté d'ouvrir, la rue Saint-Hubert se prolongeait jusqu'au rempart: l'hôpital naissant avait donc sa façade au nord dans l'alignement de cette rue. Quelques années après, en 1737, les propriétaires des maisons qui se trouvaient en face léguèrent leurs héritages à *l'ami des pauvres*, pour qu'il en disposât à son gré : alors le pieux ecclésiastique entreprit des démarches tendant à obtenir

1731. l'abandon en faveur de son hôpital de la petite partie de rue qui séparait l'établissement charitable des maisons qu'il venait d'être autorisé à accepter. Ces démarches furent d'abord sans succès; mais l'homme généreux ne se décourage pas au premier échec. M. Jouvenon insista, la municipalité lui prêta son appui, et enfin, en 1738, le ministre consentit à ce que l'administration de l'hospice fût mise en possession du terrain demandé, à condition qu'elle fît l'entrée de *l'hôpital des pauvres malades* * en face de la rue qu'il allait borner. Cela fut exécuté, et c'est à partir de ce moment que l'établissement a pu prendre le développement qu'il a acquis.

Nous avons vu, en 1720, le maire, M. Guesdon, s'occuper avec beaucoup de sollicitude des moyens de rendre l'air de Rochefort moins insalubre, et de procurer aux habitants quelques promenades agréables. Si la pensée de gagner en popularité était dominante chez lui, un autre sentiment le faisait agir; et quand il mettait tous ses soins à embellir les remparts et la place des Capucins, c'est qu'il voulait que ses concitoyens ne se trouvassent pas tout-à-coup privés de promenades, comme déjà ils en avaient été menacés peu de temps auparavant.

Lorsque M. Begon arriva à Rochefort, il ouvrit aux

* Dénomination qui lui fut donnée par le titre de fondation.

habitants les portes du jardin du Roi. Son successeur ne 1732. changea rien à ce qui avait été réglé pour l'agrément d'une population qui n'avait aucun lieu de réunion pour ses délassemeuts. Mais quelques années après, quand l'intendance de terre fut séparée de celle de la marine, l'administrateur supérieur du port trouva de graves inconvénients sans doute dans la liberté dont jouissaient les habitants d'entrer dans ce jardin, et comme la commune ne lui parut y avoir aucun droit, il prit sur lui d'en enterdire l'accès. Cela causa une vive rumeur dans la ville : la municipalité s'assembla aussitôt; elle adressa des plaintes à la Cour et elle invoqua, à défaut de titre, le droit qu'un usage de trente années lui avait concédé. Ces plaintes furent favorablement écoutées, et, en 1719, sur l'ordre donné par le duc de Bourbon et par le maréchal d'Estrées, l'intendant de la marine permit de nouveau l'entrée du jardin à tout le monde, et, depuis ce moment, cette promenade que les habitants avaient conquise, reçut d'eux le nom de *Jardin public*. Mais ils ne devaient pas être possesseurs tranquilles de ce privilège qu'ils croyaient immuable. Un autre intendant eut aussi la prétention de jouir seul de la maison du Roi et de toutes ses dépendances, et fit ce que son prédécesseur avait tenté quelques années avant lui. La ville réclama encore et elle obtint d'être maintenue définitivement dans la jouissance de la promenade dont M. Begon lui avait ouvert les issues.

1732. Des prétentions de cette nature de la part des administrateurs reçus dans la maison dite de l'intendance se renouvelèrent quelquefois de loin en loin; mais la commune lutta toujours victorieusement. Si la marine est propriétaire de ce terrain, il ne peut être douteux que les habitants y ont droits : droits que l'usage de plus d'un siècle et demi a consacrés ; et aujourd'hui, selon nous, ils ne peuvent avoir la crainte d'être dépossédés d'une servitude qu'ils ont acquise sur ce point, et de se voir jamais privés d'une promenade qui, sans contredit, est une des plus belles de France.

C'est au ministre de Maurepas que la ville doit d'avoir été déclarée usagère du Jardin public, et si, de temps en temps, quelques hauts fonctionnaires du port ont considéré ce jardin comme un domaine dont ils devaient seuls jouir, ils n'ont pas été plus heureux que leurs devanciers, car l'État n'a jamais voulu enlever aux habitants l'accès libre d'un lieu où tous les agréments se trouvent rassemblés, et qui, aux proportions près, donne une idée exacte du jardin des Tuileries.

Lorsque M. de Maurepas parvint, par droit d'hérédité, au ministère de la marine, il comprit qu'un département aussi important ne devait pas demeurer dans l'état d'abandon où les dernières années du siècle de Louis XIV, et surtout l'époque de la Régence, l'avaient fait tomber. Il voulut voir par lui-même tous

les ports, et juger de leurs ressources et de leurs 1732.
besoins. Après avoir visité Brest, où il fit un séjour assez long pour acquérir les connaissances qui lui étaient nécessaires, il arriva à Rochefort le 25 mai 1727. Ce fut une grande fête pour cette ville que celle du passage d'un ministre jeune, qui, plein d'excellentes intentions, voulait relever la marine si négligée depuis plusieurs années. Le corps de ville constamment préoccupé de la prospérité de l'arsenal lui présenta un mémoire dans lequel tous les avantages de la position étaient démontrés, et le ministre apprit bientôt que plus que tout autre, que seul peut-être, ce port avait la facilité de s'approvisionner dans tous les temps avec la plus grande facilité, en bois de toutes sortes propres aux constructions navales, en fer, en denrées de toute nature, et qu'il devait être enfin d'une ressource immense pour l'État dans les diverses circonstances et plus particulièrement dans celles où la guerre enlèverait aux autres arsenaux maritimes la facilité de tirer leurs approvisionnements de l'extérieur. Il eut alors la pensée de centraliser à Rochefort tous les moyens de communication avec les colonies; mais la réalisation complète de cette pensée n'eut pas lieu : car les autres ports justement alarmés firent valoir quelques considérations d'intérêt de localité, et on les admit, du moins ceux du littoral de l'Océan, au partage des mouvements

1732. et des opérations qui seraient nécessités par les rapports fréquents de la France avec les colonies que nous possédions encore à cette époque.

La pérégrination de ce ministre dans les ports militaires causa une sorte de révolution dans l'art des constructions navales, et c'est, sans contredit, à partir de ce moment que la marine française se trouva placée au-dessus de celle des autres nations, par la bonne exécution et par les formes gracieuses des navires qui sortaient de ses chantiers. L'action du ministre connaisseur ne se borna pas là : il avait remarqué que l'instruction donnée aux jeunes gens qui se destinaient à la marine était presque nulle, et il changea les programmes des écoles. Il trouva de la résistance sans doute; mais une volonté ferme, puisée dans le désir du bien, le fit triompher de tout, et bientôt la France se glorifia de renfermer une pépinière d'officiers instruits. Si la bravoure seule des officiers du siècle de Louis XIV avait marqué à tous une place honorable dans les fastes de l'histoire, une bravoure unie à l'instruction chez les marins que le siècle de Louis XV et de Louis XVI a enfantés, a mis la France à même de lutter avec gloire contre la supériorité numérique de la Grande-Bretagne.

Les arsenaux alors ne se faisaient point remarquer par la beauté de leurs monuments; tout y était

simple, mais rien de ce qui y était nécessaire n'y 1732.
manquait. Une chose qui, surtout, avait paru fort importante, c'est que les ports fussent sans cesse complètement approvisionnés en tout, afin d'être prêts pour les moindres éventualités des évènements.

Le rigorisme à cet égard était si grand, que dès que pour des besoins, même légers, on avait diminué quelque peu les approvisionnements en matière, des marchés étaient passés aussitôt, des bois arrivaient de toutes parts. Le Canada que la France possédait alors nous fournissait la plus grande partie de la mâture nécessaire, et aucun navire ne revenait de cette colonie sans apporter une partie de son chargement en objets utiles aux arsenaux de la métropole.

La marine, comme corps militaire, n'avait point le luxe de personnel qu'elle s'est donné depuis: ce n'était pas la faiblesse de l'époque. Mais en revanche elle avait de l'abondance dans ses approvisionnemens, et eût-il fallu, dans un temps fixé, mettre à la mer une flotte considérable, on avait à sa disposition tout ce qui eût été nécessaire.

Les choses ont bien changé: le contraire a lieu aujourd'hui. Pourrions-nous, si les circonstances, si les évènements politiques troublaient l'harmonie fragile des nations européennes, puiser dans les ports les ressources dont il nous faudrait disposer instantanément pour soutenir notre position? non

1732. malheureusement : les ports ne contiennent rien, ou presque rien : la flotte n'y trouverait que peu de moyens de se ravitailler; elle ne pourrait s'accroître et se verrait ainsi condamnée à demeurer dans un état d'infériorité funeste pour l'avenir.

Quand on compare les dépenses des ports aujourd'hui avec celles qu'ils occasionnaient, alors qu'ils furent tirés par M. de Maurepas de l'abandon où ils étaient tombés, on se demande comment avec un budget peut-être dix fois moins considérable, on possédait des flottes nombreuses constamment armées, de vastes magasins toujours bien assortis en tout. Il y a des vérités qui blessent; mais quand l'avenir d'un grand peuple dépend, incontestablement, d'un autre mode d'administration, il est permis de rappeler le passé et de dire aux hommes du présent : Soyez sages et prudents comme vos devanciers, et la France qui est un grand état continental, deviendra aussi un grand état maritime.

Quelques années après son entrée au ministère, M. de Maurepas se souvint du port de Rochefort dont il avait, on l'a vu, reconnu l'importance. Il releva ce port qui, d'abord, au plus haut degré de prospérité, était tombé tout-à-coup dans un complet oubli qui menaçait l'existence de toute la contrée. Comme le ministre voulait conserver un arsenal qui, dans presque toutes les occasions, devait être d'une incontestable utilité pour la France, il le

chargea d'une partie importante des armements à 1732.
effectuer pour les colonies françaises, et, dès 1732, Rochefort retrouva un peu de son activité passée. Les premiers fonds alloués y furent employés, suivant les ordres de la Cour, à l'achat de matériaux et de matières diverses, et deux navires, une frégate et une corvette, y furent mis sur les chantiers. Les dépenses de cette année s'élevèrent à un million quatre cent neuf mille deux cent quarante livres, y compris les dépenses des colonies.

Le 21 septembre de la même année, le ministre écrivait au port: « J'ai fixé à six cent neuf mille « sept cent quarante-deux livres les dépenses ordinaires de l'année prochaine à Rochefort. Vous « pouvez répartir cette somme aux usages que vous « croirez essentiels pour le soutien du service; en « observant de préférer les plus utiles à ceux qui « pourront être différez. Attachez-vous à la provision des matières assorties pour le remplacement « des consommations des vaisseaux qui vont aux « colonies; que les magasins ne se trouvent jamais « dégarnis des quantités convenables à leur armement. »

Il y avait beaucoup à faire sans doute pour réaliser les approvisionnements dont le port, absolument dépourvu, devait se munir; aussi ne put-on pas se renfermer dans les prévisions. Les dépenses montèrent en 1733, à huit cent trois mille neuf cent

1732. vingt-cinq livres. Mais le port fut doté de tout ce qui lui était nécessaire, et les premières dépenses extraordinaires faites, on se trouva en position, en remplaçant les matières, à mesure de leur consommation, de remplir tous les ordres qui pourraient être donnés.

Le premier secours de quelqu'importance que Rochefort expédia pour les colonies, eut la destination du Cap. Les anglais bloquaient non loin de là les gallions espagnols, et comme on craignait que les équipages de ces vaisseaux ne fissent un long séjour dans l'île, et ne l'épuisassent bientôt, on donna l'ordre à Rochefort, d'envoyer sans retard au Cap deux mille quintaux de farine. Les vaisseaux le Héros et le Profond que l'on venait d'armer, en furent aussitôt chargés, et peu de temps après, au moment de leur départ, ils reçurent l'ordre d'embarquer vingt-cinq milliers de poudre et cent recrues envoyées de Paris. Ces dernières précautions étaient prises parce que l'on avait la crainte que la présence des marins espagnols dans les Antilles françaises ne devint la cause de troubles.

Cette expédition fut l'occasion pour le commerce de la place de tenter l'ouverture de relations avec la colonie au secours de laquelle on allait. Certaines denrées, les viandes salées par exemple, n'étaient pas toujours fournies par les munitionnaires de la marine. Les commerçants de diverses villes du littoral avaient

entrepris ce genre de spéculation ; mais on s'occu- 1732.
pait peu en France de saler les bœufs : ils envoyaient donc en Irlande chercher ces produits.

Des négociants de Rochefort obtinrent d'aller dans cette île acheter des salaisons pour les porter directement dans les colonies françaises de l'Amérique; et comme ils firent assez promptement des bénéfices dans cette branche de commerce, ils s'ouvrirent des relations plus vastes, et cela fut l'objet des plaintes des villes qui avaient le monopole des approvisionnements d'outre-mer; toutefois le ministre de Maurepas qui voulait relever un port que l'imprévoyance de ses prédécesseurs avait presque laissé crouler, quand ils auraient dû le favoriser par tous les moyens, fut sourd à ces plaintes, et tant qu'il resta à la tête du département de la marine, Rochefort jouit, mais par tolérance seulement, du privilège d'envoyer du bœuf salé aux colonies et de rapporter des points où les navires communiquaient, des sucres et d'autres produits dont on trouvait facilement le débouché dans la province. Cette branche d'industrie amena bientôt quelqu'aisance dans le pays, et comme les convois du commerce partaient toujours sous l'escorte des vaisseaux du Roi qui, à des époques périodiques, étaient chargés de ravitailler nos possessions en Amérique, la plus grande sécurité favorisait l'entreprise.

L'importance que donnèrent en quelques années

1732-33. à certaines maisons les bénéfices de ce genre d'opérations les porta à solliciter l'autorisation de faire des expéditions de toute nature; mais alors M. de Maurepas n'était plus aux affaires : une influence qui n'avait pu, sous lui, agir et devenir puissante contre nous, l'emporta bientôt après; et, ainsi que nous le verrons plus tard, il fallut que Rochefort luttât long-temps pour obtenir cette faveur vivement disputée.

L'année 1732 touchait à sa fin quand l'ordre fut donné au port de tout préparer pour faire l'armement, en 1733, des vaisseaux et des navires de moindre force qui seraient envoyés dans les colonies. Ainsi, le vaisseau le Héros fut chargé d'aller porter des vivres et des munitions de guerre à Quebec ; le Rubis, à l'île Royale; le Profond, à la Martinique et à Saint-Domingue; les flûtes la Charente et la Gironde, à Cayenne et à la Martinique ensuite, et enfin la Somme, à la Louisiane.

Saint-Domingue et la Martinique étant toujours les objets de la convoitise des autres états maritimes; un vaisseau de premier rang fut, dans le même temps, préparé pour aller croiser dans leurs parages, à l'époque où les vaisseaux ravitailleurs devraient opérer leur retour en France.

On sait que jusqu'à ce moment, l'instruction des Gardes de la marine était entièrement théorique, et nous avons vu comment les leçons étaient don-

nées et reçues. Les élèves avaient, avons-nous dit, ce sentiment que leur seul devoir était de servir le Roi de leur épée. Le ministre de Maurepas pensait différemment : il voulait que la jeune noblesse qui se destinait à la marine connût le gréement des navires, le pilotage, le canonnage, et un peu moins la danse, l'escrime et les choses d'agrément. Il prescrivit donc que dans les ports des vaisseaux fussent affectés à exercer les officiers et les équipages à la manœuvre et à la navigation. Comme les dépenses que cette institution aurait occasionnées seraient devenues trop lourdes sans doute pour un budget encore peu doté, il décida que les vaisseaux qui auraient cette mission eussent aussi celle de protéger le commerce. On s'occupa donc d'armer à Rochefort le vaisseau le Saint-Louis, et vers le mois de mai ce bâtiment put faire sa première sortie comme vaisseau-école et comme escorte des navires de la marine marchande. 1733.

Cela dura quelques années ; mais quand le sage ministre eut laissé à d'autres la direction de son département, les gentilshommes, qui ne s'étaient soumis qu'avec une contrainte manifeste à la volonté ferme contre laquelle avaient échoué toutes leurs observations, firent quelques efforts pour être affranchis d'une obligation pénible, et les choses redevinrent ce qu'elles avaient été dans le principe.

Mais le germe avait été préparé, et l'assemblée

1733. nationale qui ramassa dans les débris du passé ce qui était bon, le féconda dans la loi du 30 juillet 1791. Trente-quatre écoles publiques de mathématiques et d'hydrographie furent ouvertes dans les villes du littoral, sous la surveillance des autorités municipales; et tous les ans des examinateurs envoyés par le gouvernement choisissaient pour faire des aspirants et même des enseignes de vaisseau, les élèves de ces écoles qui avaient donné publiquement toutes les garanties désirables de capacité.

Ce que cette assemblée fit était encore imparfait, insuffisant sans doute, et la Convention y apporta le 22 octobre 1795 quelques modifications importantes, en créant pour les aspirants reçus trois écoles spéciales dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort. Là une corvette était mise à la mer et montée par les jeunes gens qui débutaient dans la carrière de la marine: quand les aspirants y avaient pendant six mois puisé l'instruction pratique, ils rentraient dans les ports, où ils étaient instruits dans l'art des constructions. Après quelque temps passé à cet enseignement, les jeunes marins étaient de nouveau embarqués, et, dans un voyage de long-cours, on les exerçait aux manœuvres et à la tenue des journaux.

La pensée sage de M. de Maurepas avait déjà reçu le développement qu'il lui aurait certainement donné, et cependant on ne s'arrêta pas là dans le progrès obtenu : un décret impérial du 27 septembre 1810

opéra des réformes dans ce qui avait eu lieu précé- 1733.
demment, organisa les écoles spéciales de marine, et donna une impulsion large et grande à cette pensée que quatre-vingts ans avant un ministre de Louis XV avait eue, et qu'il avait lui-même mise avec succès en pratique.

La restauration fit subir un changement ridicule à ce qui avait été si bien réglé jusque là : elle supprima les vaisseaux écoles établis dans les ports, et créa à Angoulême, à plus de trente lieues de la mer, un collége royal de marine. Mais en 1830, le 7 décembre, une ordonnance royale supprima ce collége qui ne devait sa naissance qu'à la courtisanerie, et peu après l'école navale de Brest fut organisée. C'est là la dernière phase de l'institution commencée il y a plus d'un siècle par le dernier des Pont-Chartrain.

Le port de Rochefort, désormais en faveur, concourut avec Brest aux mouvements que nécessitait l'entretien des colonies. Ainsi pendant le cours de 1733 et pendant plusieurs années ensuite, il fit annuellement l'armement de dix ou douze navires chargés d'alimenter le Canada, l'Ile-Royale, la Martinique, Saint-Domingue, Cayenne, la Louisiane, etc. et de fournir à ces possessions de la France tout ce qui devait servir à les mettre en garde contre les troubles des naturels et contre les tentatives de l'extérieur.

1733. Une activité assez grande succéda donc bientôt à l'état de délaissement qui avait semé partout la misère et la désolation. Rochefort reprit son énergie et son ardeur natives pour le travail. Les constructions navales marchaient avec rapidité, et rarement on dépassait le délai assigné. Si l'on compare les mouvements qui s'exécutaient alors avec ceux qui ont lieu de nos jours, on doit se demander comment avec des moyens beaucoup moins étendus, avec des ressources bien inférieures, on parvenait à faire tout ce qui était exigé du port. Les hommes du siècle précédent étaient-ils donc supérieurs à la génération présente ; ou bien, ce qui parait certain, était-on plus jaloux de remplir les devoirs dont on était chargé ?

La comparaison est tout entière en faveur de nos devanciers, et quand on voit des résultats si opposés, on est tenté de faire un retour sur le passé et de préférer aux règles complexes de notre science administrative, la simplicité des rouages de celle du gouvernement qui précèda et suivit la Régence.

Lorsqu'un vaisseau devait être construit, à l'époque où nous voyons Rochefort reprendre vie, on avait sous la main tout ce qui était nécessaire pour sa construction et pour son armement, les approvisionnements qui se consommaient étaient aussitôt remplacés par de nouveaux, sagement assortis, qui arrivaient de toutes parts. Pas un navire n'opérait son retour au port sans apporter un chargement

de bois propre aux constructions, ou bien un parti 1733.
considérable de brai, de goudron, de chanvre, etc. Son fret était une compensation souvent suffisante des dépenses de son séjour à la mer.

Si nous devons construire un vaisseau aujourd'hui que nous possédons dix fois plus de ressources financières, les mois s'écoulent, les années se succèdent quelquefois avant qu'il abandonne son lit où semble l'avoir cloué l'insouciance des constructeurs, et l'un rejette sur l'autre la cause des retards.

Dans tout ce que les ports étaient appelés à faire autrefois, personne n'aurait osé manquer à l'exécution d'un ordre précis. Une seule main dirigeait tout, et rien n'était en défaut.

Nous n'avons point aujourd'hui la préoccupation qui faisait agir alors, et là où nos devanciers ne voyaient aucun obstacle, nous en rencontrons mille, et nous restons inertes quand ils auraient marché plus ardemment encore. Cela subsistera tant qu'on ne trouvera pas le moyen de triompher des difficultés que tant d'incohérences administratives, de susceptibilités élèvent toujours.

Le plan d'un vaisseau était-il approuvé par le ministre alors, le constructeur qui l'avait dressé était chargé de l'exécution; avant de se mettre à l'œuvre, il avait réuni tous les matériaux qui lui étaient indispensables et rien ne l'arrêtait: à la fin était une faveur ou une disgrâce. La faveur s'obtenait

1734. presque toujours , parce que chacun avait fait son devoir dans le temps assigné.

La guerre que Louis XV entreprit pour maintenir les droits de son beau-père qui, deux fois, avait été élu roi de Pologne, obligea la France à faire des armements pour se prémunir contre les évènements qui auraient pu amener une conflagration générale. Les ports eurent ordre de faire l'armement de trente-quatre vaisseaux de ligne. C'est là que l'on trouve un exemple de la supériorité d'action des constructeurs. Aucun de ces mille détails qui sont des obstacles insurmontables de nos jours, n'arrêta les ouvriers, et au temps donné, les forces que la Cour voulait avoir à la mer se rangeaient sous le commandement des officiers qui allaient les utiliser. Telle était alors la prévoyance constante, qu'aussitôt ce mouvement extraordinaire opéré, le ministre écrivait le 20 juin à l'intendant du port : « La con-
« joncture présente de la guerre qui peut avoir des
« suites, exige de prendre des mesures convenables
« pour munir à l'avance les magasins de toutes les
« principales marchandises qui seront nécessaires
« pour faire armer l'année prochaine , si le Roi
« l'ordonne, tous les vaisseaux du port, et princi-
« palement de celles qu'on ne saurait avoir avec
« célérité, et ne point retarder les armements faute
« de ces sortes de marchandises et munitions, s'il
« était question d'armer au commencement de
« l'année prochaine.

« Les dépenses pour remplacer les munitions et 1734.
« marchandises pour l'armement de tous les vaisseaux ou flûtes du port en 1734, sont évaluées « à cinq cent cinquante-cinq mille dix-neuf livres.»

Les approvisionnements ne tardèrent pas à affluer dans les magasins; avant la fin de l'année, toutes les matières que l'armement extraordinaire du printemps suivant allait exiger se trouvèrent réunies, et l'on fut prêt à exécuter avec la promptitude ordinaire les travaux que les circonstances rendraient nécessaires.

Il était facile de prévoir alors que la guerre entreprise ne serait pas de longue durée: les travaux annoncés pour le commencement de 1734 furent ajournés, et enfin, le premier septembre, le ministre de Maurepas écrivait: « Je dois vous expliquer au-« jourd'hui qu'il n'y aura à Rochefort d'autre ar-« mement l'année prochaine, que celuy des vaisseaux « et flûtes pour les colonies et que vous devez « réduire sur ce pied toutes les munitions et mar-« chandises dont les remplacements sont néces-« saires. » Mais comme on n'avait mis aucun retard à l'exécution des premiers ordres donnés, les magasins étaient abondamment pourvus, et l'on fut en mesure d'en expédier dans les autres ports pour satisfaire aux besoins courants, sans attaquer les réserves.

Après l'armement des vaisseaux le Rubis, le

1735. Héros, des flûtes le Portefaix, le François, le Profond, la Somme, la Charente, l'Oroxe, la Gironde et la Balance qui étaient destinés au transport dans nos possessions lointaines des vivres et des munitions de guerre qu'on y envoyait annuellement, armements qui, toujours, étaient terminés à des époques rigoureuses, on donna l'ordre au port de se tenir prêt à mettre sur les chantiers un vaisseau de soixante-quatorze canons, deux de soixante-quatre et deux de cinquante-quatre; et en expédiant cet ordre, le ministre annonçait qu'il allait faire passer au port tous les bois convenables.

On comprend facilement que dans un moment où la consommation des matières était si active, les déprédations dussent être fréquentes. Le ministre s'en aperçut et prescrivit qu'on lui fît un rapport détaillé de l'état du port: il se rappela que lors de son passage à Rochefort, en 1727, il avait remarqué avec étonnement dans l'enceinte de l'arsenal un grand nombre de jardins fermés par des palissades en bois qui communiquaient à des maisons de la ville occupées quelques-unes par des gens certainement enclins à faire la fraude. « Cela est un tort grave, dit-il, on n'aurait pas deu « permettre de semblables établissemens, parce « que d'abord l'entretien des clôtures que tous les « tenans de ces jardins font, est l'occasion d'une « perte de bois très-considérable pour l'État, et que

« l'on peut, à l'abri ainsi de toute surveillance, 1735-36.
« dérober des matières au port. » L'intendant fit donc disparaître tous ces envahissements que chefs et ouvriers avaient faits; et sur divers points, ainsi occupés jusqu'à ce moment, on fit élever des hangars pour mettre à couvert les bois de construction. Il fit ensuite séparer par des murs les héritages particuliers et l'arsenal. La valeur des vols devint bien moins considérable, et de long-temps on ne se plaignit plus avec tant de raison que la main-d'œuvre était augmentée par la diminution frauduleuse de beaucoup des articles qui composaient les approvisionnements. Plus tard cependant, sous une autre génération, le même désordre se reproduisit; mais il était commis par des gens plus haut placés, qui considéraient le port comme un patrimoine où ils pouvaient à volonté puiser tous les élémens de fortune. Ces moments sont heureusement loin de nous, et si de nos jours encore il y a des fortunes assez rapides pour qu'on en éprouve de l'étonnement, elles sont plus rares, et la propriété de l'État est plus respectée.

L'impulsion donnée en 1734 aux constructions navales avait occasionné une augmentation très-considérable dans le personnel de l'administration. Quand les préliminaires de la paix furent arrêtés, et que les travaux de la marine durent être réduits aux besoins ordinaires des colonies, on fut obligé de

1736. diminuer le cadre des officiers de plumes et ceux de la maistrance. On balança cependant, parce que beaucoup d'individus, dignes d'intérêt sans doute, allaient se trouver dans la misère. Mais comme la situation des habitants s'était améliorée, et que les relations que le commerce s'était ouvertes pouvaient offrir des ressources aux gens qui seraient compris dans la réforme nécessaire, on congédia un grand nombre d'employés et d'ouvriers. Cela causa une sensation pénible. Le corps de ville se vit un moment menacé de s'imposer des sacrifices assez considérables pour venir momentanément au secours de la plupart des ouvriers qui se trouvaient sans ouvrage. Il fit donc des démarches près de l'intendant de la généralité, afin que ces ouvriers reçussent l'ordre de rejoindre immédiatement leurs quartiers respectifs, et la ville se vit bientôt débarrassée de gens désormais inutiles que l'oisiveté et le besoin auraient pu conduire à commettre des actions coupables. Cependant, avant leur départ, quelques-uns de ces individus se souillèrent d'un crime qui jeta de l'effroi dans toute la contrée.

Les Gardes de la marine étaient, on le sait, recrutés dans la noblesse, et tous, ou du moins le plus grand nombre, mettaient dans leurs rapports avec les habitants, une impertinence, une hauteur qui les rendait insupportables et les faisait toujours redouter. C'était surtout à l'égard des ouvriers qu'ils se

montraient arrogants et durs. La moindre résistance qui leur était opposée par ces malheureux, que les circonstances plaçaient souvent sous leurs ordres, devenait le motif de mauvais traitements que la discipline forçait ceux-ci à endurer, mais qui leur inspirait un désir ardent de vengeance. 1736-37.

Un garde de la marine, le chevalier de Launay, avait entre autres abusé de tous les avantages de sa position, pour brutaliser quelques ouvriers qui avaient été levés en 1734, pour les travaux extraordinaires du port. Ceux qu'il avait si souvent maltraités, se voyant libres enfin, voulurent le punir d'une manière exemplaire de la lâcheté de sa conduite envers eux. Ils l'attirèrent dans un guet-à-pens et tentèrent de le contraindre à faire des excuses à genoux. De Launay avait son épée : à ce mot excuse il se disposa à frapper ses agresseurs; mais ceux-ci le désarmèrent, et après l'avoir gravement insulté et lui avoir arraché ses habits, ils lui passèrent plusieurs fois son arme à travers le corps.

Quand on eut connaissance de ce crime, les auteurs avaient eu le tems de prendre la fuite, et quelles que furent les démarches faites par l'autorité, on ne put parvenir à découvrir les individus qui s'en étaient rendus coupables.

Si le ministre de Maurepas avait jusque-là pu diriger en quelque sorte la marine à son gré, il dut mettre des bornes à son désir de la voir grande et assez

1737. forte pour balancer celle de l'Angleterre qui avait toujours maintenu la sienne sur le même pied. Mais un pouvoir supérieur au sien modéra ce désir, et pendant les dernières années de la présence aux affaires du cardinal de Fleury, notre flotte ira en déclinant pour ne pas porter ombrage à la puissance britannique, avec laquelle le vieux ministre voulait à tout prix rester en bons termes.

Depuis le mouvement extraordinaire qui avait eu lieu en 1734, et auquel sans doute le chef du cabinet n'avait pas donné un complet agrément, les mouvements des ports se ralentirent, et si Rochefort fit, depuis, quelques armements, jusqu'au moment où la France déclara la guerre à l'Angleterre, en 1744, ce ne fut que pour correspondre avec les colonies et leur porter tout ce qui leur était nécessaire. Encore à partir de 1739, et surtout de 1740, ne voit-on plus que peu de navires de l'État faire ce service. Les vivres, les troupes et les munitions que l'on envoyait chaque année dans nos possessions d'outre-mer étaient, pour une grande partie du moins, mises à fret sur des navires qu'on avait nolisés au commerce. Aussi quand l'année 1744 s'ouvrira, se trouvera-t-on dans l'impossibilité, avec le peu de ressources qu'on réalisera à la hâte, de lutter avec avantage contre la vieille marine de l'Angleterre.

Cependant en 1737, un vaisseau de cinquante canons fut mis sur les chantiers et au commence-

ment de 1738, ce vaisseau dont la construction 1737-39.
avait été, comme toujours, poussée avec activité, prit la mer pour se rendre à l'île Royale porter des farines et des poudres pour les troupes.

L'année 1739 fut une longue calamité pour la France : à un froid excessif et d'une durée fort étendue succéda un été pluvieux; toutes les récoltes furent détruites et les grains manquèrent généralement.

Le prix du pain devint extrêmement élevé, parce qu'on était forcé d'aller chercher des farines à l'étranger, et dans beaucoup de provinces, en Aunis et en Saintonge surtout, une disette affreuse occasionna la mort de bon nombre de malheureux.

Dans des circonstances aussi affligeantes, la municipalité de Rochefort avait un devoir rigoureux à remplir, et, comme par le passé, elle s'en acquitta avec un louable zèle. Elle décida, aussitôt que tous les approvisionnements se trouvèrent épuisés chez les minotiers de la contrée, qu'il serait fait au Roi un emprunt de dix mille livres, remboursable dans le cours du mois de juillet suivant, et elle employa cet argent à l'achat de cent tonneaux de blé qui furent employés, sous la direction du maire, à maintenir le prix du pain à un taux que les familles d'ouvriers pussent supporter. Dès que cet emprunt fut réalisé, l'intendant de la généralité, sur la demande du corps de ville, traita avec un négociant de la Rochelle, et celui-ci envoya à Hambourg chercher

1739-40. des grains. Les officiers municipaux pour le compte desquels cette expédition était faite, garantirent l'armateur de tout évènement de mer, et lui imposèrent la condition de faire la plus grande diligence. Le navire expédié revint bientôt : son chargemènt fut emmagasiné et employé ensuite avec tant de sagesse et de précaution, que l'on pût préserver la population ouvrière de l'élévation extraordinaire du prix du pain jusqu'à la récolte de 1740. Cette récolte fut abondante, et comme la ville n'avait plus alors besoin de conserver pour de nouveaux approvisionnements les fonds qu'elle avait mis en réserve pour rembourser son emprunt, elle versa dans les coffres du Roi les dix mille livres qui lui avaient été avancées.

Quoique rien n'annonçât encore d'une manière certaine que la paix qui existait entre la France et l'Angleterre serait interrompue, le sentiment vague d'une rupture préoccupait tous les esprits. Le cardinal de Fleury qui maintenait, par de continuelles condescendances pour la Grande-Bretagne, l'harmonie factice qui unissait les deux nations, le cardinal de Fleury avait quatre-vingt-six ans, et l'on pouvait craindre que sa mort ne changeât la face des évènements.

Le corps de ville crut donc devoir adresser quelques observations à l'intendant de la généralité sur l'état de délabrement des batteries de l'île d'Aix et de celles de l'embouchure de la Charente. Il lui exprima ses

craintes qu'en cas de guerre avec l'Angleterre on ne 1740.
fût pas en mesure de résister aux vaisseaux ennemis qui, certainement, tenteraient encore d'incendier le port. L'intendant partagea les appréhensions de la municipalité, et appela l'attention du ministre sur cette partie importante de la sûreté de nos côtes. Le ministre de Maurepas, de concert avec le maréchal d'Asfeld, qui dirigeait la guerre, ordonna que les batteries de l'Aunis et de la Saintonge fussent visitées avec soin : l'intendant de la généralité et celui de la marine du port furent chargés de dresser ensemble un état des travaux à faire pour remettre tous les forts en bon état de défense. Les choses ne s'améliorèrent cependant pas immédiatement ; mais lorsque le cabinet anglais fut renversé, en 1743, par l'opposition, et que Robert Walpole qui le dirigeait et qui faisait agir à son gré le vieux cardinal de Fleury, fut remplacé à la tête des affaires, on ne balança plus : la guerre entre les deux puissances étant imminente, on se prépara à la défense. Les ouvrages de l'île d'Aix et tous les forts de la Charente furent promptement rétablis, et l'on se tint prêt à tout évènement.

L'école de chirurgie du port, ouverte depuis 1720, avait déjà acquis cette importance qui l'avait placée au-dessus de toutes celles auxquelles elle donna naissance et servit de modèle. Si les sciences qui y étaient professées par le fondateur, M. Jean Cochon-Dupuy, et ensuite par son fils Gaspard, faisaient des

1740. élèves instruits dans l'art de guérir, quelque chose manquait aux disciples de ces deux excellents maîtres pour compléter leur instruction; c'était un cours de botanique.

M. Dupuy, père, avait reconnu ce vide depuis long-temps, et il faisait tous ses efforts pour le combler : après avoir assuré l'avenir de son école, il voulut le consolider encore en créant une chaire de botanique.

Tant que le port de Rochefort demeura dans l'espèce d'abandon, d'oubli où nous l'avons vu tomber, les démarches de ce savant médecin n'eurent aucun résultat heureux; mais quand ce port, relevé par le ministre de Maurepas, retrouva un peu de son importance première, M. Dupuy revint à la charge, et enfin, en 1738, le premier décembre, le ministre répondait à l'intendant : « Je sçais aussi « que les élèves chirurgiens retirent des leçons qui « leur sont données dans cette école toute l'utilité « qu'on peut désirer, et qu'il ne leur manque qu'un « jardin botanique pour leur apprendre à connaître « les plantes. Comme on m'a assuré qu'il y a un « endroit derrière l'amphithéâtre du jardin des « sœurs, propre pour y faire l'establissement que l'on « pourrait séparer par un mur et où l'on bâtiroit une « petite serre qui servirait à conserver les plantes « qui viennent de l'Amérique pour le jardin du Roi, « il est nécessaire que vous examiniez si l'on peut

« sans inconvénient establir un jardin botanique et 1740.
« que vous m'envoyiez le devis de la dépense qu'il y
« aurait à faire à cette occasion. »

A quelque temps de là, le 12 janvier 1739, le ministre qui avait accueilli avec ardeur le projet de création à l'usage de l'école de médecine du port d'un jardin botanique, exprimait son regret que l'absence de M. Lefebvre, ingénieur, retardât la rédaction des devis.

Les sœurs qui desservaient l'hôpital de la marine ayant appris qu'on avait le dessein de les priver, afin d'y faire l'établissement projeté, du jardin qu'elles avaient façonné elles-mêmes, cultivé avec tant de soin, firent des instances auprès de l'intendant pour que l'on cherchât un autre emplacement, et alors elles indiquèrent le terrain qui se trouvait vague à l'extrémité de la place des fonderies. L'intendant promit d'avoir égard à leurs prières; mais comme le ministre avait lui-même déterminé le point, il ne put se dispenser d'en faire l'objet d'un projet, cependant il engagea M. Lefebvre à dresser en même temps un plan pour la création au bout des fonderies, à proximité de la rivière, du jardin demandé par M. Dupuy.

Le ministre avait déjà connaissance des démarches des sœurs, quand les plans et les devis lui parvinrent, et il répondit : « Il convient aussi par
« les différentes raisons qui sont expliquées dans
« le mémoire que vous m'avez envoyé, qu'on place

1740. « de préférence le jardin botanique au bout de la
« place des Fonderies, quoique la dépense doive
« monter à la somme de trois mille huit cent cinq
« livres, suivant l'état de M. Lefebvre, qu'elle soit
« plus forte que celle qui concerne le placement du
« jardin dans un emplacement réservé aux sœurs,
« près de la salle d'anatomie.

Il en autorisa donc la construction et recommanda, le 7 août 1739, que l'on fit toutes les dispositions nécessaires pour qu'au printemps suivant tout fût terminé; et enfin, le 30 du même mois, il approuva le marché qui avait été passé par l'intendant pour l'établissement et pour la clôture.

Mais il arriva ce qui est inévitable dans les travaux évalués par les ingénieurs: les prévisions furent dépassées, et en 1739 et 1740, les dépenses s'élevèrent à trois mille six cent cinquante-cinq livres dix sols quatre deniers, et en 1741, à mille huit cent trois livres six sols trois deniers. Le ministre s'en plaignit; cependant il ordonnança les fonds, et aussitôt que tout fut terminé, on fit venir d'Orléans un jardinier habile auquel on confia le soin des plantes qui bientôt couvrirent le sol du jardin. On s'occupa d'abord de la culture des arbres, des arbustes et des plantes purement médicinales, et malgré les efforts que l'on fit pour en accroître le nombre et les variétés, dans le but de faciliter l'étude de cette partie accessoire et importante de la médecine, il

est facile de s'apercevoir qu'il resta long-temps dans 1740.
l'enfance et que son existence chétive, sans cesse menacée, faillit être tranchée presqu'aussitôt sa création, et ce ne fut qu'en considération des instances de M. Gaspard Cochon-Dupuy qu'on le laissa subsister. Enfin, en 1760, des fonds, quoique bien insuffisants encore, furent accordés pour l'entretien de ce jardin et pour le salaire régulier d'un jardinier. Huit années après, un règlement en consacra l'existence en prescrivant que tous les hôpitaux maritimes en fussent pourvus, et en 1798, le jardinier botaniste fut placé sous la direction immédiate du professeur d'histoire naturelle. Cependant ce jardin, privé depuis longtemps de son jardinier, et dont l'élève Chapelier, jardinier répétiteur, venait d'obtenir après de nombreuses sollicitations, d'aller explorer l'île de Madagascar, périclitait sans cesse et n'était plus soutenu, assure-t-on, que par la libéralité de M. Bobe-Moreau, alors professeur, qui y entretenait à ses frais un jardinier entendu, âgé, mais cependant plein d'ardeur et de bonne volonté.

M. Poché-Lafond, qui avait succédé dans la direction de l'école de médecine à M. Bruslé, n'y apporta pas tout le soin qu'un établissement aussi intéressant exige. Néanmoins il y introduisit la méthode de Tournefort, heureusement substituée à l'enseignement incomplet adopté par M. Dupuy fils, qui avait groupé les plantes selon l'ordre de leurs

1740. propriétés médicinales. M. Poché, de concert alors avec M. Bobe, fit imprimer le catalogue des plantes que renfermait le jardin, et le nombre de ces plantes ne s'élevait pas à plus de six cent soixante-douze.

Vers cette époque, huit grandes caisses contenant environ cent pieds d'arbres ou arbustes provenant de la mer du Sud ou des Indes, et déposées depuis quatre ans à Tongatabo, par le célèbre d'Entrecasteaux, arrivèrent à Rochefort, après avoir échappé comme par miracle à tous les dangers de transports longs et pénibles. Déposée à Sourabaïa, puis envoyée à Batavia, cette précieuse collection avait été confiée aux soins de M. de la Haye, lorsque l'expédition commandée par l'amiral Sercey, trouva ce botaniste mourant près du dépôt remis à ses soins éclairés. Recueilli à bord de la frégate la Régénérée, commandée alors par M. Willaumez, M. de la Haye revit la France et dota le port de Rochefort des richesses végétales que la science avait enlevées aux autres continents. (*)

Déjà, on le voit, les plantes exotiques que l'étendue de nos relations maritimes firent affluer dans notre jardin, en augmentèrent l'importance. Au nombre des sujets qu'il venait de recevoir étaient trois plants de l'arbre à pain: on en transporta deux

(*) Bobe-Moreau, Réfutations — Lesson, Ann. marit. Réponse au docteur Bobe-Moreau.

à Cayenne, entassés avec des proscrits à bord d'une 1740. frégate dont M. Poulet-Duparc était chirurgien-major ; mais ils arrivèrent sains et saufs à leur destination, grâces aux soins que cet officier de santé en prit, et malgré la rareté de l'eau qui résulta de l'embarquement d'un si grand nombre de passagers.

Comme les caféïers réunis par les soins de M. Begon dans son jardin, et confiés plus tard à Desclieux, qui les propagea si heureusement dans nos colonies des Antilles, dont ils sont devenus une des principales sources de prospérité et d'avenir, l'arbre à pain conservé dans les serres chaudes de ce jardin, puis transporté à Cayenne, prospère dans une grande partie de nos possessions inter-tropicales.

Cependant, il faut le dire, pendant les longues années écoulées sous le professorat de M. Bobe-Moreau, le jardin était tombé dans un abandon presque complet ; il n'y avait plus de jardinier, plus de botaniste : ce professeur n'avait pu sans doute ou n'avait plus voulu en avoir un à ses gages.

M. Réjou, le premier, en 1816, établit une correspondance avec le Muséum qui lui fit de nombreux envois. Puis vinrent les dons des officiers de santé de la marine, au retour de leurs longs et pénibles voyages ; les échanges et les achats, et il acquit bientôt l'importance qu'il a aujourd'hui. M. Réjou avait succédé à M. Bobe-Moreau : il apporta un soin

1740. particulier à l'entretien du jardin et y créa un cours régulier de botanique. Le nouveau professeur se faisait remarquer par son éloquence, et le charme de ses descriptions attirait toujours un auditoire nombreux. Doué d'une heureuse imagination et de beaucoup de talent, ce savant modeste vit ses cours suivis et recherchés, et la botanique fit sous lui de véritables progrès. M. Lareinty était intendant de la marine à cette époque: M. Réjou étant intimement lié avec cet administrateur, lui fit comprendre l'insuffisance de l'emplacement consacré au jardin botanique, et M. Lareinty proposa au ministre de faire transférer le jardin des plantes dans un terrain situé au nord de l'hôpital de la marine dont il aurait fait partie essentielle. Ce projet était rationnel; tous les genres d'études se seraient ainsi trouvés réunis sur un même point : il eut beaucoup d'approbateurs et fut goûté du ministre qui donna l'ordre d'acheter le pré indiqué et d'y établir aussitôt le jardin botanique * en y ajoutant la superficie du terrain voisin sur lequel croissaient les modestes simples destinées à la tisannerie. Mais le départ inattendu de M. Lareinty pour Toulon, et les représentations adressées au ministre par les sœurs hospitalières qui redoutaient le voisinage de l'école, firent écarter un projet dont la raison et les convenances réclamaient l'exécution.

(*) Ce pré est aujourd'hui planté en pépinière.

Cependant le besoin d'un agrandissement se faisait 1740.
de plus en plus sentir : car il n'était plus possible de donner place aux plantes qui arrivaient de toutes parts. Alors M. Repey avait succédé à MM. Follet et Bouin : sur sa demande, le conseil de santé sollicita l'agrandissement du jardin; M. Denois, intendant, appuya les démarches et obtint enfin du ministre l'adjonction de l'ancien jardin *du Roi de Rome.* * M. Repey secondé par M. Boucot, jardinier botaniste distingué, classa, d'après la méthode de Jussieu, plus de trois mille plantes. A cette époque encore M. Repey obtint de M. Jurien, préfet maritime, les serres neuves et les réservoirs d'eau qui embellissent ce jardin; le logement du jardinier et enfin un cabinet pour les cours.

Si M. Repey a fait abattre le *Gleditzia* apporté par le célèbre de La Gallissonnière, nous lui devons en échange le cèdre sous lequel M. Tuffet, alors président du conseil de santé, inscrivit la date de la prise de possession du nouvel emplacement accordé à l'école.

Aujourd'hui ce jardin vaste et spacieux suffit à tous les besoins, et si un jour le nombre des sujets s'accroit encore, il sera facile de leur consacrer une place convenable. Il contient plus de quatre mille plantes rares qui, toutes originaires de sols différents, vivent réunies au milieu de serres maintenues à la

(*) La partie élevée du jardin des plantes.

1740-41. température convenable à leur conservation. Ainsi, à côté du figuier des Indes, on voit le papyrus d'Egypte et plus de quinze cents végétaux exotiques, précieux et admirablement variés de formes et de couleurs.

Si dans des temps déjà éloignés de nous, l'élève Bompland s'élança du sein du jardin pour s'associer à la fortune et à la gloire scientifique de Humbold, dont il devint le compagnon et l'ami, nous avons vu de nos jours s'élever et marcher l'émule de nos savants naturalistes modernes, l'élève qui, en 1814, avait reçu l'ordre de diriger les travaux du jardin botanique. *

Nous devons mentionner ici que ce jardin conserve encore le premier mûrier-multicaule implanté en Europe, et que ce mûrier que l'on appelle mûrier Perrotet, du nom du naturaliste qui l'apporta des îles Philippines à Rochefort, est la souche des millions de sujets qui couvrent aujourd'hui presque toutes les parties du monde.

En 1741, la mort de l'empereur Charles VI ébranla l'Europe qui semblait être sur un terrain en incandescence. Plusieurs souverains prétendirent avoir des droits à la succession de ce Prince, contre les dispositions que l'Empereur mourant avait prises pour assurer à Marie-Thérèse, sa fille aînée, la jouissance paisible de ses immenses possessions. Quelques-uns des prétendants s'appuyèrent aussitôt sur des armées

(*) R.-P. Lesson, aujourd'hui pharmacien en chef.

assez nombreuses, et la France, malgré la répugnance 1741.
qu'avait le cardinal de Fleury de se mêler d'une guerre dont les évènements pourraient troubler les dernières années de sa vie, prêta son appui à l'électeur de Bavière. Les anglais ne virent pas sans joie la France engagée dans une affaire qui devait lui susciter des embarras : ils rêvaient toujours l'anéantissement complet de la marine française.

Les dépenses extraordinaires que la Cour fit pour fournir au prétendant qu'elle soutenait, une armée assez considérable, la forcèrent de réduire les dépenses des ports, et le cardinal de Fleury, entraîné malgré lui, les voulait supprimer entièrement; mais l'ascendant que les autres membres du conseil avaient pris triompha de cette pensée, et des fonds encore assez considérables furent réservés pour que les travaux de la marine ne se ralentissent pas; il fut même décidé qu'on ferait, dans tous les arsenaux du Roi, des dispositions pour qu'en cas de besoin la France eût une armée navale à opposer à l'Angleterre qui avait embrassé la cause de Marie-Thérèse.

Cependant on fut contraint de retarder le paiement du traitement des officiers et des administrateurs de la marine, afin de consacrer à la solde des ouvriers que l'on voulait conserver et à l'achat de matériaux propres aux constructions navales, les sommes que l'on était convenu d'affecter aux dépenses des ports.

1741. M. de Maurepas fit connaître cette décision à Rochefort, dans une lettre confidentielle qui se terminait ainsi : « Vous communiquerez cette lettre « au commandant du port en particulier, et vous « concerterez ensemble les moyens de ne point faire « d'éclat ni causer trop d'alarmes aux officiers et « aux fournisseurs, en les assurant qu'au mois « d'octobre prochain, au plus tard, les choses re- « prendront leur cours ordinaire, et même que je « ferai mes efforts pour leur procurer quelques se- « cours dans le mois prochain. »

Peu de jours après, l'ordre arriva de mettre sur les chantiers deux vaisseaux de soixante-quatre canons et de se préparer à faire l'armement de tous les navires du port dont on pourrait avoir besoin.

Depuis quelques mois des corsaires anglais et espagnols croisaient sur les côtes de France et inquiétaient fort le commerce. A l'approche de l'ouverture de la foire de Bordeaux, foire alors importante et qui attirait de tous les points du royaume et même de l'étranger un très grand nombre de commerçants, les croiseurs ennemis se multiplièrent et jetèrent l'effroi dans la contrée : on craignit partout que cette foire n'en fût gravement troublée, ou rendue nulle.

Il fut donc prescrit au port de Rochefort d'expédier en toute hâte la corvette la Fée à l'entrée de la Gironde, afin de protéger les arrivages et donner

toute sécurité pour les transactions. Peu de jours suffirent pour cet armement, et la Fée, conduite par les habitants jusqu'à Soubise, et là prise par ceux de cette petite ville, arriva dans la même marée en rade d'où elle appareilla aussitôt. 1741-42.

Les armements de l'année 1741 furent le prélude d'une nouvelle période d'activité pour le port; mais toutefois cette activité fut moins sensible qu'on l'avait espéré: car déjà une prévention fâcheuse dont la cherté de la main-d'œuvre avait été le prétexte, atténua les bonnes intentions du ministre; et ensuite le peu de zèle de l'intendant qui administrait alors ce port, causa des retards dans l'exécution des ordres; au lieu de remplacer un agent convaincu de négligence habituelle, on préféra diminuer les travaux à Rochefort. Cependant nous verrons de temps en temps, quand la France aura déclaré la guerre à l'Angleterre, le port fournir un contingent assez considérable à la flotte.

Le commerce de Bordeaux avait éprouvé de très heureux effets de la protection particulière qui lui avait été accordée pendant la foire de 1741; mais les corsaires en devinrent plus audacieux et le nombre s'en accrut au point qu'on dut se décider à maintenir à l'entrée de la Gironde une corvette de guerre; toutefois les dépenses de ce navire garde-côtes furent laissées au compte des négociants qui remboursèrent au Roi tout ce que cette mesure de précaution avait coûté.

1742. Si, dans l'année précédente et même pendant une partie de 1739, on avait commencé par raison d'économie à envoyer aux colonies, par des navires frétés exprès, les vivres et les munitions de guerre qu'on leur destinait annuellement, on agit différemment en 1742, et dix navires de l'État, le Rubis, le Profond, l'Éléphant, la Charente, la Gironde, la Somme, la Gloire, le Conquérant, l'Ardent et la Fée, furent armés à Rochefort, pour aller veiller à la défense de nos possessions transatlantiques et leur fournir tout ce qui leur était nécessaire pour qu'elles demeurassent fidèles à la France. Cette mesure fut critiquée par le cardinal de Fleury, parce qu'elle était l'occasion de dépenses que, disait-il, on eût pu se dispenser de faire en nolisant des bâtiments de transport. Mais les autres membres du cabinet étaient convaincus que l'Angleterre était sur le point, malgré son semblant d'excellentes intentions pour nous, de nous enlever nos îles de l'Amérique, afin de donner plus d'extension encore à son commerce maritime qu'elle voulait étendre partout. Ils avaient approuvé le projet du ministre de Maurepas, de destiner des vaisseaux de guerre au ravitaillement de nos colonies.

Le commerce qui avait tremblé à la pensée du danger où l'eût entraîné l'aveugle condescendance du vieux cardinal, apprit avec une joie bien vive ce que les autres membres du conseil du Roi avaient décidé, et cessèrent de craindre pour la sûreté des

relations qu'il s'était ouvertes, en concurrence avec 1742.
l'Angleterre, dans le nouveau continent.

Pendant le cours de l'année 1740, le nombre des malades fut considérable à Rochefort et dans les environs. L'humidité presque constante de 1739 fut suivie l'année après d'une chaleur excessive. Les marais submergés se desséchèrent à l'action du soleil et laissèrent à nu une quantité prodigieuse de poissons qui périrent; des émanations méphytiques vicièrent l'air, et une sorte de typhus frappa la population. Cependant ce n'est pas là qu'on vit la cause unique du mal qui répandait la mort parmi les habitants : on l'attribua en grande partie aux plantations qui depuis plus de trente années s'étaient élevées tant autour de la ville que dans son enceinte, et qui, pensait-on, « absor« baient pour les répandre intérieurement les mias« mes fétides qui s'exhalaient des marais de la rive « gauche du fleuve. » Le corps de ville se décida, après une étude sérieuse de l'état des choses, « à « faire couper les arbres qui existaient dans les rues, « et surtout ceux qui, dans la partie sud de la com« mune, formaient rideau entre nous et le foyer « d'infection que Brouage recélait. » Elle vendit donc la coupe de tous ces arbres, et déjà ceux de la rue Royale étaient tombés sous la hache des acquéreurs, quand l'intendant de la généralité, informé de ce qui se faisait sans son autorisation, donna l'ordre de suspendre le travail jusqu'à ce qu'une

1742. commission eût examiné la question et fait connaître si l'on devait attribuer aux plantations la cause principale de la maladie qui atteignait presque tout le monde.

MM. Dupuy, père et fils, furent nommés membres de cette commission : la détermination de l'administration municipale fut sévèrement critiquée, et la commission se montra unanime à déclarer que les arbres étaient une garantie de salubrité pour la contrée, et qu'il était très-important qu'au lieu d'en diminuer le nombre on l'augmentât, surtout dans le marais qui existait entre Soubise et Martrou, sur la rive droite du fleuve. Le corps de ville fut donc obligé d'employer au rétablissement de la plantation de la rue Royale, les fonds qui avaient été versés dans sa caisse par les individus auxquels avait été vendue la coupe de la première plantation.

La commission signala ensuite le mauvais état du pavage des rues de la ville comme une cause permanente d'insalubrité, et appela l'attention sérieuse de l'intendant de la province sur l'urgence de creuser des fossés dans le marais pour favoriser l'écoulement des eaux et éviter qu'à l'avenir elles ne stagnassent, jusqu'à leur évaporation complète, dans les prairies environnantes qu'elles recouvraient pendant quelques mois chaque année. La ville s'occupa aussitôt de faire réparer les pavés; mais ce ne fut que long-temps après que la question des des-

sèchements fut reprise, quoique fréquemment jusque 1743.
là les maladies endémiques fissent de cruels ravages dans la contrée.

Les dépenses du port de Rochefort, réduites pendant les deux années précédentes à une somme très-faible, furent augmentées en 1743, et portées à sept cent quarante-huit mille neuf cents livres pour les besoins du port et à quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-et-une livres pour les armements des colonies. Ces ressources paraîtront faibles sans doute, quand on verra que dans le cours de l'année deux vaisseaux, trois frégates, quatre flûtes et plusieurs petits navires de transport prendront armement à Rochefort, pour aller aux îles de l'Amérique. Mais, ainsi que nous l'avons déja dit, tous les bâtiments qui correspondaient avec nos possessions d'outre-mer partaient chargés en partie par le commerce, et apportaient au retour une cargaison complète en denrées dont le fret était assez important pour offrir les moyens de faire face aux dépenses des équipages et à celles de l'entretien ordinaire des navires employés à ce service. Ensuite on ne doit pas oublier que les magasins étaient pleins et que la valeur des consommations n'était pas comprise dans le budget mis à la disposition du port.

Indépendamment des crédits ouverts à l'intendant pour les travaux ordinaires de l'arsenal, une somme de trente-six mille livres fut destinée à couvrir les

1743. dépenses des travaux de construction des vaisseaux le Magnanime et l'Invincible, que l'on avait commencés l'année précédente. Un peu plus tard encore, arriva au port l'ordre de faire dresser par le sieur Morineau, constructeur, le plan d'une frégate de 46 canons, et quand ce plan fut approuvé, le ministre prescrivit que l'on se mît à l'œuvre immédiatement, et fit connaître que le Roi avait nommé cette frégate l'Aurore.

Le vieux cardinal de Fleury était mort au commencement de l'année. Louis XV qui, jusqu'à ce moment, n'avait agi que par l'impulsion de son premier ministre, prit en main les rênes du gouvernement et eut la pensée de relever un peu sa marine que la guerre de succession avait presqu'entièrement fait disparaître. Les ports reçurent donc l'ordre de préparer des armements pour une entreprise que la France projetait contre l'Angleterre, et le ministre écrivit à l'intendant le 12 novembre : « il sera question d'armer incessamment à Rochefort les vaisseaux l'Apollon, le Rubis, la « Gloire et la Subtile. Comme l'intention de Sa Ma- « jesté est que ces vaisseaux soient mis en rade dans « le courant du mois de janvier, vous n'avez point « de temps à perdre pour faire faire les préparatifs « de cet armement, et il est nécessaire que vous « fassiez disposer toutes choses pour que ces vais- « seaux puissent être radoubez aussitôt que vous en

« recevrés l'ordre. » Peu de jours après, les commissaires des classes des quartiers environnants reçurent des instructions pour faire immédiatement la levée de cent quatre vingt-quinze officiers mariniers et de six cent cinquante-trois matelots. 1743.

Ce fut à cette époque que la place de second médecin au port étant devenue vacante par la mort de M. Champoury, le ministre l'accorda à M. Dupuy, fils, « qui avait laissé de lui une bonne opinion dans l'ad-« ministration de l'école d'anatomie, » et il fut chargé de veiller à cette « école de manière qu'elle se « soutienne avec les mêmes succès que ci-devant. »

Ce médecin donna dans cette année une nouvelle preuve de son zèle et de son dévouement : la plupart des ouvriers de l'arsenal furent atteints d'une sorte d'affection typhoïde, causée par des travaux qui s'exécutaient pour ainsi dire dans le limon du fleuve, pour le remplacement par un pont en pierres de la passerelle en bois qui existait à l'entrée du parc, sur le chenal appelé depuis chenal de la Cloche. On eut un moment la crainte que l'hôpital ne fût insuffisant pour les malades qui réclamaient des soins, et l'on se disposait à faire des ambulances sous des hangars, dans le port, pour recevoir ceux que l'hôpital ne pourrait plus contenir, quand une variation de la température amena dans la santé publique une amélioration remarquable. Les travaux de construction et d'armement des vaisseaux qui avaient été suspendus

1744. en partie furent repris, et comme on avait fait venir quelques ouvriers de l'extérieur, les ordres donnés n'éprouvèrent aucun retard fâcheux.

Lorsque la France s'engagea à soutenir l'Electeur de Bavière, la plupart des villes du royaume furent assujetties à fournir au Roi un certain nombre de miliciens qu'elles devaient équiper et expédier à leurs frais. Dans la répartition qui avait été faite en Aunis et en Saintonge, par l'intendant, le 4 mars 1743, de la levée nécessaire, Rochefort se trouva compris pour trente hommes; mais comme cette ville voulait donner au Souverain une preuve de son dévouement et s'attirer la faveur de la Cour, faveur qui commençait à lui faillir, elle porta à cinquante le nombre des jeunes habitants qui iraient combattre pour la défense de l'État, et leur fournit l'équipement. Elle s'engagea ensuite à en procurer un plus grand nombre, si les besoins de l'armée l'exigeaient. Le ministre remercia le corps de ville de « cet acte de dévouement au « Roi » et promit de faire connaître à Sa Majesté les bons sentiments d'un port qui mettait tant d'empressement et de zèle à embrasser la cause de son Souverain.

L'espoir que conçut la ville de s'être attiré les bonnes grâces de la Cour, lui fit trouver sans difficultés des ressources, quand vint le moment de solder les dépenses d'équipement des hommes que l'on avait envoyés sous les drapeaux. Cependant le trésor de la ville était peu en état de supporter la dépense ex-

traordinaire que, dans un moment de courtisanerie, la municipalité s'était imposée, car peu de temps auparavant on avait payé aux receveurs des revenus du Roi près de trente-cinq mille livres pour le rachat des offices municipaux qui avaient été frappés d'une nouvelle confiscation; et quand il fallut rembourser la somme de trois mille cent vingt-huit livres six sols qui était due pour l'habillement et les frais de route des cinquante miliciens formant le contingent volontaire de Rochefort, on se trouva un moment dans l'embarras. On dut avoir recours aux souscriptions particulières pour combler le déficit, et personne ne refusa son concours. 1744.

La France qui, par suite des évènements, allait avoir à soutenir presque seule le poids d'une guerre qu'elle n'avait d'abord entreprise que comme auxiliaire, se hâta de faire des propositions de paix. Mais Marie-Thérèse, que ses succès avaient rendue confiante dans l'avenir, et qui avait l'espoir de conquérir les provinces qu'elle avait été précédemment forcée d'abandonner, repoussa toutes ces propositions. D'un autre côté, l'Angleterre venait de conclure à Worms un traité d'alliance avec l'archiduchesse, et la France se vit forcée de se mettre sur la défensive et même de déclarer franchement la guerre. Lous XV hésita cependant encore; de nouvelles négociations furent entreprises pour arriver à un arrangement; mais cela fut sans résultat, et le

1744. combat naval qui eut lieu le 22 février, sur les côtes de Provence, entre les escadres combinées de France et d'Espagne d'une part, et la marine anglaise de l'autre, ôta enfin à Louis XV tout espoir d'un accommodement pour le moment. Il se décida alors à faire annoncer par tout le royaume que les évènements donneraient incessamment lieu sans doute à une déclaration de guerre, et, le 14 mars suivant, le ministre de la marine écrivait à l'intendant du port de Rochefort : « Il faut que vous en préveniez « les négociants de votre port qui se disposent à « envoyer des navires à la mer, afin qu'ils suspendent leur départ, ou que s'ils veulent les faire « partir, ils prennent des précautions pour que ces « navires ne soient pas pris dans les voyages pour « lesquels ils sont destinés. »

Presque toute l'armée d'Angleterre se trouvait alors sur le continent, occupée à guerroyer pour soutenir les prétentions de l'Archiduchesse ; la plupart des vaisseaux que renfermaient les ports anglais étaient ou en radoub ou en armement. Dans cette situation, la Grande-Bretagne ne pouvait que peu de chose pour repousser une attaque sur ses côtes ; mais elle était en pleine sécurité ; pouvait-elle s'attendre qu'on songeât à la venir troubler?

Louis XV qui savait que ce royaume était sans défense et que des secours efficaces ne pourraient y être réunis qu'après un terme assez long, eut un

moment la pensée comme son aïeul, de devenir 1744.
l'arbitre d'un royaume qui voulait briser la puissance de la France, son ennemie redoutable. Il se détermina donc à seconder les efforts que Charles Édouard, fils du chevalier de Saint-Georges, allait tenter pour conquérir le trône de ses ancêtres. Ce prince proscrit, exilé, s'était ouvert en Écosse des intelligences assez influentes, et comptait sur le secours des montagnards qui, lui assurait-on, étaient restés fidèles à la cause des Stuarts; mais l'association qui s'était formée en sa faveur manquait d'armes et de munitions, et comme cette association avait en France un certain nombre d'adhérents de haute condition, elle espérait obtenir du cabinet de Versailles tout ce qui lui serait nécessaire.

Le fils de Jacques Stuart, jeune et plein d'un impatient courage, avait paru à Louis XV digne de son appui, et depuis quelque temps le Roi avait le projet d'accorder à ce prince tous les secours qui étaient sollicités par les Jacobites des trois royaumes. Mais le cardinal de Fleury s'était toujours opposé à l'intervention directe ou indirecte de la France : la tentative lui paraissait trop téméraire et le succès trop incertain. Quand, à la mort du vieux cardinal, Louis XV voulut régner réellement, le parti du Prétendant s'agrandit, et les chances d'une restauration de la famille des Stuarts ne parurent plus douteuses.

Charles Édouard arriva donc en France au com-

1744. mencement de 1744, et son apparition inattendue à la Cour de Versailles causa une sensation qui lui fut favorable : les plus timides furent entraînés par une seule phrase : « La providence veille sur le droit « imprescriptible de ses aïeux ; l'injustice et l'usur« pation n'ont qu'un temps. »

Malgré les intrigues de la diplomatie anglaise, on fit des préparatifs pour l'expédition qui devait se composer de vingt-quatre mille hommes de débarquement, sous le commandement du maréchal de Saxe, et de plusieurs autres officiers de distinction. Les ports reçurent l'ordre de faire l'armement de quelques navires de transport, et Rochefort envoya aussitôt à Brest deux vaisseaux qu'il avait armés à la fin de l'année précédente.

L'Angleterre trembla : elle était alors peu en mesure d'opposer une défense sérieuse. Ainsi que nous l'avons dit, ses troupes de terre étaient en grande partie sur le continent, et ceux de ses vaisseaux qui se trouvaient dans les ports étaient en commission. La diplomatie anglaise agit avec tant d'adresse que les membres du cabinet français qui n'avaient cédé que par entraînement firent naître des obstacles, et l'expédition qui, d'abord, avait paru devoir être prochaine, et pour laquelle un corps de troupes était déjà réuni dans le Cotentin, fut indéfiniment ajournée.

Le Prétendant s'aperçut bientôt qu'il ne devait

point compter sur un secours efficace de la France, 1744.
et après avoir souffert des ajournements successifs de mois en mois, il se décida à tenter seul la fortune. Il partit donc de Nantes l'année suivante, escorté de deux navires frétés par le commerce et dont on avait à peine obtenu les équipages par des levées officielles, et aborda près d'Eriska, le 18 juillet 1745. Mais le secours de vingt mille montagnards qu'on lui avait annoncé se trouva bien réduit, et c'est à peine si, quand il arbora son étendard, il en put compter deux mille. Que pouvait ce faible auxiliaire? Il eut l'espoir que l'armée se grossirait de tous les mécontents, et que, dans sa marche, elle recruterait bon nombre d'individus fidèles à leurs anciens maîtres. Quand Edouard s'approcha d'Edimbourg, une sorte de sympathie générale lui fit bien augurer de son entreprise, et quoique la France laissât toujours attendre les secours promis par elle, il se décida à marcher en avant : un si long temps s'était déjà écoulé, que Georges II avait pu réchauffer le zèle des anciens Wighs, et être sûr désormais d'étouffer la révolte.

Enfin le 16 avril 1746, l'armée de Charles Édouard se trouva en présence de celle du duc de Cumberland: le Prétendant, complètement battu, n'échappa que par miracle au châtiment qui lui était réservé, et après avoir erré pendant plusieurs mois, pour cacher sa tête proscrite, il arriva à Paris à la fin de cette année. Mais

1744. l'hospitalité que la France lui donnait pouvait entraver les tentatives que faisait Louis XV afin d'obtenir la paix; on fit donc arrêter le Prétendant qui avait refusé de sortir du Royaume, et on le fit déposer à Vincennes jusqu'au moment où, conduit sur les frontières, il fut exilé.

Lorsque l'Angleterre apprit, en 1744, que Louis XV préparait un armement pour soutenir le parti de Charles Édouard, elle fit à la hâte ses préparatifs, et, en peu de temps, elle eut à la mer une flotte considérable: elle voulait aussi essayer une descente sur nos côtes. C'est alors que parut l'ordonnance du Roi portant déclaration de guerre à l'Angleterre, et que l'ordre fut donné sur tout le littoral du Ponent de se mettre en bon état de défense et de réparer les batteries, pour les garnir immédiatement d'hommes et d'artillerie. On fit ensuite un appel à tous les négociants qui possédaient des navires, pour qu'ils armassent en course, et on leur promit de les faciliter en tout ce qu'ils désireraient, soit en armes, soit en marins.

L'entrée de la Charente occupait toujours le ministère dans des circonstances semblables; aussi le ministre écrivit-il, le 6 juin: « Il est bon que vous
« voyiez à l'île d'Aix des canons de calibres de 12 et
« de 8, que M. Vedon a demandés pour le château
« de cette île et pour le fort Chaput, et que vous lui
« fassiez délivrer autant de poudre que la quantité
« que vous avez en magasin vous le permettra; en

« attendant que le traittant puisse fournir celle qui 1744.
« lui a été demandée pour le port de Rochefort,
« estant important de deffendre la rade de l'île d'Aix
« et l'entrée de la rivière de Charente. »

Trois vaisseaux étaient alors en construction à Rochefort, et un, le Jazon, se trouvait dans la forme. Le ministre donna l'ordre que l'on fît toute la diligence possible pour les mettre à la mer, et comme il craignait qu'en cherchant à les achever tous à la fois, on n'éprouvât des lenteurs, il recommanda que les ouvriers passassent à chacun d'eux successivement, et que l'on fît, s'il en était besoin, une levée d'ouvriers dans les quartiers voisins.

Les ordres furent exécutés avec la plus grande promptitude, et aussitôt que les quatre vaisseaux eurent abandonné le port, on s'occupa de préparer un second convoi pour la Louisiane. Pendant que la flûte l'Éléphant était installée pour cette destination, et que son équipage se recrutait dans les petits ports de commerce de la province, les navires marchands qui devaient être mis sous sa protection venaient mouiller dans la rade de l'île d'Aix.

A peine avait-on fini de ravitailler cette flûte, que le vaisseau le Rubis et la frégate la Gloire entrèrent en rivière, et que l'ordre de la Cour arriva pour que ces bâtiments fussent désarmés et virés en carenne aussitôt, afin d'être prêts quand le Roi jugerait convenable de leur donner une mission.

1744-45. L'appel que l'on avait fait aux négociants pour qu'ils entreprissent de faire la course ne resta pas infructueux : dans presque tous les ports, des vaisseaux de l'État, équipés à frais communs par le Roi et par le commerce, étaient mis à la mer. Rochefort qui ne restait jamais en arrière dans le mouvement imprimé partout, eut aussi sa part dans ces nouvelles expéditions aventureuses. Le vaisseau l'Apollon venait de sortir de la forme : le ministre ordonna que ce vaisseau fût armé et remis au sieur Walech, qui allait faire la course, et comme il importait que cet armement ne souffrît aucun retard, l'intendant y fit travailler le jour et la nuit. Quinze jours après, l'Apollon mettait à la voile, pour aller chercher fortune sur l'Océan.

Le même homme que nous avons vu, en 1722, disgrâcié parce qu'il avait donné des coups de canne à l'aide-major des milices bourgeoises, M. de Barail, est envoyé au port de Rochefort, en qualité de commandant de la marine. Quand les habitants eurent avis de la nomination de cet officier à un poste où il pouvait, s'il eût eu quelque ressentiment, nuire aux intérêts de la ville, ils redoutèrent quelques circonstances fâcheuses, peut-être même du ralentissement dans les mouvements de l'arsenal. Mais le nouveau commandant de la marine ne se souvint de son premier séjour à Rochefort que pour traiter avec les plus grands égards une population que, dans un moment d'emportement, d'effervescence

de jeunesse, il avait blessée dans la personnne du sieur 1745.
Robert. On oublia bientôt les évènements de 1722, dès que l'on vit M. de Barail déployer tant de zèle dans tout ce qui pouvait offrir quelques avantages au port confié à son commandement.

A peine cet officier fut-il installé, que l'ordre parvint au port d'armer les quatre vaisseaux l'Invincible, le Rubis, le Jazon, le Magnanime, les frégates l'Aurore et la Gloire, et la flûte la Gironde, pour une expédition aux îles de l'Amérique. La Cour venait de recevoir secrètement l'avis que les anglais voulaient tenter d'interrompre nos communications avec le Canada, et de se rendre maîtres des pêcheries de Terre-Neuve. Pendant que l'on radoubait ceux des navires qui avaient besoin de quelques réparations, on faisait dans les quartiers environnants, depuis Bayonne jusqu'à la Loire, une levée de deux mille cinq cent quarante officiers mariniers et matelots, et à la fin de mars tout fut prêt et la division prit la mer. Mais quelque diligence que l'on eût faite pour aller au secours de l'île Royale, notre flotte n'eut que le temps d'arriver pour recueillir la garnison de cette île qui avait capitulé, et ceux des habitants qui fuyaient la domination anglaise. La faible division que nous avions aux Antilles n'avait pu, malgré la plus courageuse résistance, s'opposer à cette prise de possession, et l'un des vaisseaux qui avaient si héroïquement lutté contre l'escadre ennemie

1745. chargée du blocus, le Vigilant, démâté et entièrement désemparé, vint se faire sauter à la pointe du cap Breton, pour n'être point conduit en triomphe en Angleterre.

L'escadre qui était partie de Rochefort à la fin de mars y revint dans le mois d'août, et débarqua dans cette ville la garnison de Louisbourg et deux mille personnes de la colonie qui s'étaient entassées pêle-mêle sur les vaisseaux français, afin de venir chercher leur liberté dans la mère patrie. A peine était-on à la mer que soldats, colons et équipages même furent atteints de scorbut et de petite vérole; maladies qui, en peu de temps, firent les plus épouvantables ravages.

Déjà l'hôpital de la marine, les ambulances que l'on avait ouvertes quelques mois auparavant, étaient encombrés : l'escadre de Provence, commandée par M. de Prosins, avait abordé à Rochefort et y avait débarqué, dit M. Cochon-Dupuy, père, « plus de « trois mille malades d'un scorbut pestilentiel dont je « parvins à arrêter les progrès par mes soins, mes « travaux, et les moyens que je mis en usage. Ce- « pendant la fureur de la contagion fut telle dans « le principe, que cent dix chirurgiens, vingt-deux « apothicaires, dix-neuf sœurs de la charité, cinq « aumôniers, un nombre proportionné d'infirmiers, « succombèrent à la première violence de cette af- « freuse calamité. »

Les malades que l'on avait pu arracher à la mort 1745.
étaient à peine en convalescence, lorsque la garnison et les colons de Louisbourg furent mis à terre. On se fera facilement l'idée de la frayeur des habitants, quand ils apprirent que le terrible fléau qui les avait menacés pendant plusieurs mois, se représentait de nouveau, sous des caractères plus alarmants, et que des malades aussi nombreux que les premiers, arrivaient mourants réclamer l'hospitalité et des soins.

Il fallut à la hâte faire des dispositions pour donner asile à ces infortunés que le voyage long et pénible de leur rapatriement avait rendus plus agonisants encore. L'hôpital de l'île d'Oléron que l'on fit évacuer en reçut beaucoup ; des hôpitaux provisoires furent ouverts au Vergeroux, au Port des Barques, à l'île d'Aix. Ce secours était cependant encore insuffisant, et il importait de ne pas perdre un instant pour offrir un refuge à ceux des malades qui n'avaient pu trouver place dans tous les établissements ouverts. On dut, dès lors, s'occuper d'installer des ambulances sous les murs de la ville, dans la ville même, pour y déposer les colons que renfermaient encore les vaisseaux.

Le corps de ville, sur la prière de M. Cochon-Dupuy, fit un appel à la charité, à l'humanité des habitants, afin qu'ils donnassent l'hospitalité chez eux à quelques-uns de ces infortunés, ou qu'ils leur procurassent des maisons dans lesquelles on pour-

1745. rait monter des lits qui seraient fournis sur réquisition. Mais la crainte de la contagion ferma les cœurs ; presque toute la population resta froide aux prières de ses magistrats. Il fallut que l'homme dans le savoir duquel tout le monde avait confiance, M. Cochon-Dupuy, descendit chez tous, pour les décider à ouvrir leurs portes à des malheureux qu'un plus long retard dans l'administration des secours jetterait dans la tombe. Ses paroles triomphèrent de toutes les répugnances.

La ville prit ensuite à loyer quelques maisons inhabitées, et l'on y plaça les lits que les particuliers avaient consenti à mettre à la disposition de M. Dupuy.

Enfin tous les malades débarqués trouvèrent place dans les ambulances, dans les maisons particulières disposées par la ville et même dans des maisons occupées en communauté avec beaucoup d'habitants. M. Cochon-Dupuy et son fils étaient partout, à toute heure: ils se multipliaient, non seulement pour donner des secours aux scorbutiques et aux variolés, mais encore pour rassurer ceux que les circonstances avaicnt conduits à accepter un voisinage incommode et dont ils redoutaient la funeste influence. L'exemple du dévouement est entraînant: bientôt beaucoup de personnes qui avaient montré le plus grand dégoût à visiter les malades, s'en rapprochèrent et partagèrent avec les médecins le devoir pieux de leur offrir des soulagements.

Enfin, après quelques mois de traitement, la 1745.
plupart des colons et des militaires entrèrent en convalescence; les maisons particulières se vidèrent; plus tard les ambulances purent être évacuées, et l'on renvoyait successivement dans leurs provinces les colons qui étaient en état d'entreprendre un voyage. Les troupes furent placées dans les casernes; mais comme on redoutait que, par suite d'une trop grande agglomération, une affection contagieuse ne se développât parmi les soldats chargés du service de l'arsenal, et parmi ceux qui partageaient leur logement, on se décida à en mettre une partie en cantonnement dans les lieux environnants.

Quelque temps après le départ de la division qui avait été envoyée au secours de l'île Royale, le ministre donna l'ordre au port, le 29 juillet, de faire les dispositions les plus promptes pour l'expédition d'un second convoi aux îles de l'Amérique. « Les vaisseaux à envoyer, dit le ministre, consis« teront dans le Magnanime, de 74 canons; l'Espé« rance, aussi de 74; l'Arc-en-Ciel, de 50, et l'Aquilon, « de 42. Le Magnanime et l'Aquilon iront à Saint« Domingue et l'Espérance avec l'Arc-en-ciel sont « destinés pour la Martinique; mais je ne sçais en« core si ce dernier vaisseau aura passé la barre de « Bayonne le 20 ou le 22, et comme, s'il n'a pas pro« fité des dernières marées de vive eau, il ne pourra « estre du convoy, la frégate l'Etoille le remplacera.

1745-46. « Dans ce cas là le Magnanime et l'Etoille iront à « Saint-Domingue et l'Espérance avec l'Aquilon « iront à la Martinique. »

Ce dernier convoi avait à peine pris la mer, que de nouveaux ordres arrivèrent pour préparer un autre armement qui se composa des vaisseaux le Borée, l'Alcyon, le Léopard, le Tigre et la frégate la Gloire. Ces navires n'avaient point été désignés jusqu'ici, parce qu'ils étaient en réparation et que l'on craignait qu'ils ne fussent pas assez tôt prêts : le ministre qui voulait y compter pour le courant du mois d'octobre, terminait sa dépêche en disant : « Il faut au reste, de quelque façon que ce soit, « faire travailler avec diligence au radoub de ces « vaisseaux et songer en même temps à tout ce qui « est nécessaire pour leur équipement. »

Bien que maîtres et ouvriers fussent sous l'impression pénible des craintes incessantes que la maladie qui décimait les équipages de l'escadre de Provence ne les atteignît, le travail ne se ralentit pas, et à l'époque fixée par la Cour, les derniers ordres se trouvèrent rigoureusement exécutés.

On eut la pensée alors que cet armement était destiné à faire partie d'une flotte qui devait appareiller de Brest pour aller soutenir la cause de Charles Edouard; mais comme la Cour jugea bientôt que les efforts de la poignée d'Ecossais que le Prétendant avait ralliés sous son étendard seraient infructueux,

elle se décida à ne lui point envoyer les secours sur lesquels il comptait. D'ailleurs l'État se serait privé des ressources dont il avait le plus pressant besoin pour la défense du littoral, et surtout pour celle de ses possessions d'Amérique. Alors le ministre invita l'intendant à prendre des mesures telles que les vaisseaux composant cette division fussent mis à l'abri des pluies de l'hiver, et qu'on se tînt prêt seulement à les faire partir dans le mois de février de l'année suivante. 1746.

Peu de temps s'était écoulé depuis que le corps de ville avait remboursé à l'État le montant des charges municipales, quand ces charges furent réunies, encore une autre fois, au domaine du Roi. Le maire, les échevins et les notables s'assemblèrent aussitôt que notification leur fut faite de cette nouvelle confiscation à laquelle on était loin de s'attendre, et l'on fut d'avis, quels que fussent les sacrifices que dût s'imposer la ville, dans l'intention de conserver le droit d'élire les magistrats civils, de racheter les offices repris par le Roi; et pour en payer la valeur le corps de ville offrit une somme de trente-et-un mille quatre cents livres. Cette offre fut acceptée, et, le 6 novembre, la municipalité se vit enlever les économies qu'elle avait faites dans le but de fonder un collége. Les moyens d'instruction manquaient absolument à Rochefort, et depuis long-temps la ville sentait la nécessité d'ou-

1746. vrir une école publique où pussent être reçus les enfants des familles peu aisées. Ce projet allait recevoir son exécution, lorsqu'on se vit contraint, pour ne pas être déshérité du droit d'avoir des officiers municipaux au choix des habitants, de détourner de cette destination quelques reliquats que l'on ménageait jusqu'à ce que la somme nécessaire fût complétée.

L'année 1746 était à peine commencée, que déjà des dispositions étaient faites pour que les vaisseaux dont le départ avait été ajourné à la fin de l'année précédente, armassent à la hâte et pussent partir au plus tard dans les premiers jours de mars. Mais la plus grande difficulté était dans la disette de matelots qui se faisait sentir sur toutes les côtes du Ponent, et l'on fut forcé d'en demander un certain nombre en Provence. Ce secours se fit attendre et fut l'occasion d'un blâme déversé sur l'intendant qui n'avait peut-être pas fait dans cette circonstance toute la diligence possible; les matelots qui arrivèrent étaient en si petit nombre, que l'on fut obligé d'attendre le retour des navires qui, à cette époque, revenaient de la mer.

L'intendant du port n'avait réellement pas mis dans les préparatifs de cette expédition toute l'attention qu'il eût fallu y mettre; il ne s'était occupé de recruter les équipages què lorsque le commerce maritime eut expédié tous ses navires aux

colonies. Commę déjà quelquefois cet administrateur s'était rendu coupable de pareille imprévoyance, le ministre lui adressa une réprimande assez sévère, et lui écrivit le 1er avril : « Je vous confie en secret « que les vaisseaux qui sont en armement à Brest, « sous le commandement de M. le duc d'Enville, « viendront à la rade de l'île d'Aix, pour s'y joindre « aux vaisseaux armés à Rochefort qui feront partie « de son escadre. Sans les retardements imprévus « dans les convois particuliers venant de la Manche « à Brest, qui sont nécessaires pour cette escadre, « M. le duc d'Enville serait déjà à l'île d'Aix, et « si ce contre-temps donne lieu à l'armement de « Rochefort d'être assez tôt prêt, le port n'en est « pas moins inexcusable des lenteurs de la plus part « des arrangements, puisqu'il n'y a eu aucune at- « tente de convoys pour les accélérer. 1746.

Quelques mois après son départ, l'escadre de M. le duc d'Enville, qui avait été tout à la fois porter des secours aux colonies et les défendre contre les agressions des anglais, revint en France; une partie des vaisseaux de cette escadre se rendirent à Rochefort et y désarmèrent. Plus de huit cents hommes des équipages débarqués « étaient atteints « d'un scorbut contagieux, dit M. Dupuy, et à peu « près semblable à celui qu'avait apporté l'année « précédente l'escadre de Provence. » Cela fut de nouveau l'occasion pour ce médecin dévoué de dé-

1746. ployer ce zèle infatigable qui le faisait distinguer dans toutes les circonstances. On fit dresser des tentes dans les cours de la Vieille-Forme, et là, les malheureux scorbutiques furent traités : « les précautions « que je pris, » dit encore M. Dupuy, dans un rapport lumineux, « et les moyens que j'employai, « arrêtèrent le mal qui ne fit aucun progrès ; je les « guéris presque tous. »

M. de La Bourdonnais, gouverneur de l'île de France, avait souvent, et presque toujours sans beaucoup de succès, appelé l'attention du ministre sur la nécessité d'envoyer sous ses ordres des forces suffisantes pour protéger les établissements que notre commerce avait fondés dans l'Inde. Le ministre pensait sans doute pouvoir, à l'aide de la diplomatie, faire respecter la neutralité de ces établissements, comme il avait promis de respecter celle des comptoirs anglais qui nous faisaient concurrence. La Bourdonnais lui signalait cependant de temps à autre les atteintes que les anglais cherchaient à apporter à notre liberté, mais, par une fatalité inexplicable, il était peu écouté. Toutefois, depuis la guerre, on expédiait dans l'Inde, de temps en temps, un ou deux vaisseaux comme escorte des convois qui s'y rendaient. Ces secours incomplets, insignifiants, étaient loin de satisfaire La Bourdonnais qui avait compris que nous pouvions nous rendre maîtres de toutes les possessions communes, et nous étendre

davantage ensuite; il ne pouvait voir sans douleur 1746.
le danger des demi-mesures prises pour se maintenir dans une position respectable, aussi devint-il plus pressant que jamais, et l'on se décida enfin à lui envoyer du renfort : deux navires du port, la Subtile et le Chameau, reçurent l'ordre de faire voile en toute hâte pour l'île de France. Quand ces deux navires arrivèrent dans la colonie, La Bourdonnais, qui s'était cru oublié, avait usé de tous ses moyens pour équiper une escadre, et venait de mettre en fuite, en vue de Negapatnam, celle du commodore Peyton, bien supérieure à la sienne. Aussitôt qu'il se vit si heureusement secondé par le secours inattendu arrivé de France, il poursuivit les anglais qu'il voulait brûler et entièrement chasser de l'Inde. Le commodore Peyton fuyait toujours devant un ennemi aussi déterminé, lorsqu'en passant devant Pondichéri, La Bourdonnais en fit lever le siège et porta un coup terrible au commerce de la Grande-Bretagne. Il est supposable que s'il n'eût pas été rappelé en France, à quelque temps de là, prévenu d'exactions, il se serait rendu maître de tous les établissements rivaux de la France, dans cette partie du monde: car la hardiesse, l'intrépidité et la promptitude qu'il avait mises à la prise de Madras, au combat naval de Negapatnam, à la levée du siège de Pondichéri avait donné, dans l'Inde, à la marine française la réputation d'invincible, et lui avait assuré toutes les sympathies des naturels qui l'admiraient.

1746. L'homme qui pouvait conquérir pour sa patrie le monopole exclusif du commerce de l'Inde, qui aurait plus tard promené en vainqueur le pavillon de la France partout où l'Angleterre avait étendu sa domination, fut sacrifié et vint expier pendant trois ans à la Bastille le crime d'avoir jeté sur nos armes un aussi brillant reflet, et d'avoir fait trembler un peuple ennemi qui voulait sans partage régner en tous lieux et étendre seul au loin ses relations commerciales.

Peu de temps après le départ des deux navires que l'on avait envoyés à l'Ile de France, on fut informé à Versailles que Londres projetait de faire une tentative de débarquement sur les côtes du Ponent, et que son intention était particulièrement d'incendier ou de détruire Lorient et son port, où se trouvait le dépôt de la compagnie française des Indes Orientales. Le 3 octobre, en effet, date de l'avis que le ministre en donnait au port, les anglais débarquaient sur les côtes de Bretagne cinq mille hommes que leur flotte devait soutenir. Mais que pouvait cette poignée d'hommes dans un pays défendu par la bravoure de ses habitants ? Ils ne tardèrent pas à reconnaître leur faiblesse numérique et le danger de leur position, sur une côte découverte et hérissée d'écueils ; peu de jours après, ils se rembarquèrent et prirent le large, pour chercher sans doute un point plus vulnérable sur notre littoral.

Aussitôt que la nouvelle parvint à Rochefort de la

tentative des anglais, M. de Barail, commandant de la marine, voulut que des mesures promptes fussent prises, afin d'armer les batteries de la côte. Il insistait surtout pour que l'on fît échelonner dans la rivière quelques vaisseaux chargés d'artillerie. Mais une sorte de dissentiment existait entre cet officier supérieur et l'intendant, M. de Ricouart; celui-ci s'opposa aux mesures de prudence et de précaution qu'il était urgent d'adopter, et les habitants durent craindre d'être surpris. M. de Barail s'en plaignit amèrement à la Cour, en même temps que M. de Ricouart sollicitait des instructions pour agir. Le ministre écrivit à la hâte à l'intendant le 24 octobre: 1746.

« Vous n'avez autre chose à faire concernant la « défense des côtes que de faire fournir promptement « les munitions de toutes sortes qui vous sont de- « mandées et de pourvoir à la solde et subsistance « des canonniers et matelots distribués sur les batte- « ries. Le besoin est très-urgent, vu que la manœuvre « des anglais à la coste de Bretagne doit faire crain- « dre qu'échouant dans leurs entreprises d'un costé, « ils ne cherchent à continuer les tentatives sur « d'autres endroits qu'ils croiront hors d'état de se « défendre. Mais quoiqu'il en soit, et quand même « l'on n'aurait pas eu lieu d'appréhender aucunes « tentatives des ennemis, vous n'êtes pas excusable « du procédé que vous avez eu vis-à-vis M. de Barail « et en présence de M. de Berentin, lorsqu'il vous

1746. « a parlé des lettres de M. de Rancé et de l'arrange-
« ment qu'il croyait devoir prendre d'envoyer à l'île
« de Ré les canonniers du Jason, et il est encore plus
« mal de votre part d'avoir donné ordre au commis-
« saire du bureau des armements et des classes de
« ne pas passer en revue ce détachement. Je ne puis
« qu'approuver M. de Barail, dans tout ce qu'il a fait à
« cette occasion et désavouer par conséquent la con-
« duite que vous avez tenue. Au reste, j'ai bien voulu,
« par rapport à vous, ne point en rendre compte au
« Roy, et je dois espérer sur ce que je vous en dis
« que vous me ferez oublier ce qui s'est passé, par le
« concert que je vous recommande d'entretenir à
« l'avenir avec M. de Barail, surtout dans des cir-
« constances où le service se trouve aussy intéressé
« que dans celle-cy. »

On ne perdit pas de temps à mettre les batteries de la côte en bon état de défense, et quand une escadre anglaise se présenta à l'entrée des pertuis, elle se retira, comme précédemment, sans oser avancer jusqu'à l'embouchure du fleuve.

La présence de M. de Ricouart à Rochefort avait affaibli le zèle de M. de Maurepas pour ce port. Beaucoup de choses importantes étaient souvent négligées, non pas dans les travaux de construction, car là les ordres de la Cour étaient toujours ponctuellement exécutés; mais la direction des détails était mauvaise; ainsi quand un navire était en commission, des len-

teurs continuelles le retenaient en rivière, et parfois 1746.
les intentions du ministre n'étaient pas remplies avec cette promptitude qu'il avait louée autrefois, et qu'il voulait rencontrer toujours. Cependant comme les constructions qui s'exécutaient à Rochefort s'étaient toujours fait remarquer par leur parfaite harmonie et leur grande solidité, il ne put se déterminer à n'en plus faire entreprendre dans cet arsenal. Il écrivit donc à l'intendant, le 28 décembre : « J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois concernant les nouvelles « constructions à entreprendre à Rochefort. Quoique « je sois toujours persuadé des difficultés qui se trouvent à avoir des vaisseaux de second rang dans ce « port, je veux cependant bien consentir à la proposition que vous faites d'en faire mettre sur les chantiers deux de soixante-quatorze canons avec deux « frégates de vingt-quatre portant du huit. »

Il y avait sans doute exagération dans la plainte du ministre; cependant nous devons le dire, lorsque les constructeurs avaient mis un vaisseau à l'eau et que le moment était arrivé de s'occuper de son gréement et de son équipement, c'est là que les opérations étaient lentes : l'intendant ne savait souvent trouver le moyen de vaincre les difficultés qui s'opposaient à ce que les équipages fussent levés dans les temps déterminés. Ces difficultés étaient nombreuses: les quartiers dans lesquels on avait recruté depuis si long-temps tous les hommes propres à la marine, en

1747. contenaient peu, et quand l'État en exigeait un certain nombre, la rareté en rendait les levées toujours incomplètes.

Le port de Rochefort, malgré la menace du ministre, n'était point encore déshérité de sa faveur; mais on s'apercevait que M. de Maurepas avait toujours la crainte que quelques retards n'eussent lieu dans l'exécution des ordres qu'il donnait.

Les évènements qui s'étaient accomplis dans l'Inde l'année précédente, firent appréhender à la Cour que l'Angleterre ne cherchât à se venger du mal que lui avait fait de La Bourdonnais; aussi prit-on des dispositions pour qu'un plus grand nombre de navires fussent préparés, pour être envoyés dans nos possessions du nouveau monde; et dès le 3 janvier, le ministre écrivait: « Je suis bien aise de « vous confier que les vaisseaux le Sérieux, le « Diamant, les frégates la Gloire et le Dusclay-« Gallay, sont destinés pour le Canada. Mettez-« vous en état de prendre de justes mesures pour « éviter tout retardement. » Quelques jours après, l'ordre vint d'armer la frégate l'Atalante et les vaisseaux le Rower et le Renard, et ensuite les vaisseaux le Northumberland, le Léopard et l'Alcyon.

On s'apercevait que de grands mouvements se préparaient en Angleterre: des flottes nombreuses couvraient toutes les mers et l'on redoutait qu'elles ne tentassent d'aller dans nos colonies nous les enlever.

Les succès que l'armée de terre de Louis XV venait d'obtenir et sa marche rapide dans la Flandre avaient semé l'épouvante en Hollande; l'Angleterre encore avait tremblé. Elle s'étonnait que la France qui, depuis près d'un siècle, luttait presque seule contre toute l'Europe, trouvât assez d'hommes et assez d'argent pour résister toujours, et pour lui disputer avec tant d'éclat et de gloire des avantages, des succès qu'il lui avait paru facile d'obtenir. 1747.

N'ayant pu nous anéantir jusque-là, elle résolut de tenter un dernier, un puissant effort dans ce but.

Notre marine renaissante, toute faible qu'elle fût, l'épouvantait: elle jura la perte de nos escadres; mais comme elle ne pouvait nous écraser que par le nombre, elle mit à la mer tous ses vaisseaux, grands et petits, et sur l'Océan, partout enfin, se croisaient des divisions nombreuses qui attendaient nos convois pour les attaquer.

M. le marquis de la Jonquière venait de quitter les côtes de France pour porter des vivres et des munitions au Canada. Surpris à la hauteur du cap Finistère par dix-sept vaisseaux de guerre anglais, il accepta le combat, quoique sa division ne se composât que de sept voiles, et opposa une si courageuse résistance, que l'ennemi qui l'avait cerné fit des pertes considérables. Il succomba, mais à cause de son infériorité seulement; la lutte fut glorieuse et, de l'aveu même de l'ennemi, l'honneur resta au plus faible.

1747. Aussitôt que le ministre apprit cet évènement, il craignit que des suites fâcheuses n'en résultassent pour la colonie qui attendait les secours de la France; l'ordre fut donc donné au port « de faire « armer le plus-tôt possible les vaisseaux le Northumberland, l'Alcyon et la flûte la Gironde, « pour porter au Canada tout ce qu'on pourra rassembler de munitions et de marchandises propres « à remplacer en partie les approvisionnements qui « avaient été embarqués sur la flotte de M. de la « Jonquière. »

M. le comte de la Gallissonnière fut chargé de conduire au Canada le nouveau convoi que le port de Rochefort y expédiait, et ensuite de prendre le commandement de la colonie, en remplacement du marquis de la Jonquière, dont on craignait alors d'avoir à déplorer la mort. Peu de temps après, M. de la Gallissonnière prit la mer, bien déterminé à faire payer cher aux anglais toute tentative contre lui; mais il arriva à sa destination sans avoir rencontré l'ennemi.

La marine devait dans cette année faire des pertes bien déplorables et se voir enfin réduite à ce qu'elle était après la guerre de la succession d'Espagne. L'Angleterre réussit à demeurer maîtresse sur les mers. Mais souvent, à de courts intervalles, nous lui avons prouvé que la supériorité numérique seule peut lui donner quelques avantages.

Le succès que l'Angleterre venait d'obtenir en capturant la flotte du marquis de la Jonquière la rendit plus ardente encore à anéantir toutes nos dernières ressources maritimes. Quatre mois après la malheureuse affaire du Cap Finistère, c'est-à-dire en septembre, une nouvelle escadre de la France, sous les ordres de M. de l'Etanduère, quitta la rade de l'île d'Aix pour escorter aux îles de l'Amérique une flotte marchande de deux cent cinquante voiles. Ce convoi fut attaqué à la hauteur de Belle-Ile par l'amiral anglais Hawke, qui avait sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne : « L'amiral français montra le même « dévouement ; les marins la même bravoure, et le « résultat fut également aussi funeste qu'au combat « de Finistère. » Des huit vaisseaux que commandait M. de l'Etanduère, six furent capturés et conduits en Angleterre; les deux autres, le Tonnant, que montait l'amiral, et l'Intrépide, que commandait M. le comte de Vaudreuil, luttèrent quelques instants, seuls contre la ligne ennemie; et quoique désemparés, hors d'état de tenir la mer, ils parvinrent à échapper à l'ennemi dans un moment où celui-ci avait suspendu le feu pour se remettre du désordre que les deux vaisseaux français avaient semé dans ses rangs ; et l'Intrépide et le Tonnant rallièrent les côtes de France. 1747.

Si cette affaire coûta à la France la majeure partie de nos forces navales, elle jeta sur la marine un éclat de gloire impérissable; nos ennemis ne purent encore

1747. s'empêcher d'exprimer leur admiration sur la bravoure des deux officiers qu'ils n'avaient pu, malgré leurs forces considérables, vaincre et conduire dans leurs prisons.

La courageuse résistance du Tonnant et de l'Intrépide avait obligé les anglais à réunir tous leurs vaisseaux contre eux, et alors le convoi, abandonné par les anglais qui auraient certainement été vaincus s'ils s'étaient divisés, put faire voile pour sa destination et y arriver, sous l'escorte de la frégate le Castor, sans avoir éprouvé d'échec.

Au moment où le Tonnant et l'Intrépide se faisaient abandonner et échappaient ainsi à la ligne ennemie, le marquis de l'Etanduère, chef d'escadre, écrivait au comte de Vaudreuil, qui l'avait si bravement et si glorieusement soutenu, la lettre suivante qui fait l'éloge de ces deux marins célèbres : « Jamais manœu-
« vre n'a été plus belle, plus fière et plus distinguée
« que celle que vous avez faite, mon cher Vaudreuil;
« vous m'avez tiré d'affaire au moment où j'allais
« être obligé de céder à la force... Il ne s'agit plus
« que de nous raccommoder pour tâcher de gagner
« les côtes de France. Nous pouvons bien dire avoir
« fait la manœuvre des convois, qui est de se faire
« hacher pour sauver la flotte. Je vous embrasse,
« mon cher Vaudreuil, et je vous remercie de votre
« bon secours. Tâchons de nous tenir bien près l'un
« de l'autre, et de rendre encore un bon combat, s'il

« est nécessaire. » Ils entrèrent à Brest, entièrement 1747.
désemparés, l'Invincible remorquait le Tonnant, qui, pour conserver sa mâture haute, aurait été forcé de faire vent arrière.

On ne comprend pas comment les historiens qui ont écrit l'histoire de France et celle de la Marine se sont accordés à dire que le Tonnant et l'Intrépide formèrent à eux seuls, après ce mémorable combat, toute la marine française. Ce fait est inexact et prouve le peu de soin que tous ont mis à puiser à des sources certaines des détails aussi importants. Les pertes faites à l'affaire de Finistère et à celle de Belle-Ile privèrent sans doute la marine de douze vaisseaux de premier rang ; mais nous étions si peu dépourvus alors de toutes ressources navales, que s'il eût fallu mettre à la mer d'autres flottes nous le pouvions aisément encore. Rochefort à lui seul eût pu fournir les vaisseaux le Juste, le Léopard, l'Alcyon, le Northumberland*, l'Élisabeth; les frégates la Mutine, le Zéphir, la Martre, l'Amaranthe, la Friponne, le Rower, la Fidèle; les flûtes la Gironde, le Parham, le Prince d'Orange ; la corvette le Prince de Galles, prise sur les anglais. Ce port avait aussi alors sur ses chantiers de construction les deux vaisseaux de 74, la Couronne et le Florissant.** Les autres arsenaux con-

* Pris sur les anglais dans l'affaire du Mars et du Content.

** Cela prouve que la Charente n'était pas un obstacle à de grands armements, ainsi que l'articule l'auteur de l'histoire maritime de France.

1747-48. servaient aussi sans doute quelques débris de nos richesses passées, et d'ailleurs, comme nous, leurs cales étaient couvertes de navires qu'on aurait pu achever promptement. La marine n'était donc pas aux abois.

Si l'Angleterre avait la pensée que sa supériorité sur mer la pouvait rendre arbitre de nos destinées, le peu de succès de ses armes sur le continent et l'échec que l'amiral anglais Boscawen éprouva devant Pondichéry, lui firent désirer vivement la conclusion des traités de paix. La France se vengeait sur terre de ses revers maritimes, et faisait respecter son pavillon dans l'Inde. Quels qu'aient été ses désastres, elle ne pouvait renoncer à l'espoir de voir sa marine effacer un jour en nombre, comme elle effaçait en gloire, celle de la Grande-Bretagne; aussi le Roi donnait l'ordre dans les ports de mettre un certain nombre de navires sur les chantiers. Quatre vaisseaux furent ordonnés au port de Rochefort : le Brave, le Hardy, l'Aigle et l'Hermione. Et comme on voulait que ces constructions fussent poussées avec la plus grande activité, l'intendant reçut l'autorisation de lever sur tout le littoral, depuis la Loire jusqu'à Bayonne, le nombre d'ouvriers dont il croirait avoir besoin.

L'attitude que prit la France dans cette occurence hâta la solution des traités de paix, et le 18 mai le traité signé à Aix-la-Chapelle termina la guerre que la succession d'Autriche avait allumée entre la France, la Prusse, l'Espagne, la Bavière, etc., d'une part,

et Marie-Thérèse, l'Angleterre et la Hollande de 1748.
l'autre.

Bien qu'il y eût beaucoup de mouvement dans l'arsenal, la misère était grande dans la classe de la maistrance : la solde des ouvriers et des divers agents n'était pas payée depuis long-temps, quoique l'intendant de Givry eut souvent sollicité des fonds.

La rareté des grains, monopolisés alors par quelques individus, avait fait élever le pain à un taux excessif, et les boulangers refusaient d'en donner à crédit aux gens qui appartenaient à la marine. Tous les jours on était menacé d'émeutes, et les désertions étaient nombreuses. M. de Givry prit alors sur lui de faire fournir du magasin des vivres, en attendant les secours qui lui étaient annoncés, le pain nécessaire aux ouvriers et particulièrement à ceux qui, étrangers à la ville, auraient pu, comme ils en faisaient la menace, abandonner les travaux de l'arsenal.

Dans un moment aussi embarrassant, l'intendant reçut l'ordre de préparer pour Québec un convoi composé des frégates la Friponne, le Zéphir et la Martre; il lui fallait des fonds pour congédier les marins dont le temps de service était terminé, et pour les avances à donner aux nouveaux équipages de ces frégates, ainsi qu'aux soldats de levée qui devaient être envoyés au Canada. Il se détermina alors à faire un emprunt de trente-six mille livres qu'il

1748. garantit sur sa fortune personnelle, et ce secours, bien que faible, lui permit d'exécuter les ordres qu'il avait reçus.

Dans toutes les lettres qu'il adressait à la Cour pour solliciter un envoi d'argent, il s'élevait contre le trafic infâme des accapareurs et démontrait que si l'on ne prenait des mesures promptes, la population entière de la France se trouverait à la merci de misérables qui pourraient à leur gré faire naître les plus grands désordres. Il n'était pas le seul, sans doute, à faire des représentations en haut lieu sur cette question importante, et enfin, le 17 septembre, M. de Machault obtint du Roi un arrêt qui déclara libre le commerce des grains dans tout le royaume.

Nous venons de voir comment M. de Givry a pu faire face aux dépenses d'armement des frégates qui devaient partir pour le Canada; mais cela n'avait rien changé à la position des ouvriers, et le 19 mars cet intendant écrivait au ministre de Maurepas: « Je me vois près de manquer de bois pour le vaisseau la Couronne, parce que les fournisseurs à « qui il est dû considérablement, sont hors d'état « d'avancer davantage pour les frais de charrois « jusqu'aux bords de la Charente. Leur secours « cependant me fournirait de quoi attendre les « convois de Nantes et de Bordeaux. Je ne peux « pas vous cacher que les ouvriers sont prêts à

« abandonner les ouvrages, non seulement parce 1748.
« que voilà le cinquième mois qui leur est dû, mais
« à cause de la cherté du pain, et que les boulan-
« gers ne trouvant plus de grain qu'argent comp-
« tant, refusent de faire crédit; les entretenus sont
« aussi réduits à la mendicité. Cette extrémité jointe
« aux paiemens que j'ai été obligé de faire aux
« revues de la Friponne, de la Martre et aux offi-
« ciers et troupes des colonies, m'a fait faire à M.
« Vallier une lettre de change de soixante-trois mille
« livres à trois usances sur M. de Georville. »

Le ministre s'émut enfin à ce tableau de la misère des habitants de Rochefort, et, peu de temps après, il fit liquider une grande partie de l'arriéré et promit des ressources pour que l'on pût faire face aux services courants.

Il était temps que ce secours arrivât: les anglais menaçaient nos côtes, et il importait qu'on se hâtât d'armer les batteries. L'alarme était partout dans la contrée; aussi se pressa-t-on, dès la fin d'avril, d'envoyer de l'artillerie sur tous les points, d'y placer des troupes réglées, et de faire un appel aux milices, pour qu'elles concourussent à la défense du littoral.

On était peu de jours après en mesure de repousser l'ennemi, quand fut signé, le 30 avril, par les plénipotentiaires de France et d'Angleterre, un traité portant suspension d'armes sur mer, entre

1748. les deux royaumes. Cette nouvelle fut accueillie avec joie dans les ports et sur tout le littoral; les milices jugeant alors leur présence inutile se retirèrent avant qu'on les congédiât, et même contre l'injonction qui leur était faite de se maintenir dans les postes qu'on avait confiés à leur dévouement. Le ministre fut informé de ce qui se passait, et il écrivit le 20 mai aux intendants des provinces riveraines de l'Océan : « Quoique les bruits concernant les préli-« minaires de la paix soient fondés, il ne doit néan-« moins être encore rien changé aux dispositions « qui ont été faites tant pour la sûreté des côtes « que pour les escortes du cabotage. » Les milices furent donc rappelées et reprirent leur service ordinaire.

Cependant, quelque temps après, la suspension d'hostilités sur mer ayant été ratifiée par les cours de Versailles et de Saint-James, on put renvoyer les milices garde-côtes dans leurs paroisses, et l'on ne conserva dans les batteries armées que les troupes réglées qui devaient y rester jusqu'à ce que les Etats-Généraux des provinces unies eussent adhéré à la cessation des attaques sur mer.

Les Etats-Générauxqui ne voyaient pas sans une crainte mal dissimulée les succès de notre armée de terre dans le nord, souscrivirent au traité proposé. Le désarmement des côtes fut complet alors, et l'ordre fut donné au port de ne plus délivrer de

commissions aux corsaires français qui voulaient 1748.
parcourir les mers.

La paix, qui fut signée définitivement le 18 octobre, restitua à la France Louisbourg et l'île Royale, colonies que les anglais nous avaient enlevées. On s'occupa aussitôt de faciliter le retour dans ces colonies de tous les individus qui s'étaient réfugiés en France en 1746, et d'y rétablir l'administration.

Rochefort et ses environs renfermaient un grand nombre de colons qui n'avaient pas voulu s'éloigner; par ce qu'ils avaient l'espoir que les évènements les ramèneraient dans les lieux où ils avaient laissé leurs affections et des intérêts.

Les dépenses extraordinaires que l'on fit pour reprendre possession des îles qui nous étaient rendues, absorbèrent en peu de tems les ressources que l'on possédait et qui devaient servir à payer une partie de l'arriéré. La position des ouvriers de l'arsenal ne put donc pas être améliorée, et comme ces malheureux avaient dépensé les à-comptes qu'on leur avait donnés, quelques mois auparavant, ils retombèrent dans cet état de misère qui jetait le découragement parmi eux. L'année touchait à sa fin, qu'ils étaient créanciers pour leur salaire, depuis le mois de mars. M. de Givry, commissaire-général, renouvelait souvent ses instances auprès du ministre pour qu'on lui fît un envoi de fonds, et comme on ne paraissait point s'émouvoir de ses observations et du tableau qu'il

1748-49. traçait de la misère de la classe ouvrière, il emprunta de divers négociants de la ville soixante-dix mille livres. Mais quand le terme de l'emprunt fut près d'arriver, il pria le ministre de faire un effort pour soutenir son crédit. Le ministre comprit alors de quelle importance il était qu'il vînt au secours de l'intendant du port, et lui envoya quelques rescriptions qui servirent à rembourser l'emprunt fait, et à donner aux ouvriers, du moins aux plus nécessiteux d'entr'eux, un nouvel à-compte sur ce qui leur était dû.

Les évènements qui s'étaient accomplis pendant la durée de la dernière guerre firent comprendre au Roi l'urgence d'avoir une marine qui pût en toutes circonstances défier celle de la Grande-Bretagne. On mit donc à profit le calme qui régna pendant quelque temps en Europe, pour construire des vaisseaux de tous rangs, des frégates et surtout des bâtiments de transport pour le service des colonies.

Rochefort qui avait été, à cause de la sûreté de sa rade et de la sécurité dont on y jouissait, car son entrée était en bon état de défense, Rochefort eut cependant une part moins large dans la répartition des travaux ordonnés dans les ports pour reconstituer la marine. Quoiqu'il fût toujours le lieu d'entrepôt pour les approvisionnements des colonies, et conséquemment le point de départ des flottes qui se rendaient dans nos possessions de l'Amérique, il ne

marchait plus l'égal des autres arsenaux pour les constructions; pourtant il y avait encore un grand mouvement dans ce port, et ce qui le prouve, ce qui indique l'importance qu'il avait à cette époque, c'est qu'on y comptait cinq chefs d'escadre: MM. de Barail, Desherbiers de l'Etanduère, alors commandant de la marine de l'arsenal; de la Jonquière, Macnemara et le comte de Vaudreuil; trente-deux capitaines de vaisseau; plusieurs capitaines de brûlots; cinquante-quatre lieutenants de vaisseau et quatre-vingt-cinq enseignes. 1749-50.

M. de l'Etanduère triompha un peu de l'intention que l'on paraissait avoir de nous priver de faire des constructions de vaisseaux de ligne, et parvint à faire comprendre au ministre que la facilité que l'on avait de trouver aux environs de Rochefort des bois propres à la marine, offrait une économie considérable à l'État. Le ministre consentit donc à ce que, dans le cours de cette année, on mît sur les chantiers un vaisseau de soixante-quatorze canons, deux de soixante-quatre, un de cinquante et une frégate de vingt-six.

Les armements se multiplièrent ensuite pour la correspondance avec les colonies. Tous ces mouvements maintenaient à Rochefort un nombre assez considérable d'ouvriers. Mais le salaire des travailleurs était mal payé, et l'on obtenait peu de chacun d'eux; les ouvrages s'exécutaient avec une lenteur désespérante. Le ministre ne savait prendre aucune mesure

1750. pour libérer l'État envers des malheureux qui, souvent sans pain, se mutinaient, dans la pensée qu'une démonstration de leur part hâterait le moment où l'on viendrait à leur secours.

On conçoit qu'une population qui, privée en quelque sorte des ressources que son travail lui avait acquises, ne pouvait se procurer les choses même de première nécessité, devait être prédisposée à des maladies périodiques, dans ce pays où l'on avait peu fait encore d'ailleurs dans l'intérêt de la salubrité.

L'année 1750 compta donc un grand nombre de malades, et cela donna la pensée de rechercher pour les combattre, s'il était possible, les causes des maladies qui atteignaient tout le monde. Le corps de ville chargea un ingénieur, M. Saccardi, de rédiger un mémoire sur ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer l'air: cet ingénieur adressa peu de jours après le mémoire que nous reproduisons, où l'on voit que si Rochefort était alors réputé insalubre, c'est que beaucoup de causes avaient une funeste influence sur la contrée; et l'on conviendra que ces causes ayant disparu depuis long-temps, la ville est aujourd'hui sous le rapport sanitaire dans des conditions aussi satisfaisantes que la plupart des lieux que l'on cite comme sains.

« On attribue, et avec raison, dit M. Saccardi, le « mauvais air de Rochefort à la qualité des eaux « qui occasionnent les fièvres dont tout le peuple est

« attaqué en différentes saisons de l'année; ce qui 1750.
« arrive dans les plus grandes chaleurs : l'ardeur du
« soleil venant alors échauffer les terres glaises, les
« fait fendre et procurer par ces ouvertures un
« cours aux matières des latrines qui se commu-
« niquent dans les puits qui, dans les logements
« des habitants, n'en sont éloignés communément
« que de huit à dix pieds; ce qui corrompt les eaux
« dont le peuple fait usage pour sa boisson, n'ayant
« pas les moyens de payer dix sous par barrique
« d'eau de la fontaine d'Orange, ni d'avoir les vases
« nécessaires pour en faciliter le transport. Il est
« constant que la dépense que l'on ferait pour le
« transport de ces eaux est très-considérable par la
« quantité de barriques cerclées de fer que le port
« fournit, les gabarres, leur entretien, celui des
« gabarres, ainsi que les charrettes et charrues mon-
« tent chaque année à plus de vingt mille livres,
« sans compter les vols qui se font de ces futailles
« et des cercles de fer qui se trouvent répandus
« dans la ville; il est aisé de remédier à tous ces
« inconvénients, en faisant venir les eaux de la
« source de Charente; devrait-on les prendre plus
« loin, on ne doit pas avoir égard à la dépense; la
« conservation des sujets du Roy dans un port aussi
« important pour l'Etat doit être le véritable motif
« d'un pareil ouvrage. Le sieur de Saccardi doit faire
« un projet estimatif de la conduite de ces eaux,

1750. « qui prouvera la possibilité de cet établissement. Il « s'agit pour y travailler d'avoir des fonds et une « ordonnance de M. de Boismont, intendant de la « généralité, pour que les marguilliers ou syndics des « paroisses ayent à fournir les charrois et journaliers « dont les ingénieurs auront besoin tant pour la « recherche des sources que pour le transport des « terres glaises ou courroy pour les barrer, afin d'en « pouvoir connaître les qualités, quantités et éléva- « tions; ce sont les points principaux dont il faut « s'assurer pour pouvoir être en état de les conduire « et les distribuer dans la ville.

« On peut encore attribuer le mauvais air de cette « ville à ce qu'elle est environnée de marais que les « grandes marées inondent dans les solstices de prin- « temps, d'été et d'automne qui sont les saisons où « les fièvres sont plus fréquentes, et comme les su- « perficies de ces marais ne sont pas assez planes « pour que les eaux que les marées y déposent puis- « sent s'écouler, il arrive que ces flaques venant à se « corrompre, communiquent dans l'air des miasmes « qui font que le serein est très-dangereux et même « mortel. Il me parait aussi aisé d'y remédier, en « faisant un plan exact et détaillé des environs de « Rochefort dans lequel on marquerait tous les en- « droits où les eaux séjournent. On y joindra un état « de la dépense pour donner un écoulement à toutes « ces eaux. Les fonds seraient fournis par la province

« et les octrois de la ville, à la volonté de M. de 1750.
« Boismont.

« Il est encore une remarque sur ce qui peut con-
« tribuer au mauvais air de Rochefort, ce sont les
« ordures des maisons, fumiers des écuries, vidanges
« des latrines et décombres que l'on transporte indif-
« féremment à tous les bouts des rues et en dehors
« des portes de la ville, particulièrement à celle du
« Martrou, qui retiennent partout les eaux, les font
« croupir et donnent une exhalaison qui rend l'air
« contagieux. On a remarqué que c'est dans cette
« partie de la ville que les maladies commencent.
« On y peut aussi remédier si M. de Boismont veut
« donner des ordres pour enlever cet amas d'or-
« dures, ceux en dedans de la ville seraient portés
« au bastion Chauvet *, et ceux en dehors dans les
« terrains qu'on indiquerait aux charretiers de la
« ville à qui on imposerait une amende, s'ils y man-
« quaient : il faut aussi des fonds pour un pareil
« ouvrage.

« On ne peut encore laisser ignorer que l'état des
« pavés de Rochefort peut contribuer au mauvais air,
» par les crevasses qui se trouvent pleines d'eau crou-
» pies, particulièrement dans les rigoles, la plupart
« trop profondes. Il est aussi nécessaire d'ordonner
« de travailler à ces réparations. »

* Situé devant l'hôpital actuel de la marine.

1750. Le corps de ville adressa à l'intendant de la province et au ministère des copies de ce mémoire, et se fit autoriser à prendre des mesures pour apporter un remède prompt au mal qui agissait sur la population et l'affaiblissait. La chose qui lui parut la plus essentielle était l'établissement de fontaines qui pussent fournir l'eau dont on avait besoin pour tous les usages domestiques.

Nous avons vu que les habitants étaient contraints de faire usage de l'eau de leurs puits, parce que celles qui étaient apportées à Rochefort, de la fontaine d'Orange, étaient vendues à un prix trop élevé pour qu'ils pussent s'en procurer.

Le besoin d'eau s'était toujours fait sentir. M. Begon avait, peu de temps après son arrivée à Rochefort, fait établir, au moyen de bois de rebut qu'il fit prendre dans le port et de corvées auxquelles il avait assujetti tous les habitants des environs, des conduites pour amener à Rochefort les eaux d'une source qui existait près de l'ancien prieuré de Saint-Eloi, à Tonnay-Charente. Il avait ensuite fait construire près de sa maison dans le parc (aujourd'hui le port) un bassin ou réservoir auquel on allait puiser des eaux potables. Mais, on le comprend facilement, les conduites en bois ne purent résister long-temps : et, en effet, quelques années après les eaux se perdaient dans le trajet de Tonnay-Charente à Rochefort. M. Begon voulut remplacer le bois par des tuyaux

en terre ou en fonte de fer, et il fit des instances près 1750.
du ministre, pour obtenir que des fonds fussent mis à sa disposition afin qu'il pût faire rétablir la canalisation par des tubes en métal ou en grès. M. Begon jouissait d'une telle considération qu'il ne sollicitait jamais en vain; il obtint donc en 1699 un premier fonds de dix mille livres, qu'il employa aux dépenses les plus urgentes; l'année suivante, une somme égale fut mise à sa disposition, mais ce devait être la dernière; alors il fit un appel aux habitants de la contrée, il en exigea une tâche, et parvint ainsi à ramener les eaux potables à Rochefort. Le bien une seconde fois obtenu ne fut pas de longue durée : comme le sol que l'on avait traversé subissait les influences alternatives de la température, quelques années après les tuyaux se brisèrent dans beaucoup de parties, et l'eau qui arrivait à Rochefort était en si faible volume et tellement chargée d'un limon fangeux qu'elle entraînait dans son cours, que l'usage en fut bientôt interdit.

Alors un nouvel intendant du port prit encore sur lui de faire des réparations, et chargea ensuite un individu de l'entretien des conduites.

Lorsqu'après avoir détruit une partie des plantations, dans la pensée que la nudité du sol était une condition de salubrité, on les remplaça parce que le sentiment contraire était né; les propriétaires des prés et des champs entourèrent leurs terrains d'arbres

1750. de toutes essences, et quelques-uns d'entr'eux, dont les propriétés étaient traversées par les conduites des eaux, bordèrent ces conduites de deux rangées de peupliers; mais bientôt les racines faisant effort contre les tuyaux, les brisèrent et s'y introduisirent; alors l'intendant prit, le 5 juin 1727, l'arrêté suivant : « sur « les plaintes qui nous ont été portées par l'entre- « preneur des fontaines de Rochefort, que les pro- « priétaires des héritages voisins des canaux qui « conduisent l'eau aux fontaines, plantent des arbres « dont les racines venant à grossir s'insinuent dans « lesdits canaux, les brisent ou arrêtent le cours de « l'eau, ordonnons qu'à la diligence des syndics de « de la paroisse de Rochefort, les arbres qui se trou- « veront à douze pieds des canaux soient coupés et « arrachés. Faisons défense qu'il en soit planté à « douze pieds de distance, sous peine de cent livres « d'amende. » Les arbres furent donc abattus; mais les choses n'en éprouvèrent que peu d'amélioration : la construction, provisoire en quelque sorte, des bassins et des conduites ne présentait aucune garantie de durée, et peu d'années après on n'en put tirer aucun avantage.

La municipalité faisait de fréquentes démarches auprès du ministre, pour obtenir que des fonds fussent affectés à l'érection de fontaines qui pussent fournir non seulement aux besoins de la population, mais encore à ceux des établissements du Roi et des

troupes de la marine. Enfin, en 1744, M. Saccardi, 1750.
ingénieur des bâtiments civils, fut appelé à donner son avis sur l'état où se trouvaient les fontaines. Il constata dans son rapport « que les sources destinées « à alimenter les bassins ne donnaient qu'une trop « faible quantité d'eau ; que par de mauvaises dis- « positions une grande partie se perdait même avant « d'arriver à la porte Charente; qu'une grande partie, « si ce n'est la totalité même, se répandait dans le « trajet de cette porte à la fontaine de l'Amiral, » la seule qui existât alors ; « qu'en conséquence il fallait « travailler sérieusement à remédier à un pareil « inconvénient. »

On s'occupa de faire des études pour se procurer des sources, mais celles que l'on découvrit donnaient des eaux peu sapides et en trop faible volume pour servir à l'alimentation des habitants. Enfin, en 1746, on trouva en face du magasin des vivres un bassin naturel dont les eaux parurent avoir des qualités bien supérieures à celles que l'on avait découvertes jusque là : on encaissa donc cette source, et l'on éleva au-dessus un petit bâtiment de forme sexagone recouvert par une coupole ; trois pompes y furent adaptées, et tout le monde pouvait s'y approvisionner. Mais cela était encore bien insuffisant, et d'ailleurs les eaux n'avaient pas encore les qualités désirables pour servir à la nourriture.

Un administrateur qui avait une grande foi dans

1750. la rabdomancie, art qui, dans ce temps, avait acquis, entre les mains d'un sieur Bléton, une grande renommée dans le monde savant de la capitale, proposa de faire venir cet homme extraordinaire pour qu'il découvrît des sources d'eaux potables dans la ville. Nous devons dire que peu de personnes soutinrent cette proposition : mais cela donna l'idée à M. de Givry, intendant, d'appeler de Saint-Omer un machiniste flamand qui, à l'aide des « procédés mis en « pratique dans l'Artois, faisait jaillir de la terre « de bonne eau. » Ce machiniste arriva bientôt et se mit à l'œuvre; toutes ses tentatives furent sans succès et l'on abandonna ce projet. On dut donc revenir à celui de M. Saccardi ; cependant avant de l'adopter, on s'adressa, d'après le conseil de M. Lochet de Vaudidon, secrétaire du Roi à Rochefort, au père Ferry, minime, savant distingué, en grande réputation alors, pour avoir son opinion sur les moyens que l'on devait mettre en pratique, afin d'obtenir sûrement et promptement des eaux propres à tous les usages. Ce religieux fit parvenir, le 9 octobre 1750, un long mémoire sur les qualités des diverses eaux et sur les conditions que doit offrir le terrain; il termine en disant : « Pour ne point creuser des tranchées à « pure perte, c'est-à-dire qui ne fournissent aucun « rameau d'eau, il faudra sonder le terrain dans les « environs, et y pratiquer par intervalles des ouver-

« tures en forme de puits, surtout vers le septen- 1750.
« trion, où les vapeurs et les exhalaisons étant moin-
« dres, les réservoirs naturels où les sources sont plus
« abondantes. Ces espèces de puits serviront de gui-
« des dans les recherches des eaux, assureront l'effet
« des tranchées avant leur excavation et en fixeront la
« profondeur et la direction. » Après tous ces détails, le père Ferry demanda « s'il ne conviendrait pas mieux « de tirer de la rivière l'eau dont on aurait besoin : « 1.° parce qu'il serait plus économique de s'en « procurer au moyen d'une machine à l'élever; 2.° « parce qu'on l'aurait à discrétion; 3.° enfin parce « qu'on n'aurait plus de crainte d'en manquer, dans « la supposition d'une trop forte et trop longue « sécheresse. »

Cette partie du mémoire déplut beaucoup aux habitants, et le père Ferry, malgré sa haute réputation de savoir, passa pour un homme peu capable. Cependant c'était un projet très-sage que celui de prendre à la rivière l'eau dont l'aurait besoin pour tous les usages de la vie; mais on ignorait alors que l'eau de la Charente, prise à deux tiers de jusant, est très-sapide. On n'avait encore l'expérience d'aucun navire de l'Etat qui, s'étant approvisionné le long de son bord, au moment d'entreprendre un voyage de long cours, eût préféré cette eau à celle que fournissait ordinairement la fontaine de Saint-Nazaire, à l'entrée du fleuve. Mais la pensée du père Ferry n'a point été

1750. oubliée, et plus tard l'expérience qu'il voulait que l'on fît eut lieu; tous ceux qui l'ont entreprise s'en sont félicités, et se sont accordés à déclarer que quand cette eau a fait un séjour dans des bassins, que les sels qu'elle tient en suspension se sont précipités, elle a un goût agréable, et est moins susceptible de se corrompre, quoiqu'elle fasse un long séjour à la mer.

Le dégoût bien prononcé que l'on eut à cette époque pour l'usage de l'eau du fleuve, fit abandonner les savantes idées du père Ferry. Un sieur Lecloustier, ingénieur fontainier, venait d'exécuter au Hâvre un travail semblable à celui que l'on projetait à Rochefort : on lui demanda quelques avis, et moyennant une indemnité que lui accorda le ministère, il consentit à diriger le travail, ou du moins à éclairer par les avis et les conseils de son expérience l'ingénieur qui serait chargé de rédiger les plans et le devis des travaux à faire, pour amener des eaux potables à Rochefort.

Suivant les évaluations de M. Saccardi, l'établissement des fontaines devait coûter deux cent quarante mille livres. Le sieur Lecloustier promit que l'on obtiendrait une réduction notable dans la dépense, parce qu'il se chargerait de fournir à six sols la livre le mastic de fontainier, que l'on avait évalué à vingt sols dans le devis.

Le projet étant prêt de recevoir son exécution, l'intendant de la marine se mit en rapport avec celui

de la province, pour faire déterminer la part que 1750.
la ville et la guerre devraient fournir dans la dépense nécessaire. Enfin tout ayant été réglé, la ville devant supporter le cinquième de cette dépense, l'intendant maritime Le Normand passa, le 19 avril, une adjudication en faveur du sieur Projet, suivant le devis ci-après :

« La source de Fourangeard étant plus éloignée, « on commencera par elle en escarpant le rocher « dix ou douze pouces en arrière et en avant d'un « puisard, d'où partira une conduite de tuyaux de « grés jusqu'à la source aux Moines, et comme il « s'y rencontre entr'elles deux, une autre petite « source, on la ramassera dans une cuvette pour « joindre la même conduite. Les tuyaux de la source « de Fourangeard et ceux de la Touche se réuniront au réservoir de Pigeara et de là au château « d'eau fait sur la hauteur de la Coudre.

« C'est au château d'eau de la porte Charente « que se réuniront les tuyaux; ils en partiront, le « premier pour porter l'eau à l'hôpital Royal*, à celui « des Orphelines, à la corderie et aux nouvelles « formes ; l'autre passera par l'intendance et se rendra à la place où sera établi un corps de fontaine « avec bassin capable de tenir cinq à six tonneaux « d'eau. »

* Aujourd'hui la caserne Charente.

1750. Quand cet entrepreneur voulut se mettre à l'œuvre, il éprouva quelques difficultés de la part des propriétaires des terrains que les conduites devaient traverser. La ville, de son côté, paraissait résister à contribuer « dans une dépense qui était plutôt faite dans l'intérêt « des établissements du port et de la population ma- « ritime, que dans celui des habitants étrangers au « port; » alors intervint un arrêt du Roi, ainsi conçu, le 15 juin 1751 :

« Le Roy étant informé que depuis plusieurs années « la disette et la mauvaise qualité des eaux de la « ville de Rochefort occasionnent de fréquentes ma- « ladies et même beaucoup de mortalité, et que pour « y remédier il étoit d'une nécessité indispensable « de faire conduire du dehors des eaux tant dans le « port et arsenal que dans quelques endroits de la « dite ville ; a donné des ordres pour qu'il fût fait « dans les lieux circonvoisins de la dite ville des « recherches les plus exactes pour découvrir des « sources capables de produire la quantité d'eau « nécessaire pour l'établissement des fontaines pro- « posées. En exécution desquels ordres, ayant été « reconnues aux lieux de Fourangear, des Moines et « de la Touche, distans d'environ une demi-lieue de « de la dite ville, des sources qui ont été jugées suffi- « santes pour remplir ces objets; il aurait été en « conséquence dressé par le sieur Saccardi, ingé- « nieur de la marine à Rochefort, un état estimatif

« des dépenses à faire pour la conduite des eaux à 1750.
« prendre au pied des sources et pour l'établissement
« des fontaines. Le 19 avril même année, le sieur
« Le Normand, intendant de la marine, a procédé à
« l'adjudication au rabais des ouurages à faire. Mais
« comme par les conditions de l'adjudication l'en-
« trepreneur est également chargé de la conduite des
« eaux dans la ville et dans le port et arsenal, et de
« l'édification de fontaines pour le service des ha-
« bitans, Sa Majesté a jugé que la communauté des
« habitans devait contribuer à la dépense de perfec-
« tion de ces ouvrages sur les deniers d'octroi.

« Sa Majesté étant en son conseil, a ordonné que
« la somme pour laquelle la ville contribuerait à
« cette dépense serait fixée au cinquième de la totalité
« de la dite dépense ; les quatre autres cinquièmes
« devant être pris sur les fonds de la marine. »

Des ordres furent aussitôt donnés à Rouen, pour la fabrication des tuyaux de grés jugés nécessaires, et peu de temps après, on fut en mesure d'activer les travaux. Enfin, en 1754, malgré la grande sécheresse qu'il y a eu, les eaux ont jailli en ville, et le succès ayant été complet, on put bientôt faire construire les fontaines. Pendant qu'on s'occupait de ces constructions, le cours des eaux fut interrompu, parce que dans la partie de la prairie, depuis le canal de Fichemore jusqu'à la porte Charente, le terrain étant peu solide, les tuyaux qu'on y avait placés se

1750-51. rompirent à plusieurs reprises. On se décida alors à les remplacer par des tuyaux de plomb.

Le travail que l'on venait de faire pour doter la ville d'eaux potables, coûta deux cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze livres dix-sept sols quatre deniers.

Les châteaux d'eau construits ne présentent aucun caractère bien remarquable : cependant celui qui existe sur l'une des faces de la place est couronné par un groupe de figures dû au ciseau de M. Bourguignon, maître sculpteur du port, et représentant l'Océan et la Charente qui se donnent la main et mêlent leurs eaux. Dans l'entablement de la façade de la place on lit cette inscription que l'on croit être de M. Dulaurens, alors échevin :

Lœta diu varios errabam nympha per agros
Lœtior in vestris mœnibus ecce fluo.

Ce fut, nous le répétons, un bienfait immense pour la population que l'établissement des fontaines. Nous pouvons dire que dès ce moment la santé publique s'améliora; des eaux saines et pures étant offertes aux habitants, les puits furent abandonnés, et la plupart des affections qui étaient attribuées à la mauvaise qualité des eaux disparurent entièrement.

Ainsi que nous l'avons dit, ce fut à M. de la Jonquière que Rochefort dut de n'être pas privé totalement des constructions que la marine exigeait pour reconstituer sa flotte, que la dernière guerre avait considé-

rablement réduite, et pour ainsi dire annulée. Cepen- 1751.
dant nous ne voyons plus, quelque temps après, le ministère avoir le même empressement à donner du développement à notre arsenal. Un port de commerce voisin, Bordeaux, semblait être destiné à hériter de notre position de port militaire; les constructions dont on nous privait étaient accordées à cette ville, constructions d'un faible échantillon d'abord, qui s'augmenta ensuite. On se plaignait alors des difficultés que présentait la Charente, pour la sortie et la rentrée des vaisseaux, et l'on allait préférer à ce fleuve parfaitement encaissé et qui avait toujours été un refuge sûr pour les vaisseaux, un autre fleuve, couvert de récifs, d'écueils, dont les courants sont souvent un obstacle à la navigation, et où l'on ne peut pénétrer dans tous les temps que fort difficilement. Mais notre importance portait ombrage, et l'on voulait nous abaisser pour que nous ne pussions jamais rivaliser d'intérêts et annuler peut être des cités voisines, auxquelles les évènements des siècles précédents avaient donné une grande célébrité.

Quelques navires étaient cependant sur les chantiers; mais les travaux allaient lentement : les ouvriers manquaient, parce que découragés par le retard que l'on mettait à leur payer leur salaire, ils avaient en partie déserté les ateliers. Il en restait à peine un nombre suffisant pour faire l'armement des bâtiments qui devaient correspondre avec les colonies.

1751. Les habitants n'étaient pas sans craintes que le gouvernement n'abandonnât leur port, et comme leur commerce d'outre-mer n'était pas très-étendu, et qu'ils supposaient qu'ils ne pourraient pas, sans de grandes difficultés, entreposer pour les colonies, ils firent quelques démarches pour qu'on ne leur enlevât pas les ressources qui leur étaient indispensables. Le ministre comprit un moment qu'il y aurait de l'inconvénient pour l'État à renoncer aux avantages que lui offrait la position de l'arsenal créé par Louis XIV; il envoya des fonds pour payer aux ouvriers la solde qui leur était due, et quand il eut ainsi maintenu à Rochefort ceux qui, dégoûtés, auraient pu aller chercher ailleurs les moyens d'employer leur industrie, il ordonna qu'indépendamment des vaisseaux et de la frégate qui étaient sur les cales depuis l'année précédente, l'on construisît à Rochefort deux flûtes, le Rhinocéros et le Caméléon.

Ce premier succès obtenu par les habitants leur donna confiance dans l'avenir, et ils se rassurèrent d'autant plus facilement, qu'un puissant personnage s'y arrêta, et qu'ils en obtinrent des promesses qui les tranquillisèrent. Le 23 septembre, Madame la comtesse Le Voyer d'Argenson, femme du ministre des affaires étrangères, traversa cette ville et y fut reçue avec cette distinction qui dut lui donner une idée très-favorable de l'urbanité d'une population que l'on croyait peu faite aux bonnes manières. La

comtesse était sans doute prévenue contre cette ville 1751-52.
quand elle y arriva ; mais elle en emporta un sentiment bien contraire, car au moment de son départ, elle déclara qu'elle emploierait son crédit à procurer à cette ville tous les avantages que son heureuse situation semblait commander.

« Peu de temps après le passage de cette haute et « puissante dame, on commença à sentir les heureux « effets de l'intérêt qu'elle avait promis d'accorder à « une ville qu'elle avait jugée digne d'une haute « position dans l'État. »

A peine l'année 1752 était-elle commencée, que l'on reçut au port l'ordre d'armer le vaisseau l'Aigle et la frégate la Friponne, et ensuite dans le cours de l'année, on y arma la flûte l'Anna-Sophia, la frégate la Nymphe, et un peu plus tard les deux flûtes le Chariot-Royal et le Parham. Là ne se bornèrent pas encore les preuves de la protection de la comtesse d'Argenson : la flûte le Messager fut mise sur les chantiers dans les premiers jours d'avril. Il est vrai que l'on commençait à être désabusé sur les dispositions pacifiques que l'on avait supposées à nos voisins de la Grande-Bretagne.

Les ouvriers que l'on avait été forcé de congédier et ceux qui s'étaient retirés, parce qu'on ne leur payait point ce qui leur était dû, furent rappelés, et l'on prit des mesures pour que le salaire des uns et des autres ne souffrît pas de ces retards qui avaient naguère jeté le découragement et la misère partout.

1752. La population était heureuse de se voir ainsi réhabilitée et surtout de savoir que les personnes qui, avant de connaître la ville, en étaient en quelque sorte les ennemies, se montraient aujourd'hui toutes dévouées pour ses intérêts. C'est, nous devons le dire en passant, l'effet qui a toujours été produit sur les étrangers. Nous n'ignorons pas la cause de la défaveur qui a constamment pesé sur Rochefort; et il est du devoir de l'historien de ne pas la céler; mais ce n'est pas encore le moment de la faire connaître : les années 1763 et 1772 verront s'accomplir des évènements d'où la vérité découlera. Cette défaveur a survécu à tous les âges : seulement de loin en loin, quand de nobles visiteurs voulaient bien affronter le « danger de respirer l'air empesté de Rochefort, » ils n'avaient plus cette prévention fâcheuse qui leur avait été inspirée contre cette ville, et alors chaque fois les habitants y trouvaient un nouvel aliment à leur pensée d'avenir; mais quel bien pouvait produire des visites qu'on savait rendre rares; que pouvait une opinion isolée, bientôt combattue par des intérêts opposés qui avaient mille organes contre nous, quand nous en rencontrions un par hasard qui nous fût favorable ?

Une occasion se présenta pour les habitants de Rochefort de témoigner leur reconnaissance au Roi, qui consentait à ne les point abandonner : à la nouvelle de la naissance du duc de Bourgogne, le corps de ville décida que pour célébrer ce bienheureux

évènement, la ville doterait dix jeunes filles orphe- 1752.
lines de marins et les donnerait en mariage à ceux des miliciens qui se seraient distingués dans la guerre précédente. L'intendant de la généralité approuva cette délibération dont l'objet rentrait précisément dans la politique du gouvernement d'un pays que les évènements précédents avaient dépeuplé. Peu de jours après, dix jeunes couples se rendaient à l'église pour y recevoir la bénédiction nuptiale. Le maire et les échevins conduisaient les épouses à l'autel, et des dames des principaux fonctionnaires de la marine suivaient, conduisant les militaires qui allaient jurer devant Dieu de faire le bonheur de celles que leurs magistrats avaient choisies pour les unir à leur sort. Qu'elle fut touchante cette cérémonie; que de larmes douces se répandirent, quand le ministre de Dieu bénit l'union de ces jeunes gens: toute la population s'était conviée à cette fête. Les nouveaux époux furent conduits avec leurs familles à l'hôtel de ville où un repas simple, mais bien ordonné, attendait les acteurs de ce joli drame. Sous la serviette de chacun des époux se trouvait une bourse renfermant quinze louis enveloppés dans un papier contenant ces mots: « Dot de. . . . » Après le festin, dont les officiers municipaux firent tous les honneurs, on consacra quelques heures à la danse, et ensuite les nouveaux mariés furent ramenés à leurs demeures par des archers de ville portant des torches et précédés par des

1752-53. hautbois et des trompettes. Le lendemain il y eut fête dans toutes les familles, et partout le maire et les échevins se montrèrent, pour prouver leur estime pour les jeunes couples dont ils avaient assuré la félicité.

Peu de temps après l'évènement qui venait de causer de si douces émotions, le jeune Prince dont la naissance avait ainsi été célébrée à Rochefort, tomba dangereusement malade : la population en émoi fit des vœux bien sincères pour son rétablissement, et quand elle apprit que ces vœux étaient exaucés, elle se livra à des réjouissances : un feu de joie fut brûlé sur la place des Capucins, et de temps en temps partaient du sein des masses assemblées des cris qui témoignaient de l'amour du peuple pour son Roi.

Ces manifestations émurent le cœur de Louis XV, et il promit de ne pas oublier une ville qui lui donnait tant de preuves de son excellent esprit.

Dès le 7 janvier de l'année suivante, le Roi donna l'ordre au port de construire un vaisseau de 74 canons, le Glorieux; une frégate, la Valeur, et une flûte, l'Outarde: et le ministre autorisa l'intendant à faire une levée d'ouvriers dans les divers quartiers du littoral. Des bois de construction arrivèrent de toutes parts, et l'on se mit à l'œuvre avec cette ardeur qui devait donner un démenti aux bruits répandus que le port de Rochefort avait perdu cette énergie qui, à sa naissance, l'avait fait surgir avec tant de promptitude.

On s'étonnera peu du mouvement qui régnait 1753.
dans tous les ports de mer, quand on saura que les négociations qui avaient lieu à Paris pour régler les stipulations que le traité d'Aix-la-Chapelle avait laissées indécises, mettaient les plénipotentiaires en désaccord. Ces négociations tenaient l'Angleterre et la France dans une sorte d'aigreur qui faisait prévoir le retour prochain des hostilités. La France qui, dans les conférences, voyait que l'Angleterre cherchait à étendre les limites de ses possessions dans l'Amérique, jugea prudent de se mettre en garde contre une rupture qui était inévitable; et alors elle profita des délais que les vérifications sur les lieux, objet de la contestation, nécessitaient. On ne bornait pas à cela les mesures de précaution qui paraissaient nécessaires, car on était persuadé que brusquement l'Angleterre mettrait fin aux conférences, en cherchant à nous enlever les îles qu'elle convoitait et que notre intérêt nous commandait de ne pas céder.

Dans ce temps là M. le marquis de Paulmy d'Argenson, secrétaire d'État, fut chargé de visiter les places maritimes de Guyenne, de Saintonge et d'Aunis, afin de s'assurer si ces places étaient en état de résister à une attaque par mer. Le ministre de la marine de Rouillé écrivit, le 22 avril, pour annoncer que dans le cas où le marquis passerait par Rochefort, l'intention du Roi était qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'il était d'usage de rendre aux maréchaux de France.

1753. Cette nouvelle fut accueillie avec enthousiasme dans la ville : la mère du noble voyageur avait deux ans auparavant témoigné tant de bienveillance pour cette ville, que l'on se prépara à le bien recevoir, pour ne pas rester en dessous de l'image, sans doute flatteuse, qui avait été faite au jeune ministre par sa mère.

M. de Paulmy arriva à Rochefort le 30 août. A son entrée, les compagnies franches de la marine, les troupes du régiment suisse de Halwill et les milices bourgeoises formèrent la haie, et il fut salué par des décharges d'artillerie. Le séjour qu'il fit à Rochefort fut de peu de durée; mais il le prolongea assez pour comprendre qu'il importait beaucoup au Roi de conserver un port dans lequel les navires pouvaient trouver un abri assuré et se ravitailler avec plus de facilité et d'économie que partout ailleurs. Il lui parut urgent de mettre ce port en bon état de défense, en disposant des batteries jusqu'à l'embouchure du fleuve. Après avoir exploré avec soin le cours de la rivière, depuis Rochefort jusqu'à l'île d'Aix, il examina la rade avec la plus grande attention. Il avoua là que les rapports qui lui étaient parvenus sur cette rade étaient peu exacts, et qu'il comprenait maintenant pourquoi les Anglais avaient toujours reculé, quand ils avaient été envoyés avec la mission infâme d'incendier le port.

Peu de jours après que le rapport du marquis de Paulmy parvint à Versailles, l'intendant du port

reçut l'ordre de faire exécuter dans les batteries les travaux que la prudence exigeait, pour interdire l'accès de la rivière aux ennemis, dans le cas où ils voudraient faire plus tard quelques tentatives; et par une note particulière, de la main du ministre, M. de Ruis, qui faisait alors l'intérim d'intendant, fut invité à ne pas perdre un instant pour prendre les précautions qui lui étaientrecommandées. Rien ne fut négligé en effet; beaucoup d'habitants des paroisses voisines se rendirent sans réquisition et partagèrent les travaux des ouvriers; quelques mois après les deux rives de la Charente se trouvèrent en mesure de repousser l'attaque la plus vigoureuse. Tout le monde étant désormais rassuré, on attendit les évènements sans les redouter. 1753.

Près de cinquante années s'étaient écoulées depuis que M. Cochon-Dupuy, premier médecin de la marine, consacrait ses soins et ses veilles au soulagement des malheureux que les maladies écrasaient. Les services qu'il avait rendus et les progrès qu'il avait fait faire à l'art de guérir lui valurent souvent des éloges et des encouragements de la Cour. Ces témoignages flatteurs d'estime lui étaient indifférents ; il trouvait sa plus noble récompense dans le bien qu'il savait répandre autour de lui, et dans le bonheur qu'il ressentait, quand il rendait à leurs familles, à leurs enfants, des malheureux que la mort semblait avoir marqués.

Louis XV voulut honorer l'homme vertueux, le

1753. philantrope sincère dont l'éloge était si souvent parvenu à son oreille, et il lui conféra des titres de noblesse. En annonçant cette nouvelle au port, le ministre dit: « Le sieur Cochon-Dupuy, premier médecin de la « marine, ayant toujours rempli cette place avec « honneur et dignité, j'ai trouvé qu'il estait susceptible d'obtenir des grâces particulières; dans cette « vue, je l'ay fait connaître au Roy comme un sujet « vertueux dont les services importans méritaient « une récompense. Sa Majesté a bien voulu lui accorder des lettres de noblesse; j'en ai ordonné l'expédition, vous pouvez, en lui faisant part de cette « nouvelle, l'assurer du plaisir que j'en ressens. »

Cette marque d'estime du Souverain pour l'homme qui, à tant de titres, était vénéré à Rochefort, fut accueillie avec joie partout; chacun voulait s'approcher du bon vieillard pour le féliciter; et c'est dans les témoignages unanimes de sympathie de ses concitoyens qu'il trouva la plus douce récompense de sa longue carrière de vertus et de bienfaisance : « à mon âge, « dit-il, on est peu sensible aux vanités du monde; « mais jusqu'au tombeau on l'est aux marques d'amour de ses amis; et quand on meurt entouré de « leur affection, on peut dire que l'on a assez vécu. »

Le vertueux vieillard ne jouit pas long-temps de la distinction qui lui avait été accordée : la mort l'enleva le 10 octobre 1757. Cette perte causa un deuil général : les habitants de toutes conditions suivirent

jusqu'à sa dernière demeure celui qui, toujours, 1753-54.
s'était trouvé à leur chevet quand des maladies les avaient abattus.

Ainsi qu'on l'avait prévu, les anglais tentèrent au milieu de la paix, d'envahir la plupart de nos établissements en Amérique et dans l'Inde. Les limites de l'Acadie, du Canada, de la Louisiane et de la nouvelle Angleterre n'avaient point été fixées depuis que la France et la Grande-Bretagne y avaient fondé des établissements. Celle-là prétendait à la possession exclusive de tout le territoire depuis le nouveau Mexique jusqu'aux monts Apalaches, et elle donnait pour preuves de sa possession une suite de forteresses qu'elle avait à diverses époques, élevées entre le Canada et la Louisiane. Celle-ci, pour avoir à opposer des titres égaux, fit à la hâte, et pour ainsi dire furtivement, construire plusieurs forts sur l'Ohio. Peu de chose, on le voit, devait amener la guerre; et le meurtre de Jumonville, qui avait poussé une reconnaissance jusqu'au fort la Nécessité, en fut le prétexte. Lorsque ce même Wasinghton, que nous verrons plus tard tourner ses armes contre son pays et acquérir une si haute célébrité, fut vaincu par de Villiers, qui avait voulu venger la mort de Jumonville, son frère, le cabinet de Saint-James envoya du renfort dans ses colonies.

Des évènements de même nature se passaient dans les Indes Orientales. Le parti que les anglais soutenaient succomba devant celui auquel les français prê-

1754. taient leur appui, et de tous les côtés, en Asie et en Amérique, les hostilités paraissaient prochaines.

La France jugea donc convenable d'augmenter le nombre de ses vaisseaux: Brest et Rochefort furent les deux principaux ports désignés pour les armements à faire pour l'Amérique. Rochefort, qui reprit faveur, reçut l'ordre d'équiper en toute hâte pour être prêts à tout évènement, les vaisseaux l'Éveillé, le Hardy, l'Inflexible, l'Aigle; les frégates le Zéphir, la Diane, la Valeur, la Fidelle, et la flûte la Chèvre. En donnant cet ordre, le 6 décembre, le ministre termine sa dépêche ainsi: « Il ne m'a pas été possible « de vous prévenir plus tôt de cet armement qui est « très-pressé, puisqu'il faut que ces vaisseaux par- « tent de la rade de l'île d'Aix à la fin de mars ou « dans les premiers jours d'avril, au plus tard. »

Un vaisseau de soixante-quartorze canons, le Raisonnable, avait été placé sur les chantiers quelques mois auparavant: l'intendant reçut l'injonction d'en hâter la construction, ce vaisseau devant prendre la mer aussitôt qu'on y aurait mis la dernière main. Tout fut exécuté comme la Cour l'avait ordonné.

Dans un moment où la consommation des matières était aussi active, on comprend aisément que les vols dussent être fort nombreux. Ils l'étaient en effet, à tel point que l'intendant, qui voulait remédier à ce déplorable état de choses, demanda à être autorisé à rétablir le carcan qui avait, pendant long-temps,

existé dans l'enceinte de l'arsenal, et qui avait été 1754-55.
démoli lors de la construction du pont du Parc (le pont de la Cloche). Ce projet parut bon, et l'on autorisa l'intendant à condamner au carcan les ouvriers qui auraient commis une faute grave pouvant entraîner le bannissement temporaire ou définitif du port. La permanence de cet instrument de supplice retint beaucoup d'individus qui, avant, faisaient de fréquents larcins dans l'arsenal. Si, à d'autres époques plus rapprochées de nous, un épouvantail de cette nature se fût trouvé à chaque instant sous les yeux des divers agents de la marine, il est probable que le port n'aurait pas été l'El-dorado pour la plupart d'entr'eux.

Les armements qui avaient été ordonnés en 1754, se trouvèrent prêts à temps, et tous les navires attendirent une destination. Le 14 février, le ministre écrivit confidentiellement que la frégate la Diane était destinée pour l'île Royale, et qu'il fallait qu'on se pressât de la faire appareiller, afin qu'elle eût pris le large avant que les Anglais eussent fait des dispositions pour rompre nos communications avec cette île. Quelques jours après, cette frégate mettait à la voile, emportant des secours en argent et en munitions de toute nature destinés à la colonie.

Le port de Rochefort était donc, pour quelque temps du moins, réhabilité, et les habitants eurent d'autant plus de confiance dans le retour complet de

1755 la faveur de la Cour, que dès que les navires qui devaient composer l'armement, alors en commission, furent disposés, le ministre recommanda que l'on conservât les ouvriers qu'on avait levés, et que l'on s'approvisionnât dans tous les ateliers, de manière à pouvoir armer promptement tous les vaisseaux qui restaient dans l'arsenal.

Quand les matières premières se trouvèrent renouvelées, l'intendant fut autorisé à mettre en chantier deux frégates, la Bellone et la Revêche, et la flûte la Fortune. On l'engagea à faire tous ses efforts pour que, malgré l'urgence des autres travaux, ces constructions fussent achevées avant la fin de l'année. Elles le furent en effet : les évènements devenaient graves, et la pensée que l'on allait encore lutter contre l'Angleterre, le désir que chacun avait de voir tomber une puissance qui nous menaçait incessamment, semblaient doubler l'ardeur des ouvriers ; et quoique leur salaire se trouvât souvent arriéré, ils ne travaillaient pas moins tous avec ardeur et sans relâche. Une sorte de surexcitation produite par un sentiment de patriotisme pur, ou plutôt par la haine que chacun avait pour une nation toujours ennemie, faisait mouvoir ces milliers de bras qui allaient livrer à la marine des forces considérables.

Si nous rapprochons cette époque de la nôtre, ne sommes-nous pas autorisés à faire encore cette réflexion pénible : quand les puissances rivales multipliaient leurs forces, nous cherchions à rendre les

nôtres aussi formidables et aussi nombreuses. En est- 1755.
il de même aujourd'hui? Les évènements répondent. Quelque part que nous arrêtions nos regards, nous voyons partout la marine prendre un grand développement. La France seule semble rester stationnaire, immobile au milieu du mouvement général. Puissions-nous ne pas regretter un jour d'avoir négligé cette force qu'invoquent notre étendue de côtes, notre industrie, nos produits territoriaux, notre commerce, notre avenir enfin comme principale puissance, et que nous commandent les envahissements continuels de l'Angleterre dans toutes les parties du monde! Chaque année, des millions sont engloutis par le budget de la marine, et nos arsenaux sont dépourvus de tout: nos armements se font avec une lenteur qui fait peser sur nous le reproche d'incapacité, d'inertie. L'avenir s'assombrit devant cette vérité. La marine de la France, après avoir marché l'égale des plus brillantes marines du globe, ira, si l'on n'y prend garde, chercher sa place dans l'histoire à côté de celles jadis si florissantes des Vénitiens, des Espagnols, des Portugais, des Hollandais, etc.

Les navires chargés de ravitailler l'île Royale, Cayenne, Quebec, la Louisiane, la Martinique et Saint-Domingue, avaient à peine pris la mer, que l'on apprit par un bâtiment de commerce de la Rochelle, la prise faite par l'amiral anglais Boscawen,

1755. dans les mers de Terre-Neuve, des deux vaisseaux français l'Alcide et le Lys. Mais on ignorait alors la perte bien autrement désastreuse que l'on avait faite dans le même temps, de trois cents bâtiments de commerce richement chargés; perte immense qui nous priva tout-à-coup de huit mille matelots expérimentés. Lorsque cet évènement fut connu, on se prépara sérieusement à la guerre, et le ministre écrivit au port, le 29 juillet: « Les circonstances « présentes et les suites qu'elles pourront avoir exi- « geront vraisemblablement les plus grands mouve- « ments dans la marine. On doit les envisager sous « deux points de vues principaux, l'un consistant « dans l'augmentation qu'il sera possible de faire en « vaisseaux et frégates, et l'autre dans les armemens. « Ces deux objets doivent d'un autre costé être con- « sidérés suivant l'état présent des ports et suivant « la situation où ils se trouveront d'une année à l'au- « tre, en conséquence des ouvrages et des approvi- « sionnements qui, successivement, ont été remplis. « On doit se proposer en général de tout mettre en « usage dans les ports, pour augmenter la marine en « nombre de vaisseaux et pour estre en estat de les « armer tous chaque année, s'il est nécessaire. »

Peu de temps après, le Roi fit donner l'ordre au port d'armer les vaisseaux le Prudent, le Juste, le Capricieux et le Hardy, et de les tenir prêts à prendre la mer au premier avis; aussitôt qu'ils furent ins-

tallés, ils se rendirent à Brest pour renforcer l'escadre 1755.
de M. de Conflans. Un peu de retard fut cependant apporté à cet armement, par la difficulté que l'on éprouva à recruter dans les quartiers entre la Gironde et la Charente deux mille cent cinquante marins et officiers mariniers nécessaires.

L'imminence de la guerre nous commandait de mettre les côtes en bon état de défense, et surtout l'entrée de la Charente. L'île d'Aix était hors d'état de protéger le plus léger bâtiment qui aurait été y chercher un refuge ; on répara à la hâte les batteries de cette île, mais par une de ces imprévoyances qui sont malheureusement inévitables dans certaines circonstances, on ne la fortifia pas assez pour qu'elle pût, en 1757, résister à l'ennemi.

L'enceinte de Rochefort fut dans le même temps continuée du côté de la Vieille-Forme, et tous les remparts se couvrirent d'artillerie. On était cependant en paix ; mais cet état de paix ressemblait à une guerre déclarée, et il devenait urgent qu'on se tînt sur la défensive, dans le cas bien prévu d'une rupture définitive et prochaine.

L'activité extraordinaire qui régnait dans les chantiers du port fit bientôt reconnaître l'insuffisance de certains ateliers ; on s'était trouvé souvent dans la nécessité de faire préparer dans les forges particulières beaucoup des fers dont on avait besoin pour la construction des vaisseaux; mais comme cela

1755. revenait bien plus cher, on se décida à faire construire les grandes Forges, et dans cette année un premier fonds de trente mille livres eut cette destination. L'année suivante on compléta l'établissement, et désormais on ne fut plus obligé de recourir à l'industrie libre pour se procurer les diverses pièces nécessaires à la marine.

Quand on voit tant de choses entreprises, on se demande comment dans un gouvernement déjà si obéré il était possible de faire face à tout. Les ressources n'étaient pas plus considérables que par le passé, et la Cour en absorbait la plus grande partie pour satisfaire les caprices souvent extravagants d'une certaine marquise, reine alors par le fait, ou en fêtes variées chaque jour. La dette publique s'augmentait donc; mais comme quelques dépenses devaient être soldées sans délai, on renouvela les actes du règne précédent, et les charges municipales furent confisquées au profit de l'Etat. On était sûr par ce moyen de réaliser promptement des ressources, car que les villes tenaient toutes à avoir des magistrats de leur choix. Rochefort qui, depuis long-temps, avait des maires, des échevins et des conseillers électifs, sa hâta de faire la finance des charges qu'elle voulait conserver, et par arrêt du 14 octobre, la ville fut autorisée à procéder à l'élection de ses officiers municipaux. Le produit de ce trafic fut peu élevé sans doute, en présence des dépenses énormes que les évènements

exigeaient, et l'arriéré se grossit de sommes que 1755-56.
l'on ne put payer que long-temps après.

Dans une dépêche du cabinet de Versailles au secrétaire d'état Fox, on flétrit les actes de piraterie qui avaient été commis en diverses circonstances par l'Angleterre, et l'on demanda d'un ton énergique la restitution des nombreux navires marchands et des vaisseaux de l'État qui, en pleine paix, avaient été capturés sur la France, au mépris du droit des nations, crime dont l'Angleterre s'est, dans tous les temps, rendue coupable. Sur un refus fait par le ministre anglais, l'ordre fut donné, sur toutes les côtes du royaume, de retenir immédiatement les vaisseaux anglais qui pourraient s'y trouver, et de mettre en prison les équipages; ensuite il fut prescrit à l'intendant d'expédier à Brest, sans retard, six bateaux plats qui avaient été construits à Rochefort. De tous les points du littoral se dirigèrent bientôt sur le Hâvre un grand nombre de ces bateaux, et la Normandie devint le lieu de rendez-vous de troupes nombreuses: on voulait évidemment faire croire à un projet de débarquement sur les côtes d'Angleterre. Les anglais ne craignaient rien tant qu'une invasion; car ils n'étaient point préparés, et se trouvaient en quelque sorte sans force sur leur territoire. Ils mirent en toute hâte à la mer tous les vaisseaux qui étaient disponibles dans leurs ports pour en faire des garde-côtes, et tenir tête à la France,

1756. en attendant que les secours mendiés ou achetés sur le continent leur arrivassent.

De son côté, la France faisait de grandes dispositions. Comme elle avait prévu depuis quelque temps les évènements qui allaient s'accomplir, elle voulait être en mesure de lutter avantageusement avec la marine anglaise.

Le port de Rochefort arma donc, dès le mois de mars, les vaisseaux le Dauphin royal, l'Inflexible, le Capricieux, l'Eveillé et la frégate la Fidelle. Il expédia ces vaisseaux en Amérique, pour soutenir nos colonies contre les tentatives de l'ennemi qui avait près de là des forces navales considérables.

Le Dauphin royal avait à peine quitté la rade de l'île d'Aix pour se rendre à Québec, qu'il fut rencontré le 11 mai par le vaisseau anglais le Newcastle, de l'escadre de l'amiral Hawke ; après un engagement de deux heures, le Dauphin royal, bien inférieur en artillerie, se vit contraint d'amener son pavillon. L'amiral Hawke, informé par cette prise qu'il restait plusieurs bâtimens à expédier dans nos ports, avait disposé son escadre de quatorze vaisseaux de manière à arrêter ces bâtiments, lorsqu'ils sortiraient; mais on fut instruit de sa manœuvre, et comme on était certain qu'il ne pourrait tenir la mer longtemps encore, parce qu'il manquait de vivres, on se décida à retarder de quelques jours le départ du convoi qui devait, de Rochefort, porter aux colonies septentrionales les secours qui leur étaient destinés.

Quelques jours après, on expédia une frégate pour 1756.
prendre connaissance de la position de l'escadre ennemie ; et, comme on l'avait prévu, l'amiral Hawke avait rallié les côtes d'Angleterre. La flotte destinée pour les colonies abandonna donc la rade de l'île d'Aix et fit voile pour l'Amérique.

Deux frégates d'escorte, l'Aquilon et la Fidelle, revenaient à l'île d'Aix quelques jours après, ayant laissé le convoi au-delà des caps, lorsqu'elles furent attaquées par un vaisseau de guerre anglais de soixante canons et par une frégate de trente. Elles opposèrent une si courageuse résistance qu'elles se firent abandonner et purent rentrer au port pour se réparer.

Des évènements de cette nature se passaient sur toutes les mers, par suite du traité machiavélique d'Aix-la-Chapelle. Etait-ce donc du côté de la France que venait l'agression, et peut-on l'accuser d'avoir, la première, violé le traité? L'Angleterre d'ailleurs ne s'est-elle pas toujours rendue coupable de semblable violation?

La paix qui mit fin à la guerre de la succession de la maison d'Autriche fut donc un état permanent d'hostilités en Amérique et en Europe même; et l'Angleterre qui voulait se considérer comme forcée par les prétendues violations de la France de déclarer la guerre, la proclama enfin à Londres le 18 mai 1756.

Le cabinet anglais et la population entière de la Grande-Bretagne avaient été trompés sur les véritables desseins de la France, quand ils avaient cru à un

1756. projet de descente. Ils le furent encore sur la destination que l'on donna à l'escadre récemment placée sous les ordres du marquis de La Gallissonnière : ils supposèrent que cette escadre qui armait à Toulon était destinée pour le Canada.

Cependant l'amiral Byng venait d'être envoyé dans la Méditerranée avec la mission de veiller à la sûreté de Gibraltar et surtout de Minorque ; cette île qui était une conquête faite depuis peu par les Anglais sur les Espagnols leur donnait en quelque sorte l'empire de la Méditerranée, et ils faisaient tous leurs efforts pour la conserver ; mais quand l'escadre de Byng se présenta devant Minorque, il était trop tard ; le marquis de La Gallissonnière venait d'y débarquer, le 17 avril, douze mille hommes qui y firent des prodiges de valeur et enlevèrent d'assaut une place que, jusque-là, on avait crue imprenable.

L'amiral anglais annonça cet évènement à Londres, et demanda des ordres pour agir : il reçut celui d'attaquer l'escadre française et de ravitailler le fort Saint-Philippe. Il quitta aussitôt le rocher de Gibraltar, sous le canon duquel il s'était placé, en attendant des instructions, et arriva le 17 mai en vue de l'escadre française.

« Le 17 mai », dit M. le marquis de La Gallissonnière, dans une lettre datée à bord du vaisseau le Foudroyant, du 21 mai, devant le port Mahon, « l'escadre a été informée par la Gràcieuse, qui était

« en croisière sur Majorque, qu'elle avait découvert 1756.
« une escadre anglaise qui pouvait estre alors à huit
« ou dix lieues dans le sud. Le 18, l'escadre manœu-
« vra pour aller à la rencontre de celle des anglais,
« mais le calme en empêcha. Le 19 au matin, on a
« découvert l'escadre anglaise du haut des mâts, et
« les escadres s'approchèrent assez l'une de l'autre
« pendant la journée, sans cependant se trouver à
« portée du canon, ce qui aurait dépendu des anglais
« qui estaient au vent. Le 20, l'escadre française
« manœuvra de façon à gagner le vent; mais dans le
« temps où elle se trouvait dans une position favo-
« rable pour cela, le vent est venu à changer, de ma-
« nière que l'escadre anglaise a eu cet avantage. A
« deux heures et demie après midi, les deux escadres
« se sont trouvées en ligne et ont commencé le com-
« bat; celle des anglais, composée de dix-huit voiles
« dont treize vaisseaux de ligne et la nôtre de douze
« vaisseaux * et quatre frégates. Le combat a duré
« trois heures et demie ou quatre heures, mais n'a
« pas été général tout le tems; les vaisseaux anglais
« qui estaient les plus maltraités de nos bordées se
« remettaient au vent hors de portée du canon. Ils
« ont toujours conservé cet avantage pour ne point
« s'engager, et après avoir porté leurs plus grands

* Le Foudroyant, le Redoutable, la Couronne, le Téméraire, le Guerrier, le Lyon, le Sage, l'Orphée, le Content, le Triton, l'Hyppopotame, le Fier.

1756. « efforts sur notre arrière-garde qu'ils ont trouvée « si serrée et dont ils ont essuyé un si grand feu qu'ils « n'ont pu l'entamer, ils n'ont point reparu dans la « journée du 21. En général il n'y a eu aucun de « de leurs vaisseaux qui ait soutenu long-temps le feu « des nostres. Tous les vaisseaux de nostre escadre « ont peu souffert; ils étaient entièrement réparés « dans la nuit et en estat de combattre le lende- « main. »

Les officiers qui composaient l'escadre anglaise avaient compté sur la victoire. Comme ils avaient l'avantage du vent, l'amiral Byng manœuvra en route oblique, de manière à élonger l'avant-garde de La Gallissonnière, et à l'écraser sous le *feu roulant* de ses bordées; mais un des vaisseaux de sa ligne essuya de telles avaries par le feu d'un des nôtres, qu'il se trouva désemparé, et bientôt le désordre se mit dans toute l'armée ennemie. La Gallissonnière en sut profiter habilement, et à son tour, il força de voiles et alla foudroyer Byng. Après cette manœuvre belle et hardie, l'escadre française se présenta intacte pour recommencer le combat. Mais Byng jugeant qu'il lui était impossible d'accepter un nouveau défi, à cause du délabrement de ses vaisseaux, qui, pour la plupart, étaient hors de combat et dans l'impossibilité réelle de tenter une autre action avec les français qui avaient peu souffert, Byng se décida à se soustraire par la fuite à une perte inévitable.



R. M. BARRIN,

M^IS DE LA GALLISSONIÈRE.

Né à Rochefort

le 11 9bre 1693.



Décédé

le 26 8bre 1756.

Imprimé par Gauvin.

Histoire de Rochefort

L'Angleterre jeta un cri de fureur, quand elle apprit qu'une de ses escadres avait fui devant une escadre de la France. L'Angleterre qui prétendait à la domination sur les mers ! L'amiral Byng, traduit devant un conseil de guerre, fut condamné à mort, et Georges II résista à toutes les demandes en grâces qui lui furent adressées par les juges eux-mêmes. Il voulait sans doute faire comprendre à ses officiers que celui qui se laisserait vaincre par nous mourrait de la mort des traîtres. 1756.

La France, de son côté, fut injuste envers La Gallissonnière. La prise de Mahon et de Minorque fut un des plus beaux faits d'armes de la marine française; il honore à jamais le marquis de La Gallissonnière, et ce fut le plus célèbre des *roués* de la Cour, Richelieu, qui fut décoré du surnom de vainqueur de Mahon!

Roland-Michel Barrin, d'abord comte et ensuite marquis de La Gallissonnière, naquit à Rochefort, le 10 novembre 1693; il était petit-fils de M. Begon. Entré au service, en 1710, comme garde de la marine, après avoir achevé ses études sous Rollin, qui avait prédit son avenir, ses talents comme homme du monde et comme marin le firent bientôt distinguer, et en 1738, il fut fait capitaine de vaisseau. Nommé plus tard gouverneur du Canada, il refusa, en représentant au ministre qu'il désirait servir le Roi en guerrier et non en administrateur. En 1747, quand le marquis de la Jonquière, partant pour aller dans son

1756. gouvernement du Canada, fut vaincu et pris par les anglais, en vue du cap Finistère, La Gallissonnière reçut l'ordre de remplacer comme gouverneur le chef d'escadre qui était momentanément enlevé à la France; il partit, mais après avoir obtenu la promesse qu'on le rappellerait aussitôt la paix. Pendant le peu de temps qu'il administra le Canada, il sut se concilier l'amitié des sauvages qui lui avaient dit à son arrivée, en le voyant difforme : « il faut que tu aies une bien « belle âme, puisqu'avec un si vilain corps, le grand « chef notre père t'a envoyé ici pour nous comman- « der. » Rappelé en France, ainsi qu'il l'avait désiré, il parut au ministre Machault, le seul digne de diriger les opérations navales de la Méditerranée. Il n'était cependant alors que lieutenant-général, et ce poste revenait à l'un des deux amiraux ou à deux officiers du même grade plus anciens que lui. Lorsqu'il reçut l'ordre de prendre le commandement de l'escadre qui devait porter le maréchal Richelieu et son armée aux îles Baléares, sa santé était si gravement altérée, que ses médecins lui donnèrent le conseil d'éviter les fatigues d'une expédition périlleuse. Mais l'honneur du nom français préoccupait tous ses instants, rien ne put le retenir. Après l'affaire de Minorque qui fut peut-être la victoire la plus éclatante dont nous ayons à nous glorifier, il se démit de son commandement, et voulut, quoique faible, se rendre à Fontainebleau où se tenait alors le Roi,

afin de rendre compte à son souverain de sa conduite. 1756.
Mais il fut forcé de s'arrêter à Nemours, où il mourut le 26 octobre de la même année. Louis XV fut sensible à cette perte. « Je l'attendais, dit-il, pour lui donner « moi-même le bâton de maréchal de France, en « récompense d'une campagne si glorieuse pour ma « couronne et si utile à ma cause. »

L'année 1756 fut désastreuse pour l'Angleterre. L'orgueil britannique fut profondément humilié. En Amérique et en Asie les anglais éprouvèrent le même échec qu'en France, nos flottes eurent l'avantage sur presque tous les points.

Alors l'Angleterre exaspérée jura, pour venger sa honte, de détruire une à une toutes nos forces navales qui l'effrayaient maintenant; elle envoya donc en croisière aux attérages de l'île Dieu une escadre considérable. Au moment où cette escadre prenait position, une division composée des frégates la Thétis, la Fidelle, la Pomone, des gabares la Chèvre et la Fauvette, appareillait de la rade de l'île d'Aix, le 10 juillet, pour se réunir à Brest aux vingt barques plates chargées de munitions et de divers autres approvisionnements destinés à la descente simulée. Mais instruite par un navire de transport qui était en relâche sur nos côtes que les anglais étaient sur ses traces, cette division revint aussitôt se mettre à l'abri dans la rade et solliciter du renfort. Quelques jours après, la croisière ennemie se divisa pour s'étendre

1756. depuis Ouessant jusqu'à la baie de Biscaye ; la flotte française, augmentée des frégates la Diane et la Valeur, remit à la voile, et en longeant la côte, elle arriva à Brest sans évènement.

Les dispositions que faisait l'Angleterre dans le but de tenter une affaire décisive furent bientôt connues à Versailles. Louis XV fit donner l'ordre dans ses ports d'armer sans retard tous les vaisseaux au fur et à mesure que la construction ou le radoub en serait terminé. Ceux de Rochefort durent rallier Brest, pour se ranger encore sous le commandement de M. le comte de Conflans.

Le travail marcha partout avec une célérité surprenante : le succès de nos armes avait animé toutes les populations, et la nuit, le jour, personne ne manquait à son poste.

D'un autre côté on armait les batteries. Les habitants des paroisses voisines de la côte s'étaient offerts pour cela, afin que l'on ne détournât pas de leurs occupations les ouvriers de l'arsenal; et en peu de temps les forts furent en état d'opposer une vigoureuse résistance, si les ennemis osaient s'en approcher un jour.

A peine eut-on fini l'armement des vaisseaux du port, le duc de Bourgogne, le Glorieux, le Florissant, le Hardy, le Prudent, le Warwick, et des frégates l'Hermione et l'Atalante, que l'on mit sur les chantiers un vaisseau de soixante-quatorze canons,

un de soixante-quatre, et que l'intendant fut invité à faire ses dispositions pour en monter deux nouveaux sur les cales. 1756.

Pendant le cours de cette année, un assez grand nombre d'étrangers s'étaient montrés dans la ville, et quelques soins que l'on eût pris de leur interdire l'entrée de l'arsenal, quelques-uns parvinrent à s'y introduire, et les craintes que l'on avait eues se réalisèrent : le 4 juillet, un incendie éclata dans l'arsenal et consuma une partie des magasins : le feu avait commencé au pavillon de la sculpture qui contenait les ateliers de peinture, de sculpture, de la voilerie; les magasins de toiles à voiles, des meubles de menuiserie pour les vaisseaux, des planches préparées pour les emménagements; la sainte-barbe; des bois en approvisionnement et travaillés pour faire des affûts; le magasin des pavois et des pompes à incendie. Toute la population en masse se porta sur le lieu du sinistre : les exemples d'intrépidité, de dévouement furent communs, et après des efforts inouis, on parvint à arrêter les progrès des flammes et à garantir le magasin général pour lequel on avait, depuis le commencement, de sérieuses appréhensions, tant à cause de sa proximité du foyer de l'incendie, que de la rapidité avec laquelle le feu s'était étendu sur plusieurs points à la fois.

Ce fut, on le conçoit, une perte immense pour l'État, et l'avenir du port en dut éprouver une

1756. funeste atteinte. Quelles que furent les démarches, les enquêtes entreprises de toutes parts, on ne put découvrir les auteurs du crime. On ne douta point alors que l'Angleterre, pour laquelle tous moyens étaient bons, n'eût débarqué sur nos côtes des misérables qu'elle avait soudoyés et chargés de brûler nos flottes qu'elle ne pouvait plus vaincre, et nos ports qui produisaient avec une miraculeuse promptitude les forces dont elle était épouvantée.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DU PREMIER VOLUME.

A

B

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

Q R

S

T

U

V

Y Z

